

Ministère des Affaires étrangères

**ASSEMBLÉE DES
FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER**

**14E SESSION PLENIERE DE
L'ASSEMBLEE**

MARS 2011

Centre de Conférences ministériel - 27, rue de la Convention 75015 Paris

SOMMAIRE

14E SESSION PLÉNIÈRE DE L'ASSEMBLÉE DU 7 AU 11 MARS 2011

LUNDI 7 MARS 2011 - MATIN

Sous la présidence de Monsieur Jean-Yves LECONTE, Vice-président de l'AFE	5
---	---

JEUDI 10 MARS 2011 – MATIN

Sous la présidence de Madame Denise REVERS-HADDAD, Vice-Présidente de l'AFE	9
Examen des commissions administratives soumises à l'approbation de l'AFE	9
Présentation de la synthèse des travaux de la commission temporaire de la Sécurité	11
Questions-réponses	14
Intervention de Monsieur Henri de RAINCOURT, Ministre chargé de la Coopération	16
Questions-réponses	19
Intervention de Monsieur Serge MOSTURA, Directeur du Centre de Crise (CDC)	26
Questions-réponses	31

JEUDI 10 MARS 2011 – APRÈS-MIDI

Sous la présidence de Monsieur Francis HUSS, Vice-Présidente de l'AFE	35
Annnonce des résultats du scrutin pour la désignation des deux représentants de l'AFE au Conseil d'orientation mis en place par la Loi du 27 juillet 2010 relative à l'action extérieure de l'État	35
Présentation du rapport de la commission des Lois et Règlements	36
Questions-réponses	41
Examen des vœux et résolutions de la commission des Lois et Règlements	47
<i>Résolution n° LOI/R.1/11.03</i>	47
<i>Vœu n° LOI/V.1/11.03</i>	49
<i>Vœu n° LOI/V.2/11.03</i>	49
<i>Vœu n° LOI/V.3/11.03</i>	49
<i>Vœu n° LOI/V.4/11.03</i>	49
<i>Avis n° LOI/V.5/11.03</i>	50
Présentation de la synthèse des travaux de la commission des Finances et des Affaires économiques	50
Intervention de Monsieur Pierre LELLOUCHE, Secrétaire d'État auprès de la ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, chargé du Commerce extérieur	53
Questions-réponses	58
Présentation de la synthèse des travaux de la commission des Finances et des Affaires économiques (suite)	64

VENDREDI 11 MARS 2011 - MATIN

Sous la présidence de Monsieur Jean-Yves LECONTE, Vice-Présidente de l'AFE	71
Présentation du rapport de la commission des Anciens Combattants	71

Questions-réponses	74
Examen des vœux et résolutions de la commission des Anciens Combattants	76
<i>Résolution n° AC/R.1/11.03</i>	76
<i>Motion n° AC/M.1/11.03</i>	77
Présentation du rapport de la commission de l'Union européenne	78
Questions-réponses	80
Présentation du rapport de la Commission des Affaires sociales	83
Questions-réponses	85

VENDREDI 11 MARS 2011 – APRES-MIDI

Sous la présidence de Madame Denise REVERS-HADDAD, Vice-présidente de l'AFE	97
Présentation du rapport de la commission des Affaires culturelles, de l'Enseignement et de l'Audiovisuel	97
Questions-réponses	102
Examen des résolutions de la commission des Affaires culturelles, de l'Enseignement et de l'Audiovisuel	110
<i>Résolution n° EN/1/3/11</i>	110
<i>Résolution n° EN/2/3/11</i>	110
<i>Résolution n° EN/3/3/11</i>	110
<i>Résolution n° EN/4/3/11</i>	111
Séance des questions orales et d'actualité	111
Questions orales	111
Question orale n°1 de Monsieur Jean-Marie LANGLET, membre élu de la circonscription électorale de Berlin, relative à l'utilisation par l'AFE du réseau de vidéoconférences de l'AEFE	111
Question orale n°2 de Monsieur Francis NIZET, membre élu de la circonscription électorale de Tokyo relative aux stages en situation pour lauréats de concours du CAPES et de l'agrégation	112
Question orale n°3 de Madame Radya RAHAL, membre élu de la circonscription électorale d'Alger, relative aux bourses scolaires	112
Question orale n°4 de Madame Claudine SCHMID, membre élu de la circonscription de Genève, relative à la contribution des établissements à la rémunération des expatriés	113
Question orale n°5 de Madame Claire-Marie JADOT, membre élu de la circonscription électorale de Toronto, relative aux commissions d'affectation dans les établissements du réseau relative au JAPD et à l'identifiant	113
Question orale n°6 de Monsieur Jacques JANSON, membre élu de la circonscription électorale de Toronto, relative à la demande de revalorisation des indemnités des consuls honoraires	114
Question orale n°7 de Madame Sophie FERRAND-HAZARD, membre élu de la circonscription électorale de Johannesburg, relative aux valises mobiles	114
Question orale n°8 de Madame Claudine LEPAGE, Sénateur représentant les Français établis hors de France, relative à l'égalité de tous les Français devant le PACS	114
Question orale n°9 de Madame Bérangère EL ANBASSI, membre élu de la circonscription électorale de Rabat, relative à la nomination des consuls honoraires	114
Question orale n°10 de Madame Martine SCHOEPPNER, membre élu de la circonscription électorale de Munich, relative au recensement en ligne	115
Question orale n°11 de Madame Martine SCHOEPPNER, membre élu de la circonscription électorale de Munich, relative au projet INES de signature électronique par la CNIS	115
Question orale n°12 de Monsieur Franck BARRAT, membre élu de la circonscription électorale de San Francisco, relative aux prochaines élections des députés des Français de l'étranger	116

Question orale n°13 de Monsieur le Sénateur Richard YUNG, Sénateur représentant les Français établis hors de France, relative aux règlements des enlèvements illicites d'enfants	116
Question orale n°14 de Madame Claudine LEPAGE, Sénatrice représentant les Français établis hors de France, relative aux justificatifs à fournir par les retraités établis à l'étranger	116
Question orale n°15 de Madame Bérange EL ANBASSI, membre élu de la circonscription électorale de Rabat, relative au Plan Alzheimer et Dépendantes	116
Question orale n°16 de Madame Françoise MENSAH, membres élus de la circonscription électorale de Lomé, relative à la gestion des fonds alloués aux CCPAS	117
Question orale n°17 de Monsieur Philippe LOISEAU, membre élu de la circonscription électorale de Berlin, relative à l'aide à l'emploi et à la formation en Europe	117
Question orale n°18 de Monsieur Jacques JANSON, membre élu de la circonscription électorale de Toronto, relative aux formations des Conseillers AFE dispensées par le MAEE	117
Question orale n°19 de Monsieur Jean-Louis MAINGUY, membre élu de la circonscription électorale de Beyrouth, relative au stage en situation pour lauréats de concours du CAPES et de l'agrégation	118
Question orale n°20 de Madame Claire-Marie JADOT, membre élu de la circonscription électorale de Toronto, relative aux critères et procédures sur lesquels se fondent l'action de la France à l'étranger	118
Question orale n°21 de Monsieur Richard YUNG, Sénateur représentant les Français établis hors de France, relative aux impôts versés par les Français fiscalement non résidents	118
Question orale n°22 de Monsieur Francis NIZET, membre élu de la circonscription électorale de Tokyo, relative à l'image déplorable donnée à l'arrivée aux voyageurs de Roissy 1	118
Question orale n°23 de Monsieur Philippe LOISEAU, membre élu de la circonscription électorale de Berlin, relative à l'audiovisuel extérieur français : l'avenir des fréquences de RFI en Allemagne	119
Question orale n°24 de Madame Nadine FOUQUES-WEISS, membre élu de la circonscription électorale de Munich relative à la reconnaissance des diplômes dans l'Union Européenne	119
Questions d'actualité	120
Question d'actualité n°1 de Madame Marie-Hélène BEYE, membre élu de la circonscription électorale de Bamako, relative à la CCPEFP	120
Question d'actualité n°2 de Monsieur François NICOULLAUD, personnalité qualifiée et de Madame Martine DJEDIDI, membre élu de la circonscription électorale de Tunis, relative à l'évacuation en Libye	121
Question d'actualité n°3 de Madame Daphna POZNANSKI, membre élu de la circonscription électorale de Tel-Aviv, relative aux commissions administratives	123
En formation de Bureau, sous la présidence de Monsieur Francis HUSS, Vice-Président de l'AFE	124
Projet d'ordre du jour du Bureau de mai 2011	124

ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER
13E SÉANCE PLÉNIÈRE DE L'ASSEMBLÉE
DU 7 AU 11 MARS 2011

LUNDI 7 MARS 2011 - MATIN

La séance est ouverte à 10h 00 sous la présidence de Monsieur Jean-Yves LECONTE, Vice-président de l'AFE.*

Je vous remercie d'être présents et je serais reconnaissant si l'ensemble des personnes présentes pouvait communiquer les informations que je vais maintenant vous indiquer, à l'ensemble des membres de notre Assemblée, afin que tout le monde puisse être informé.

Sauf à avoir manqué un épisode, un nouvel ordre du jour vous sera communiqué dans l'après-midi ou demain matin. Il devrait comporter la venue du Ministre Henri de RAINCOURT, Secrétaire d'État à la Coopération, qui a par délégation, une responsabilité pour les Français de l'étranger, qui n'est pas encore confirmée. S'il venait, un débat serait organisé. Sinon, nous mettrions à la suite de l'intervention de Monsieur MOSTURA, la présentation du rapport de la commission de la Sécurité, le jeudi matin.

Deuxième information concernant le groupe Emploi Formation professionnelle, créé à l'initiative de notre Assemblée et de la commission des Affaires économiques : ce groupe se réunira le mercredi matin. Il auditionnera un certain nombre de responsables de la DFAE entre autres. Toutes les personnes qui souhaitent y participer peuvent s'y joindre.

Il devrait vous être distribué, lorsque vous signez la feuille de présence, un annuaire diplomatique. Nous remercions le Secrétariat général d'avoir réussi cette opération après, de notre part, énormément de harcèlement sur le sujet. Il nous a été demandé de vous préciser qu'il serait souhaitable, pour éviter de trop peser sur les frais et éviter également tout risque de perte en ligne, que les conseillers prennent leur annuaire diplomatique dans leurs bagages et non dans la valise diplomatique.

En ce qui concerne la désignation des représentants de l'Assemblée des Français de l'étranger au Conseil d'orientation de l'Institut français, le collège des vice-présidents élargi de ce matin indique que les candidatures sont ouvertes jusqu'à demain 17 heures au Secrétariat général. Le corps électoral sera constitué des membres de l'Assemblée, à savoir les membres élus et les Sénateurs. Le vote aura lieu à l'urne de 9 heures à midi, jeudi matin. Le bulletin de vote comportera l'ensemble des candidats. Pour être valable, il devra avoir au maximum deux noms sélectionnés.

Le nouveau site Internet de notre Assemblée sera rendu public d'ici le 10 avril. Une formation sera proposée à ceux qui souhaitent s'informer de ces modifications (changement de site et de messagerie) le mercredi, de midi à 14 heures 30. Si vous avez besoin d'informations plus précises sur le sujet, vous pouvez interroger Monsieur Bruno CHADUTEAU. De la même manière, la commission des Lois me signale que Monsieur Robert BADINTER sera présent demain matin en audition, en particulier pour évoquer le Code de déontologie sur lequel le Sénat a réfléchi. La commission des Lois se réunit demain à 9 heures 15 et invite les personnes de notre Assemblée qui souhaitent y participer à venir à partir de 9 heures demain matin.

Enfin, si nous avons dû faire une réunion de Bureau, durant laquelle j'en profite pour vous donner ces informations, c'est parce qu'il était nécessaire de modifier un certain nombre de compositions de commissions et en particulier de prendre en compte les élections à Washington et Mexico, qui ont eu lieu à l'automne dernier. Compte tenu des demandes qui se sont exprimées et des compositions des différentes commissions, les commissions permanentes doivent avoir un nombre maximum de 41 personnes et les groupes doivent avoir une représentation proportionnelle égale à leur représentation dans l'Assemblée. Nous proposons donc au Bureau – chargé de les valider – les modifications suivantes : dans la commission des Lois et Règlements, qui auparavant avait 40 personnes, nous enregistrons le départ de Monsieur Olivier BERTIN, Madame MERLINO, l'arrivée de Madame JERIBI et de Monsieur François BOUCHER ; pour la commission des Affaires sociales, il n'y a pas de changement ; pour la commission des Affaires culturelles et de l'Enseignement, nous enregistrons l'arrivée d'Olivier BERTIN, le départ de Michel GUERRY ; pour la commission des Finances et des Affaires économiques, l'arrivée de Michel GUERRY ; et la commission de l'Union européenne enregistre l'arrivée de Madame Danièle MERLINO.

Par rapport à ce qui a été décidé, avez-vous une remarque sur la composition de la commission des Lois ?

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean-Pierre CAPELLI.

Monsieur Jean-Pierre CAPELLI, membre élu de la circonscription de Genève

Concernant la commission des Lois, il me semblait que notre groupe devait intégrer un membre supplémentaire.

Monsieur le Président

Tout à fait. En réalité, avant l'arrivée de Monsieur François BOUCHER, le groupe Français du monde ADFE représentait 35 % de la commission des Lois. Le poids du groupe Français du monde ADFE dans l'Assemblée représente 35,2. Pour le maintenir, il a fallu que quelqu'un arrive et quelqu'un parte. Aussi, Olivier BERTIN s'en va et François BOUCHER arrive. Olivier BERTIN va à la commission de l'Enseignement.

Monsieur Jean-Pierre CAPELLI

Comme je l'ai fait remarquer ce matin, la majorité a 60 % environ, soit actuellement 26 membres. Or, 60 % de 40, cela fait 24.

Monsieur le Président

Je te dis que 14 d'entre eux sont membres du Français du monde ADFE au sein de la commission des Lois et Règlements, soit 35 %.

Monsieur Jean-Pierre CAPELLI

Et moi, je te dis que 60 % de 40 font 24. Or, j'observe que deux groupes de la majorité font 26.

Monsieur le Président

Il n'y a plus 18 et 8, puisque le groupe Majorité présidentielle passe de 8 à 7. La surreprésentation du groupe Majorité présidentielle a été supprimée.

Monsieur Jean-Pierre CAPELLI

En totalité ? Ou seule la moitié du chemin a été parcourue ?

Monsieur le Président

Il faudrait faire le calcul, mais nous sommes probablement passés de 20 au bon chiffre.

Il y a une toute petite surreprésentation. Nous avons suggéré ce matin que les toutes petites sur ou sous-représentations ne posent pas de problème ; sinon, nous serons obligés de revoir toute la composition de l'Assemblée. Certains groupes sont largement surreprésentés dans telle ou telle commission, ce que nous considérons comme peu gênant, dès lors que cela ne bloque aucun autre groupe.

Monsieur Jean-Pierre CAPELLI

Tout le monde a fait un effort. C'est très bien.

Monsieur le Président

Oui, en particulier le groupe Majorité présidentielle qui, pour nous permettre de tenir les proportions, a accepté que deux de ses membres changent de commission. Nous pouvons les en remercier.

(Applaudissements).

S'agissant de Madame MERLINO et Monsieur GUERRY, cela ne répondait pas à des demandes de leur part, mais que nous avons formulées dans un souci d'équité entre les groupes.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Franck BARRAT.

Monsieur Franck BARRAT, membre élu de la circonscription de San Francisco

Dans la même idée, il me semble que les non-inscrits représentent un peu plus de 5 % des membres de l'Assemblée et nous n'avons qu'un seul représentant, parce que vous nous avez indiqué ce matin que vous ne pouviez pas accepter les deux requêtes, alors que 2 sur 41 feraient 5 % !

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Georges-Francis SEINGRY.

Monsieur Georges-Francis SEINGRY, membre élu de la circonscription de Bruxelles

Merci, Monsieur le Président.

Le Président de la commission des Lois voudrait juste rappeler que ce n'est pas sur 40 qu'il convient de faire votre calcul, mais sur 41 membres. De ce fait, l'écart se réduit encore. Il est important de le souligner.

Monsieur le Président

Je signale toutefois que ce que nous faisons aujourd'hui, à savoir une réunion de Bureau spécifique pour ce faire, est une chose un peu exceptionnelle, dans la mesure où théoriquement, nous ne devrions prendre en compte que les demandes de commissions des personnes élues à Washington et Mexico. Que toutes les personnes ont fait leur demande en septembre 2009 ; une répartition a été faite à ce moment-là et le règlement intérieur prévoit des permutations entre personnes consentantes. Il n'y a pas de nouvelle répartition de l'Assemblée entre les différentes commissions entre deux renouvellements. Pour tenir compte de votre demande, et parce qu'il y avait à l'évidence un problème, dans la mesure où aucune personne parmi les non-inscrits ne figurait dans la commission des Lois, compte tenu du renouvellement, nous avons regardé comment faire évoluer les choses en ne se contentant pas simplement de permutations. Toutefois, c'est un peu exceptionnel et nous ne pourrions pas nous le permettre à chaque fois. Normalement, nous devrions être en commission.

Ceci pour les commissions permanentes. Sur les commissions temporaires, la commission de la Sécurité qui a 40 membres intègre François BOUCHER, ce qui permet une représentation correcte entre les groupes. Pour la commission des Anciens Combattants, créée par un arrêté qui prévoit son nombre à 32, je vais laisser la parole.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Denis FRANÇOIS, Secrétaire général de l'Assemblée des Français de l'étranger.

Monsieur Denis FRANÇOIS, Secrétaire général de l'Assemblée des Français de l'étranger

À ce stade, je peux simplement vous dire que vous avez actuellement 35 membres. L'arrêté qui a constitué la commission il y a quelques années en prévoit 32. Il y aurait donc trois membres « de trop », mais je ne sais pas quels sont les membres qui acceptent de sortir de la commission.

Monsieur le Président

Christophe a donné Madame KAMMERMANN et Madame GOUPIL.

Monsieur Denis FRANÇOIS

Madame GOUPIL et le Sénateur KAMMERMANN, ce qui en fait deux. Je ne sais pas quel est le troisième.

Monsieur le Président

Nous n'allons pas nous éterniser sur ce point. Le Président continuera à inviter les personnes hors commission s'il le souhaite.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean-Pierre CAPELLI.

Monsieur Jean-Pierre CAPELLI

Merci à la Majorité d'avoir accepté de passer de 35 à 32. Mais, à l'intérieur des 32, nous sommes 8 de l'ADFE, contre 11 normalement. Pour respecter l'équilibre, il nous faudrait 3 représentants de plus dans les 32. Cela correspond à un mail du président de la commission des Anciens Combattants dont j'ai été destinataire qui disait :

Voici la nouvelle composition. ADFE : 11...

Monsieur le Président

Nous n'avons pas la solution ici. Ce matin, la question de la surreprésentation du groupe Majorité présidentielle a été soulevée. Nous enregistrons les personnes qui se retirent. Tu as signalé que le groupe ADFE avait demandé la possibilité d'être complètement représenté. Il faut d'autres défections et refaire les calculs pour pouvoir...

Monsieur Jean-Pierre CAPELLI

J'ai signalé également que le Président de la commission avait envoyé un mail stipulant qu'un arrêté fixait le nombre de membres à 32 et disant que l'ADFE devait avoir 11 membres. Or, nous en avons 8. Je ne sais s'il faut régler le problème maintenant, mais il faut l'acter.

Monsieur Denis FRANÇOIS

J'imagine que le courriel de Monsieur Alexandre LAURENT dont vous parlez est un courriel où il précise qu'il y a 30 membres. Or, il y en a 32. Il suggère effectivement la répartition proportionnelle suivante : pour le groupe Union de la majorité, 13 membres (contre 16 aujourd'hui) ; pour le groupe ADFE, 10 membres (contre 9) ; pour le groupe Majorité présidentielle, 5 membres (contre 7) ; pour les non-inscrits, d'en rester aux 2. Je n'ai pas eu connaissance d'autre courriel du Président LAURENT.

Monsieur Jean-Pierre CAPELLI

Je crois que nous n'avons pas le temps matériel, puisque la réunion est assez exceptionnelle. Je propose que nous reportions ce point.

Monsieur le Président approuve et donne la parole à Madame Martine SCHOEPPNER.

Madame Martine SCHOEPPNER, membre élu de la circonscription de Munich

Simplement, je rappelle que cela ne pose pas un trop gros problème pour les commissions temporaires, puisque vous pouvez toujours y assister en le demandant au Président. À moins d'un ordre du jour ultrasecret, je ne vois pas sous quel motif le Président peut vous empêcher de participer, au moins en tant qu'auditeur. Certes, vous n'aurez pas le droit d'intervenir, mais vous pouvez toujours le faire par l'intermédiaire d'un de vos collègues membre officiel.

Monsieur le Président

Nous enregistrons que du travail reste à faire de ce côté. Il était important de clarifier la situation des commissions permanentes.

Je vous remercie. Bon travaux.

JEUDI 10 MARS 2011 – MATIN

La séance est ouverte à 9 h 20 sous la présidence de Madame Denise REVERS-HADDAD, Vice-Présidente de l'AFE.

Madame la Présidente

Mes Chers Collègues, nous devrions commencer, si vous voulez bien prendre place.

Beaucoup d'entre vous ont déjà voté. Je vous recommande de le faire si possible avant la venue du Ministre, avant midi dans tous les cas.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Gérard MÉNARD, Sous-directeur de l'administration consulaire.

EXAMEN DES COMMISSIONS ADMINISTRATIVES SOUMISES A L'APPROBATION DE L'AFE

Monsieur Gérard MÉNARD, Sous-directeur de l'administration consulaire

Merci, Monsieur le Président.

Nous soumettons à l'Assemblée des Français de l'étranger, la question du renouvellement de 30 commissions. Comme à chaque session, nous allons passer en revue et soumettre à votre approbation les modifications qui sont intervenues depuis la dernière session, dans la composition des commissions administratives chargées de proposer les listes électorales dans nos postes. La plupart de ces modifications ont déjà recueilli l'avis favorable des conseillers élus de la circonscription donnée. Nous avons actuellement 31 modifications à soumettre à votre approbation. 29 ont été approuvées par l'ensemble des conseillers. Bagdad et Nairobi sur lesquelles je vais vous donner quelques précisions.

Mais, tout d'abord, je voudrais saluer la mémoire de deux membres de la commission qui nous ont malheureusement quittés. Il s'agit de Madame Marie-Claude CHAHINE épouse JABBOUR qui était membre de la commission de Damas et de Monsieur Henri-Charles DUBOURGUIER qui était membre de la commission de Tallinn. Les consuls ont proposé des noms pour les remplacer, conformément aux dispositions de la loi Organique de 1976. Ces modifications apparaissent en rouge sur l'écran.

Je vais vous donner rapidement la liste des circonscriptions électorales concernées :

Bandar-Seri-Begawan, Hanoï, Ventiane, Singapour. Pour Beyrouth, il y a Damas, Erbil et Hamman ; pour le Caire, la ville du Caire ; Praia pour la circonscription de Dakar et Johannesburg, Maputo, Harare, Lusaka, Gaborone ; pour la circonscription de Lomé, la commission d'Accra ; pour Madrid, celle de Barcelone ; Mexico, la ville de Mexico : Moscou, c'est Almaty et Saint-Pétersbourg ; Pour New Delhi : Bombay, Kaboul, Téhéran ; pour Port-au-Prince : Saint Domingue ; Pour Stockholm, Tallinn ; San Francisco : Los Angeles ; Tokyo : Hong Kong ; Vienne : Skopje ; Sydney : Port Moresby ; Washington : Boston ; et Yaoundé : Yaoundé.

Toutes ces commissions ont été pourvues et ont recueilli l'avis favorable des conseillers élus dans la circonscription.

Nous pourrions peut-être passer sur l'autre partie du tableau, qui vous donne la nouvelle composition des commissions administratives.

Je vous ai parlé tout à l'heure des cas de Nairobi et de Bagdad. Je vais commencer par Bagdad. Le vivier possible y est assez restreint, puisque nous n'avons que 14 personnes inscrites sur la liste électorale. Le consul a néanmoins réussi à trouver – hier – 4 membres inscrits qui peuvent donc valablement siéger. Il propose comme membres titulaires, Madame Fidèle LALA HARISOA et Monsieur Grégory SAUZEAU ; en suppléants, numéro 1, Jean-Guy SARKIS et en numéro 2, Monsieur Amir JAJE.

Faute de temps, cette commission n'a pas été approuvée par les conseillers. C'est une commission sur laquelle vous allez être plus précisément appelés à vous prononcer.

En ce qui concerne Nairobi, nous n'avons qu'un seul avis, positif, celui d'un des deux élus de la circonscription, Madame BEUTHIN, favorable. Il nous manque l'avis de Monsieur CURSOUX, absent, qui n'a pas pu se prononcer.

Je vous remercie.

Madame la Présidente donne la parole à Madame Claudine SCHMID.

Madame Claudine SCHMID, membre élu de la circonscription de Genève

Merci, Madame la Présidente.

Pourriez-vous rappeler le règlement ? Il me semblait qu'on n'avait pas le droit de démissionner, qu'une personne ayant été désignée allait jusqu'au prochain renouvellement de l'Assemblée. Les causes acceptées étaient uniquement, de mémoire, le décès et le départ de la circonscription.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Gérard MÉNARD.

Monsieur Gérard MÉNARD

L'article 6 de la loi dit que les remplacements se font en cas d'empêchement ou de décès. On peut estimer qu'une démission équivaut à un empêchement. Je vois mal comment obliger un membre à participer à cette réunion.

Madame Claudine SCHMID

Je me souviens d'une discussion que nous avons eue au sein de cette Assemblée pour définir ce qu'était un empêchement. Ce n'était pas le même cas pour une démission. Le Sénateur COINTAT, qui malheureusement n'est pas arrivé, connaissait parfaitement la réglementation.

Monsieur Gérard MÉNARD

Le problème est que l'empêchement peut être une maladie, un voyage inopiné ou toute autre raison. Là, il s'agit d'une personne qui ne souhaite plus siéger. Il ne souhaite pas participer à la réunion. Je vois mal comment nous pouvons à la fois l'obliger à siéger et ne pas pourvoir à son remplacement.

Monsieur Claudine SCHMID

Je l'accepte tout à fait sur un cas particulier. Je ne sais même pas de quel cas vous parlez. Mais, dans le défilé des noms, j'ai vu plusieurs fois le mot « démission ». C'est ce qui m'a interpellé. Qu'une personne veuille démissionner pour des raisons de santé ou autres, je le conçois. Il y avait plusieurs fois « démission ». D'où ma question : peut-on démissionner ?

Monsieur Gérard MÉNARD

Je n'ai pas regardé en détail si vous aviez été par le passé appelés à vous prononcer sur cette disposition. Mais, dans la mesure où nous devons à nos électeurs, compte tenu de l'importance des travaux des commissions, avoir des commissions larges, qui les représentent, je pense que toutes les commissions doivent être complétées, même si le jour des réunions, certains membres peuvent être absents. Ce serait gênant que les commissions ne soient pas entièrement composées.

Madame la Présidente donne la parole à Madame Odile SOUPISON, Directrice adjointe des Français à l'étranger et de l'administration consulaire.

Madame Odile SOUPISON, Directrice adjointe des Français à l'étranger et de l'administration consulaire

Sur ce point, nous allons effectivement regarder les travaux de l'Assemblée pour voir ce qui a été dit sur le sujet. Je me propose tout simplement d'aller voir les travaux préparatoires de la loi Organique de 1976 pour que nous voyions ce que couvre l'empêchement dans l'idée du législateur.

Je me demande s'il n'y a pas des abus de langage. Quand on a « départ pour raison de santé » ou « démission », n'est-ce pas quelque part la même chose ? C'est peut-être le terme qui n'aurait pas à figurer. Nous allons éclaircir ce sujet pour le Bureau du mois de mai.

Madame la Présidente

Merci, Madame SOUPISON.

Nous allons passer à la présentation du rapport de la commission de la Sécurité, mais avant, je voudrais demander aux personnes qui prendront la parole au nom des groupes d'être assez concis et rapides, parce que le Ministre a un emploi du temps serré avec nous. Merci.

Madame la Présidente met aux voix les modifications intervenues parmi les membres des commissions administratives. Les modifications sont adoptées avec 1 abstention.

**PRESENTATION DE LA SYNTHÈSE DES TRAVAUX
DE LA COMMISSION TEMPORAIRE DE LA SÉCURITÉ**

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Cédric ETLICHER, Président de la commission temporaire de la Sécurité.

Monsieur Cédric ETLICHER, Président de la commission temporaire de la Sécurité

Merci, Madame la Présidente.

La Sécurité, grand thème, est malheureusement toujours alimentée par l'actualité. Aussi, depuis le début de l'année, nous avons pu encore voir nombre d'évènements. La commission de Sécurité qui voulait travailler sur des projets plus en amont, en organisation au niveau des postes pour prévoir les problèmes s'est de nouveau principalement consacrée à ce qui s'est passé lors des évènements de début d'année en Afrique, principalement en Afrique du Nord. Je tiens quand même à remercier le CDC pour sa disponibilité, tant au niveau des communautés, lors des évènements, que devant notre Assemblée. Il a fait preuve de beaucoup de transparence. Je pense que notre Rapporteur pourra nous en dire beaucoup plus sur ce qui s'est passé pendant les deux demi-journées qui nous sont consacrées.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Thierry PLANTEVIN, Rapporteur de la commission temporaire de la Sécurité.

Monsieur Thierry PLANTEVIN, Rapporteur de la commission temporaire de la Sécurité

Merci, Monsieur le Président. Merci, Madame la Présidente. Bonjour.

La commission a auditionné Madame Martine GAMBARD-TREBUCIEN, sous-directrice des opérations d'urgence au CDC. Les réponses faites à la commission quant aux deux motions et aux vœux émis lors de la XIII^e session ne répondent pas tout à fait à ses attentes. En ce qui concerne la motion n° 1, portant sur le prolongement de trois mois d'un recrutement local, afin de remettre à jour les listes consulaires au Mali, la demande a été en partie satisfaite. Le principe en avait été accepté, mais la visite à Bamako d'une mission du CDC, qui a permis de traiter 40 % de la liste en 72 heures a eu pour effet de ramener le contrat de vacances de 3 à 1 mois. Notre élu du Mali doute que le temps imparti soit suffisant.

En ce qui concerne la motion n° 2 ayant pour objet l'acquisition sur place de plans de la ville de Nouakchott afin de pouvoir réaliser un découpage en îlot, la réponse est la suivante :

Le CDC s'est doté d'un équipement de cartographie performant de type SIG qui permet une géolocalisation fine et régulièrement actualisée de nos compatriotes résidents. Pour raison de sécurité, il appartient aux postes d'assurer la protection de cette cartographie qui peut, en période de crise, s'avérer sensible. Il n'est pas envisagé de la communiquer aux chefs d'îlots, chacun d'eux disposant déjà des listes nominatives des résidents de chaque îlot. La réunion technique évoquée à l'article 3 de la motion est le Comité de sécurité. Elle comprend, aux côtés du personnel diplomatique et consulaire, les chefs d'îlots et leurs adjoints. Les conseillers de l'AFE y sont généralement associés.

Notre conseiller en Mauritanie fait le constat suivant :

Je ne sais pas si notre motion est mal écrite ou si elle est mal comprise par le rédacteur de la réponse. Si j'habitais par exemple à Paris, j'irais dans un kiosque de presse et j'achèterais un plan de la ville. Je découperais le quartier de la ville dont je suis chef d'îlot. Je pourrais ainsi localiser avec exactitude, les personnes qui sont sous ma responsabilité : nom de rue, numéro d'immeuble, étage, etc. J'habite à Nouakchott et aucun plan complet de la ville n'est publié. Le quartier où j'habite a fait l'objet d'un adressage et je sais que je suis dans le quartier 48, rue 29, maison 189. Pour d'autres, ils habitent « avenue de la Dune, rue du Bana Blanc, quartier derrière la Mosquée, quartier Nott Nord ou quartier Nott Sud ». Si je veux pouvoir localiser avec exactitude mes résidents, je dois faire un plan manuel de mon îlot et reporter sur ce plan leur localisation. Peu le font. Pour ceux qui le font, il y a forcément des erreurs. Il existe trois sortes de plans pour la ville : le plan de la compagnie d'électricité, le plan de la compagnie de l'eau pour la localisation des compteurs, le plan de la société privée qui a fait l'adressage, mais qui ne couvre qu'une partie de la ville. Aucun de ces plans n'est commercialisé. Nous ne demandons pas que le département donne l'accès à la géolocalisation SIG, mais simplement qu'elle donne à chaque chef d'îlot, un plan papier de son secteur, sur lequel ils peuvent reporter l'emplacement exact des personnes. Ce plan papier étant ensuite remis pour saisie au responsable sécurité du poste diplomatique.

Je rappelle aux responsables consulaires et diplomatiques que la fonction de chef d'îlot et de leurs adjoints est purement bénévole et altruiste et qu'ils déchargent le personnel des postes d'une partie des enquêtes qu'il devrait faire s'ils n'existaient pas. Ils doivent donc recevoir un maximum d'attention et d'aides de la part d'administrations, pour pouvoir remplir leur mission avec le plus de sérieux possible, sans engager des frais personnels pour constituer des relevés topographiques. Pour l'instant, je fournis aux chefs d'îlots les plans des divers quartiers de la ville, plans qui sont bénévolement mis à ma disposition par les sociétés que je viens de citer.

Quant à la conclusion de la réponse, elle montre bien le peu de considération dont jouissent les conseillers de l'AFE dans le dispositif de sécurité, puisqu'ils sont généralement associés, alors que les conseillers de l'AFE demandent à l'être systématiquement.

Joël PICHOT.

En ce qui concerne le vœu n°1 ayant pour objet la convocation des conseillers au Comité de sécurité et l'octroi de matériel de communication, la réponse est la suivante :

Le Conseiller AFE est naturellement associé aux réunions du Comité de sécurité, comme à la plupart des autres organismes consulaires. Il participe à ce titre à la définition du plan de sécurité du Poste. Son mandat étant personnel, il ne peut toutefois s'y faire représenter. Il est également associé aux cellules de crise que le poste peut être amené à mettre en place. Entretien un dialogue régulier avec l'officier de sécurité, l'attaché de sécurité intérieure et l'attaché de défense, il est aussi l'un des interlocuteurs naturels du chef de poste qui peut le consulter pour toute question intéressant la sécurité de la communauté française. Disposant déjà de matériel de communication, lorsqu'il exerce les fonctions de chef d'îlot, le Conseiller AFE s'en verra doté de manière plus systématique, selon les possibilités budgétaires.

La commission fait remarquer que tous les élus ne sont pas convoqués systématiquement et qu'ils ne sont pas membres de droit, comme dans les commissions consulaires. En ce qui concerne le matériel, Madame GAMBARD-TREBUCIEN rappelle qu'il faut faire des demandes, si l'on veut espérer recevoir des équipements.

La situation actuelle de crise, les témoignages de nos élus de Côte d'Ivoire, de Tunisie, d'Égypte et de Lybie sont édifiants et alarmants. Plusieurs remarques doivent rappeler notre attention. Les déclarations depuis la France peuvent avoir des effets dévastateurs et pousser à la stigmatisation de la communauté française ou tout simplement, induire en erreur nos compatriotes sur les intentions de nos autorités. La soudaineté des crises dans les pays considérés comme étant stables a mis à jour une bonne réactivité des postes, mais aussi quelques dysfonctionnements et la certitude qu'aucun poste ne doit se sentir à l'abri de telles situations.

Dans la fiche pays du site MAE, l'attribution des couleurs indiquant le degré des risques encourus a entraîné des difficultés pour certaines sociétés françaises et semble gêner le recrutement d'enseignants. Néanmoins, minimiser le risque serait déraisonnable. Les sociétés qui souhaitent s'installer dans les pays en zone rouge doivent, en raison des risques potentiels, élaborer un plan de sécurité avec le Centre de crise. Il est important de noter qu'une évacuation est décidée en dernier ressort

par l'ambassade, qui en supporte la charge. Un rapatriement, en revanche, est une décision individuelle motivée par les conseils des autorités, la charge en revenant à l'intéressé. À ce sujet, la commission se propose de rencontrer un haut responsable d'Air France, afin de demander que soient proposés des tarifs préférentiels, dès lors qu'un rapatriement est conseillé par des instances gouvernementales.

En ce qui concerne les listes consulaires, Madame GAMBARD-TREBUCIEN rappelle que les élus ont un rôle prépondérant dans la sensibilisation de nos compatriotes à l'importance de l'inscription au consulat et, par la suite, du contrôle des informations portées sur la fiche individuelle, en entrant sur le site GAEL avec son Numic.

La commission retient avec intérêt l'initiative de géo localisation proposée par l'ambassade de Port-au-Prince et se propose d'en demander la généralisation, au moins dans les pays à risque. La commission retient la proposition d'une fiche d'information médicale (voir modèles en annexes 1 et 2). Ces annexes n'ont pas été photocopiées, mais elles seront en ligne sur le site. Elles pourraient être proposées lors de l'inscription dans les consulats. La commission va adresser à chaque conseiller, un questionnaire relatif à la sécurité dans chaque poste, moyens humains et matériels, procédures. Les résultats seront analysés et proposés au Centre de crise.

Notre Président développera le sujet après mon exposé.

Auditions communes avec la commission des Affaires culturelles. Les deux commissions ont auditionné Madame Anne-Marie DESCOTES, directrice de l'AEFE. Plusieurs établissements vont faire l'objet d'un renforcement de leur système de sécurité ou de mise aux normes. Un budget de cinq millions d'euros doit être affecté à ces travaux (cf. rapport de la commission des Affaires culturelles).

Auditions communes avec la commission des Affaires européennes. Les deux commissions ont auditionné Monsieur Laurent DE FRANCE, chargé de mission l'Union européenne au Centre de crise. Après avoir rappelé l'organisation et le fonctionnement du Centre de crise, deux missions et trois services. Les deux missions sont la sécurité des Français en résidence ou en tourisme à l'étranger, que l'on appellera « urgences consulaires » et l'aide d'urgence de la France ou « urgences humanitaires ». Une urgence humanitaire entraîne parfois une urgence consulaire (le Tsunami ou Haïti). Les trois services : un quart veille 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, qui suit les situations d'urgence dans le monde, qui prévient et alerte ; un pôle de rédacteurs qui actualise les conseils aux voyageurs et aux résidents et le plan de sécurité des ambassades de France (combien de ressortissants enregistrés, ou de passage, quelle localisation dans la ville, quel point de regroupement en cas de problème et quel dispositif de survie, communication, vivre ; quel groupe vulnérable, etc.). Puis, un pôle opérationnel, capable de partir immédiatement sur les lieux d'une crise : accident de terre ou aérien, coup d'État, catastrophe naturelle, ressortissants bloqués. Une équipe de 10 personnes est prête à partir en Côte d'Ivoire dans l'heure.

Monsieur DE FRANCE a expliqué sa mission : maintenir un contact opérationnel avec les autres centres de crise européens et suivre la législation bruxelloise relative aux urgences consulaires. La première étant plus utile et développée.

Les Européens dans le monde, une représentation très inégale. Seuls trois pays au monde, la Chine, la Russie et les États-Unis, accueillent une ambassade de chacun des 27 pays de l'Union européenne. Dans 107 autres pays, on ne compte que dix ambassades de l'Union européenne au maximum. L'Allemand, le Belge et le Suédois ne sont donc pas nécessairement égaux lorsqu'ils se rendent ou s'installent au Népal ou en Iran. Tout dépend de leur représentation sur place.

L'article 23 du Traité de Lisbonne :

Tout citoyen de l'Union européenne bénéficie sur le territoire d'un pays tiers où l'État membre dont il est ressortissant n'est pas représenté, de la protection de la part des autorités diplomatiques et consulaires de tout État membre, dans les mêmes conditions que les nationaux de cet État.

En traduction, je peux m'adresser au consulat italien en Somalie, de même qu'un touriste bulgare peut s'adresser au consulat de France en Côte d'Ivoire.

Une législation encore peu déclinée dans le réel. Aucun texte contraignant qui obligerait formellement les Européens à s'entraider, la protection des ressortissants est souveraine et sensible. En Libye, nous nous sommes coordonnés, mais chacun avait pour priorité d'agir de son côté. Les éléments positifs, oui, tremblement de terre en Haïti, évacuation de plus de 1 300 ressortissants français et d'une cinquantaine de ressortissants européens. Les événements d'avril 2010 au Kurdistan, contacts permanents avec l'Allemagne, 300 ressortissants, qui a veillé sur la sécurité des ressortissants européens, dont 40 Français.

Soutien français aux initiatives bruxelloises : mieux coordonner les actions entreprises par les États à l'étranger, pendant une crise consulaire. Là où les Français sont en difficultés, il y a toujours des Espagnols, des Britanniques, etc. Échanger au maximum pendant la crise, partager entre Européens les coûts engendrés au quotidien (rations, radio) ou lors des évacuations, personne ne peut être partout au même moment. Faire travailler ensemble nos ambassades sur le terrain, plans de sécurité et

d'évacuation, le profil des communautés expatriées, conseils de voyage donnés aux ressortissants de passage. Une vraie culture européenne en faveur de la sécurité des ressortissants européens. Encore un effort politique. Éviter la course au drapeau ou à l'avion. Donner un rôle aux délégations de l'Union européenne à l'étranger. Pourquoi pas des consulats européens ? Et encore un peu d'entraînement. L'Union européenne progresse lors de chaque crise, qui est comme un galop d'essai pour la suivante.

Une initiative française en 2008, l'État pilote : non contraignant, pas de contentieux possible, base volontaire. Un État peut proposer aux 27 d'assurer le pilotage local en cas de crise consulaire majeure. Il établit un plan d'évacuation pour tous. Il guide sur le terrain les équipes que chaque pays a déployées. Il conduit les opérations d'évacuation vers un lieu sûr. Exemple : à nouveau la Côte d'Ivoire, en cas d'évacuation, la France se chargerait d'évacuer 15 000 Français et 1 000 ressortissants de l'Union européenne. Pour l'instant, quelques États pilotes : la France à Madagascar, aux Îles Fidji, au Vanuatu, en Guinée Bissau, au Togo, aux Comores, à Djibouti, en Centrafrique. Propositions au Sénégal et au Cameroun. L'Allemagne est pilote au Kurdistan, au Tadjikistan ; le Royaume-Uni est pilote au Bangladesh, en Sierra Leone ; l'Espagne en Guinée équatoriale.

La commission ne souhaite pas soumettre de motion, vœu ou résolution.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Monsieur Cédric ETLICHER.

Monsieur Cédric ETLICHER

Ce projet européen est la première étape d'un grand projet qui pourra également nous aider, en cas de crise, à répondre plus efficacement et parfois moins cyniquement à nos compatriotes, comme nous avons pu le voir lors de certains événements. Nous avons l'impression que faute d'argent dans les caisses de l'État, on ne rapatriait pas. Concerner au niveau Européen et trouver des fonds, nous aidera peut-être à nous renforcer.

Mais, je voudrais revenir sur le questionnaire mentionné par le Rapporteur. Chaque fois que nous rencontrons le CDC, nous lui faisons part d'un manque de matériel dans tel ou tel pays. Ce même CDC nous répond que ce pays n'a jamais fait de demande. Alors, plutôt que d'avoir des discussions interminables, au sein de la commission, nous avons décidé de travailler sur un questionnaire, de l'envoyer à chacun des élus, de faire un audit le plus complet possible dans chaque pays. Bien entendu, il est des pays où le risque sécuritaire est faible, mais dans 90 % d'entre eux, il est important. Partant de là, pouvoir revenir vers le CDC, travailler sur de vrais programmes en amont de renforcement des pays sous-équipés mais à risque, peut-être d'allègement dans certains pays où cela n'est pas nécessaire. Mais surtout, que chacun de nous soit assuré que, quel que soit l'endroit où l'on exerce notre mandat, les postes sont en adéquation avec les besoins et que vis-à-vis du CDC, nous ne soyons pas que demandeurs, mais également forces de proposition et aide au CDC.

QUESTIONS-REponses

Madame la Présidente

Merci, Monsieur le Président, de ces précisions.

Avant de vous donner la parole, je dois vous rappeler que nous attendons l'intervention de Monsieur Serge MOSTURA. Peut-être pourrions-nous l'interroger directement.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Louis SARRAZIN.

Monsieur Louis SARRAZIN, membre élu de la circonscription de Vienne

Bonjour et merci.

Je voudrais attirer l'attention sur la possibilité d'utiliser les logiciels disponibles, par exemple Google Map, pour réaliser des plans. Parfois, les photos ne sont pas récentes, mais cet outil est disponible à partir du moment où l'on a une connexion Internet pas trop lente. Il permet d'avoir la photo satellite ou l'option carte. On n'a donc pas forcément besoin du logiciel SIG et on peut imprimer très facilement une carte. Peut-être faudrait-il proposer des formations à l'utilisation de Google Earth. C'est un outil extrêmement performant, qui pourrait être utilisé.

Pour les matériels des postes, j'ai plusieurs pays qui sont effectivement à risques sismiques. Je voudrais attirer l'attention sur le fait que quand des postes ont des téléphones Thuraya, les coûts liés à ces appareils sont très élevés. En raison des contractions de budget, certains postes hésitent à payer de tels téléphones, faute de fonds spécifiques.

Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Monsieur Claude GIRAULT.

Monsieur Claude GIRAULT, membre élu de la circonscription de San Francisco

Merci, Madame la Présidente.

Je tiens à rappeler que vous pouvez retrouver la fiche d'information médicale sur le site du Consulat de France à Los Angeles. C'est extrêmement facile. C'est sur la première page et la première chose que vous verrez.

D'autre part, je vous recommande vivement de faire la traduction du français dans la langue des pays où vous vous trouvez... il faut qu'il y ait les deux langues : le français et la langue de votre pays de résidence sur cette fiche d'information médicale. Je tiens également à rappeler à nouveau, ainsi que je l'avais fait au mois de septembre, que cette fiche médicale d'urgence est à conserver par la personne qui la remplit, mais à la rendre au consulat ou autres. C'est une chose extrêmement personnelle, que vous devez garder sur vous en espérant que vous n'ayez jamais à vous en servir.

Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Madame Marie-Christine HARITÇALDE.

Madame Marie-Christine HARITÇALDE, membre élu de la circonscription de Buenos Aires

Madame la Vice-Présidente,

Je suis Marie-Christine HARITÇALDE de Santiago du Chili. Je souhaitais simplement faire part d'une expérience sur le consulat de Santiago du Chili. Bien sûr, cela n'est peut-être pas évident dans d'autres circonscriptions. Il est affiché sur un mur, un grand plan de la ville avec tous les îlots marqués de différentes couleurs et une petite liste avec les chefs d'îlots de chaque circonscription, ce qui fait que quand une personne vient faire des démarches au consulat, pendant qu'on attend dans la salle d'attente, on a l'occasion de voir où on est situé.

Par contre, lors du séisme de mars, – bien sûr, le Chili a été très éprouvé, mais heureusement, la communauté française ne l'a pas été tellement – le grand souci a été qu'il n'existe aucun moyen de communiquer par mail. Au début, les communications étaient coupées. Le système est revenu sous deux jours. Il n'y avait aucune possibilité de communiquer par email, parce que la liste est à Paris. Cela doit être changé auprès du ministère, car la communication doit venir de Paris vers les différents Français inscrits sur la circonscription.

Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Monsieur Jean-Charles PRETET.

Monsieur Jean-Charles PRETET, membre élu de la circonscription de Dakar

Juste une petite précision. J'avais attiré l'attention, lors de la commission, sur le fait que nous avons des mutations, par exemple, en fin d'année. En ce qui concerne le Sénégal, le consul général s'en va, de même que le consul général adjoint, le responsable des visas et le responsable de l'aide sociale. Cela risque de nous laisser un vide pendant un ou deux mois. J'avais demandé qu'il y ait un relai. Dans le cadre de la sécurité, il me semble important que ces mutations soient faites en décalé et permettent à chacun de retransmettre les informations. Merci.

Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Madame Martine DJEDIDI.

Madame Martine DJEDIDI, membre élu de la circonscription de Tunis

Bonjour.

Juste une précision. Je vois dans ce rapport, en page 3 ou 4 :

Il est important de noter qu'une évacuation est décidée en dernier ressort par l'ambassade qui en supporte la charge.

J'avais toujours cru comprendre qu'en dernier ressort, c'était bien le Centre de crise qui prenait la décision finale. J'aurais aimé avoir une précision. Je m'étonne un petit peu de cette remarque.

Monsieur Thierry PLANTEVIN

Bien entendu, c'est le Centre de crise, sur information de l'ambassade. Mais, c'est l'Ambassadeur qui donnera l'ordre d'évacuation. Nous voulons souligner qu'à ce moment-là, nos compatriotes n'auront pas de coût en étant évacués, alors qu'il ne faut pas être étonné, pour un rapatriement, de payer un billet d'avion.

Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Madame Joëlle VALERI.

Madame Joëlle VALERI, membre élu de la circonscription de Libreville

Merci, Madame la Présidente.

Je voulais simplement poser la question de savoir qui, dans un consulat, est en charge de la mise à jour de l'onglet sécurité du site GAEL. À Libreville, j'ai tenté d'inciter la communauté à s'inscrire, à remplir ce qu'ils devaient remplir sur ce site et à consulter la fiche sécurité qui, normalement, mentionne le nom et les coordonnées de l'îlotier. Pour les quelques personnes qui m'en ont parlé et moi-même, personnellement, mon îlotier se trouvait au Congo. C'est tout de même gênant.

Monsieur Cédric ETLICHER

Au niveau des consulats, ce sont les services consulaires qui mettent à jour la fiche Guide du voyageur et sécurité sur les sites des ambassades.

Monsieur Thierry PLANTEVIN

Nous pouvons répondre à la question sur Google Earth. L'idée est bonne. Il faudrait que notre ami Joël PICHOT essaie de savoir si cela peut apporter une solution au problème. Quant au Thuraya, il semblerait que certains postes aient deux ou trois numéros prioritaires enregistrés, gratuits quand on les appelle. C'est à vérifier.

Madame la Présidente

De toute façon, Monsieur MOSTURA sera là tout à l'heure. Je pense que vous pourrez l'interroger à nouveau.

À présent, nous avons un maximum d'un quart d'heure, vingt minutes avant l'arrivée du ministre. Je vous demande impérativement d'être dans la salle à 10 heures 20. Je vous remercie.

(Pause).

**INTERVENTION DE MONSIEUR HENRI DE RAINCOURT,
MINISTRE CHARGE DE LA COOPERATION**

Madame la Présidente

Monsieur le Ministre,

Au nom de l'Assemblée, je suis très heureuse de vous recevoir et de vous donner tout de suite la parole.

Monsieur Henri de RAINCOURT, Ministre chargé de la Coopération

Mesdames et Messieurs les vice-présidents, Mesdames et Messieurs les Sénateurs, Mesdames et Messieurs les Conseillers, Mesdames, Messieurs,

Je suis très heureux de vous retrouver en cette fin de matinée, dans ces locaux qui vous sont familiers – et figurez-vous qu'ils me le sont aussi, puisque je travaille au troisième étage.

Je voudrais d'abord vous présenter les excuses de Monsieur Alain JUPPÉ, Ministre d'État, Ministre des affaires étrangères, qui évidemment aurait beaucoup souhaité pouvoir être parmi vous ce matin. Mais, vous le savez, il est en ce moment même à Bruxelles, pour préparer le Conseil européen des Chefs d'État et de gouvernements qui va se tenir demain, et qui va aborder deux thèmes essentiels : la gouvernance économique pour la zone euro et la situation, en particulier en Libye, mais pas exclusivement.

Comme je travaille au troisième étage, je dois vous dire que j'entends les travaux que vous conduisez et je sais que ces travaux et ces échanges ont été très sérieux, comme d'habitude et très fructueux. Ils témoignent – et ce n'est pas un propos de circonstance – du dynamisme de votre Assemblée, de l'implication de chacune et de chacun d'entre vous et aussi de l'ampleur des sujets que vous avez à évoquer entre vous, concernant tout particulièrement nos compatriotes qui sont établis hors de France, qu'il faut protéger, essayer d'aider, mais aussi écouter. Et c'est quelque chose de très important.

Je voudrais vous dire qu'après mon petit propos, j'essaierai de répondre aux questions que vous pourriez souhaiter me poser. Mais, au préalable, et vous n'en serez pas surpris, je veux souligner l'importance que le gouvernement attache à la situation de nos compatriotes établis hors de France. Vous savez tous que cela représente à peu près 2 millions de personnes, sur tous les continents. Je pense qu'ils sont servis par un réseau consulaire remarquable et des agents – que ce soit à Paris, à Nantes ou à l'étranger – dont je tiens à saluer le professionnalisme et à leur rendre hommage.

Vous pouvez les applaudir. Merci.

(Applaudissements).

Mesdames et Messieurs, il y a un paradoxe à entendre ou à dire régulièrement que la France perdrait son influence : « vous verrez sa présence diminuée de sa capacité de conviction dans le monde » ; alors que dans le même temps, et nous pouvons nous en réjouir, les communautés dont vous êtes les élus connaissent une augmentation de l'ordre de 4 % par an. Et donc, la population des Français de l'étranger s'accroît par conséquent chaque année. Cela participe évidemment du rayonnement de la France dans le monde.

Au-delà des chiffres, je note le rôle bien spécifique de nos compatriotes qui résident hors de France. Il s'agit d'une multiplicité de communautés, d'une grande variété de situations : les uns sont expatriés pour quelques années ; d'autres sont nés dans les pays où ils résident et y travaillent ; une proportion importante d'entre eux possède une double nationalité.

Cette disparité pourrait peut-être distendre le lien qui existe entre les uns et les autres. Pour ma part, je pense le contraire. Dans mes derniers déplacements, notamment en Afrique, j'ai pu rencontrer certains d'entre vous et des Français établis dans les pays que j'ai visités. À chaque fois, j'ai relevé le même attachement à la communauté nationale, en dépit de l'éloignement géographique ou des conditions de vie différentes de celles de la France continentale. Cet attachement est une force. Il est la marque d'une fidélité : la fidélité à notre patrie. Il témoigne d'une attente légitime.

La présence des Français de l'étranger confère une dimension tout à fait essentielle à notre pays. Par conséquent, il est normal et juste que l'État soit à le plus à l'écoute possible de nos compatriotes qui vivent hors de France. C'est le sens de la politique que nous entendons conduire. Je ne vais pas vous en détailler le contenu puisque vous le connaissez. Je me limiterai à souligner les quelques priorités autour desquelles s'ordonne notre action.

D'abord, évidemment et tout particulièrement en ce printemps 2011, la démocratie. C'est une exigence républicaine que nous partageons tous indépendamment de nos sensibilités respectives indispensables en démocratie. L'importance numérique, la diversité des situations ; des Français à l'étranger militaient pour une extension de leur représentation politique. Même si je veux les saluer à nouveau, nos amis Sénateurs le font au quotidien avec beaucoup d'efficacité, de dévouement, d'empressement et d'attachement à l'égard de chacune et de chacun de nos compatriotes. Je veux leur dire le plus amicalement et le plus chaleureusement du monde ma gratitude au nom du gouvernement français. C'est donc cette extension de la représentation politique qui a amené le Président de la République à proposer l'élection de onze députés des Français de l'étranger dès 2012, lors de la réforme constitutionnelle. Cette mesure d'équité répond à une attente. Elle aboutit à une coïncidence démographique et démocratique. C'est une avancée. Il y a lieu de s'en féliciter.

Sachez que les services de ce ministère travaillent activement avec ceux du ministère de l'Intérieur pour que tout soit prêt en 2012. L'élaboration des textes réglementaires, l'établissement des listes électorales, les modalités du vote par Internet sont en cours de préparation. C'est un travail très lourd ; certains le savent bien, ici.

Une proposition de loi déposée par le Sénateur Robert DEL PICCHIA, tendant à prolonger d'un an les mandats des membres élus de l'AFE, a été récemment adoptée par le Sénat. Le gouvernement fera en sorte que l'Assemblée nationale l'examine prochainement. Cet aménagement judicieux du calendrier électoral évitera la tenue de trois scrutins successifs en 2012. C'est une proposition sage qui favorisera la bonne organisation des élections nationales et je l'espère, une bonne participation. Car, vous le savez mieux que quiconque, la participation de nos compatriotes à ces différentes élections, sera examinée de près. Dans l'enjeu de la participation, nous comptons beaucoup sur vous pour inciter le plus grand nombre possible de nos compatriotes à se déplacer à venir voter. Par avance, je vous en remercie.

Le deuxième axe prioritaire est la sécurité. La sécurité de nos compatriotes est une priorité absolue. Le Président de la République et le Premier ministre nous le rappellent sans cesse. C'est aussi une grande responsabilité des pouvoirs publics qu'il faut assumer au quotidien. Je veux en cet instant, vous pouvez l'imaginer, avoir une pensée toute particulière pour nos deux jeunes compatriotes qui ont été assassinés au mois de janvier, après avoir été enlevés à Niamey. Je voudrais aussi rappeler le sort de nos compatriotes encore détenus en otage dans cette région et en Afghanistan.

L'instabilité du monde actuel, les menaces nouvelles nous obligent à développer des moyens accrus. Aujourd'hui, cette dimension de sécurité doit être - mais elle l'est - pleinement intégrée dans notre action diplomatique. Elle mobilise des hommes et des femmes, mais aussi des crédits. Elle repose sur un sens collectif. À cet égard, je tiens à saluer votre disponibilité comme celle de nombreux compatriotes qui, récemment, ont apporté une contribution précieuse à nos ambassades lors des événements qui se sont déroulés ou qui se déroulent en Tunisie, en Égypte et en Libye. La France est un des pays de l'Union européenne très vigilant pour assurer la sécurité, autant que faire se peut, de ses ressortissants qui vivent à l'étranger. C'est sans doute la raison pour laquelle nos partenaires se tournent souvent vers nous pour prendre en charge leurs ressortissants en cas de menace avérées ou d'évacuation nécessaire.

En matière de sécurité, je terminerai en soulignant le rôle essentiel de nos Ambassadeurs et de nos Consuls généraux. Cet aspect de leur mission est central. Je veux leur rendre hommage au nom du gouvernement.

Troisième exigence, la solidarité. Cette ambition ne se divise pas. Elle est celle du gouvernement sur le territoire national. Elle est celle que nous portons pour les Français établis hors de France. Elle recouvre plusieurs réalités. En matière sociale, les crédits inscrits dans la loi de Finances 2011-2013 sont maintenus. C'est un acquis appréciable dans le contexte budgétaire actuel, Monsieur le Président de la Caisse. Une gestion plus rigoureuse des demandes d'aide formulées par les comités consulaires devrait permettre cette année de dégager des marges afin de mieux soutenir ceux qui en ont le plus besoin. Des propositions seront formulées en ce sens lors de la prochaine commission permanente pour la Protection sociale des Français de l'étranger.

Et puis, il nous faut anticiper des évolutions durables. J'en veux pour exemple l'accompagnement de nos compatriotes retraités à l'étranger. C'est une question importante. Nous sommes en train d'élaborer une politique d'ensemble destinée à accompagner nos aînés qui vivent ou font le choix de s'établir hors de France. Cela s'inscrit tout naturellement dans le cadre du débat national sur la prise en charge de la situation des personnes dépendantes.

S'agissant de la protection sociale, le ministère du Travail mène une réflexion approfondie qui doit conduire à un réexamen de la solidarité nationale envers les expatriés. Des propositions vont être faites au gouvernement, je l'espère rapidement maintenant.

J'en viens maintenant à l'enseignement français à l'étranger dont je mesure l'importance et la sensibilité pour les familles expatriées. L'enseignement français dans le monde, c'est d'abord l'image de ce que nous sommes et pourquoi le faire, de ce que nous avons d'excellent. Il diffuse notre langue et nos valeurs ; scolarise près de 300 000 élèves dont près de 110 000 Français. Son action est le gage pérenne de notre rayonnement culturel et de la solidité des liens que nous entretenons avec les sociétés des pays où nos établissements sont présents.

Depuis 2007, un effort sans précédent a été engagé pour faciliter la scolarisation des enfants de familles aux revenus modestes : 119 millions d'euros y seront consacrés cette année.

Le Président de la République a souhaité aller plus loin que le système existant et progresser vers la gratuité de l'école pour les enfants français à l'étranger. L'État prenant à sa charge les frais de scolarité. C'est une mesure généreuse et juste (mais également coûteuse). Elle est aujourd'hui effective pour toutes les classes du lycée. Il convient d'en accompagner la mise en œuvre en l'aménageant au regard de notre situation budgétaire. C'est ce que nous allons faire en suivant les propositions du rapport de deux parlementaires, Mesdames COLOT et JOISSAINS, établi à la demande du Président de la République. Leurs conclusions confirment le bienfondé de la mesure de gratuité. Elles invitent aussi à calculer le montant de la prise en charge sur le niveau des droits d'écologie de l'année 2007-2008. Je sais que votre Assemblée a proposé que le plafonnement de la prise en charge prenne comme référence l'année 2009-2010 et non 2007-2008. Le choix difficile, mais nécessaire compte tenu de la contrainte budgétaire, a été fait de suivre la recommandation du rapport de Mesdames COLOT et JOISSAINS.

Mesdames et Messieurs, à l'heure où la planète est devenue un village, où l'information circule partout et en temps réel, il nous revient d'être encore plus à l'écoute des sociétés civiles, où les batailles se gagnent aussi sur le terrain des idées et des opinions. La vigueur des communautés françaises à l'étranger constitue un atout déterminant pour notre pays et sa place dans le monde, tout particulièrement dans la période que nous traversons. Vous le savez, le monde est en pleine ébullition, nous allons de crise en crise, depuis déjà un certain nombre d'années. Le monde qui nous était familier est en train de s'effacer, de disparaître. L'enjeu, considérable, c'est l'émergence d'un nouveau monde. Faisons donc en sorte, les uns et les autres, que ce monde soit plus juste, meilleur et porteur de paix, alors que la violence est effectivement et malheureusement, tellement répandue.

Par votre présence, par votre rayonnement, vous êtes les porte-voix des valeurs éternelles de la France : la liberté, la démocratie, les droits de l'homme. Je veux vous remercier très sincèrement de votre engagement et de votre enthousiasme à les défendre. Nous le faisons quant à nous avec nos partenaires. C'est pour cela que la France a pris l'initiative de réunir un Conseil européen des Chefs d'État et de gouvernement qui va se tenir demain. Ceci, en raison de ce qu'il se passe dans le monde arabe, notamment en Tunisie et en Égypte, mais aussi pour faire face à la situation humanitaire en Libye. Il est très bon,

même indispensable qu'au-delà de chaque pays, l'Europe, dans sa globalité, délivre elle-même sa vision, sa position par rapport à ces évolutions qui se font jours sous nos yeux. Ainsi nous serons plus forts pour essayer d'aider ces pays, qui veulent absolument s'éveiller à la liberté, à la démocratie, avec un meilleur respect des droits de l'homme, afin qu'ils puissent le faire le plus rapidement possible, bien sûr, avec des périodes de transition qui soient les plus courtes, par conséquent, et les plus positives possible, en essayant d'accompagner ces mouvements, d'apporter les aides qui nous sont demandées dans ces nouvelles organisations qui sont en train de se faire jour ici et là, dans de très nombreux pays. J'entendais hier encore, un certain nombre de Chefs d'État (celui du Maroc notamment) et je lisais des déclarations dans lesquelles nous voyons bien que cela bouge et que cela bouge partout. Il ne faut pas s'en lamenter. Il faut au contraire saisir cette opportunité pour essayer de faire progresser des valeurs qui, justement, elles-mêmes, sont le terreau sur lequel s'épanouiront la liberté, la dignité des êtres humains. C'est absolument fondamental ; c'est un enjeu planétaire.

Tous ensemble, nous devons donc essayer de favoriser ces transitions qui se font jour et qui peuvent d'ailleurs être tout à fait différentes d'un pays à l'autre, en termes d'effets, d'organisation. La création d'un état de droit, c'est quelque chose d'essentiel pour protéger les personnes.

Voilà simplement, Mesdames et Messieurs, ce que je voulais vous dire en introduction de notre petit débat qui va se dérouler maintenant. Permettez-moi de vous dire une fois encore, en raison de ce que vous faites, du fond du cœur, tout simplement, merci !

(Applaudissements).

Madame la Présidente

Merci, Monsieur le Ministre.

QUESTIONS-REponses

Madame la Présidente donne la parole à Madame Madeleine BEN NACEUR, pour le groupe Union de la majorité.

Madame Madeleine BEN NACEUR, membre élu de la circonscription de Tunis

Merci, Madame la Présidente.

Je me présente, Madeleine BEN NACEUR, conseillère pour la zone Tunisie-Libye.

C'est au nom de l'Union de la majorité que je vais m'adresser à vous, Monsieur le Ministre. D'abord, je vous remercie pour votre allocution.

L'arrivée des onze députés bientôt associés à nos douze sénateurs des Français de l'étranger doit contribuer à renforcer, faire connaître et défendre les valeurs que soutiennent les Français de l'étranger. Les 155 élus que nous sommes, conseillers, hommes et femmes de terrain, représentant les Français de l'étranger, nous vivons en permanence, souvent depuis de nombreuses années, parfois depuis notre naissance, aux quatre coins du monde. C'est pourquoi nous souhaitons que notre incontestable expérience de nos pays d'accueil soit encore plus prise en compte. Nous souhaitons être considérés comme des interlocuteurs privilégiés, car non seulement, nous voulons être écoutés, mais surtout être entendus.

Comme le dit si bien un proverbe allemand : « Prince qui n'a pas d'oreille pour écouter, n'a pas de tête pour gouverner ». Nous sommes vos oreilles, dans l'intérêt commun des pays que nous aimons, la France et nos pays d'accueil. Dans cet esprit, nous voulons encore plus instaurer avec vos services, un réel partenariat, à la mesure de ce que nous pouvons apporter. Permettez-moi, d'ailleurs, Monsieur le Ministre, de remercier à nouveau Monsieur François SAINT-PAUL et toute l'équipe du ministère, ainsi que Monsieur Denis FRANÇOIS et son équipe pour tout ce qu'ils font pour nous aider dans notre travail. Soyez convaincu, Monsieur le Ministre, que nous sommes les indispensables traits d'union entre nos pays d'accueil et la France, représentée par ses diplomates, localement ou à Paris.

Donc, première question : comment votre ministère peut-il prendre en compte les informations dont nous disposons ?

Deuxième point : un certain nombre d'élus d'Égypte, de Tunisie, de Côte d'Ivoire, etc., vivent en ce moment des événements historiques et cela, au sein de la population de ces pays. Permettez-moi, Monsieur le Ministre, de remercier Monsieur MOSTURA et son équipe de nous avoir vraiment aidés pendant tous ces moments auxquels nous ne nous attendions pas.

La France doit saisir l'opportunité de ses relations avec ces pays en marche vers la démocratie. Vous l'avez dit dans votre allocution, je vous en remercie. Un de ces moyens passe par la francophonie. Même si actuellement, faute de moyens, elle est

en perte de vitesse, il ne faut pas abandonner. Les engagements de la population en Tunisie – pays déclencheur – se sont manifestés en français par un « dégage » et se poursuivent par un « je m'engage », toujours en français, écrit et dit... Enfin, ce n'était pas « dégage », mais « digage... »...

(Rires).

Ce paramètre aux conséquences, culturelles certes, mais bien évidemment économiques, mérite une réelle intensification des moyens déjà mis en œuvre comme par exemple le maintien du statut des établissements conventionnés. Ainsi, à Tunis, nous avons l'École internationale de Carthage. Cet établissement appartenait à Madame BEN ALI. Nous ne savons pas où elle est. Il renferme 1 300 élèves, 50 professeurs détachés... il serait vraiment dommage que cela s'arrête au règne BEN ALI.

Aussi, Monsieur le Ministre, s'il vous plaît, donnez-nous et donnez à la diplomatie française, plus de moyens pour ce faire. Mais, vous l'avez laissé entendre, donc nous sommes déjà un peu rassurés.

Troisième point : nous souhaitons attirer particulièrement votre attention sur la détérioration des relations bilatérales entre la France et le Mexique. Il nous paraît regrettable qu'une affaire juridique, quel que soit le fond de l'affaire, soit devenue une affaire d'État. Nous déplorons qu'hier, l'année du Mexique en France ait été définitivement annulée. Cet événement aurait permis de mettre en lumière les liens historiques, réels et profonds existant entre les deux pays. Nous demandons simplement que tout soit fait pour rétablir les excellentes relations économiques, culturelles et autres que nous avons avec ce pays ami depuis plus de 150 ans.

Monsieur le Ministre, je vous remercie.

(Applaudissements).

Madame la Présidente la remercie et donne la parole à Monsieur Jean-Pierre CAPELLI, pour le groupe Français du monde ADFE.

Monsieur Jean-Pierre CAPELLI

Merci, Monsieur le Ministre, d'avoir pu vous rendre disponible pour être parmi nous. Bien sûr, mon groupe s'associe aux propos qui viennent d'être tenus sur l'année du Mexique. Nous sommes en parfaite symbiose là-dessus.

En 25 ans, le ministère des Affaires étrangères a déjà été amputé de plus de 20 % de ses moyens financiers, ainsi qu'en personnels. Cet affaiblissement disproportionné va encore s'aggraver, du fait d'une RGPP aveugle, qui souvent, supprime d'une façon rigide, ce qu'il faudrait absolument garder. De plus, le ministère des Affaires étrangères va devoir encore jusqu'en 2013, supprimer trois emplois sur quatre départs en retraite, soit plus que la règle générale d'un sur deux. Les économies ainsi réalisées sont marginales. En revanche, leur effet est dévastateur. L'instrument est sur le point d'être cassé, cela se voit dans le monde entier. Tous nos partenaires s'en rendent compte. Vous avez reconnu là, Monsieur le Ministre, les propos de Monsieur JUPPÉ, qui a cosigné dans Le Monde, une tribune alarmiste portant sur la réduction sans précédent du budget du Quai d'Orsay. Force est de constater que le tir n'a pas été corrigé depuis, bien au contraire.

Les effets de la RGPP à l'étranger sont dévastateurs, comme cette tribune l'avait prévu. L'image de la France est réduite à néant. La vente du patrimoine immobilier, qui se fait dans la plus grande opacité en est le parfait exemple. Cette gestion désastreuse consiste à rénover des bâtiments dont la France est propriétaire, avant de les vendre dans la précipitation, à des prix bien inférieurs au marché. Tout cela pour aller les louer de nouveau à prix d'or, souvent quelques mètres plus loin. Sans compter que le produit de la vente ne revient que pour infime partie au ministère des Affaires étrangères. Voilà, vous en conviendrez, Monsieur le Ministre, qui reflète une certaine incohérence de la politique étrangère actuellement menée.

Pendant ce temps, la baisse des crédits qui s'accélère d'année en année pèse lourdement sur les personnels consulaires dont les effectifs sont très insuffisants pour remplir leur mission et notamment faire face aux échéances électorales qui sont devant nous. Quant à notre action culturelle, elle est devenue quasiment inexistante, faute de moyens. Alors, qu'y a-t-il derrière cette belle façade du nouvel Institut français ?

À propos de l'enseignement français à l'étranger, si la subvention de l'État à l'AEFE est maintenue pour ces trois prochaines années, vous n'êtes pas sans ignorer que ce financement ne lui permettra pas d'assurer le développement du réseau, qui est pourtant l'un des objectifs qui lui a été fixé par sa tutelle. Ses charges s'accroissent encore : par exemple, la part patronale des cotisations de retraite de ses employés. Elle ne pourra plus financer les travaux immobiliers pour l'encours à l'emprunt, pourtant rendus nécessaires par la vétusté de certains bâtiments et l'augmentation du nombre d'élèves. Elle est soumise à un plafond d'emploi qui ne permet pas de répondre aux besoins nouveaux.

L'excellence a un coût, mais c'est aussi un investissement pour notre pays. Jusqu'à quel point les parents d'élèves accepteront-ils de financer la politique d'influence de notre pays ? Dans tous les domaines, le désengagement de l'État est patent et une fois de plus, ce sont nos compatriotes les moins favorisés qui en feront les frais. Je ne prendrai pour exemple que

la diminution drastique, dramatique, de l'aide de l'État qui permet l'accès à la Caisse des Français de l'étranger. D'ailleurs, nos compatriotes les plus démunis n'ont même pas de couverture sociale et ce alors qu'en France, les aides sociales viennent d'être augmentées. L'examen nouveau de la solidarité nationale que vous venez de nous annoncer sera, nous l'espérons, rapide et à la hauteur des attentes de nos compatriotes.

Les événements survenus ces dernières années et en ce moment même doivent nous inciter à accorder une place plus importante à la sécurité des Français de l'étranger. Pour cela, il faut y consacrer plus de moyens, tout en agissant avec du bon sens, en s'abstenant d'annonces intempestives à nos communautés, ayant pour effet de donner un stress supplémentaire. Les postes doivent être équipés en matériel et cela a un coût. Nous demandons que les restrictions budgétaires consécutives à la RGPP ne se répercutent pas à ce niveau. Nous comprenons les difficultés rencontrées par nos postes et nous saluons leur travail, ainsi que celui du CDC.

En notre qualité de Conseillers à l'AFE, d'élus de terrain, nous représentons, Monsieur le Ministre, les quelques 2,5 millions de Français qui vivent à l'étranger. Nous comptons sur vous pour développer la notoriété de notre Assemblée, pour accroître les moyens des élus afin de leur permettre d'effectuer leur mandat dans de meilleures conditions, pour étendre leur assurance à l'exercice de leur mandat dans leur circonscription.

Merci de votre attention, Monsieur le Ministre.

(Applaudissements).

Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Madame Michèle GOUPIL, pour le Groupe Majorité présidentielle.

Madame Michèle GOUPIL, membre élu de la circonscription de Buenos Aires

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Ministre, Mesdames et Messieurs les vice-présidents, Mesdames et Messieurs les Sénateurs et Conseillers, Chers Collègues,

Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Ministre, en cette période où les interventions et les prises de position du Quai d'Orsay sont décortiquées, commentées et sur commentées, de vous remercier de nous faire l'honneur de votre présence ce matin. D'autant que les bouleversements politiques en Côte d'Ivoire, en Tunisie, en Égypte, en Libye, au Yémen et au Bahreïn, ont fortement mobilisé votre ministère. Face aux bouleversements dans beaucoup d'autres pays du monde en Afrique, au Moyen-Orient, la France va prendre toute sa place aux côtés de la communauté internationale et de l'Union européenne pour faire entendre sa voix, et dans le respect des souverainetés, aider les peuples en mal de démocratie et de liberté. Pour vous aider, vous disposez, Monsieur le Ministre, en plus d'un réseau diplomatique et consulaire, d'un autre réseau, tout aussi compétent et malheureusement sous-utilisé. Je parle bien entendu des élus de l'Assemblée des Français de l'étranger. En ce début d'année, les Français de l'étranger ont été au cœur de deux débats parlementaires. Après le débat sur les modalités techniques liées à l'élection des députés des Français de l'étranger en 2012, le Parlement s'est prononcé sur la prorogation du mandat des élus à l'AFE. Les Sénateurs du groupe Majorité présidentielle ont pris toute leur part dans les échanges, en essayant, dans les discussions générales, d'élargir les débats sur l'importance de la prise en compte par le gouvernement, de l'expérience et de l'expertise des conseillers de l'Assemblée des Français de l'étranger et ce, dans une actualité internationale aussi dramatique que pleine d'espoir.

Vous avez la chance inestimable, Monsieur le Ministre, de disposer, avec l'Assemblée des Français de l'étranger, d'un outil extraordinaire pour savoir ce qui se passe dans le monde.

(Applaudissements).

Certes, vous avez raison de faire confiance à votre réseau diplomatique, dont la mission est de vous informer sur la position des gouvernements étrangers. Toutefois, ils ne vous renseignent pas sur ce que pense le peuple.

(Applaudissements).

En revanche, les élus à l'AFE, qui partagent le destin de la population de leur pays d'accueil, connaissent le sentiment du peuple. C'est par eux que vous pouvez obtenir des informations extrêmement utiles. Cette Assemblée mérite d'être davantage utilisée.

Aussi, Monsieur le Ministre, nous vous serions reconnaissants de nous faire connaître les mesures que votre ministère pourrait envisager de prendre, afin de mieux associer les élus de l'AFE aux diverses cellules de crise ou de veille de votre ministère, tant en France qu'à l'étranger.

Sur ce même sujet, face aux bouleversements qui secouent notre planète, beaucoup de voix s'élèvent au sein de notre Assemblée, pour que la sécurité des Français qui vivent à l'étranger soit mieux assurée. Certes, nous nous devons de saluer le travail exceptionnel, la réactivité et la disponibilité des personnels du CDC inauguré en juillet 2008. Dans bien des situations, le CDC a été décisif et a provoqué l'admiration de bien des professionnels de la prévision et de la sécurité. Mais, là encore, les hommes et les femmes de terrain que sont les élus de l'AFE sont des relais inestimables pour évaluer une situation, un mouvement de foule, une exaspération ou une révolution latente.

Aussi, nous le demandons depuis plusieurs années, nous souhaiterions que la commission de la Sécurité de l'AFE devienne une commission permanente. En effet, son caractère actuel de commission temporaire minimise son champ d'action et de décision et, vous en conviendrez, ne colle plus vraiment avec la réalité d'un monde qui bouge.

Monsieur le Ministre, en 2012, vous vous êtes y référé, nos compatriotes établis hors de France auront, pour la première fois de leur histoire, la possibilité d'être représentés à l'Assemblée nationale. Ce scrutin sans précédent se doit d'être un succès et je souhaiterais que vous nous donniez toutes les assurances pour qu'il se déroule dans les meilleures conditions juridiques et logistiques possible. Les débats parlementaires ont été vifs sur ce sujet. Les inquiétudes de l'Assemblée des Français de l'étranger sont grandes, tant l'enjeu est important. Cette élection inédite, qui complète le dispositif législatif en faveur des Français établis hors de France devra être également, pour votre ministère, l'occasion de mener une réflexion sur les moyens et les ambitions de l'Administration consulaire. Car celle-ci ne pourra pas faire de miracle dans les années à venir, si les premiers ne sont pas à la hauteur des secondes, qu'il s'agisse des services rendus aux Français de l'étranger ou de l'organisation des diverses élections.

Aussi, pourriez-vous nous éclairer sur les moyens humains et logistiques particuliers que votre ministère mettra en place et les relations qu'il entretient avec celui de l'Intérieur, particulièrement rompu à ce genre d'exercice ?

Dernier point : la solidarité nationale vis-à-vis des Français de l'étranger. Vous vous y êtes référé, les besoins sont grands et nous souhaitons être associés aux pistes de réflexion qui seront lancées.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

Madame la Présidente la remercie et donne la parole à Madame Gloria GIOL-JERIBI, représentant les non-inscrits.

Madame Gloria GIOL-JERIBI, membre élu de la circonscription de TUNIS

Monsieur le Ministre,

Élue dans la circonscription Tunisie-Libye, je m'exprime aujourd'hui au nom de l'Union des conseillers indépendants et je voudrais attirer votre attention sur deux points. Il est vrai que l'outil diplomatique est en péril, mais l'outil consulaire n'est pas mieux loti, faute d'une politique budgétaire désastreuse conduite ces dernières années. Alors que nous étions en pleine révolution tunisienne, dans un pays livré à la violence, au pillage, la plus totale insécurité, j'ai pu mesurer moi-même combien le dispositif de sécurité était défaillant. Le plan de sécurité du poste est obsolète et inapplicable. Il n'a jamais été testé, faute de temps. Les chefs d'îlots qui avaient été choisis, surtout parce qu'ils étaient de bons récolteurs d'enveloppes pour les élections de l'AFE, ont failli à leur mission pour leur grande majorité. Cela est vrai.

(Murmures de protestation).

Certains se sont terrés. D'autres sont partis en France sans même prévenir le consulat général, en laissant la population livrée à elle-même. Quant à ceux qui sont effectivement restés, ils n'avaient aucun moyen matériel. Mais pire, le consul général, à qui je rends hommage ici, ainsi qu'à toute son équipe, a été obligé de faire appel aux associations d'élus pour faire passer les messages de consignes de sécurité à la population française, parce qu'il n'avait pas les moyens de le faire lui-même, ni matériels, ni humains. Il n'avait même pas les moyens d'envoyer des SMS groupés. C'est cela, la situation ! Toutes les grandes Nations d'hier, que ce soit la Grande-Bretagne, les États-Unis ou la Chine, les nations d'aujourd'hui, Brésil, Turquie, Inde, développent leurs outils, leur réseau à l'étranger. Sauf nous, qui nous acharnons à réduire notre dispositif diplomatique, consulaire, mais aussi culturel, en taillant de manière générale dans les effectifs et les moyens, sans même réfléchir aux conséquences sur la vie quotidienne des Français de l'étranger.

Nous vous demandons de réévaluer les objectifs de la politique française à l'étranger, que ce soit dans les domaines de sécurité, d'éducation, de protection sociale et de finalement allouer les moyens en accord avec ces objectifs.

Mon second point est l'avenir de l'AFE. Je fais appel à vous, Monsieur le Ministre, mais également à tous les Conseillers de cette Assemblée. Si nous voulons, demain, devenir une vraie force de proposition pour notre communauté française ; si nous voulons continuer à exister, il va falloir prendre les choses en main. Nous n'avons aucun pouvoir décisionnel. Nous sommes sous la tutelle du ministère des Affaires étrangères et nous n'avons pas de budget. En clair, nous n'avons pas les moyens

d'assumer notre responsabilité d'élus. Il faut donc nous réformer et cette réforme devient urgente, avec l'arrivée des onze parlementaires supplémentaires au sein de l'AFE. Alors, Monsieur le Ministre, aidez-nous. Aidez cette Assemblée à devenir une vraie collectivité territoriale, avec des élus responsables.

(Applaudissements).

Madame la Présidente la remercie donne la parole à Monsieur le Ministre.

Monsieur Henri de RAINCOURT

Merci, Madame la Présidente.

Je ne suis pas absolument certain de pouvoir répondre d'une manière très précise aux questions très pointues que vous m'avez posées. Il y a une grande différence entre vous. Vous connaissez tout cela merveilleusement, puisque vous le vivez au quotidien et parfois depuis longtemps. Pour ma part, je suis arrivé le 14 novembre 2010. Je suis donc en rodage ou en formation et grâce à vous, j'ai bien le sentiment que cela va s'accélérer...

(Rires).

Pour cela, je vous en remercie.

Je vous remercie aussi pour la franchise des propos que vous avez tenus. Lorsque l'on est responsable, que ce soit au niveau du gouvernement ou dans une collectivité, il est tout à fait normal d'entendre des choses agréables et des choses qui le sont moins. D'une manière assez naturelle, on préfère les premières aux secondes, mais il est vrai aussi que la réalité démocratique fait que l'on insiste plus sur les secondes que sur les premières. Cela étant dit, je prends extrêmement au sérieux tout ce que vous avez pu nous expliquer.

Premièrement, le rôle des élus, le rôle de l'Assemblée des Français de l'étranger, moi, je veux vous dire et je pense l'avoir dit dans mon propos, l'avoir exprimé en d'autres circonstances et de la même manière – ce qui est assez rassurant – que votre rôle est absolument essentiel. Donc, si vous considérez qu'il y a des choses qui doivent être changées, je vous dis que le Ministre d'État et moi-même à ses côtés, nous sommes absolument disposés à en parler et à travailler avec vous sur toutes les questions que vous souhaitez évoquer. En particulier, je suis d'accord pour considérer – ainsi que l'évoquait Madame GOUPIL comme d'autres – qu'en effet, vous sentez que vous avez le pouls au quotidien, de ce que vous observez, des remarques qui vous sont faites et donc, vous êtes une oreille ou des observateurs très attentifs sur le terrain. Je pense donc qu'avec nos ambassadeurs, sur place, il faut un meilleur échange – même s'il existe déjà dans la plupart des pays – et nous allons essayer de relayer cela auprès de nos ambassadeurs. C'est quelque chose de très important et de très positif. Cela correspond d'ailleurs tout à fait à la politique de développement, de coopération que le gouvernement français entend mener et sur laquelle il entend accentuer ses méthodes dans les mois et les années qui viennent. Bien sûr, Madame, les relations de gouvernement à gouvernement, d'État à État sont absolument essentielles ; mais, le rôle de la société civile est déterminant. Nous venons quand même d'en avoir la preuve ou nous sommes en train d'en avoir la preuve en ce moment même au quotidien. Vous m'avez entendu dire un certain nombre de fois qu'en matière de politique de développement, bien sûr, il y a l'aide publique, mais pas seulement. Il y a tout ce que nous voulons faire avec le secteur privé, le secteur associatif et d'autres. Et donc, tout ce que vous avez exprimé, je le reçois cinq sur cinq. Il faut donc que nous voyons comment faire pour améliorer la situation.

J'ai le sentiment qu'en prenant conscience de ce besoin et de cette évolution, les choses ne doivent pas être tellement compliquées à ouvrir, parce qu'il n'y a pas besoin de changer des textes, des lois, des ceci ou cela. C'est une question de comportement, de relations avec les autres. Et je crois que ce que vous exprimez-là, au fond, recouvre tout à fait ce qui se passe à l'intérieur de notre société. Aujourd'hui, nos compatriotes, d'une manière générale, savent très bien que tout ne tombe pas du haut, mais c'est plutôt l'inverse qui doit marcher, c'est-à-dire que c'est quand on est sur le terrain que l'on appréhende le mieux les besoins, les priorités, les réactions et les comportements et qu'à partir de là, on peut justement faire remonter aux échelons décisionnels, les bonnes informations pour que les bonnes décisions soient prises.

Avec Alain JUPPÉ, Mesdames, Messieurs, nous allons essayer d'aller tout à fait dans le sens que vous avez indiqué.

Voilà ce que je voulais vous dire sur ce point. Cela correspond aux propos de Madame BEN NACEUR, Monsieur CAPELLI, Madame GOUPIL, etc. Je pense que vous accepterez que cette réponse soit, en quelque sorte, globale.

(Applaudissements).

Nous en reparlerons l'année prochaine – si je suis encore là – et nous en ferons l'évaluation. Il est bien d'avoir des idées, mais il faut toujours faire l'évaluation de ce que l'on veut dans le temps.

Certes, il faut du temps, mais il faut toujours faire une évaluation, c'est fondamental, lorsque l'on a la responsabilité de la politique publique, sous une forme ou sous une autre.

Deuxièmement, en matière de sécurité, je suis un peu étonné, je m'excuse de le dire, de certains propos que j'ai entendus. S'ils ont été tenus, c'est parce qu'ils ont été vécus et je ne me permets donc pas de les mettre en doute, mais j'avais le sentiment que la France, en matière de sécurité de nos compatriotes, était extrêmement attentive et active. Je veux à nouveau rendre un grand hommage à notre Centre de crise qui, 24 heures sur 24, 365 jours par an, est véritablement en éveil et réagit en temps réel – j'ai pu le vérifier moi-même ces dernières semaines – et d'une manière très efficace. Je trouve donc que nous avons la chance d'avoir, pour le faire fonctionner, des personnes tout à fait admirables – ce que personne parmi vous n'a remis en cause. Nous sommes bien évidemment sur la même ligne par rapport à cela.

Sur la question de la sécurité, je suis tout à fait d'accord pour que la question de plans de sécurité, dans le droit fil de ce que je viens de dire concernant le rôle de l'AFE, puisse être traitée en lien avec les élus. Si vous le voulez bien, nous allons réaliser un état des lieux à partir de la situation actuelle. Nous essaierons d'établir, là où cela est nécessaire, des plans de sécurité, s'ils doivent être modifiés.

Voilà ce que je voulais dire sur le plan de sécurité.

Sur les moyens, ce n'est pas le plus facile pour moi, parce qu'évidemment, le ministère des Affaires étrangères comme tous les ministères de France est concerné par la diminution de la dépense publique. Sur ces questions, nous pouvons avoir des opinions différentes ; je les respecte totalement. Mais, je défends la politique que nous préconisons et que nous pensons bonne pour notre pays. Encore une fois, j'admets totalement que nous puissions avoir une opinion différente.

Sur ce plan-là, oui, cela est vrai, le ministère des Affaires étrangères a contribué très largement à la réduction des dépenses publiques en France. Cela avait commencé bien avant que l'on nous parle de RGPP. Je n'incrimine personne, cela n'aurait aucun intérêt, mais cela fait au moins 20, 25 ans que l'on dit que l'on ne va pas remplacer tel poste, etc. Il est sûr que cela fait moins de bruit de supprimer un poste dans une ambassade à 15 000 km, que de supprimer une brigade de gendarmerie. Cela est clair. Nous pouvons nous parler franchement, cela est vrai.

Ce qui est vrai aussi, c'est que nous avons fait référence à ce qu'avait écrit Alain JUPPÉ, avec son collègue Hubert VÉDRINE, dans un article de journal. Et j'ai entendu Alain JUPPÉ, au cours des réunions de travail que nous avons eues, tous ces derniers jours, avec lui, justement pour préparer la discussion budgétaire qui, déjà, se profile à l'horizon pour l'année prochaine, même si nous ne sommes qu'au mois de mars : nous sommes véritablement en train d'établir, à la Coopération comme aux Affaires étrangères, comme aux Affaires européennes, un argumentaire et un état des lieux pour expliquer la situation. Il est bien évident – parce que l'évolution du monde a aussi été celle-là – que d'ouvrir des ambassades dans tous les pays du monde est formidable ; mais, si l'ambassade ne peut pas fonctionner parce qu'elle n'a qu'un ambassadeur et une demie assistante, ce n'est pas très efficace non plus. Notre pays, par rapport à la place qu'il entend avoir au niveau du monde, au rôle qu'il entend jouer dans les affaires du monde, doit pouvoir dire quel est le seuil en-deçà duquel il faut faire un choix et admettre que l'on doit revoir nos objectifs à la baisse. Sinon, il convient de mettre en face les moyens correspondants. Je veux vous témoigner - croyez-moi ou non ! – de la très forte volonté d'Alain JUPPÉ, qui nous l'a encore confirmé hier en fin de matinée, sur ces questions budgétaires. Il a donné toutes les instructions à ses collaborateurs pour que nous fassions un véritable et total état des lieux et que nous regardions comment faire dans nos discussions avec nos honorables correspondants de Bercy...

(Rires).

Voilà ce que je veux vous dire sur le sujet.

Je sais la situation du patrimoine. Vendre des bâtiments pour payer des frais de fonctionnement ne peut pas durer indéfiniment. D'autant que ce n'est pas toujours d'une grande efficacité. Sur ces questions, vous nous jugerez également à l'œuvre dans les mois et les années, puisque toute politique se développe forcément dans la durée.

Voilà ce que je voulais dire là-dessus.

En ce qui concerne les établissements conventionnés, naturellement, ils sont importants pour nous. Madame, nous allons étudier d'une manière tout à fait spécifique la situation en Tunisie, mais elle n'est pas la seule. Madame CERISIER BEN GUIGA n'a pas l'air contente...

Madame la Présidente donne la parole à Madame la Sénatrice Monique CERISIER BEN GUIGA.

Madame Monique CERISIER BEN GUIGA, Sénateur représentant les Français établis hors de France

C'est une école tout à fait spéciale, qui a été bâtie par Madame BEN ALI en détruisant un lycée français qui existait, en obtenant bizarrement cinquante postes de détachés, alors qu'ailleurs, on n'en obtient pas. Je crois qu'il va falloir être très prudent sur cette affaire de l'École internationale de Carthage, qui était une aberration.

Monsieur Henri de RAINCOURT

Si cela ne vous ennuie pas, nous n'allons pas ouvrir le débat. Je dis simplement que j'avais pris la précaution de dire que nous allions bien regarder les situations au cas par cas. Ce qui compte, c'est le principe ; à partir de là, nous regarderons au cas par cas.

Sur les relations France/Mexique, je veux vous dire deux ou trois choses. Là encore, chacun a son jugement, mais la France considère que le Mexique est un partenaire absolument essentiel et avec lequel nous devons entretenir les meilleures relations possibles.

Il est bien évident aussi que la situation d'une de nos compatriotes ne doit pas être effectivement le seul élément qui détermine le niveau ou l'humeur des relations entre nos deux pays. Ceci est d'autant plus vrai que c'est le Mexique qui succèdera à la France, à la présidence du G20. Par rapport à cela, peut-être avez-vous pu considérer certaines réactions comme vives ; je l'admets tout à fait, mais je me permets – tout en souhaitant que cela ne sorte pas d'ici, j'ai confiance en vous pour cela – de vous dire qu'il existe des conventions internationales signées par le Mexique et par la France, qui prévoient que nos ressortissants – et l'inverse est également vrai – peuvent venir dans leur pays d'origine effectuer leur peine et que le Président du Mexique lui-même, l'actuel, a signé un courrier au Président de la République française pour donner son accord. Point à la ligne !

Non pas que je veuille cacher cette information, mais simplement pour aller dans le sens de ce qui a été exprimé tout à l'heure par l'un d'entre vous, ce n'est pas la peine de rajouter de l'huile sur le feu. Mettons de l'huile dans les rouages plutôt que sur le feu !

(Applaudissements).

Néanmoins, je partage également ce que dit le Président de la République, qui ne concerne pas seulement la situation de Madame CASSEZ : « Moi, les compatriotes, quelle que soit leur situation, on les ramène à la maison et après on voit ». Voilà ce que je voulais vous dire. Mais je suis bien conscient, de même que le gouvernement, de la situation. Nous allons essayer de faire en sorte que les choses s'améliorent rapidement.

Sur la diplomatie culturelle en tant que telle, nous n'avons pas l'intention de renoncer. C'est d'ailleurs bien la raison pour laquelle Xavier DARCOS préside aujourd'hui notre Institut français, dont l'ambition n'est pas de réduire l'action internationale en matière culturelle, mais au contraire de la croître. Il a même un budget de 47 millions d'euros pour démarrer, ce n'est pas si mal. C'est même très important en la matière. Je veux aussi rappeler que notre réseau culturel est un des plus denses du monde. Je veux d'ailleurs rendre hommage à ceux qui le font vivre au quotidien. Chaque fois que je vais à l'étranger, outre le plaisir de rencontrer la communauté française à l'étranger, j'essaie d'aller voir les centres culturels. Je vois ce qu'ils font. Je trouve cela formidable et je vois des salles de 500 places dans des villes, qui sont la première salle de spectacle des dites villes. C'est donc un outil de rayonnement culturel de manière générale. C'est quelque chose de tout à fait important.

Sur l'aspect social, je ne suis pas très compétent et très intimidé, puisque le Président de la Caisse est en face de moi... Cela me fait un peu peur... Si vous avez évoqué la situation des crédits au cours de l'année 2010, je vous lis ce que l'on me dit :

La situation tendue des crédits, notamment en 2010, a conduit à revoir les modalités de financement de la troisième catégorie aidée de la Caisse des Français de l'étranger. La Caisse elle-même et l'État sont sollicités. L'implication demandée à la Caisse ne signifie pas un désengagement de l'État, mais une plus grande flexibilité dans ces modes de financement.

C'est magnifique !

(rires).

Cette mesure vise à assurer le maintien de l'aide en faveur de nos compatriotes les plus démunis à son niveau actuel. Elle porte sur la prise en charge d'un tiers de la cotisation de troisième catégorie. Pour le triennum 2011-2013, une dotation annuelle de 498 000 euros est inscrite dans la loi de Finances. Le ministère va poursuivre ses efforts pour contribuer au financement de la troisième catégorie aidée. Une avance de 413 000 euros a d'ores et déjà été versée à la Caisse en 2010, au titre de 2011.

Voilà ce que l'on m'a dit. Vous espérez mieux, tant mieux ! Cela est bien.

Quant à la francophonie, franchement, Michèle ALLIOT-MARIE était très ardente sur cette question, avec raison ; Alain JUPPÉ, avec qui nous en avons parlé ces derniers jours, souhaite aussi que nous redoublions d'efforts en la matière. Il y a peut-être eu des hauts et des bas, mais il est sûr et certain qu'il s'agit de quelque chose d'extrêmement important. Quant à l'élection des députés des Français de l'étranger, je confirme tout le travail difficile réalisé. Avoir onze députés représentant les Français

de l'étranger sera une vraie avancée démocratique, qui fera remonter les pulsions de la société civile. Je remercie vivement celles et ceux qui, jour après jour, s'y attellent. C'est compliqué, mais nous serons à l'heure au rendez-vous malgré tout et cela se fera dans de bonnes conditions, avec la possibilité de voter par Internet, dans le but d'inciter à la plus forte participation électorale possible.

Mesdames et Messieurs, voilà les réponses que je pouvais vous apporter. Si j'en ai oublié, je m'en excuse ou alors c'est parce que, sur tel ou tel point, je suis incompétent, auquel cas, vous voudrez bien également m'excuser.

(Applaudissements).

Madame la Présidente

Monsieur le Ministre, nous vous remercions.

Monsieur Henri de RAINCOURT

Je m'en vais ? On me met à la porte ?

(Rires).

Madame la Présidente

Non, non. Pas du tout. D'ailleurs, vous allez revenir, puisque nous vous attendons pour la photo de famille.

Monsieur Henri de RAINCOURT

Je vais aller recevoir le Premier ministre du Togo. Je lui ferai vos amitiés.

Madame la Présidente

Ne partez pas. Cela n'est pas terminé. N'oubliez pas la photo de famille à 12 heures 50. En attendant, restez, parce que nous avons l'intervention de Monsieur Serge MOSTURA, très attendue. Monsieur MOSTURA est venu spécialement devant vous aujourd'hui, donc s'il vous plaît, restez !

Pour les personnes qui n'ont pas encore voté, vous avez encore un petit moment jusqu'à midi.

Je vais vous demander de reprendre place si vous désirez assister à l'intervention de Monsieur MOSTURA. On me conseille de me mettre en colère, je ne le ferai pas, mais s'il vous plaît...

Nous remercions Monsieur MOSTURA d'être parmi nous. Je lui donne la parole.

INTERVENTION DE MONSIEUR SERGE MOSTURA, DIRECTEUR DU CENTRE DE CRISE (CDC)

Monsieur Serge MOSTURA, Directeur du Centre de Crise

Mesdames et Messieurs les vice-présidents, Mesdames et Messieurs les Sénateurs, Mesdames et Messieurs les Conseillers, Mesdames et Messieurs et Chers Amis,

Je vous remercie pour cette occasion de dialogue qui m'est donnée. Vous le savez, j'essaie de temps en temps de me rendre à l'étranger, notamment pour rencontrer certains d'entre vous. Malheureusement, la pression de l'actualité est telle que je peux rarement concrétiser mes projets.

Je devais me rendre en Extrême Orient il y a une quinzaine de jours. C'est un voyage que j'avais déjà dû reprogrammer. Encore une fois, j'ai dû le reporter à plus tard.

Cela étant, nous avons quand même des occasions de nous voir, non seulement dans cette Assemblée, mais aussi lors de nos multiples échanges au quotidien.

Le Centre de crise s'efforce d'être aussi disponible que possible, que ce soit pour des questions générales, pour des problèmes particuliers et les quelques situations d'urgence que nous avons eu à traiter récemment, en particulier au Moyen Orient, ont montré – et c'est pour moi un élément de satisfaction – que les échanges étaient très faciles entre les élus des Français de l'étranger et le Centre de crise.

Il est évidemment difficile de parler en deuxième partie de programme, après un Ministre rompu au verbe public, ce qui n'est pas le cas de tous les fonctionnaires, ce qui n'est pas mon cas en particulier. Par ailleurs, lors de la commission de Sécurité, vous avez pu entendre Madame GAMBARD, sous-directrice des opérations d'urgence, Laurent de FRANCE qui est chargé de mission auprès de moi pour les questions européennes. Je crois qu'ils ont déjà pu vous apporter un certain nombre de réponses. Je ne souhaite donc pas revenir sur ces sujets, puisqu'il n'y a pas véritablement d'utilité.

Je voudrais brièvement et modestement – car vous avez des engagements ensuite, notamment la photo de famille – vous donner quelques éléments sur trois points importants dans l'activité du Centre de crise. Bien souvent, ces trois points forment l'image du Quai d'Orsay, de l'Administration, voire de la France, aux yeux des Français expatriés. Il s'agit de nos conseils aux voyageurs, la façon dont nous suivons toutes les questions relatives aux disparitions inquiétantes et aux enlèvements à l'étranger – sujet qui prend un essor tout à fait frappant – et enfin la question des situations d'urgence et des évacuations.

Un mot sur les conseils aux voyageurs, pour vous rappeler que nous avons été les précurseurs dans ce domaine, puisque notre site a aujourd'hui plus d'une douzaine d'années. Un mot pour vous dire aussi que ce site est très consulté. Nous avons eu un peu plus de 5,5 millions de consultations l'année dernière, en 2010. Il faut savoir que c'est le site le plus consulté de l'administration française, avec le site des impôts, bien évidemment pour des raisons différentes. Nous maintenons 185 fiches pays, à comparer aux 198 États présents aux Nations Unis. La différence de 13 correspond en fait à des micro-États qui sont évoqués en passant dans les fiches des pays où résident nos ambassadeurs accrédités auprès de ces micro-États.

Nous les mettons à jour quasiment en temps réel. En 2010, nous avons effectué 968 actualisations. Nous les mettons à jour pour tenir compte de la réalité de la situation sur le terrain, pour faire passer des messages qui peuvent notamment s'adresser aux Français résidant à l'étranger.

La France, comme tous les pays qui maintiennent ce type de site, s'appuie d'abord sur le réseau de ses ambassades et de ses consulats. La mécanique est assez simple. Les conseils aux voyageurs sont modifiés sur proposition de l'ambassade. Il est des cas où il faut faire des modifications d'urgence ; il est des cas où l'ambassade n'est plus en situation de proposer ces modifications, donc l'initiative est prise à Paris, bien évidemment. Mais, le principe général est la proposition de l'ambassade. C'est ensuite une consultation des différents services du Quai d'Orsay qui ont à connaître de ce pays. C'est enfin une mise en ligne, je le précise, sous la responsabilité du Centre de crise, au sens juridique du terme. C'est-à-dire qu'en cas d'erreur, de retard ou d'imprécision, c'est au directeur du Centre d'en répondre.

Ce système fonctionne bien, en réseau avec les pays étrangers. Nous nous consultons entre Européens, également avec les Américains et quelques autres grands pays, sur la mise à jour de ces fiches. Pour la simple raison que nous avons des informations différentes, que nous essayons de faire coïncider ; que nous avons des perceptions aussi qui peuvent diverger. Nous sommes beaucoup reproduits par les pays étrangers qui n'ont pas la chance, comme nous, d'avoir un réseau diplomatique qui couvre la quasi-totalité de la planète. Donc, un certain nombre d'Européens nous suivent sur ces questions.

On nous demande parfois pourquoi nous réagissons avec « retard » dans un certain nombre de situations. On suggère aussi que nous avons pu prendre en compte des intérêts divers et variés ou à l'inverse, on nous reproche de ne pas tenir compte des intérêts économiques du pays, de la relation politique de la France avec tel ou tel pays, etc. Il faut savoir que l'objectif des conseils aux voyageurs est avant tout la sécurité des Français. C'est un objectif classique de la diplomatie française. C'est même un des objectifs les plus anciens. C'est ce qui motive la parution des conseils aux voyageurs et leur mise à jour. Nous ne sommes ni aveugles, ni sourds. Nous avons bien conscience qu'en modifiant un certain nombre de conseils, nous allons avoir un impact, par exemple en matière touristique. Nous avons déconseillé, au début de cette année, les voyages au pays Dogon. C'est une décision lourde pour le pays concerné. Cela veut dire une perte de recettes. C'est une décision lourde pour des opérateurs économiques français qui ont moins de voyageurs à amener dans cette région. Ce n'est pas une décision neutre. Nous l'avons prise en considération de la sécurité des Français. En l'espèce, tout particulièrement des touristes français qui envisageaient de se rendre dans cette région. Nous sommes aujourd'hui – et c'est pour moi quelque chose d'extrêmement important – dans un processus qui va nous permettre, d'ici la fin de l'année, d'obtenir une certification ISO 9001 de la procédure d'élaboration des conseils aux voyageurs.

Nous avons déjà eu plusieurs rendez-vous avec l'AFNOR (Association française de normalisation) qui nous guide dans ce processus. Nous allons avoir des audits. C'est obligatoire pour obtenir cette certification. Je ne peux pas être sûr qu'ils soient couronnés de succès. Ceux qui ont déjà accompli ce genre d'exercice le savent. Ce n'est pas facile. C'est une procédure quasi inquisitoriale, où vous êtes obligé de justifier de tout et de montrer que vous avez la capacité, non seulement à reproduire une procédure, mais également à la corriger, si par hasard il y avait une défaillance.

Le premier audit est programmé pour cet été. Si tout se passe au mieux, avant la fin de l'année, nous serons donc un des premiers services de l'État et en tout état de cause, le premier service du ministère des Affaires étrangères, à offrir une procédure certifiée.

C'est quelque chose de nouveau. C'est très différent de ce que nous avons fait jusqu'ici. Je tenais à y insister.

Deuxième élément que je voulais vous signaler, la question de ce qu'on appelle « disparitions inquiétantes », qui peuvent aller jusqu'à des situations d'enlèvements et de prises d'otage. C'est un secteur dont l'activité, en quelques années, a pratiquement doublé. Je vous donne quelques chiffres, pour que vous voyiez à quoi cela correspond. Au-delà de tous les appels téléphoniques que nous recevons en permanence, nous avons comptabilisé 100 manifestations d'inquiétude, à savoir des gens qui appellent et dont on pense a priori qu'ils ont une vraie raison d'être soucieux de la disparition d'un de leurs proches ; 47 disparitions inquiétantes stricto sensu – c'est-à-dire des situations où nous engageons des procédures de recherche par le biais de démarches effectuées à travers nos ambassades et nos consulats auprès des États étrangers – pour lesquelles un juge d'instruction est souvent saisi à Paris et pour lesquelles donc, nous ouvrons des procédures de recherche dans l'intérêt des familles. Sur ces 47 disparitions inquiétantes, 20 ont été conclues en 2010 de façon positive, c'est-à-dire que nous avons pu localiser la personne et, le cas échéant – car il existe un droit très strict dans ce domaine – rétablir le contact entre la personne et sa famille ou, plus généralement, ceux qui la recherchaient. Ainsi, nous n'avons pas le droit d'établir un contact, si la personne recherchée ne le souhaite pas. Nous sommes extrêmement vigilants sur ce point, évidemment.

Au-delà de cela, nous avons encore aujourd'hui 7 otages dans le monde. 3 ont été libérés au Sahel à une date récente. Certains de ces otages, je pense en particulier aux journalistes qui se trouvent aujourd'hui détenus en Afghanistan sont prisonniers depuis plus d'un an. C'est donc une situation tout à fait préoccupante. Il y a nos compatriotes actuellement détenus au Sahel par Aqmi, Al Qaïda au Maghreb islamique, le Ministre en a dit un mot en passant tout à l'heure. C'est une situation des plus préoccupantes. Malheureusement, il faut le savoir, c'est la conséquence d'une stratégie délibérée d'Aqmi, qui est toujours aujourd'hui d'actualité. Aqmi vise expressément les Français. Des consignes ont été données. L'enlèvement prisé d'otage est un mode d'action privilégié pour Aqmi tout simplement parce que c'est beaucoup plus simple à réaliser. Il suffit d'avoir une voiture, quelques hommes convenablement armés et déterminés et vous êtes en situation de réaliser un enlèvement à peu près n'importe où.

Je ne reviendrai pas sur cette affaire dramatique du mois de janvier, mais je crois que vous mesurez bien le risque qui pèse aujourd'hui sur nos compatriotes dans cette région.

S'agissant des entreprises, je précise qu'aujourd'hui, nous leur demandons, avant d'envoyer des expatriés et plus particulièrement des expatriés français dans le Sahel, de nous montrer des plans de sécurité qui tiennent la route. Un plan de sécurité dans le Sahel, ce n'est pas seulement du béton et des barbelés. Ce sont aussi des procédures, une vigilance en tous points du territoire. Cette vigilance commence également par les courts séjours dans les capitales. Ce n'est pas parce qu'on est dans une grande ville, dans un hôtel, que l'on peut s'estimer en sécurité.

J'insiste sur ce point, parce que, bien évidemment, pour parler de façon simple, lorsque nous modifions nos cartes conseils aux voyageurs et que nous faisons passer des zones qui étaient vertes en orange et des zones orange en rouge, nous créons des effets, nous le savons, sur la situation des expatriés, des Français résidents, sur les entreprises. Je souhaite que dans ces affaires, les conseillers des Français de l'étranger nous aident, d'abord en appuyant – ils l'ont fait jusqu'ici et je les en remercie – en relayant nos messages généraux. Fondamentalement, le Quai d'Orsay est fait de personnes comme vous, c'est-à-dire de personnes qui aiment vivre à l'étranger, qui souhaitent encourager les échanges entre la France et l'étranger. Donc, lorsqu'il s'agit de dire : « N'allez pas quelque part ou si vous y allez, allez-y avec sous le bras, un jerrican de 10 litres d'eau, un téléphone satellite, etc. », bien évidemment, c'est toujours un crève-cœur. Dans certains cas, c'est un paradoxe. Quand on va chez des amis et à l'étranger, on part toujours de l'hypothèse que l'on va chez des amis. Il est quand même étrange d'avoir dans ses bagages, des rations de survie, des trucs et des machins. On sait bien que cela a quelque chose de paradoxal et c'est compliqué à expliquer.

Vous avez une connaissance du terrain, des communautés. Il faut mener ce travail d'explication.

Ce travail, nous le faisons aussi en France. Nous avons engagé quelque chose de nouveau, mais qui nous a paru important. Quelqu'un disait tout à l'heure : il faut que les élus des Français de l'étranger soient une collectivité territoriale comme une autre ; en France, le Centre de crise a entrepris un travail d'explication auprès des collectivités territoriales. Nombre d'entre elles soutiennent des projets, des associations, envoient des personnels qui, souvent, sont des retraités, dans beaucoup de pays étrangers et plus particulièrement en Afrique, et tout spécialement au Sahel. Après avoir parlé avec les responsables nationaux des associations de collectivités territoriales, nous nous rendons périodiquement en province. Nous l'avons déjà fait en Bretagne, en Provence. Je vais dans l'Est de la France début avril. Nous rencontrons des élus locaux, comme vous, à qui nous expliquons en l'espèce – puisque le thème retenu est le Sahel – pourquoi, comment c'est dangereux, mais aussi pourquoi et comment il faut continuer à être présent dans ces pays. Parce qu'il est évident que si nous laissons le Sahel entièrement vide de notre présence, c'est un appel pour des forces comme Al Qaïda au Maghreb islamique.

Un mot maintenant sur les situations de crise qui peuvent déboucher sur des évacuations. Nous avons connu deux situations un peu difficiles en Tunisie, en Égypte. Ma perception est que cela s'est à peu près bien passé. J'ai bien entendu ce que disait tout à l'heure Madame GIOL-JERIBI et je réagirai de la façon suivante, en disant que je suis à la fois d'accord et pas d'accord avec ce qu'elle dit. D'un certain point de vue, pour moi, il est tout à fait normal que les élus de l'Assemblée des Français de

l'étranger se mobilisent dans une situation de crise. Ils l'ont fait en Tunisie, en Égypte et je les en remercie. D'une certaine façon, ils ont fait ce que vous avez indiqué au ministre tout à l'heure, que vous aviez envie de faire, ce que vous pensiez qu'il était votre devoir de faire. D'abord, ils nous ont appelé en faisant remonter des informations du terrain, en corrigeant éventuellement la perception que nous pouvions en avoir à travers les canaux du télégramme diplomatique ou à travers ce que nous disaient les entreprises avec lesquelles, aussi, nous avons un dialogue permanent. Au point que dans certains cas, vous avez un représentant du CINDEX, CDSE – pour faire court, c'est une structure qui fédère les entreprises françaises en matière de sécurité – qui vient s'installer au Centre de crise pour gérer en temps réel ces situations de crise. Un certain nombre d'entre vous sont également allés dans les locaux de nos consulats et de nos ambassades. Pas seulement pour participer à des réunions, être des conseillers, mais aussi pour agir, répondre au téléphone, signaler des cas. C'est très bien. Je m'en félicite et je vous en remercie vraiment. Ce n'est pas l'expression d'une carence spéciale en effectif de l'organisation de notre dispositif ou d'une absence de personnel pour faire telle ou telle chose. C'est normal ! Vous connaissez les communautés françaises, vous avez des réseaux. Quand on appelle le consulat, tomber sur un élu des Français de l'étranger, c'est bon signe, parce que les Français ont bien compris que pour les aider, il y avait une mobilisation collective de l'ensemble de ceux qui les connaissent et qui peuvent les aider.

Là où je suis moins d'accord, c'est sur la thématique de l'impréparation du plan de sécurité. Nous sommes entre nous, nous savons de quoi nous parlons. Le B.A.-BA du plan de sécurité, ce sont des listes de personnes qui sont regroupées par îlot. Nous ne sommes pas là, il faut en être conscient, pour enrégimenter les Français de l'étranger. Dans un pays comme la Tunisie, il y a une communauté importante, mais il y a aussi – en tout cas, il y avait aussi – une absence complète de sensibilité de la part de l'ensemble des Français à ce que pouvait être l'éventualité d'une crise. Les gens n'avaient pas peur. Donc, quand on n'a pas peur, on ne se prépare pas. Quand on ne se prépare pas, par exemple, on peut lancer autant d'appels au peuple qu'on veut pour tester nos téléphones satellitaires qui coûtent si cher, nos réseaux radios qui, je vous le rappelle, fonctionnent dans les cas où les téléphones satellitaires ne fonctionnent pas ; s'il n'y a personne au bout du fil pour tester, on est bien obligé d'arrêter ! La difficulté est là. Cela étant, je considère qu'au total, parce qu'on a à peu près dans tous les pays la même structure. Le plan de sécurité est une structure éprouvée. Tout ceci a correctement fonctionné. En tout cas, aussi bien que nous pouvions l'espérer, dans un contexte où, encore une fois, personne ne s'interrogeait sur l'éventualité d'une crise.

Il est vrai que beaucoup de Français ont été pris par surprise. Il est vrai aussi que nous avons eu parfois des réactions un peu étonnantes. Il y a crise et crise. Le fait qu'une superette au coin de la rue soit fermée depuis 24 heures et qu'on ne sache pas quand elle va rouvrir ne m'émeut pas particulièrement. Il y a des priorités dans la crise.

Je crois que nous avons su trouver un langage adapté vis-à-vis des Français. Pour moi, le thermomètre est simple : c'est le nombre d'appels téléphoniques, de lettre de protestation que nous recevons... c'est ce que nous voyons à la télévision aussi.

Un souvenir m'avait marqué, parce que je venais d'arriver au Centre de crise. Nous avons rapatrié des Français de Thaïlande. Vous en souvenez-vous ? Il y a deux ans, il y avait des manifestations, c'était très compliqué, les gens étaient bloqués, il n'y avait plus aucun avion qui desservait la Thaïlande. Donc, nous avons affrété un appareil pour aller chercher les Français. J'étais dans l'aéroport, à Roissy, au terminal T3, que vous connaissez peut-être – parce qu'indépendamment des retours de rapatriés, c'est celui qui est utilisé pour le départ des vols charters, quand on part en vacances pour pas cher... - et il y avait une journaliste, tout à fait charmante, de France 3, qui était plantée au milieu du hall. Les gens sortaient avec leurs valises. Elles leur disaient : « Alors, comment cela s'est-il passé ? Très bien ? Merci. Et vous, comment cela s'est-il passé ? Ah, très bien ». Et donc, elle est restée là une vingtaine de minutes. À un moment, une dame répond : « Non, je ne suis pas du tout contente ». Elle dit : « Écoutez, très bien, mettez-vous à côté, caméra s'il vous plaît ». Et cela a fait la couverture télé, la focalisation sur la personne. Alors, ne me demandez pas ce qui lui est arrivé, je n'en sais rien. Peut-être que quand elle est partie, on n'a pas pu prendre ses 60 kg de bagages accompagnés, ou je ne sais quoi. Mais voilà...

Autrement dit, je sais bien qu'il y a un effet de loupe, mais en même temps, je ne nie pas que si quelqu'un a à se plaindre de quelque chose, c'est qu'il y a eu une difficulté.

Si j'en juge par les réactions négatives que nous avons enregistrées au lendemain de la crise en Tunisie, de la crise en Égypte, il y en a eu quelques-unes, certes, mais elles étaient ultramicroscopiques. Dans ces conditions, je considère que cela s'est bien passé, que nos ambassades et nos consulats ont bien fait leur travail et que nos élus, également, ont pleinement joué leur rôle.

Un dernier mot sur ce que j'appellerai les pays sous tension, aujourd'hui. Je ne reviens pas sur le cas de la Libye, où vous le savez, nous avons procédé à une évacuation. Cela s'est fait assez vite. Nous avons été les premiers et je crois que nous avons bien fait de réagir vite. L'instruction nous a été donnée de procéder à l'évacuation le 21 février. Les 22 et 23, nous avons sorti l'essentiel de la communauté française de Tripoli. Au-delà de cela, nous avons dû effectuer deux vols : l'un pour ramener des touristes français qui étaient bloqués dans le Sud de la Libye ; le dernier vol pour ramener les personnels de notre ambassade, dont vous savez que les activités sont suspendues. Nous avons naturellement aussi ramené les personnels recrutés locaux qui pouvaient se trouver dans une situation difficile.

Les pays sous tension, il y en a actuellement deux, dans lesquels nous sommes au niveau maximum de l'alerte. Cela ne veut pas dire qu'ailleurs, on ne fait pas attention, loin de là. Ce sont le Yémen et la Côte d'Ivoire. L'échelle n'est pas la même. S'agissant de la Côte d'Ivoire, nous aurions à peu près 15 000 personnes à rapatrier. Plus exactement, nous avons une communauté à prendre en compte d'environ 15 000 personnes, y inclus les ressortissants européens, étant entendu que tous ne seraient pas candidats à rapatriement. Je pense à des personnes qui sont installés de longue date, notamment les doubles-nationaux.

Au Yémen, la situation est très différente. Nous avons un peu moins de 800 ressortissants et la communauté à traiter représenterait entre 1 000 et 1 500 personnes, car nous prenons en compte des Européens, des nationalités tierces. Si ce gap de 500 personnes est un peu important, c'est tout simplement parce que nous avons des discussions en cours sur un certain nombre de nationalités. Ainsi, la Roumanie a 500 ressortissants au Yémen, mais n'a pas d'ambassade. Entre grands Européens, il nous faut voir comment répartir la charge du fardeau.

Vous avez un rôle important à jouer, je veux le souligner, dans la sensibilisation de nos compatriotes à la nécessité de s'inscrire sur le Registre des Français établis hors de France. Je constate la même chose à chaque crise et d'ailleurs, en général, cela appelle des questions. Pas de votre part, parce que vous le savez, mais de personnes qui connaissent moins bien.

C'est ce que nous avons vécu sur la Guinée, ce que nous sommes en train de vivre sur la Côte d'Ivoire. Je vous rappelle que dans ce dernier pays, premièrement, nous recommandons aux Français de ne plus y aller ; quant à ceux qui s'y trouvent, s'ils le peuvent, nous leur recommandons de quitter le pays. Cela se passe ainsi : dans le pays X, vous avez 10 000 ressortissants français. Nous disons aux gens que nous n'en sommes pas au stade de l'évacuation, mais il y a une véritable préoccupation. D'ailleurs, celle-ci nous amène à fermer au moins provisoirement le lycée. Nous recommandons vraiment à ceux qui le peuvent de partir. Cette recommandation vise en premier les Français. 10 000 ressortissants, vous en avez, au hasard, 3 000 qui partent. Très bien. On refait un pointage des Français, 15 jours plus tard, il y a 12 000 Français dans le pays. Pourquoi ? Parce qu'entre temps, les gens ont pris peur et ont décidé de se signaler à l'ambassade... Souvent, en termes de communication, ce n'est pas facile à expliquer. Il est vrai que nous ne sommes pas là pour enrégimenter les gens. Il est vrai qu'aucune planification n'est parfaite, ni absolue. Il est vrai aussi que nous laissons toujours place à l'improvisation et cela est nécessaire. Nous voulons que le dispositif soit souple et réactif. Nous n'allons pas nous enfermer dans des procédures, des plans absurdes qui seraient inadaptés à la situation au temps T. Mais, néanmoins, si les gens pouvaient se signaler, se déclarer, cela faciliterait quand même les choses.

Il y a un autre point important sur lequel vous nous aidez déjà et sur lequel il faut continuer à le faire, c'est la communication avec les Français qui, souvent, découle de l'inscription.

Nous pouvons envoyer des SMS groupés, ce n'est pas un problème. Des dispositifs, aujourd'hui, nous permettent de travailler de façon transparente entre un certain nombre d'ambassades et le Centre de crise à Paris. Ainsi, nous pouvons envoyer, à partir de Paris, des milliers de SMS s'il le faut. D'ailleurs, nous sommes en train de signer le marché public qui nous permet, à partir de maintenant, d'envoyer plus de 10 000 SMS d'un coup. Ce n'est pas évident à monter comme prestation. Mais, encore faut-il avoir le numéro de téléphone des gens. Encore faut-il que le téléphone fonctionne. Ceux qui comme certains d'entre vous ont traversé des situations difficiles, de crise, le savent bien. En général, la première chose qui arrête de fonctionner, c'est le téléphone portable, parce qu'il est saturé. Tout le monde téléphone à tout le monde.

Ensuite, il arrête de marcher parce qu'il est spécifiquement coupé. C'est un moyen pratique de contacter qui l'on veut et donc, souvent l'étranger. Parfois, il est coupé parce que le réseau filaire est coupé. Je ne vais pas entrer dans la technique, mais vous avez tous compris que les téléphones portables renvoient à des antennes, lesquelles renvoient à des centraux qui sont reliés au réseau téléphonique général. Tout simplement parce qu'à partir d'un téléphone portable mobile, vous pouvez appeler un téléphone fixe.

Il faut tenir compte de tout cela. Les communications d'urgence elles-mêmes sont compliquées. Dans un environnement comme le Caire – et je ne serai pas contredit par ceux qui le connaissent bien – il y a beaucoup de poussière, beaucoup de ferraille apparemment. Le croiriez-vous ? Cela perturbe totalement le fonctionnement des téléphones satellites. Donc, il est bien d'avoir un téléphone qui coûte 1 000 ou 2 000 euros, s'il ne fonctionne pas, il sera sans effet. Dans un tel cas, quelle solution ? Je vais peut-être vous décevoir, mais il n'y a pas de solution absolue ou universelle. Il y a des patchworks de solutions. Dans certains pays, je le disais tout à l'heure, on maintient nos réseaux radio ; mais, on compte aussi sur le voisinage, le bouche à oreille, le fait que dans tel quartier, cela va marcher et donc, on va relayer, on va se réunir, à tel endroit, etc. Là, vous êtes un réseau intelligent, c'est-à-dire qui est capable aussi d'être en initiative, d'anticiper, de bien faire passer l'information. Vous êtes importants, utiles et nous comptons véritablement sur vous dans ces situations.

Voilà ce que je voulais vous dire. Je ne veux pas abuser de votre temps. Pour terminer, je voudrais vous remercier. Vous dire que pendant les quelques moments difficiles que nous avons vécus récemment, moi-même, à titre personnel, et mes collaborateurs, avons vraiment été très touchés, au-delà du dialogue que nous avons pu nouer, des marques de sympathie ou simplement, des offres de disponibilité que nous avons pu recevoir, puisque plusieurs d'entre vous nous ont appelés, en disant :

« Si vous avez besoin d'une aide, je suis à Paris, je suis prêt à passer, à me mettre à votre disposition ». Croyez bien que cela a été très apprécié. Je vous remercie.

(Applaudissements).

QUESTIONS-REPOSES

Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Monsieur Joël PICHOT.

Monsieur Joël PICHOT, membre élu de la circonscription de Nouakchott

Merci, Madame la Présidente.

Merci, Monsieur le Directeur, pour ce développement très intéressant que vous avez fait sur le réseau de sécurité.

Je voudrais vous poser trois questions, dont l'une concerne la tenue des plans de sécurité dans les postes consulaires et d'ambassade, nous demandant la mise à disposition, pour les chefs d'îlots, de plans papiers, de façon qu'ils puissent matérialiser exactement la position des ressortissants français dont ils sont responsables. Tous les consulats ne le font pas et je pense que cela est regrettable.

Nous demandons également, dans ce cadre, que les chefs d'îlots soient soumis à des réunions techniques tous les mois ou tous les trimestres, de façon à se réunir entre eux, pour échanger sur leurs îlots. Beaucoup de Français déménagent très souvent. On perd les adresses, on ne sait pas où ils sont... ceci, en dehors des réunions de sécurité, qui sont globales et qui ne permettent pas d'aller vraiment au fond des choses.

S'agissant de l'inscription consulaire, vous incitez à faire inscrire les ressortissants de passage dans les postes consulaires. Qu'en est-il des consulats qui exigent la présentation d'un certificat de nationalité française pour les Français qui sont nés à l'étranger, afin d'avoir une inscription consulaire ?

Vous avez classifié la Mauritanie – d'où je viens, je m'excuse d'en parler – en zones orange et rouges. Je suis d'accord avec ces classifications en ce qui concerne les routes, toute la zone désertique. Il est plus délicat de classer la capitale et les chefs lieux de région où sont bien souvent implantées les sociétés minières, en zones rouges et orange, parce que les personnels expatriés qui travaillent dans ces sites ne seront plus couverts par les assurances françaises. Alors, les groupes les ramènent en France, au mieux, les reclassent ailleurs, au pire, les licencient. Mais, ces postes et ces personnels expatriés sont remplacés, nombre pour nombre, par des anglo-saxons et nous perdons là des dizaines et des centaines d'emplois. Je vous remercie.

Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Madame Régine PRATO.

Madame Régine PRATO, membre élu de la circonscription du Caire

Tout d'abord, Renée BLANDIN et moi-même, et avec nous toute la communauté française d'Égypte tenons à remercier le Centre de crise, donc Monsieur Serge MOSTURA, Madame Martine GAMBARD, ainsi que nos Sénateurs – Monsieur DUVERNOIS, Monsieur DEL PICCHIA - qui ont répondu à nos appels désespérés dès le troisième jour de la crise et avant même les coupures téléphoniques et Internet. Je voudrais aussi remercier Madame DESCOTES qui a dû gérer aussi une après-crise au lycée français et qui, apparemment, a bien apaisé les ardeurs.

En effet, chez nous, les listes destinées aux îlotiers étaient inexploitable. Nos radios reliées à l'ambassade ne fonctionnaient pas. Il a donc fallu s'adapter et partir dans les rues à pied, en dehors des horaires du couvre-feu, qui était de 15 heures à 8 heures du matin. Parce que, dans certains de nos quartiers, bien sûr, il y avait des compatriotes sans voiture, d'autres malades, d'autres âgés, à qui il fallait faire le shopping et d'autres avec des maris absents. Alors, attention, je ne veux pas critiquer nos ambassades et consulats à travers le monde, qui connaissent tous des compressions de personnel, des réductions de budget, mais en plus, chez nous, notre consulat de France déménageait le premier week-end de la crise. Je veux donc attirer l'attention sur nous, élus, qui ne nous investissons peut-être pas assez dans les plans de sécurité locaux. Nous sommes restés trois ans sans faire un seul essai radio et sans révision profonde de nos listes. Je peux vous assurer que les listes électorales sont à jour aujourd'hui.

Je me permets donc d'insister auprès de nos présidents, de Monsieur Alain JUPPÉ, de nos sénateurs des Français de l'étranger, pour avoir au sein de notre Assemblée, une commission permanente et non temporaire de Sécurité, avec des élus en charge ayant déjà eu l'expérience de situations de crise, capables de communiquer avec nos institutions, avec nos médias, sans faire de politique franco-française parce qu'en temps de crise, nous avons besoin de réponses rapides, pratiques, sans polémique, sans politique intérieure ou extérieure.

Pour finir, je voudrais remercier l'ambassade et les consulats d'Égypte, d'Alexandrie et du Caire, qui sont restés présents auprès de nos compatriotes, jour et nuit. Nous voulions les remercier vivement.

(Applaudissements).

Madame la Présidente la remercie et donne la parole à Monsieur Gabriel LAFEVERGE.

Monsieur Gabriel LAFEVERGE, membre élu de la circonscription de Caracas

Merci.

Je suis Gabriel LAFEVERGE, Conseiller de Caracas, Venezuela. C'est simplement pour dire que nous sommes dans un pays excessivement dangereux, vous le savez fort bien. L'année dernière, les chiffres officiels annoncés par le gouvernement vénézuélien auront dépassé les 17 000 assassinats, etc. En réalité, il semblerait que ce soit davantage. J'interviens simplement pour dire qu'il est très bien d'informer, mais cela n'est pas suffisant. Il continue à y avoir beaucoup de touristes français. Ils arrivent, ils n'ont pas d'amis, ni de famille, parce que ceux-là se chargeraient de leur dire de ne pas venir au Venezuela. En particulier, les navigateurs. Vous savez qu'il y a eu beaucoup de problèmes avec des navigateurs qui ont été agressés, même assassinés dans les eaux territoriales vénézuéliennes. Elles sont très attractives, parce qu'il y a de très belles îles, de très belles plages, mais il faudrait renforcer cette information. C'est excessivement important.

Maintenant, au sujet des chefs d'îlots, cela est bien, cela fonctionne relativement bien à Caracas. Mais, cependant, aucune radio ne fonctionne et cela fait des années que nous attendons les fameuses batteries.

Madame la Présidente donne la parole à Madame Gloria GIOL-JERIBI.

Madame Gloria GIOL-JERIBI

Je reviendrai sur la crise tunisienne. Évidemment, vous n'avez pas eu beaucoup de récriminations, puisque finalement, cela a été une crise facile qui n'a duré que quelques jours. Nous n'avons pas eu de coupure de téléphone, d'Internet, de gaz, ni d'électricité. Simplement, en amont, les choses ne fonctionnaient pas. Le plan de sécurité est obsolète. Quand un chef d'îlot a 1 600 Français sous sa responsabilité, ce n'est pas normal. Il faut redécouper ces plans de sécurité. Et aujourd'hui, la personne qui est en charge du redécoupage de l'îlotage est également responsable des élections pour 2012. Comment va-t-elle faire ? Elle s'occupe des élections ou de la sécurité ? C'est ce que nous voulons dire.

Je voudrais effectivement rendre hommage au consul général, parce qu'il a fait ce qu'il fallait faire ; aux agents qui étaient au consulat. Oui, nous avons aidé, mais il n'est pas normal que le consulat n'ait pas les moyens de le faire et c'est ce que nous regrettons. Parce que demain, il peut y avoir aussi un retour de crise et là, il faudra réagir.

Alors, je voudrais remercier deux personnes qui sont venues à Tunis, à savoir Guy RIBES et Marc FLATTOT qui ont remis en place un certain nombre de choses, mais après coup. Il faudrait plutôt travailler en amont des crises et pas simplement après.

Madame la Présidente la remercie et donne la parole à Madame Maryse LAURENTI.

Madame Maryse LAURENTI, membre élu de la circonscription d'Abou Dabi

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Directeur, je suis élue pour la péninsule arabique. Vous avez parlé tout à l'heure du Yémen, mais il y a aussi Bahrein, l'Oman – où je me trouvais il y a quelques jours – et depuis deux jours, il y a des manifestations à Koweït. Vous n'êtes pas censé l'ignorer, Monsieur le Directeur.

Je voudrais savoir, si toutefois vous pouvez nous le dire, quel est votre sentiment sur l'évolution de ces manifestations dans cette zone une monde ? Il y a environ dans les 15 000 à 16 000 Français dans cette région. Merci, Monsieur le Directeur.

Madame la Présidente la remercie et donne la parole à Madame la Sénatrice Monique CERISIER BEN GUIGA.

Madame la Sénatrice Monique CERISIER BEN GUIGA

Je voudrais confirmer les propos de Madame JERIBI et dire que comme vous l'aviez bien vu, comme les Français de Tunisie n'ont rien vu venir, tout comme personne, et n'avaient pas peur, personne n'était mobilisé. Mais, réellement, le consul général lui-même m'a dit que son plan de sécurité n'allait plus. En ce qui concerne les îlotiers, leur choix est vraiment

déterminant. Si vous prenez des expatriés qui vont être les premiers à partir pour être chef d'îlot, vous pouvez être sûr que vous n'aurez pas d'îlotage. Il faut prendre des gens qui sont vraiment établis durablement sur le pays et qui se sentent responsables de leurs compatriotes. Cela est primordial.

Mais, je suis d'accord avec vous : tant qu'on n'a pas peur... et je l'ai vécu, en 1978, en 1984, en Tunisie, quand on ne se sent pas menacé, on n'a pas la réaction de se préparer. Mais là, en Tunisie, ce n'est pas fini. Il va y avoir à nouveau des périodes de crise et il faudrait vraiment bouger.

Madame la Présidente la remercie et donne la parole à Madame Bérangère EL ANBASSI.

Madame Bérangère EL ANBASSI, membre élu de la circonscription de Rabat

Merci

Monsieur MOSTURA, vous insistez sur l'immatriculation des Français de l'étranger. Je voudrais vous signaler qu'au consulat de Casablanca, actuellement, il faut prendre rendez-vous pour se faire immatriculer et que le délai est d'un mois.

Madame la Présidente la remercie donne la parole à Monsieur Michel DUCAUD.

Monsieur Michel DUCAUD, membre élu de la circonscription de Tananarive

Je voudrais intervenir sur un sujet totalement différent : l'évolution de la piraterie somalienne. Elle était essentiellement vers le Nord, surveillée et contrainte par l'opération Atalante. De ce fait, elle est en train de se décaler vers le Canal de Mozambique et nous avons eu, sur la côte Nord-ouest de Madagascar, les premières attaques de pirates, dont un bateau est immobilisé à 60 nautiques de Diego Suarez. Où, il faut savoir que la saison des cyclones va se terminer au mois de mai et qu'à partir de là, les eaux du Canal de Mozambique seront extrêmement favorables à l'arrivée des vedettes rapides en provenance de la Somalie.

Il ne faut pas oublier non plus que les gros tankers qui ne peuvent pas passer par le Canal de Suez ont tous emprunté le tour de l'Afrique. Ils seront donc les proies immédiates de cette piraterie somalienne.

Je crois qu'il y avait à une époque, un projet avec comme base, la commission de l'Océan indien qui était en cours, qui pouvait prendre comme centre Diego Suarez ou la Réunion. Ce projet mériterait d'être très sérieusement étudié pour l'avenir.

Madame la Présidente le remercie donne la parole à Monsieur Serge MOSTURA.

Monsieur Serge MOSTURA

Merci. Je vais répondre aux questions dans l'ordre où elles m'ont été posées.

Monsieur PICHOT, d'abord, généraliser la diffusion de plans papiers pour chaque responsable d'îlot, oui, tout à fait. Nous allons y veiller. Des réunions techniques de chefs d'îlots, j'en suis tout à fait d'accord. L'autre jour, j'étais un peu perplexe. J'ai écrit à un collègue ambassadeur – je ne voudrais pas vous donner trop de détails, sinon c'est trop facile... - mais je suis frappé de voir qu'il n'y a pas eu de réunion du Comité de sécurité. La réponse a été : « Bof, j'ai réuni la communauté française à l'occasion du passage d'une personnalité ». Vous voyez ce que je veux dire ? Les discussions sur la sécurité ne sont pas des occasions sociales. De même qu'être Chef d'îlot, ce n'est pas une distinction honorifique, entre les palmes académiques, etc. Cela ne va pas. Il faut effectivement, lorsque cette logique prévaut, la faire disparaître et remplacer par des considérations beaucoup plus simple, d'efficacité. La gestion des plans de sécurité est une petite technique. Il n'est pas anormal de réunir périodiquement les gens qui ont à s'en occuper.

Sur la présentation de certificats de nationalité française dans les consulats, je plaide l'ignorance la plus totale de ce cas d'espèce. Nous allons le regarder.

Sur la division de la Mauritanie entre zones rouges et orange, j'entends bien ce que vous dites et nous en sommes tout à fait conscients. Je vous l'ai dit tout à l'heure, nous demandons pour les entreprises, des plans de sécurité. Cela veut dire que de facto, il y a les conseils aux voyageurs, qui sont de portée générale. Pour les professionnels de l'expatriation, il y a des dispositions particulières, qui sont prises par les entreprises, par les sociétés qui travaillent à l'étranger, avec des règles extrêmement précises. Donc, au fond, nous n'avons pas véritablement besoin de créer une espèce de peau de léopard avec des petites tâches plus ou moins sûres pour répondre aux besoins des entreprises, avec lesquelles d'ailleurs, nous avons un dialogue permanent et qui comprennent bien les difficultés de l'exercice.

À Madame PRATO, je dirai oui, effectivement, le consulat déménageait ce jour-là. D'ailleurs, des questions que nous étions en train de traiter dans le cadre du déménagement et pour lesquelles nous étions en train d'envoyer des équipes sur place,

concernaient la réinstallation de l'antenne radio du consulat. Ce n'est pas facile à l'étranger, et dans une mégapole avec des immeubles de hauteur variable, c'est très compliqué. Voilà l'intérêt d'avoir non seulement une planification souple, mais des élus particulièrement actifs sur le terrain.

Monsieur LAFVERGE et Monsieur DUCAUD, sur la question des plaisanciers, des gens qui partent au bout du monde avec un bateau et parfois, malheureusement, en dépit du bon sens, j'en suis bien d'accord avec vous, nous avons des relais que nous utilisons aussi souvent que possible pour diffuser des informations. Nous n'omettons jamais de leur signaler que ces affaires se terminent parfois de façon tragique. Vous parliez de la piraterie au large de la Somalie, vous avez peut-être encore en tête l'affaire du Tanit, famille française, des amis, le voilier pris d'assaut par les pirates ; les forces françaises interviennent avant que les pirates n'aient le temps de débarquer ces Français en Somalie – parce que dès lors qu'ils sont débarqués, c'est fini, nous ne pouvons plus rien faire – et malheureusement, au cours de l'assaut, le père de famille a été tué. C'est tragique ! Nous leur téléphonons, en pleine mer. Nous le faisons souvent. Nous les alertons. Notamment ceux qui font escale à Djibouti, s'agissant de cette région du monde. Ils ne nous écoutent pas tous. Nous avons encore eu à traiter un cas il y a une dizaine de jours, d'un Français qui a poursuivi sa route malgré tout. Je vous le dis honnêtement, aujourd'hui, nous ne savons pas où il est. Il y a eu une attaque de pirates. Nous sommes incapables de dire si le voilier a réussi à poursuivre sa route ou si le type a été pris. Nous ne pouvons pas le savoir. Comment voulez-vous que nous le sachions ?

L'opération Atalante, je vous le rappelle, mobilise les marines françaises, américaines, britanniques, espagnoles, italiennes, néerlandaises et je dois encore en oublier un certain nombre. Et pourtant, Atalante ne fait pas du ratissage. Atalante organise des convois pour permettre de traverser des zones dangereuses. C'est le mieux que nous puissions faire. Donc, nous allons intensifier notre politique d'information, nos mises en garde mais, encore une fois, comme me le disait une personne qui venait de réchapper à un incident de ce type, « mes valeurs, ce sont échange et partage » ; je suis d'accord, mais échange et partage trois mois en Somalie aux mains d'une bande de pirates, ce n'est pas exactement échange et partage comme on l'imagine depuis Paris. Il faut le savoir.

À Madame JERIBI, je dirais oui, effectivement, nous avons envoyé des personnes sur place pour mettre à jour le plan de sécurité. Cela fait partie de nos procédures. Nous avons réalisé, depuis un certain temps déjà, que le monde était imparfait. Dans le monde, il y a les plans de sécurité et donc, nos plans de sécurité sont imparfaits. Ils sont partout imparfaits. Partout. Donc, dès qu'il se passe quelque chose, la première chose que nous faisons, et c'est pour cela que vous avez vu arriver les agents de renfort, des spécialistes du Centre de crise et de la Direction des Français de l'étranger en Tunisie. Nous envoyons des missions pour mettre à jour les plans de sécurité. Cela veut dire revoir les listes, expliquer comment nous faisons pour mettre en place une réponse téléphonique d'urgence, revoir les stocks, les points de regroupement, etc. À Abidjan, par exemple, il y a eu six semaines continues de mission sécuritaire, pilotée par des personnes du Centre de crise dont c'est le métier. Il y avait toutes les directions, la DFAE, etc. Je rappelle que notre système est aussi fondé sur un volontariat. Ce sont les personnels du Quai d'Orsay qui se portent volontaires pour aller dans ces situations. Nous avons réagi en anticipation pour autant que nous le puissions. Nous ne sommes donc pas arrivés après la crise. Nous arrivons soit avant, soit pendant !

Madame LAURENTI, je me garderais bien de faire une prévision en matière d'évolution des crises au Moyen-Orient. Je vous dirais simplement que quoiqu'on en lise dans les gazettes, c'est un sujet sur lequel nous travaillons très sérieusement. Nous n'avons pas de boule de cristal. Je ne peux donc pas vous dire de quoi sera fait demain. En revanche, nous faisons de la planification. Cela consiste à se préparer à un certain nombre de situations, en commençant par les plus probables et en allant jusqu'aux moins probables.

Nous avons eu une réunion de sécurité Moyen-Orient au mois de novembre, avec une petite dizaine de consuls et d'officiers de sécurité des pays de la région. Cela nous a permis de repasser un certain nombre de sujets, de nous mettre à jour. À un moment où on dit que les facultés de prévision de la diplomatie sont nulles, voire négatives, le cas de l'Égypte mérite d'être cité. Lors de la réunion sécurité Moyen-Orient, il est écrit en toutes lettres dans le rapport qui date du mois de décembre, que l'Égypte n'était pas à l'abri d'une explosion sociale et que c'était le principal risque contre lequel il fallait se prémunir.

Encore une fois, ce n'est pas de la voyance, mais nous regardons simplement les probabilités.

Je n'ai donc pas le sentiment particulier sur les probabilités au Bahreïn, en Oman et au Koweït. Je peux simplement vous dire que dans ces pays, comme dans tous les pays de la région, nous nous efforçons d'être prêts.

Je souscris tout à fait à ce qu'a dit Madame CERISIER BEN GUIGA. Effectivement, il ne s'agit pas de faire peur aux individus. Mais, si vous pouviez contribuer à cette petite prise de conscience, sur le thème « Mieux vaut prévenir que guérir », c'est quand même important et utile.

Je crois avoir répondu à peu près à toutes les questions.

Madame Bérangère EL ANBASSI

Vous n'avez pas répondu à ma question sur les délais de rendez-vous concernant les immatriculations.

Monsieur Serge MOSTURA

Ah oui, pardon, le délai d'un mois à Casablanca...

Monsieur François SAINT-PAUL, Directeur des Français à l'étranger et de l'administration consulaire

Sur les délais, la situation varie d'un consulat à un autre. Je vais regarder sur ce point. Oui, nos consulats sont surchargés. Oui, nous faisons face à ces difficultés que vous connaissez bien.

Sur le réseau consulaire, je voudrais quand même signaler une chose : dans les ponctions de personnel auxquelles le Quai d'Orsay a pu faire face, le réseau consulaire a été plutôt épargné. Cela ne veut pas dire que la situation soit facile, puisque vous avez au contraire, une augmentation de la population, des produits, ces derniers étant de plus en plus complexes eux-mêmes. La demande est en explosion, mais tout de même, gardons à l'esprit cette situation et le fait que si coupes sombres il y a, en général, elles ne sont pas dans le réseau consulaire. Je vous dirais qu'au titre de la RGPP 2, la question se pose sur 450 emplois pour le Quai d'Orsay et sur ces derniers, la question est de savoir si le réseau consulaire peut concourir pour 20. Gardez donc aussi à l'esprit ces équilibres, ce qui ne veut pas dire que dans certains endroits, la situation ne soit pas plus difficile.

Madame la Présidente

Merci, Monsieur le Directeur.

Avant de clore et de lever la séance, je voudrais vous demander d'aller immédiatement, si vous le voulez bien, sur le perron pour la photo de famille. Mais vraiment, nous sommes très en retard. Merci à tous.

(Applaudissements).

JEUDI 10 MARS 2011 – APRÈS-MIDI

La séance est ouverte à 14 h 30 sous la présidence de Monsieur Francis HUSS, Vice-Président de l'AFE.

Monsieur le Président

La séance est ouverte.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Renée BLANDIN, Présidente du bureau de vote.

**ANNONCE DES RESULTATS DU SCRUTIN POUR LA DESIGNATION DES DEUX REPRESENTANTS
DE L'AFE AU CONSEIL D'ORIENTATION MIS EN PLACE PAR LA LOI DU 27 JUILLET 2010
RELATIVE A L'ACTION EXTERIEURE DE L'ÉTAT**

Madame Renée BLANDIN, Présidente du bureau de vote

Merci beaucoup.

Je vous donne tous les détails, dans un souci de transparence. Nombre d'électeurs : 167 ; nombre de votants : 160 ; nombre d'enveloppes dans l'urne : 160 (c'est merveilleux !) ; nombre de bulletins nuls : 4.

Monsieur Tanguy LE BRETON a eu 23 voix ; Monsieur Serge VINET a eu 20 voix ; Madame Michèle MALIVEL, 124 ; Monsieur Louis SARRAZIN : 127.

Sont donc élus Monsieur Louis SARRAZIN et Madame Michèle MALIVEL.

(Applaudissements).

Merci.

Monsieur le Président

Merci, Madame la Présidente.

PRESENTATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION DES LOIS ET REGLEMENTS

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Georges-Francis SEINGRY, Président de la commission des Lois et Règlements.

Monsieur Georges-Francis SEINGRY, Président de la commission des Lois et Règlements

Merci, Monsieur le Président.

Brièvement, je voudrais vous présenter les quatre axes autour desquels la commission de Lois a travaillé. D'un part, nous avons travaillé sur les élections et à cet égard, nous avons pu auditionner à diverses reprises, Madame Odile SOUPISON, Directrice adjointe de la FAE ; Monsieur Gérard MÉNARD, sous-directeur de la l'Administration des Français ; Monsieur Didier GUILBERT, chargé de mission pour les élections ; et l'équipe de Madame SOUPISON, qui comprend également de mémoire Monsieur Cédric GUÉRIN.

Suite à cela, nous avons auditionné Monsieur Robert BADINTER. Ce fut un grand moment pour l'AFE, de brio, de grande intelligence, d'humanisme en un mot. Ce fut pour nous un très grand plaisir, bonheur et honneur de l'écouter et de l'entendre nous parler de la déontologie, puisqu'il préside un comité de déontologie au Sénat. Sur un débat que nous avons déjà eu au sein de cette Assemblée, il a apporté des éclairages intéressants pour notre réflexion future, si un jour nous souhaitons la reprendre.

Ensuite, nous avons poursuivi nos travaux sur la nationalité et à cet égard, nous avons rencontré Monsieur ANCEL, sous-directeur du droit civil à la direction des Affaires civiles et du sceau du ministère de la Justice ; de même que Madame Nadine GRAND, chef du Bureau de la nationalité, au ministère de la Justice ; et, Madame Alix GENDROT, adjointe au Greffier en chef du service des Certificats de nationalité française.

Enfin, un thème qui nous est cher, puisque c'est la défense de vos intérêts, portait sur le fonctionnement et la modernisation de l'Assemblée des Français de l'étranger. À cet égard, nous avons eu le plaisir d'accueillir Monsieur Denis FRANÇOIS, notre Secrétaire général.

Pour plus de détails, je vais passer la parole, avec l'autorisation de Monsieur le Président, à notre rapporteur général.

Merci de votre attention.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Martine SCHOEPPNER, Rapporteur de la commission des Lois et Règlements.

Madame Martine SCHOEPPNER, Rapporteur de la commission des Lois et Règlements

Merci, Monsieur le Président.

En préalable à la présentation du rapport en tant que tel, puisque vous n'en avez qu'un petit morceau, la partie principale étant constituée d'annexes que vous pourrez obtenir sur le site. J'en parlerai au fur et à mesure de la présentation du rapport, elles sont listées en page 2. Vous aurez également le nouveau mémento sur la nationalité, dont je reparlerai tout à l'heure. Tout cela sera disponible sur le site, mais nous pourrions éventuellement les faire défiler sur les écrans.

Je passe directement à l'exposé des motifs en tant que tel, avec notre premier thème, les élections. J'ai essayé de structurer le plus possible pour que vous puissiez retrouver les éléments dont vous avez besoin, le cas échéant.

En ce qui concerne les listes électorales et leur établissement, elles sont établies dans les consulats par les commissions, dans les centres de vote par les commissions administratives. L'année dernière, une nouvelle circulaire a rappelé que l'inscription sur la LEC était indépendante de l'inscription au registre des Français de l'étranger et que les postes devaient vérifier si les électeurs étaient toujours là ou non. Mais, en général, les postes n'ont pas les moyens de vérifier tout cela. Dans certains pays, on peut éventuellement – c'est notre chance en Allemagne, puisque nous sommes obligés d'être enregistrés – le savoir en passant par les services allemands. Mais, les consulats n'ont pas le personnel nécessaire pour appeler toutes les

mairies de la terre. Cela reste donc une grosse difficulté et bien souvent, encore, les commissions électorales se basent sur la réinscription ou non au registre des Français de l'étranger.

En ce qui concerne l'inscription propre de l'électeur, vous trouverez en annexe deux documents qui sont sur le site. Ce sont les documents que récupère l'électeur qui veut s'inscrire sur le site « diplomatie.gouv.fr ». Cette explication devra être rapidement modifiée, puisqu'il n'est pas encore question des législatives dans l'explication qui est donnée à l'électeur.

À ce propos, actuellement, si l'on n'est pas déjà inscrit sur les listes, la démarche doit être faite en passant par ELECTIS, GAEL, etc. Mais, pour ce faire, il faut disposer de son Numic, de son mot de passe, ce qui n'est pas toujours évident. Il y a toute une méthode pour y arriver, qui ne fonctionne pas très bien. Moi-même, ayant essayé à cinq reprises, je ne suis jamais parvenue à aller jusqu'au bout. Une autre démarche consiste à donner votre numéro de carte d'identité ou de passeport, papier que devrait en théorie posséder chaque Français résidant à l'étranger ; mais dans les faits, il n'en va pas toujours à ainsi. C'est peut-être à déplorer, mais c'est la réalité du terrain. Cette démarche doit donc être facilitée afin que les électeurs puissent s'inscrire encore plus facilement sur les listes.

La commission électorale vient de valider la LEC. La liste des personnes radiées est affichée dans les consulats. Tout électeur a le droit de demander la réinscription de personnes qu'il connaît qui sont encore dans la circonscription. Bien entendu, la personne concernée sera consultée.

Sur la LEC en général, nous constatons une augmentation d'environ 8 %, puisqu'elle compte aujourd'hui 1 044 891 électeurs. Le nombre d'entre eux qui seraient appelés à voter dans les centres de vote à l'étranger à la date d'aujourd'hui serait de 962 000 personnes environ, soit une augmentation de 4 %. Restent 82 000 électeurs inscrits pour les présidentielles en France. J'insiste là-dessus, parce que nous allons y revenir tout à l'heure.

La communication des listes électorales : beaucoup de questions ont porté là-dessus. Bien entendu, la liste électorale de toute votre circonscription doit être communiquée à tout élu qui en fait la demande et non seulement celle du centre de vote dont il dépend. Cette liste doit bien évidemment être communiquée dans un format exploitable. N'hésitez donc pas à insister auprès des postes ou à faire remonter à l'administration, si ce n'est pas le cas.

Sur les bureaux décentralisés, qui vont donc jouer un rôle très important, nous avons une assurance de l'administration : leur nombre ne sera pas inférieur à ce qu'il était en 2009 pour la présidentielle. Il devrait avoisiner les 600. De gros efforts ont donc été faits en la matière. Les postes sont contactés pour les suggestions. Les élus devraient l'être également. En Allemagne, cela est fait. Si ce n'est pas le cas, Madame SOUPISON vous invite à le signaler.

Nous partons sur une base de bureau de vote avec un maximum de 1200 électeurs, ce qui est très bien. Si l'on a un groupe, une ville, une région où l'on n'a que 500 électeurs, mais tous pratiquement au même endroit, cela ne devrait pas poser de problème, en théorie, d'ouvrir un bureau de vote. C'est là aussi qu'insiste un petit peu la commission. Il est très bien d'ouvrir dans les pays comme à Londres ou en Suisse, où l'on a eu des files d'attente interminables, de très nombreux autres bureaux sur place (il en est prévu 75 pour la Suisse) ; mais, pensez aussi qu'il vaut mieux avoir un bureau de vote à proximité, attendre deux heures pour voter, qu'obliger certaines personnes à faire 500, 600, 700 km voire plus dans certains endroits. C'est ce sur quoi la commission voulait attirer l'attention. Je rappelle quand même qu'à un moment donné, nous allons être en manque de personnel pour tenir ces bureaux. Alors certes, il faut quelqu'un de l'administration, mais les bureaux de vote sont tenus par des citoyens. Aussi, à nous, élus, de faire le nécessaire pour que, le moment venu, nous ayons un nombre suffisant d'électeurs qui tiennent ces bureaux.

En ce qui concerne les élections, je vais surtout parler des généralités, donc des modes de scrutin que nous connaissons. Le vote par Internet et ensuite celui par correspondance : nous ne pouvons pas énormément avancer dans les faits ; nous ne pouvons pas présenter certaines choses tant que le paquet législatif n'est pas complètement voté.

Le département a engagé un travail d'adaptation du dispositif du vote électronique après toutes les récriminations ayant fait suite à 2009. Le comité de suivi de la commission des Lois est régulièrement invité. On nous tient vraiment informés de tout ce qui se passe et des évolutions.

La situation actuelle est la suivante : en ce qui concerne l'analyse de risques sur la machine et sur le processus pour définir ce que seront identifiants et authentifiants, je vais en parler, avec le ministère de l'Intérieur et la CNIL, tout cela est en voie d'être bouclé. La position de la CNIL n'est bien sûr pas forcément très favorable. Madame SOUPISON vous en dira certainement un mot tout à l'heure. En tout cas, la question leur a été posée directement ; ils lui ont répondu que cela serait vu au cas par cas. Il ne faut quand même pas perdre de vue que ce n'est pas CNIL qui fait la loi, mais le législateur.

Il a été retenu le principe d'un vote en une seule session. Pour ce faire, l'électeur devra être muni d'un identifiant et d'un authentifiant. Également pour répondre à notre demande, nous sortons du schéma Numic/mot de passe. Ces deux éléments seront donc générés à partir de Paris, très rapidement. L'électeur devrait les recevoir juste après le second tour des présidentielles. Je précise bien : « Le recevra ! ». Il est évident que dans les pays où le courrier va très lentement, il sera

vraisemblablement envoyé largement à l'avance, afin que nous n'ayons pas de remarque ensuite. Ce moment a été choisi pour éviter toute confusion.

Ensuite, l'électeur recevra l'authentifiant, qui est un mot de passe. Il y aura un authentifiant pour chaque tour. Ce dernier devrait être communiqué par email. Une étude est en cours s'agissant d'un recours aux SMS.

L'administration a beaucoup travaillé pour éviter le maximum de problème. Elle a mis à l'étude des possibilités de retrouver cet identifiant ou authentifiant en cas de perte. Mais, il est bien entendu qu'en cas de perte des deux, le vote par Internet ne sera plus possible. Il ne faut quand même pas trop en demander ! Celui qui perd et sa carte bancaire et son code secret, ne retire pas d'argent, mais se rend au guichet !

Tout cela n'étant pas encore totalement finalisé, puisque l'Administration est également en attente des textes. C'est déjà le schéma sur lequel on se dirige.

Reste le débat sur la question de l'anonymat et de l'intégrité du système, puisque l'électeur souhaite une preuve de son vote. Cela avait très mal fonctionné la fois dernière, puisque la machine n'allait pas assez vite et l'électeur croyait avoir voté, mais en fait, cela n'avait pas été enregistré. L'électeur veut avoir la preuve de ce vote, mais si on ne la lui donne pas, dans un souci d'anonymat, ensuite, on perd également la possibilité de vérifier, au niveau du déroulement des élections, que le nombre de votants correspond bien au nombre de bulletins. La discussion et là aussi, le débat sont en cours. Reste à trancher la question du bureau de vote électronique et la consolidation ou pas des résultats par la commission, ou l'envoi dans chaque poste pour ce faire. Nous aurons, comme cela avait été promis, une expérimentation grandeur nature à partir de l'étranger.

En ce qui concerne le vote par correspondance, nous avons reçu une réponse satisfaisante. Monsieur Hervé FABRE-AUBRESPY nous avait dit qu'ils étaient prêts à prendre toutes nos suggestions pour améliorer ce vote par correspondance. La DFAE a déjà tiré les conséquences des recours, par exemple en matière de signature. Pour Washington/Mexico, la campagne a été faite au moment des recours. Dans la plupart des postes, c'est encore en cours. On envoie des courriers aux différents électeurs, pour qu'ils puissent envoyer une signature modèle quand elle n'existe pas. Chez moi, cela se fait aussi lors des permanences, quand le consulat se déplace. Tout cela est en cours. L'histoire des enveloppes plus grandes, etc., sont des problèmes réglés. Les postes achètent les enveloppes pour qu'elles soient du format commun dans la circonscription, afin que les électeurs puissent renvoyer leur courrier.

Tout cela est déjà pris en compte par l'Administration. La commission attend les derniers textes et va se pencher sur d'autres propositions en vue d'améliorer le processus. Elle a fait part de son inquiétude pour l'acheminement du matériel. En effet, cela n'est pas toujours évident, notamment en termes de délais. Car, bien qu'allongés, ils restent très courts dans certains pays où il n'y a pas de Poste, où la Poste fonctionne très mal. Nous demandons donc à l'Administration de prendre en aval le maximum d'assurance pour que cela fonctionne bien.

En ce qui concerne les élections AFE, vous connaissez tous le projet de loi pour la prolongation de notre mandat. Cela devrait passer d'ici peu et donc, nous devrions avoir nos prochaines élections, non en 2012, mais en 2013. L'autre zone est également prolongée d'une année.

Les textes concernant le législatif vont bien entendu avoir une répercussion sur nos élections à l'AFE, mais nous ne pourrions nous pencher dessus que quand nous les aurons.

En ce qui concerne les élections législatives, je reviens à cette histoire de LEC. Les Parlementaires ont choisi de lier présidentielles et législatives. En clair, l'électeur qui vote, pour quelque raison que ce soit, en France pour les présidentielles, devra voter pour les législatives, pour le député de la circonscription française concernée. Ils ne pourront pas voter pour le député des Français de l'étranger dans la circonscription où ils vivent. Cela n'est pas possible. Donc, si les électeurs veulent participer à l'élection des députés des Français de l'étranger, ils devront faire le choix de voter également aux présidentielles dans leur circonscription à l'étranger.

Évidemment, cela pose beaucoup de problèmes, parce que l'on sait pertinemment que la plupart des électeurs qui votent en France pour les présidentielles le font parce qu'ils ont des problèmes pour voter dans leur circonscription. Soit ils sont beaucoup trop éloignés, soit ils n'ont tout bêtement pas de mandant. Parce qu'on n'a pas forcément un mandant pour donner procuration au centre de vote. Le maillage des bureaux de vote décentralisés va donc jouer un rôle très important. C'est pour cela que l'administration fait son maximum pour les multiplier. Encore une fois, nous avons un rôle à jouer pour donner à nos postes les endroits où il faut absolument mettre des bureaux de vote. Ce sera à vous d'agir en ce sens.

La campagne d'information est également très importante. Une campagne conséquente est prévue. Elle est déjà en train de se faire dans certains pays (Belgique notamment). Des campagnes d'affichages seront réalisées. Les électeurs devraient également tous recevoir un courrier pour leur expliquer le lien entre ces deux élections, afin qu'ils aient le temps de faire le changement. Je rappelle que ce dernier doit être réalisé avant la fin décembre 2011. Nous sommes en mars, nous n'avons plus beaucoup de temps. C'est donc un point très important si nous voulons que nos compatriotes votent aux législatives.

Une étude est également lancée auprès des postes pour pouvoir utiliser les médias dans nos différents pays. Les chefs de postes vont également en faire la liste, mais en tant qu'élus, vous pouvez également proposer certains médias. Par exemple, si vous êtes très loin du poste, que le consul ou l'ambassadeur n'ont pas connaissance d'un média très utilisé par les Français dans votre région, c'est à vous de le signaler, cela sera examiné.

Toute cette étape doit être faite avant juillet. Cela répond un peu à notre préoccupation. Dès l'automne, une campagne massive sera également engagée.

En ce qui concerne les textes, ainsi que je vous l'ai déjà dit, nous attendons vraiment le paquet législatif pour pouvoir avoir le décret qui sera soumis à l'AFE. Ensuite, l'administration pourra enfin agir.

Un mot sur les élections européennes : un projet de loi a été présenté en 2010 au Conseil des ministres. Dans sa deuxième partie, il prévoit de redonner aux Français de l'étranger la possibilité de voter pour des listes françaises dans les centres de vote à l'étranger, en les rattachant à la circonscription de l'Île-de-France. Cette circonscription verrait bien entendu son nombre de députés augmenté des deux députés supplémentaires accordés par le Traité de Lisbonne à la France. La commission et je pense, l'Assemblée entière, se félicitent de cette décision et nous suivrons avec attention les développements pour que ce projet de loi soit réellement mis en œuvre, y compris dans le cas où la France perdrait de nouveau ses deux députés, ce qui arrivera dès qu'un nouveau pays intègrera l'Union européenne.

J'ai fait un petit paragraphe en réponse à des questions qui nous étaient régulièrement posées, sur le double vote. Cela concerne les Français qui sont dans des pays de l'Union européenne. Aux européennes, on ne peut pas voter à la fois pour les listes françaises et pour les listes espagnoles, allemandes, etc. Il faut faire un choix et ce dernier est toujours notifié dans le centre de vote français, comme dans le centre de vote étranger. Même chose pour les doubles nationaux, car on n'élit qu'un seul Parlement. Le double vote est puni d'une amende relativement forte, de l'ordre de 5 000 euros et de prison ferme. Alors, franchement, je ne sais pas si cela vaut la peine d'essayer...

En ce qui concerne les doubles nationaux, il y a évidemment le problème de ceux qui possèdent la nationalité d'un pays où le vote est obligatoire. Je pense à nos amis qui sont en Belgique ; à moins de payer les amendes correspondantes, ils sont obligés de voter pour les listes belges, ce qui bloque leur vote sur les listes françaises. Mais, nous ne pouvons pas nous en plaindre, c'est tout simplement l'application de la loi. Une double nationalité apporte des droits supplémentaires, mais également des devoirs.

Le second thème de la commission concerne la nationalité. Il avait été question de refaire notre mémento de la nationalité, qui nous avait été donné en 1997. Vous aurez en pièce attachée le nouveau mémento qui va jusqu'en mai 2010. Vous recevrez d'ici la fin de l'année, une petite feuille avec les quelques changements qui seront votés entre temps. Vous aurez également une compilation de tous les textes de référence en vigueur pour la nationalité, puisqu'il n'y a pas que le Code civil, mais aussi des éléments que l'on peut trouver dans le code du Travail ou à différents endroits. Ces textes seront mis en ligne, vraisemblablement à la fin de l'année, quand les derniers textes qui vont être votés seront parus.

En ce qui concerne les répartitions des compétences en matière de nationalité, je vais passer un peu plus vite. Nous avons donc la sous-direction à Nantes, que nous avons invitée à la session de septembre. Son rôle est relativement limité aux avis sur les demandes de naturalisation et parfois, sur des problèmes de recevabilité. Nous avons expliqué à Monsieur FAVRET qu'il y avait, dans certains postes, pas mal de dysfonctionnements. Il nous a proposé de leur faire un rappel. Le Bureau de la nationalité, quant à lui, se trouve au sein de la Direction des Affaires civiles et du sceau au ministère de la Justice. Il a une mission normative et compte 28 personnes. Ils sont compétents pour différentes choses que vous pourrez lire dans le rapport : élaboration des textes, missions de conseil, missions opérationnelles ; ils enregistrent les déclarations souscrites à l'étranger, etc. En 2010, 12 575 affaires ont été traitées. Ils ne manquent donc pas de travail. Dans le cadre de la simplification de la procédure de délivrance et de renouvellement des CNI et des passeports, une circulaire a été envoyée, signée des ministres des Affaires étrangères, de l'Intérieur et du Garde des sceaux. Elle rappelle le décret sur le même sujet et demande aux responsables des services concernés de bien vouloir assurer à cette réforme une pleine portée et que la production d'un CNF doit maintenant devenir une exception. Lorsque cela s'avère nécessaire, il convient de veiller à faciliter la gestion et le traitement des demandes. Ce dernier doit intervenir dans le meilleur délai.

Il est intéressant, dans cette circulaire, que les trois ministres demandent aux différentes personnes qui la reçoivent, de faire un bilan à la fin du premier trimestre. Ce dernier serait également intéressant pour nous, pour voir si cette circulaire a une incidence sur le service des certificats de nationalité.

Nous avons reçu les personnes de ce service. Depuis 2005, la compétence a été confiée au Tribunal d'instance de Paris Premier. Depuis le regroupement, le service a connu une véritable évolution, avec bien sûr de nombreuses difficultés. Le nombre de dossiers de saisine est passé de 5 271 en 2004 à 17 000 en 2010. C'est la même chose en ce qui concerne le traitement du courrier. Ainsi, ils traitent vraiment tous les courriers qui arrivent. Cette augmentation est en grand partie due à la fermeture du Chiffre dans les consulats.

Pour ceux qui rencontrent beaucoup de problèmes à ce niveau dans leur pays, Madame GENDROT nous a signalé qu'il convenait de faire des relances régulières et que la meilleure façon d'envoyer son dossier était, bien sûr, de l'apporter en personne – mais quand on habite un pays d'Afrique, cela n'est pas forcément possible – ou de l'envoyer en recommandé avec accusé de réception, afin qu'il y ait un numéro, puisque les demandes sont traitées dans leur ordre d'arrivée. Cela permet également de les retrouver.

Pour les dossiers complets, le retard est estimé à un mois et demi, deux mois. Évidemment, il existe des retards de plusieurs années, mais il s'agit de dossiers incomplets. Là, ils sont dépendants des autres administrations, pas toujours françaises, qui mettent six mois, un an pour répondre...

Notre dernier point a été consacré à notre Assemblée. Nous nommons ou désignons un certain nombre d'entre nous pour présenter l'AFE dans certains organismes. En théorie, ces représentants devraient avoir à faire un bilan de mandat, en groupe ou devant l'Assemblée ou la commission compétente. Nous réfléchissons plus avant à la commission, pour savoir s'il faut inscrire cela à l'avenir dans le règlement intérieur ou dans le cahier de procédures.

Les réflexions sur l'AFE : toujours notre thème des statuts et prérogatives. Nous avons demandé un texte réglementaire à plusieurs reprises. Nous en avons proposé. Nous avons fait une proposition de décret. Malheureusement, cela ne revient jamais. Nous n'avons jamais de retour, si ce n'est qu'en 2008 ou 2009, on nous annonçait une refonte de la circulaire. Et donc, cette année, Monsieur le Secrétaire général a donc été chargée de la faire. Il s'est surtout basé sur le projet que nous lui avons communiqué. Il a essayé d'intégrer, avec des suggestions personnelles, celles qui avaient été faites par les conseillers. En effet, nous avons réclamé que les conseillers se manifestent pour envoyer leurs suggestions directement. Ceci est en cours. Nous travaillons dessus. Je vous ai mis les points sur lesquels nous avons travaillé cette fois-ci à la commission. Vous retrouverez également dans les annexes, le document complet qui n'est pas encore la circulaire, mais les axes de travail proposés par notre Secrétaire général.

À titre d'exemple, certains conseillers avaient demandé d'être systématiquement invités aux cérémonies du Souvenir. Le seul problème est que ce ne sont pas les consulats qui les organisent, mais des associations. Et nous ne pouvons pas obliger des associations à faire quoi que ce soit. Nous pouvons par contre leur faire des recommandations.

Sur la déontologie, je vais passer très rapidement, parce que nous n'avons pas beaucoup de temps. L'intégralité de l'intervention de Monsieur BADINTER figure en annexe. Vous la retrouverez. Il nous a très bien expliqué comment cela fonctionnait au Sénat. Ensuite, nous avons évoqué le rapport SAUVET qui avait été remis au Président de la République, sur les conflits d'intérêt. Il a vraiment insisté sur le fait qu'il ne fallait pas confondre transparence et voyeurisme. Il y a quand même un certain cadre à ne pas dépasser. Dans les déclarations de patrimoine, on ne peut pas demander que le député ou le sénateur déclare ce que gagnent ses parents, ses petits-enfants, etc. Il faut quand même une limite.

Par contre, quelque chose d'intéressant, puisqu'il a été interrogé et il nous a répondu. Il a qualifié d'absurde le fait qu'une assemblée d'élus soit présidée par un ministre. À bon entendre, comme on dit...

Un autre point a été la saisine de l'Assemblée du collège des vice-présidents. Nous sommes revenus sur le seuil de constitution d'un groupe. La commission a conforté son avis négatif sur ce point. L'autre question était la possibilité pour un représentant des membres inscrit dans aucun des groupes, d'assister à la réunion du collège élargi. Là aussi, il y a eu un vote au sein de la commission, suite auquel il est considéré qu'il n'y a pas d'objection à ce qu'un conseiller non inscrit soit invité sans droit de vote et en charge d'informer les autres conseillers non inscrits, aux réunions du collège élargi, ceci bien sûr, à la discrétion des vice-présidents, puisque ce sont eux qui invitent.

Le dernier point en saisine était la prorogation du mandat de la commission temporaire de la Sécurité. La commission propose une prorogation sur le modèle de la commission des Anciens Combattants et de fixer le nombre de ses membres à 41.

Nous avons également réactualisé notre groupe de réflexion sur les assurances des élus et notamment dans les pays à risques, sur les risques auxquels peuvent être confrontés les conseillers dans l'exercice de leur mandat local. La première définition à faire est celle des missions de l' élu.

Vous trouverez ensuite les conclusions du rapport :

La commission suit avec attention la mise en place des législatives à l'étranger notamment en ce qui concerne le second tour. Elle demande à l'administration de poursuivre ses efforts et de tout mettre en œuvre pour permettre le meilleur déroulement possible en particulier en matière d'information et d'acheminement du matériel. À ce propos, nous allons voir deux vœux. Dès le vote du paquet législatif, nous pourrions faire évoluer la mise en œuvre, en particulier se pencher sur le vote par correspondance et donc, encore une fois, inquiétude de la commission en ce qui concerne les délais. Cela fait l'objet du vœu numéro 3.

Nous avons tenu à noter qu'il n'a pas échappé à la vigilance des élus que malgré l'attachement des électeurs à la possibilité de voter par Internet, les dernières expériences ont été entachées d'une désaffection largement imputable à des raisons

techniques. La commission continue en conséquence de suivre avec une attention particulière, la mise en place de nouvelles modalités pour le vote par Internet. Elle considère que le bon fonctionnement du nouveau dispositif et le contrôle de son coût joueront un rôle stratégique pour le succès des prochaines élections législatives à l'étranger. En matière de nationalité, la mise en œuvre de la simplification administrative qui facilite sans doute les démarches de nos concitoyens pour l'obtention de leurs papiers d'identité et allège la tâche des services concernés. Mais les délais restent encore très importants en matière de CNF. Nous attendons donc avec impatience les premières évaluations (vœu numéro 4).

En matière d'AFE, nous avons entrepris une réflexion sur la nécessité de réformer notre façon de travailler. Ne pouvant obtenir de texte réglementaire quant aux statuts et prérogatives des élus, nous avons donc fait une première série de propositions pour la refonte en cours de la circulaire. La commission préconise également la prorogation du mandat de la commission de Sécurité (résolution n° 1).

Enfin, la commission a remis en place ce fameux groupe de réflexion dont je viens de vous parler. Je vous en cite les membres : le président et le rapporteur de la commission, Messieurs et Mesdames ALVAREZ, BLANDIN, BOUCHER, CARIOT, POZNANSKI, TOUPY.

La commission a étudié une proposition externe concernant les passeports et émet un vœu sur le sujet (vœu n° 5).

Avant de passer à l'étude de la résolution et des vœux, j'ajoute une petite réflexion à titre personnel, mais je pense que, et la commission et l'Assemblée dans son ensemble, iront dans cette direction, après les réponses données ce matin par le Ministre, sur la prise en compte de nos compétences sur le terrain et des avis au Conseil que nous pourrions apporter. Cela est très bien, mais tout cela doit non seulement être intégré dans la circulaire dont nous faisons la refonte. Il serait justement souhaitable que celle-ci devienne un texte réglementaire. Le rapporteur a également bien noté que le Ministre avait dit qu'un bilan sera réalisé de tout cela.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

Monsieur le Président la remercie et donne la parole à Monsieur le Président de la commission.

Monsieur Georges-Francis SEINGRY

Je voudrais rendre à Caesar ce qui est à Caesar et j'ai oublié tout à l'heure de citer parmi les personnalités que nous avons invitées, le nom de Monsieur Gilles FAVRET, Directeur de la sous-direction de Nantes, qui était venu en septembre.

Par ailleurs, Madame le Rapporteur, j'aurais une suggestion de formulation à faire au point 3.1 sur les législatives où l'on parle de choix de la LEC. Un choix implique au moins deux éléments et à partir du moment où l'on dit choix de la LEC dans le titre, j'ai l'impression que c'est le choix de la liste électorale, mais pas de la LEC.

Madame Martine SCHOEPPNER

C'est exact, il faut enlever le « C », excusez-moi.

Monsieur Georges-Francis SEINGRY

Je vous remercie, Monsieur le Président.

QUESTIONS-REPONSES

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean-Yves LECONTE.

Monsieur Jean-Yves LECONTE, membre élu de la circonscription de Vienne

Nous avons eu une audition fort intéressante de Robert BADINTER, qui suivait une saisie du collège des vice-présidents sur l'opportunité de mettre en place un comité d'éthique au sein de notre Assemblée. Je pense que nous serons tous d'accord pour féliciter le bureau de la commission d'avoir pris cette initiative d'inviter Robert BADINTER qui a relancé cette idée en nous expliquant comment on pouvait la mettre en place, tout en respectant, dans une Assemblée d'élus, la liberté et la souveraineté des élus, mais en améliorant le fonctionnement, en aidant les élus à avoir des règles et des comportements conformes à la déontologie qu'ils souhaitaient s'appliquer. Je crois qu'il ne faudrait pas finir la réflexion sur ce sujet avec cette audition. L'exposé des motifs semble un peu court sur la suite que nous pourrions donner à cette idée. Bien au contraire,

l'audition doit nous encourager à réfléchir à ce comité de déontologie au sein de notre Assemblée, comité qui doit faire l'objet d'une réflexion complète sur non seulement les pré requis, nos prérogatives d'élus, mais aussi l'évolution de l'Assemblée, son avenir face à la mise en place d'une représentation parlementaire complète. Nous savons bien combien, dans nos circonscriptions, nous sommes interpellés sur : « À quoi allez-vous servir après » ? Nous savons que nous allons continuer à servir comme Assemblée de proximité chargée d'organiser la puissance publique française vis-à-vis des Français de l'étranger. Mais, il y a toute une réflexion sur l'avenir de notre Assemblée à relancer. Et, pour avoir une image cohérente, non seulement il y a nos prérogatives, mais aussi la déontologie que l'on souhaite s'appliquer et la manière dont on doit ensemble réfléchir à l'image que nous souhaitons donner. J'encourage la commission des Lois à poursuivre cette réflexion, de manière à nous présenter un projet de ce point de vue-là.

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Madame le Rapporteur général.

Madame Martine SCHOEPPNER

Monsieur le vice-Président,

Effectivement, la commission a en septembre, rejeté la proposition de comité d'éthique, pas parce que nous étions contre, mais tout simplement parce que c'était très vague et nous nous sommes heurtés à des conditions de moyens, de formes, etc. Nous avons donc renvoyé la question au collège des vice-présidents afin qu'il nous présente cela sous une autre forme. C'est tout à fait dans cet esprit que j'avais fait la proposition, tout de suite acceptée, d'inviter Monsieur BADINTER pour voir ce qui se faisait au Sénat. Il nous apporté des éléments très importants. Nous attendons une future saisine du collège des vice-présidents.

Sur la deuxième partie, la réflexion de la commission sur la modernisation et le devenir de l'AFE est en cours. Malheureusement, nous avons tellement de choses à faire à chaque fois et que nous sommes pris par le temps. Nous n'arrivons jamais à boucler et donc, le sujet... Je pense que le Président et le reste de la commission en seront d'accord : nous allons continuer.

Monsieur Georges-Francis SEINGRY

Formellement, je voudrais juste dire que nous avons répondu à la demande du collège des vice-présidents. Il lui appartient de reformuler une demande, si le bureau souhaite que la commission se penche à nouveau sur cette question. Mais, la commission avait rendu un avis d'incompétence sur la question telle que formulée.

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Monsieur le Sénateur Robert-Denis DEL PICCHIA.

Monsieur Robert-Denis DEL PICCHIA, Sénateur représentant les Français établis hors de France

Le sujet a été débattu, tout le monde le connaît par cœur. Nous avons maintenant ce qui se passe au Sénat. Nous le savions ; vous le savez à travers Monsieur BADINTER, qui a beaucoup plus de qualités que moi pour expliquer la situation. Il est vrai que si il devait y avoir une question pour la création d'un comité d'éthique, cela se limiterait à mon avis à quatre personnes, une par groupe, qui seraient des « sages », qui ne pourraient être saisis que par le collège des vice-présidents élargi, pour se pencher sur une question que ce collège aurait trouvé nécessaire.

Cela signifierait réfléchir à une question précise : quel est l'avis des quatre, qui serait retransmis au bureau et collège des vice-présidents ? Il n'y a pas de sanction possible. Il n'y a pas de publicité possible, donc secret total sur les travaux de cette petite équipe. Voilà comment les choses devraient se présenter, si d'aventure nous devons discuter de l'éventualité de la création d'un tel comité.

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Monsieur Daniel BRIGNOLI.

Monsieur Daniel BRIGNOLI, membre élu de la circonscription de Toronto

C'est une question concernant le vote par Internet. Vous suggérez l'envoi d'identifiant par courrier, puis pour des raisons pratiques et pour éviter toute confusion, l'envoi du mot de passe par courriel. Je ne comprends pas cette recommandation dans la mesure où je puis vous assurer que dans un certain nombre de pays, l'envoi de l'identifiant par courrier va être l'occasion de pas mal de confusion, puisque le routage y est mauvais et que les lettres ne parviennent pas nécessairement au destinataire.

Nous avons affaire à des gens qui veulent voter par Internet. Ils connaissent l'Internet et il me semblerait plus logique qu'on envoie à la fois leur identifiant et leur mot de passe par Internet.

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Madame le Rapporteur général.

Madame Martine SCHOEPPNER

J'ai oublié de signaler que dans les annexes, vous aurez également des documents, un schéma d'organisation/préparation des élections et quelque chose sur le vote électronique ; également une note très bien faite de Madame SOUPISON sur le sujet. C'est à elle que je vais laisser la parole pour vous donner d'autres explications.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Odile SOUPISON.

Madame Odile SOUPISON

Merci, Monsieur le Président.

Ce qui a été expliqué au comité de suivi du vote électronique et en commission des lois, c'est l'idée de faire en sorte que l'électeur vote en une seule session, c'est-à-dire qu'il ne va qu'une seule fois sur son ordinateur. Mais, pour ce faire, il doit avoir un identifiant ; on doit savoir que Monsieur X est bien Monsieur X ; il doit également avoir un code secret, comme quand on a une carte bancaire. Le choix qui a été fait, même si tout n'est pas complètement arrêté, puisque nous sommes en train de travailler dans un groupe d'analyse de risques avec le ministère de l'Intérieur et l'Agence nationale des systèmes de sécurité de l'information en lien avec la CNIL, consiste à partir, pour l'identifiant, non pas sur le Numic comme en 2009, puisque ce dernier a été beaucoup critiqué par les électeurs qui nous ont dit ne pas savoir de quoi il s'agissait ; d'autres nous ont dit que le Numic était connu de tous. L'idée est donc de partir sur un identifiant secret et aléatoire, qui serait acheminé auprès de l'électeur, a priori par voie de courrier, mais il ne s'agirait pas de courrier traditionnel : si nous retenons ce schéma, nous mettrons en place un système de messagerie spécialisée et sécurisée, pour faire en sorte que l'électeur ait effectivement son identifiant. De la même façon, il obtiendra par un autre canal, pour des raisons de sécurité, parce qu'on ne peut pas transmettre l'identifiant et l'authentifiant (mot de passe) par le même canal, qui pourrait être le mail, son mode de passe. Mais, si notre électeur a perdu son identifiant, il pourra le récupérer – et c'est ce sur quoi nous sommes en train de travailler, nous n'avons pas totalement fini – soit par un mécanisme de SMS, soit par un mécanisme de mail. De la même façon, s'il perd son mot de passe (authentifiant), il pourra également le récupérer. Mais, pour voter, il faut donc un identifiant et un authentifiant. L'électeur qui aura perdu l'authentifiant, pourra grâce à son identifiant et ce qu'on appelle un schéma de questions-défi réponse, que nous n'avons pas encore complètement défini, le récupérer. En revanche, s'il a le mot de passe, mais pas l'identifiant, de la même façon, il pourra le récupérer. En revanche, s'il a tout perdu, il est hors jeu, il ne pourra plus voter par voie électronique, ce qui ne veut pas dire qu'il ne pourra pas voter par d'autres voies.

Mais, quand on dit envoi par courrier, c'est plus par facilité. Nous sommes effectivement en train de travailler dessus pour voir comment nous pouvons faire en sorte de munir l'électeur de cet identifiant de façon certaine et dans des délais. Tout à l'heure, Madame SCHOEPPNER parlait d'un identifiant qui arriverait juste après le deuxième tour de l'élection présidentielle. Nous pourrions tout à fait l'envoyer avant. Notre préoccupation était en fait de ne pas introduire de confusion dans la tête de l'électeur, en lui envoyant un identifiant qu'il n'utilisera pas pour les élections présidentielles, vote non électronique.

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Monsieur Gérard MICHON.

Monsieur Gérard MICHON, membre élu de la circonscription de San Francisco

C'est effectivement sur le point précédent, en réaction à ce qu'ont dit Messieurs LECONTE et DEL PICCHIA, sur l'intervention de Monsieur BADINTER. Monsieur BADINTER a été auditionné. Relisez son discours en annexe : il n'est venu là que pour apporter des informations sur ce qui se passait au Sénat. Il n'a fait strictement aucune suggestion sur ce que nous devrions faire. Il n'a encore moins exprimé un *modus executif*, ni un *numerus clausus* comme semblait le suggérer le Sénateur DEL PICCHIA qui a donc parlé en son nom propre, ni un mode de saisie, ni un caractère exécutoire ou non. Exactement, Monsieur BADINTER a dit :

En aucun cas, ce genre de comité ne devrait avoir de prérogative exécutive.

C'est-à-dire que le comité tel que l'a décrit Monsieur BADINTER est un instrument de réflexion saisi par une instance exécutive et nous n'en avons qu'une seule : ce serait donc le collège des vice-présidents. Ce dernier prendrait l'avis de ce comité exécutif, sur lequel aucun numerus clausus, aucun mode de désignation, rien n'a encore été décidé.

Voilà simplement ce que je voulais préciser sur les deux interventions. Je profite d'avoir le micro pendant trente secondes, pour répondre à la question de savoir s'il serait possible d'avoir un vote électronique qui soit à la base qualifié uniquement électroniquement. La réponse est catégoriquement non pour des raisons de sécurité. Cela rendrait possible un usurpateur purement électronique, qui aurait à ce moment-là un droit de vote de façon électronique. Je parle sous le contrôle du comité qui a étudié la question : c'est une des raisons pour lesquelles ni maintenant, ni plus tard, il ne pourra y avoir de vote électronique, qui n'ait pas eu un mode d'identification courrier ou personnel. L'usurpation électronique est beaucoup trop facile et nous aurions de gros problèmes.

Monsieur le Président le remercie donne la parole à Madame le Rapporteur général.

Madame Martine SCHOEPNER

Effectivement, Monsieur BADINTER ne s'est pas prononcé sur ce que nous avons à faire. Il nous a présenté ce qui se faisait au Sénat. J'étais pressée par le vice-président pour terminer, mais c'est bien ce qui est inscrit dans le texte que vous avez. Il décrit simplement le comité qui fonctionne au Sénat. Vous le retrouverez sur votre site, tout le discours est en annexe.

Monsieur le Président le remercie donne la parole à Monsieur Philippe LOISEAU.

Monsieur Philippe LOISEAU, membre élu de la circonscription de Berlin

Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais revenir sur le point 1.2 concernant les bureaux décentralisés. Je donne acte à l'Administration de faire tout le nécessaire pour que l'objectif soit rempli, notamment celui qui vise à ratisser au plus près des populations, avec la remarque de la commission des Lois et Règlements prenant en compte l'élément de la distance et pas seulement celui du nombre.

On table sur un maximum de 1 200 électeurs par bureau de vote. La DFAE songe-t-elle à introduire un seuil minimum d'ouverture de ses bureaux de vote ? Si oui, lequel ?

Question annexe : est-ce qu'un texte s'oppose à ce que les élus AFE dont on vente tant les mérites puissent être membres de ces bureaux de vote en tant qu'assesseurs ou présidents ? Merci.

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Madame Odile SOUPISON.

Madame Odile SOUPISON

Monsieur le Président,

Le seuil pour un bureau de vote, c'est un électeur !

(rires).

En dehors de toute plaisanterie, nous avons effectivement fixé un seuil maximum en estimant qu'il ne fallait pas qu'il y ait plus de 1 200 votants par bureau de vote pour éviter qu'il n'y ait des files d'attente. Mais, cela ne veut pas dire qu'il y ait un seuil minimum. En effet, il faut bien un électeur pour un bureau de vote, mais si dans un endroit, il y a 60 électeurs, mais qu'on est dans une situation d'insularité. Pour éviter que l'électeur ait à faire 1 200 km ou du moins, des distances relativement importantes, il n'y a aucun obstacle à ce que nous ouvrons un bureau de vote décentralisé. Ce sont ces consignes qui ont été données aux postes.

Se pose ensuite l'obstacle des moyens. De toute façon, il va falloir effectivement, pour tous ces bureaux de vote, que l'on trouve les moyens humains pour fonctionner. Il faut un président, un secrétaire, des assesseurs. L'Administration a sa part à donner sur ces bureaux de vote, au minimum un secrétariat et si possible un président. Après, nous avons besoin de l'aide de tout le monde pour arriver à constituer ces bureaux. C'est bien la raison pour laquelle nous nous y prenons très tôt. Ce n'est qu'une fois que nous aurons que nous aurons déterminé ce maillage des bureaux de vote que les postes pourront effectivement faire un appel à candidature, ne serait-ce qu'en regardant déjà, en 2007, quelles avaient été les personnes qui avaient participé au bureau de vote.

Monsieur le Président la remercie et donne la parole à Monsieur Joël PICHOT.

Monsieur Joël PICHOT

Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais attirer l'attention de la commission des Lois sur le principe de l'inscription au registre des Français de l'étranger. Je reviens souvent sur cette question, parce que c'est quelque chose qui, lorsque l'Administration en parle ou l'écrit, apparaît très simple. On se présente dans un consulat, on demande son inscription et l'agent consulaire, le consul ou le consul adjoint demande : « Quels sont vos documents ? ». Nous avons une carte d'identité non sécurisée, un ancien passeport : à ce moment-là, on refuse l'inscription consulaire et on demande un certificat de nationalité. Je souhaiterais que l'Administration et la Direction des Français de l'étranger soient très précises sur ces questions. Je vous parle en connaissance de cause, sur ce qu'il se passe en Mauritanie. C'est ainsi. Je suis désolé. Si nous n'avons pas une carte d'identité nouvelle informatisée et/ou un passeport informatisé, il faut produire un certificat de nationalité française. Il faudrait donc revoir les instructions en poste.

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Madame ODILE SOUPISON.

Madame Odile SOUPISON

Merci, Monsieur le Président.

Je suis étonnée de votre remarque, Monsieur le Conseiller, parce que nous avons donné – mais il est très bien que vous ayez fait cette observation – il y a un an et demi, il me semble, des instructions que je croyais relativement claires, même claires aux postes, pour dire qu'effectivement, on ne faisait pas un recours systématique aux demandes de CNF et qu'à partir du moment où une personne se présentait et demandait une inscription au registre, si effectivement cette personne était capable de justifier d'un document d'identité français, qu'il s'agisse d'une carte d'identité ancienne ou plastifiée, d'un passeport, d'un acte d'état civil transcrit en marge dans l'état civil français, même s'il n'a pas la mention CNF, il n'y avait aucune raison d'obliger nos concitoyens à fournir ce CNF. C'est dans cette même ligne que des instructions ont été données au printemps dernier, pour les pièces justificatives à fournir pour les passeports.

Je demande donc à chacun d'entre vous de me signaler les cas de dérives de ce genre, afin que nous fassions les rappels nécessaires.

Quant aux pièces à fournir, en dehors des éléments sur la nationalité, nous n'inscrivons au registre que quelqu'un de Français. Il s'agit donc de tous les éléments concernant la résidence à l'étranger.

Monsieur Joël PICHOT

Je vous remercie de ces précisions.

Un cas vient d'être résolu avec l'assistance de Monsieur le Directeur des Français de l'étranger la semaine dernière. Si vous voulez un exemple précis, j'ai le cas de mon fils et de mon petit-fils qui sont en renouvellement et dont le renouvellement n'est pas acquis pour le moment, alors qu'ils résident en Mauritanie depuis 1974.

Je vous remercie.

Madame Odile SOUPISON

Nous allons regarder.

Monsieur le Président remercie et Monsieur PICHOT et donne la parole à Monsieur Jean-Louis MAINGUY.

Monsieur Jean-Louis MAINGUY, membre élu de la circonscription de Beyrouth

Merci, Monsieur le Président.

Ma question porte sur l'évolution de notre Assemblée et sur le projet de modernisation et du fonctionnement de l'AFE. Serait-il possible d'associer à cette réflexion, l'ensemble des conseillers, puisque c'est tout de même un sujet d'importance et c'est la première fois sans doute que nous nous pencherons sur cette manière nouvelle d'aborder nos travaux et notre fonctionnement ? Il serait peut-être possible, après une enquête préalable, qui pourrait être lancée dès la prochaine session ou même avant, d'essayer de prendre en compte l'ensemble des avis de tous les conseillers, de manière à pouvoir les synthétiser en commission et revenir avec de nouvelles propositions. C'est là une chose importante.

Monsieur le Président le remercie donne la parole à Madame le Rapporteur général.

Madame Martine SCHOEPPNER

Bien évidemment, chaque membre de l'Assemblée pourra faire des propositions. Cela me semble tout à fait naturel, de la même façon que pour la refonte de la circulaire, nous avons demandé à chacun de faire des propositions. Mais, entre ce que nous demandons, les réponses que nous obtenons, il y a un écart très important. Mais, c'est tout à fait normal et de toute façon, ne serait-ce que par l'intermédiaire de la synthèse ou du rapport, vous y participerez. Mais, il est bien entendu que la commission doit d'abord faire, avant de partir dans toutes les directions ; nous avons un rôle, en tant que commission des Lois, pour voir ce qui fonctionne, ce qui ne fonctionne pas, ce qu'il conviendra d'améliorer, etc. C'est un peu le travail de la commission. Mais, là aussi, cela ne vous empêche pas de participer en nous signalant que telle et telle chose ne vont pas du tout. Le rapporteur et le président sont à votre disposition pour cela. Mais, si vous voulez qu'ils utilisent vos remarques, il faut les leur faire !

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean-Louis MAINGUY.

Monsieur Jean-Louis MAINGUY

Monsieur le Président,

Je voudrais que nous puissions adopter le principe de l'enquête, qui est totalement différente. Si jamais nous voulons vraiment avoir des réponses, il faut effectivement prendre le principe de l'enquête, qui est nécessaire, dans ce cas de figure. Sinon, nous allons tous partir dans tous les sens.

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Madame Brigitte SAUVAGE.

Madame Brigitte SAUVAGE, membre élu de la circonscription de Montréal

Je vais changer de sujet parce que cela remonte à trop loin. Je voudrais simplement que compreniez, Monsieur le Président, que les membres des commissions ne peuvent pas reprendre la parole pendant la plénière.

Monsieur le Président

Je crois savoir qu'ils ne peuvent pas voter contre un vœu de leur commission, mais ils peuvent parler.

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Madame le Rapporteur général.

Madame Martine SCHOEPPNER

Le membre de la commission peut intervenir si bien entendu, il apporte quelque chose de nouveau ou s'il est dit quelque chose de totalement contraire à ce qui s'est dit en commission.

Madame Brigitte SAUVAGE

Sauf votre respect, il a redit exactement ce qu'il avait dit en commission, et on lui a déjà répondu. Il essaie de convaincre et de re-convaincre une Assemblée qui, de toute façon, je l'espère, sera en faveur d'un code de déontologie à l'AFE.

Monsieur le Président

Monsieur CHOSTAKOFF, vous n'êtes pas membre de la commission.

(Applaudissements).

Monsieur Wladimir CHOSTAKOFF, membre élu de la circonscription de Rabat

Monsieur le Président,

Tout à l'heure, vous avez laissé sous-entendre que Monsieur BADINTER avait dit que le Président de notre Assemblée pourrait être un élu de chez nous. C'est quelque chose de très important à soulever. J'en suis à mon troisième mandat et beaucoup d'entre nous ont des mandats plus lointains. Nous avons vu défiler des présidents de nous ont promis monts et merveilles et qui ont disparu dans la même année, si ce n'est pas dans celle d'après.

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Monsieur Raymond PETRI-GUASCO.

Monsieur Raymond PETRI-GUASCO, membre élu de la circonscription de Rome

Vous n'êtes pas sans savoir que lors de la dernière élection présidentielle, votre département a été accusé de frilosité en matière d'ouverture de bureaux de vote. Il m'a été dit qu'il fallait que ce soit absolument un agent de catégorie A qui préside le bureau. Le Code électoral ne dit pas cela. Il faut absolument tuer cette idée. Il faut absolument aussi que nous puissions voter. On ne peut pas demander à un électeur de Palerme de prendre le bateau toute la nuit pour aller voter à Naples. Plus nous aurons de bureaux de vote, plus nous voterons. Et je me souviens fort bien que lors de la dernière élection présidentielle, le gouvernement de l'époque avait proposé un certain nombre de bureaux de vote et que ce nombre a été diminué de moitié par votre département. Ceci est dû à la frilosité des agents sur place, vous le savez.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Odile SOUPISON.

Madame Odile SOUPISON

Merci, Monsieur le Président.

Merci de votre intervention, mais je voulais vous rassurer : premièrement, je n'ai pas le sentiment que nous soyons si frileux dans la mesure où je pense que nous avons remis un document à l'ensemble des conseillers, en précisant bien que nous considérons que le nombre de bureaux de vote qui avait été ouvert en 2007 était un nombre minimum et que nous étions prêts à monter au-dessus. La première estimation que nous avons faite du nombre de bureaux de vote nécessaires pour tenter de mailler au maximum le territoire et justement tenir compte des distances, de l'insularité de certains territoires, etc., nous a amené à quelque chose comme 600 bureaux. S'il en faut plus, il y en aura plus. Maintenant, il faut effectivement trouver les moyens pour faire fonctionner ces bureaux de vote. En effet, j'ai besoin à minima d'un secrétaire membre de l'Administration. Si j'ai un président, c'est encore mieux, mais je n'ai pas de niveau exigé. Je ne pense pas qu'un texte l'exige. L'idée est, pour ces bureaux de vote, de faire appel à l'ensemble du réseau français dans chaque pays, entendu au sens large, à savoir que ce ne sont pas uniquement les consulats ou les sections consulaires des ambassades, mais l'ensemble du réseau français, y compris le réseau d'enseignement. Nous comptons bien entendu sur les bonnes volontés de tous. Il n'y a pas d'approche restrictive en la matière.

Troisième élément : nous sommes en train de préparer ce que j'appelle en m'amusant, un « dessin animé » à destination des membres des bureaux de vote et des agents des consulats, didacticiel qui permettra aux agents des consulats d'avoir une formation spécifique sur les élections. Dans ce didacticiel, il y aura une partie « membres du bureau de vote » pour que les membres des bureaux de vote puissent avoir vérifié tel ou tel point largement avant l'élection, de façon à avoir l'information nécessaire. Didier GUILBERT, qui est à ma droite, travaille sur ce projet. J'espère avoir répondu à vos interrogations.

Monsieur le Président la remercie et donne la parole à Madame le Rapporteur général.

EXAMEN DES VŒUX ET RESOLUTIONS DE LA COMMISSION DES LOIS ET REGLEMENTS

Résolution n° LOI/R.1/11.03

Madame Martine SCHOEPPNER donne lecture de la résolution n°LOI/R.1/11.03 relative à la prorogation du mandat de la commission temporaire de la Sécurité et à la fixation du nombre de ses membres.

Monsieur le Président s'informe des demandes de parole. Il donne la parole à Monsieur Alexandre LAURENT.

Monsieur Alexandre LAURENT, membre élu de la circonscription de Bruxelles

Merci, Monsieur le Président.

Le vœu est bien, mais la demande me gêne. Quand vous dites que :

La commission temporaire de la Sécurité soit faite sur le modèle des Anciens Combattants

Jusque-là, tout va bien. Mais...

... de fixer le nombre de ses membres à 41.

Je ne vois pas d'où cela vient. Les Anciens Combattants, nous en avons parlé à la réunion des présidents et vice-présidents, j'ai un décret qui fixe le nombre de membres de la commission temporaire des Anciens Combattants à 32. Quelqu'un est venu avec un texte qui dit :

Maintenant, les commissions temporaires doivent s'aligner avec les commissions permanentes, qui sont à 41.

Cette discussion s'est terminée en disant :

Nous allons demander à la commission des Lois et Règlements d'en fixer le nombre.

Si on ne vous l'a pas fait... Le Secrétariat m'envoie un mail en me disant que ce n'est pas 30, mais 32. J'arrive ici, ce n'est plus 32, mais 41. J'ai un décret. Le règlement interne passe-t-il au-dessus du décret ?

Monsieur le Président donne la parole à Madame le Rapporteur général.

Madame Martine SCHOEPPNER

Pour répondre à votre question, il y a deux parties dans le texte :

Nous demandons la prorogation, c'est-à-dire qu'elle devienne une commission temporaire sur le modèle de celle des Anciens Combattants.

Et la deuxième partie, qui n'a plus rien à voir avec la commission des Anciens Combattants.

Elle demande à ce qu'on fixe le nombre de cette commission qui sera temporaire à 41.

Pourquoi ce chiffre ? Tout simplement parce qu'à l'heure actuelle, il y a d'énormes problèmes dans énormément de pays. Le problème est tellement important que le collège des vice-présidents, puis ensuite la commission, avons considéré que nous pouvions ouvrir cette commission à 41 personnes. Cela ne veut pas dire que le chiffre de la commission des Anciens Combattants doit s'aligner dessus. C'est totalement indépendant.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Président de la commission.

Monsieur Georges-Francis SEINGRY

Je voudrais juste suggérer une rédaction différente, qui calmera les inquiétudes de Monsieur LAURENT.

Demande à son président, le Ministre des affaires étrangères et européennes, d'une part, de proroger le mandat de la commission temporaire de la Sécurité selon le modèle de celle des Anciens Combattants et d'autre part, de fixer le nombre de membres.

Comme cela vous dissociez les deux éléments et on n'en parle plus !

Monsieur le Président la parole à Monsieur Alexandre LAURENT.

Monsieur Alexandre LAURENT

Cela signifie-t-il que nous passons tous à 41 ? Vous n'avez pas le droit de faire une commission temporaire à 41 et une autre à 32.

Madame Martine SCHOEPPNER

Excusez-moi, cela répond à une demande. L'Assemblée s'est prononcée pour, nous envoyons notre demande au ministre. C'est au ministre de nous répondre s'il n'est pas d'accord. Maintenant, vous avez toute latitude de saisir le collège des vice-présidents en disant que nous souhaitons une modification du décret qui fixe le nombre de membres de la commission des Anciens Combattants au nombre qui figure dans le décret et alors, nous ferons également une résolution pour de nouveau demander au ministre de changer le décret en la matière.

En l'absence d'autre demande de prise de parole, Monsieur le Président met aux voix la résolution n° LOI/R.1/11.03. La résolution est adoptée à l'unanimité, avec la modification du Président de la commission.

Vœu n°LOI/V.1/11.03

Madame Martine SCHOEPPNER donne lecture du vœu n°LOI/V.1/11.03 relatif à la mise en œuvre de l'élection législative. Modification d'ELECTIS.

Monsieur le Président s'informe des demandes de parole. En l'absence de demande de prise de parole, Monsieur le Président met aux voix le vœu n°LOI/V.1/11.03. Le vœu est adopté à l'unanimité.

Madame Martine SCHOEPPNER

Je précise que dans la deuxième demande, il faut lire :

Que tout soit mis en œuvre pour que l'information soit rapidement diffusée aux électeurs à la fois inscrits dans les centres de vote à l'étranger et dans une commune de France pour les présidentielles.

En l'absence de prise de parole, Monsieur le Président indique que l'on passe au vœu suivant.

Vœu n°LOI/V.2/11.03

Madame Martine SCHOEPPNER donne lecture du vœu n°LOI/V.2/10.03 relatif à l'information des électeurs sur les conséquences de leur choix d'inscription.

Monsieur le Président s'informe des demandes de parole. En l'absence de demande de prise de parole, Monsieur le Président met aux voix le vœu n°LOI/V.2/11.03. Le vœu est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président indique que l'on passe au vœu suivant.

Vœu n°LOI/V.3/11.03

Madame Martine SCHOEPPNER donne lecture du vœu n°LOI/V.3/10.03 relatif à l'acheminement du matériel électoral.

Monsieur le Président s'informe des demandes de parole. En l'absence de demande de prise de parole, Monsieur le Président met aux voix le vœu n°LOI/V.3/11.03. Le vœu est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président indique que l'on passe au vœu suivant.

Vœu n°LOI/V.4/11.03

Madame Martine SCHOEPPNER donne lecture du vœu n°LOI/V.4/10.03 relatif au bilan de la mise en œuvre de la simplification administrative.

Monsieur le Président s'informe des demandes de parole. En l'absence de demande de prise de parole, Monsieur le Président met aux voix le vœu n°LOI/V.4/11.03. Le vœu est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président indique que l'on passe à l'avis suivant.

Avis n°LOI/V.5/11.03

Madame Martine SCHOEPPNER donne lecture de l'avis n°LOI/V.5/10.03 relatif aux mentions sur le passeport.

Monsieur le Président s'informe des demandes de parole. En l'absence de demande de prise de parole, Monsieur le Président met aux voix l'avis n°LOI/V.5/11.03. L'avis est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président

En vertu de l'article 25 du règlement intérieur, il nous reste à adopter le rapport sur lequel vous vous êtes exprimés.

Monsieur le Président s'informe des demandes de parole. En l'absence de demande de prise de parole, Monsieur le Président met aux voix l'approbation du rapport. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

(Applaudissements).

Madame Martine SCHOEPPNER

Je vous remercie.

Monsieur le Président

En attendant l'arrivée du Ministre, j'appelle le Président et le Rapporteur de la commission des Finances et des Affaires économiques, que nous serons certainement obligés d'interrompre pour permettre l'intervention du ministre. Nous reprendrons ensuite l'examen des textes de la commission des Finances et des Affaires économiques.

**PRESENTATION DE LA SYNTHÈSE DES TRAVAUX
DE LA COMMISSION DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES**

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Marc VILLARD, Président de la commission des Finances et des Affaires économiques.

Monsieur Marc VILLARD, Président de la commission des Finances et des Affaires économiques

Je pourrais commencer comme l'a fait le Ministre tout à l'heure. On n'a guère le temps de s'échauffer, mais il est vrai que nous avons eu le temps de faire quelques pompes au fond de la salle en attendant que ce soit notre tour de parler... Je ne serai pas long. Je souhaite remercier les intervenants que nous avons eus, avec qui au fil des ans, nous avons pu développer des relations de confiance et donc, un dialogue tous les jours plus constructifs. Comme le temps nous est compté et sans plus tarder, je laisse la parole à notre Rapporteur, je vous remercie.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Pierre GIRAULT, Rapporteur de la commission des Finances et des Affaires économiques.

Monsieur Pierre GIRAULT, Rapporteur de la commission des Finances et des Affaires économiques

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, mes chers collègues,

J'ai l'honneur de vous faire part des travaux de notre commission lors de cette session, dédiés en quasi-totalité à des auditions de personnalités en général bien connues de la commission, car représentant des directions et des services ministériels, des agences ou des organismes que nous devons consulter et interroger de façon récurrente pour la bonne marche de nos travaux.

Je tiens à souligner la grande qualité technique des entretiens, la très grande courtoisie et le fait que nos suggestions, faites à l'occasion de ces auditions, suivies parfois de requêtes particulières, trouvent de plus en plus d'écho favorable. Trop peu, certes, à notre goût, mais nous saluons cette évolution extrêmement positive.

Nous avons commencé nos travaux par l'audition de Monsieur Cyril MALOINE, directeur départemental chargé du pôle fiscal à la Direction des résidents à l'étranger et des services généraux et de Madame Isabelle WERTERLIN, Inspectrice principale à la Direction des résidents à l'étranger et des services généraux au ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi.

La question récurrente de l'évaluation séparée des contributions fiscales des non-résidents entre nationaux, Français et étrangers, est à nouveau soulevée. C'est un problème fondamental, car actuellement, nous sommes dans l'impossibilité de comptabiliser réellement ce qui est payé par des Français à l'étranger et les différencier de la part d'assujettis fiscaux non nationaux. C'est un véritable débat. J'ose espérer qu'à l'occasion des travaux parlementaires concernant la fiscalité en général et celle des Français de l'étranger en particulier, ce point sera évoqué. La problématique de la séparation de l'exploitation /croisement des ressources et fichiers entre étrangers et français demeure. Cet obstacle ne pourra être franchi que de façon réglementaire et législative : la CNIL. Je n'irai pas plus loin...

Vous avez quelques tableaux : le tableau des déclarations traitées par le Centre des impôts des non-résidents, le tableau du nombre de déclarations en ligne, le nombre de contribuables utilisant les moyens modernes de paiement. Il est assez amusant et paradoxal que le nombre des déclarations en ligne en pourcentage est identique à celui dans l'hexagone. Rappelons que ce service est totalement gratuit. Il nous est demandé de faciliter les conditions d'accès au site. Le site est remarquable et extraordinaire : une fois rentrés dessus tout est merveilleux, encore faut-il y rentrer !

Nous avons également évoqué les questions des trésoreries régionales et des possibilités de travailler sur le site de façon informatique. J'ai donc à nouveau soulevé le problème des codes IBAN et BIC, absolument indispensables dans une économie moderne, mais qui n'arrivent pas toujours à être appliqués. Il faut encore en permanence demander à l'Administration de communiquer l'endroit où elle doit recevoir le virement que l'on doit faire pour payer ses impôts. Je comprends mal encore cette réticence de l'Administration, qui paralyse l'accélération des paiements, d'autant que plus le virement arrive vite, meilleure est la trésorerie. J'ai du mal à saisir, mais c'est ainsi ; on nous a promis de faire un effort.

Au niveau de l'accueil et des consultations de ces directions, il y a un basculement de l'accueil téléphonique vers le travail courriel. C'est vraiment un signe des temps, de l'amélioration de l'informatique de nos compatriotes à l'étranger. Paradoxalement, les réponses demeurent à ce niveau et finalement, afin de résoudre ce problème, la direction, malgré les contraintes budgétaires et en termes de relations humaines, a décidé d'augmenter le personnel.

Ensuite, ce qui est très bien, qu'il faut souligner et en remercier l'Administration, c'est qu'à l'occasion des consultations courriels, dans les réponses attendues, l'actualisation des problèmes est envoyée. C'est-à-dire que les personnes qui consultent peuvent avoir un rappel. Elles se mettent d'accord sur la possibilité d'être rappelés pour la question et entre temps, sur les FAQ : un certain nombre d'informations sont immédiatement disponibles qui, précisément parce qu'elles sont données, réduisent le nombre des questions.

Ce qui est très important, accélère et améliore encore le service, c'est le fait que les consultations sont étales au cours de l'année.

Cette Administration travaille de plus en plus et plus étroitement avec la mission des fonctionnaires internationaux, le Cercle MAGELLAN et le CINDEK. Tout cela joue vers et en faveur de l'expatriation.

Nous avons également eu des interventions très intéressantes de Monsieur Renaud JAUNE et Madame Sophie DELPORTE, respectivement Chefs du bureau de la fiscalité internationale, direction de l'administration fiscale et Rédactrice fiscale à la Direction de la convention et de l'entraide judiciaire. Vous avez un inventaire à la Prévert de tous les avenants fiscaux qui ont été signés. Je voudrais souligner ceux signés avec le Luxembourg et la Suisse ; également le fait que des territoires qui étaient considérés à des degrés divers comme non-coopératifs, c'est-à-dire qu'ils étaient inscrits sur la « liste grise », dans le dernier semestre 2010 et très récemment encore, sont arrivés à signer des accords qui portent essentiellement sur l'échange d'informations. Tout cela est très important et va dans le bon sens.

Trois petits États (Turks, Caicos, Grenade et St Vincent) n'ont toujours pas rejoint ce peloton, de même que la Belgique, tout simplement parce que nos cousins belges ont un gouvernement qui expédie les affaires courantes depuis 200 jours et un Parlement bloqué de la même façon. Il lui est donc impossible de ratifier des accords.

Des accords de non double-imposition ont été signés avec Hong-Kong ; des conventions fiscales avec l'Arabie Saoudite, les Îles Cook, les Antilles néerlandaises, le Costa Rica, la Dominique, Brunei, Anguilla, Libéria.

Je tiens également à souligner un avenant à la convention fiscale franco-canadienne sur la Nouvelle-Calédonie, ce qui est très important compte tenu des investissements miniers canadiens.

La commission s'est interrogée sur ce qu'il advenait des renseignements demandés par l'Administration quand celle-ci exprime un besoin d'information sur un compte, sur l'origine des fonds, c'est-à-dire en fait également sur le bénéficiaire économique. Les renseignements sont utilisés pour le dossier. Le nombre de non-réponses, non-réponses, etc., sert à qualifier pour eux un pays coopératif d'un pays qui ne l'est pas. Tout cela rentre également dans la transparence financière internationale, qui est en progrès et qui fait l'objet des travaux du G8, du G20.

Également, il faut savoir balayer devant notre porte, en particulier au niveau de nos collectivités d'Outre-mer. Des accords qui sont signés vont pouvoir être en application à Saint-Martin, en Polynésie française et Saint-Barthélemy.

En matière diplomatique, nous avons un problème avec la République de Taiwan, chinoise mais pas reconnue en tant que république indépendante, sinon nous aurions des problèmes avec la République populaire de Chine. Il y a eu des dispositifs, c'est-à-dire des mécanismes qui permettent, de façon réglementaire mais non législative, de régler les problèmes de non double imposition.

Il nous a été cité que désormais, chaque année, il y a un rapport annuel sur les conventions fiscales. Ceci avait été demandé, à l'époque, par Monsieur MIGAUD, alors Président de la commission des Finances de l'Assemblée nationale, aujourd'hui présentement Président de la Cour des comptes.

Passons à la question du « tax ruling ». Un certain nombre de pays, pour éviter des problèmes, ne se présentent pas comme non-intéressants d'un point de vue fiscal, mais ont tendance à faire de très nombreux « tax ruling ». L'Administration française se penche actuellement lourdement sur cette question, pour éviter que « par la bande », on contourne des éléments.

Sur les conventions, globalement, il y a les textes et il y a la pratique. Et comme il y a la pratique, il y a à peu près une quinzaine de commissions de règlements amiables pour pouvoir, avec en particulier les très grands pays, résoudre un certain nombre de problèmes. Alors, il est évident qu'aujourd'hui, un certain nombre de ces pays qui sont grands sont entrés dans des phases critiques au niveau financier. Par exemple, la Grèce ou l'Irlande jouent le jeu, d'une certaine façon, en disant que c'est là où le talent à la fois technique, mais également diplomatique de ses services sont essentiels pour pouvoir résoudre des situations délicates, en particulier pour notre commerce extérieur.

Au-delà des questions sociétaires, Monsieur Renaud JAUNE nous a évoqué un problème selon lui de plus en plus important, qui concerne les personnes physiques, car les formalités sont de plus en plus complexes et de moins en moins connues. Les conséquences en sont réelles, parce qu'il en découle des pertes d'argent, de temps et des troubles sur la gestion du patrimoine. Sachez que la dévolution successorale des Français de l'étranger est un vrai problème. J'espère que nous aurons, à l'occasion des travaux sur la fiscalité en général, des recherches en la matière.

Nous avons également auditionné Monsieur Christophe LECOURTIER, Directeur général d'Ubifrance et Monsieur GAUTIER, premier vice-président de l'UCCIFE, en l'absence de Pierre-Antoine GAILLY, membre désigné, qui ne pouvait être présent. Le Ministre LELLOUCHE nous en parlera vraisemblablement incessamment sous peu, le point important est le changement culturel d'orientation : désormais, l'objectif PME serait un indicateur de progrès et donc, également, l'incitation pour le personnel : le personnel d'Ubifrance verra une partie de sa rémunération liée aux efforts et succès déployés et enregistrés dans ce domaine. Nous n'avons aucun doute sur la sincérité de cet engagement. Également le fait qu'il y ait un basculement de plus en plus hors Europe du commerce mondial, qu'il faut bien suivre ! Nous avons aussi évoqué la question des VIE. L'objectif est d'atteindre 10 000 postes, pour actuellement 7 000 environ. Ce chiffre doit être rapproché de la terrible crise de 2009 et rapporté à la baisse de l'apprentissage, qui était de 40 %. Également, avec la crise, un certain nombre de pays qui acceptaient bien volontiers des VIE ont commencé à fermer la porte et mettre des bâtons dans les roues, avec des permis de travail difficiles à obtenir, etc.

Voilà un le dernier objectif important : le guichet unique, afin de travailler de plus en plus étroitement, en particulier avec les chambres de commerce, notamment avec les chambres de commerce à l'étranger. C'est un vrai sujet. Ubifrance, qui est issue du réseau DREE a réalisé sa mue. Bien évidemment, il est désormais important d'avoir non seulement une obligation de moyens, mais une obligation de résultats. Nous avons également soulevé avec quelques collègues, le fait qu'il est absolument indispensable que l'entreprise créée par un Français à l'étranger, bénéficie de beaucoup plus de supports de notre Administration.

Quelques tableaux d'évolution concernent la montée en puissance d'Ubifrance. Au niveau des chambres de commerce françaises à l'étranger, Monsieur GAUTIER nous a brossé un tableau du réseau : 900 collaborateurs, 118 pays, une trentaine complètes, qui offrent des services de toute catégorie ; une soixantaine à un niveau plus faible ; le reste étant des réseaux

d'affaires B to B. Selon Monsieur GAUTIER, ce réseau commence également à aider des entreprises étrangères à s'implanter en France, en raison de la création d'emploi qui en découle.

Sur ce sujet des interventions semi-extérieures, nous avons eu une intervention de Monsieur François SAINT-PAUL, Directeur des Français de l'étranger. Il nous a fait part de ses observations sur des tableaux qui nous avaient été communiqués au préalable. Monsieur le Président l'en a remercié.

Nous n'avons pas le temps de commenter ce tableau, mais il est important de noter la cohérence du programme 151, certes le plus petit, mais le plus homogène par rapport aux autres programmes. Cette homogénéité permet de mieux contrôler et piloter ce programme. Enfin, il est plus accessible aux Français de l'étranger pour suivre la gestion consulaire. Également, il faut savoir que notre pays – Monsieur SAINT-PAUL a mené une enquête là-dessus – est le seul qui offre un service central de l'état civil, qui organise des élections à grande échelle, etc. C'est là où nous avons une différence considérable avec nos voisins. Également, il faut savoir que la politique de cogestion des visas avec le ministère de l'Intérieur rapporte peu ou prou 100 millions d'euros par an aux services centraux de la trésorerie de l'État. Il est important de le savoir ! Enfin, désormais, près de 46 % des visas sont biométriques et de ce fait, ne peuvent pas encore être externalisés.

Nous avons fait la remarque de la non-séparation de la présentation des montants de la PEC et des bourses. Cela ne m'apparaît pas intéressant pour une meilleure compréhension de ce sujet.

Sur ce PowerPoint, la perspective triennale nous est décrite avec des directives strictes, conformément aux instructions du Premier ministre, car nous devons désormais intégrer la dette et les pensions, d'où des diminutions globales. Mais, il est important de noter l'absence de certaines évolutions (masse salariale) et l'effet GVT (glissement, vieillesse et technicité) doit être pris en compte. Bien évidemment, avec les variations de l'indice.

Nous recevons Monsieur le Ministre...

Monsieur le Président

Merci, Monsieur le Rapporteur. Retenons notre souffle.

INTERVENTION DE MONSIEUR PIERRE LELLOUCHE, SECRETAIRE D'ÉTAT AUPRES DE LA MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE, CHARGE DU COMMERCE EXTERIEUR

Monsieur le Président

Reprenez place s'il vous plaît. Nous avons le plaisir d'accueillir Monsieur Pierre LELLOUCHE, Secrétaire d'État auprès de la Ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Il est chargé du Commerce extérieur. Monsieur le Ministre, vous avez la parole.

Monsieur Pierre LELLOUCHE, Secrétaire d'État auprès de la Ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, chargé du Commerce extérieur

Je suis très heureux d'être là, de retrouver cette salle. Depuis que l'on m'a déménagé à Bercy, je n'ai plus l'occasion d'y revenir. La dernière fois que j'étais ici, c'était avec mon excellent camarade de jeu Bernard KOUCHNER, avec les ambassadeurs. Là, je parle aux représentants des Français de l'étranger, tous bords confondus, j'en suis vraiment heureux. Je salue les Sénateurs, qui sont là, qui représentent, sont élus par vous, le Président de la Chambre internationale et de la Chambre de Paris Île-de-France, toutes les personnalités que je devine, un certain nombre d'entre vous que je connais déjà, de droite, de gauche, du centre, qui tous autant que vous êtes, représentez la France à l'étranger. Je crois qu'en guise d'introduction, – ce n'est pas de la blague ou de la flagornerie - je voudrais vous dire merci, parce que nous avons 2,2 millions de Français qui vivent hors de nos frontières. Certains près de chez nous (Monsieur GIRAULT n'est pas loin), d'autres beaucoup plus loin, voire très loin. Vous représentez des personnes qui se battent pour des entreprises françaises, le plus souvent, qui avez passé votre carrière, avez eu des enfants là-bas. C'est parfois difficile pour les uns ou les autres, il y a des problèmes d'isolement, de famille, d'amis, mais dans tous les cas, vous représentez la France au même titre que nos ambassadeurs, notre langue, notre culture, notre savoir-faire, ce que nous faisons de mieux. Parce que nos entreprises qui exportent, en général, sont celles qui innovent, qui ont quelque chose à vendre, de compétitif et donc voilà, merci beaucoup.

J'ai donc depuis trois ou quatre mois, en charge ce dossier qui est réellement passionnant, extrêmement difficile. J'ai l'impression d'être le fantassin en première ligne de la vraie guerre aujourd'hui dans le monde, c'est-à-dire de la guerre économique. C'est une mission redoutable.

Pour que vous compreniez bien ce qui anime l'action que j'essaie de mener pendant le CDD qui est le mien – il ne vous a pas échappé que l'année prochaine, il y avait des élections et donc, je considère que j'ai un CDD – j'ai une mission d'environ une année utile ; j'essaie de la rendre vraiment utile et donc, de dépoter là où il faut que les choses soient faites. Parce que, quelle que soit la couleur du gouvernement, l'année prochaine, les marges de manœuvre ne sont pas grandes et la guerre économique est là devant nous.

Pour comprendre ce qui m'anime, je voudrais partir d'une chose très simple. Dans les économies, aujourd'hui, en Europe et même aux États-Unis, les emplois créés ne peuvent l'être qu'à l'export. Le marché intérieur en Europe et même aux États-Unis ne suffit plus à créer des emplois. C'est basique à comprendre : nous avons 100 000 jeunes qui arrivent sur le marché par an, il nous faut trouver au minimum 100 000 emplois et l'année dernière, nous en avons créé 150 000, mais perdu 500 000 à cause de la crise. Donc, si nous voulons créer des emplois, il faut être capable d'exporter. C'est aussi basique que cela. Quand nos exportations reprennent – et elles ont repris au niveau de la croissance mondiale ; nous avons fait + 13,5 % en 2010 en ligne avec la croissance mondiale des échanges – quand nous faisons 37 milliards d'euros, nous créons ou préservons 120 000 emplois. Donc, le jeu consiste à créer des parts de marché, faute de quoi, nous rentrons dans la spirale de l'endettement, de la destruction du tissu industriel et des choses particulièrement dangereuses.

Mais, avant de revenir sur tout cela, vous connaissez les ordres de grandeur. La France est encore la cinquième puissance exportatrice mondiale, la deuxième en Europe. À la limite, nous pourrions nous contenter de ces deux chiffres. Nous pourrions aussi dire que même si notre déficit, l'année dernière, a tourné autour de 51 milliards d'euros, la facture énergétique étant de 48, ce n'est pas déshonorant.

Je trouve que ces chiffres ne sont pas bons. Je l'ai dit dès ma prise de fonction et je continue à penser que ce sont des chiffres extrêmement sérieux et préoccupants. Pourquoi ? Parce qu'il faut que nous soyons capables de nous comparer avec ce qui est comparable, c'est-à-dire avec notre voisin allemand. L'année dernière, il était à + 126 milliards d'excédents commerciaux. + 126 d'un côté, - 51 de l'autre, l'écart avoisine les 200 milliards d'euros, soit 10 points de PIB. Si nous voulons rester dans le wagon de tête de l'Union européenne, plutôt que dans la locomotive, à l'intérieur de la même zone monétaire et peser autant sur le destin de l'Europe que nos voisins allemands, nous ne pouvons pas nous contenter d'un différentiel aussi vaste entre nous et l'Allemagne. Il faut donc que nous soyons capables de remédier aux faiblesses de notre appareil d'exportation et c'est là que cela devient compliqué et que j'ai décidé de consacrer mon CDD, aux choses difficiles. J'aurais pu me contenter de dire : « nous sommes le cinquième, le deuxième, c'est ainsi ! ». Beaucoup font cela, croyez-moi.

Puisque vous êtes également en première ligne, je vais essayer de partager avec vous quelques réflexions sur ce qui ne va pas dans notre système. C'est moins drôle que ce qui va, mais c'est aussi mon devoir de regarder les choses en face et d'essayer de les régler.

Le premier point, c'est que notre appareil à l'export est sur dépendant par rapport au marché européen, bien plus que les Allemands. Nous vendons plus de 60 % de nos exportations à l'intérieur du marché européen et nous avons beaucoup de mal à aller au-delà. Les Allemands, nos principaux concurrents, sont bien plus présents sur les marchés émergents, ce qui leur permet une croissance plus grande. La croissance existe dans le monde, vous le savez bien. La croissance mondiale moyenne, c'est 4,5 % en Asie, en Chine elle est de 9 à 10 % ; en Turquie elle est de 9 %. Il faut donc aller chercher cette croissance là où elle se situe si nous voulons créer de la croissance et donc des emplois chez nous. C'est ce qui explique le différentiel entre la France et l'Allemagne. Quand nous faisons 1,5 % de croissance, les Allemands font 3,5 % dont un tiers provient de la croissance à l'export. Il nous faut donc être moins dépendant du marché européen et plus à la recherche de marchés dans les BRIC (grands émergents). En moyenne, encore une fois, le différentiel entre nous et les Allemands est de 1 à 4. Quand nous sommes en Chine à hauteur de 1,5, 1,6, 1,7, ils sont à 7,5, ils sont à 8. C'est un peu toujours le même ratio. Au Japon, où j'étais la semaine dernière, nous sommes à 1,3 ; ils sont 4 fois plus présents que nous.

Autre sujet de préoccupation, notre sur dépendance en matière d'exportations tirées par nos grands groupes par rapport à notre tissu de PME qui a besoin d'un vrai coup de main. À partir de là, mon métier se déroule en trois priorités et il faut savoir que dans notre système, en France, c'est un peu spécial parce que mon métier tel qu'il existe en France n'existe pas nécessairement chez nos voisins allemands, chez les Américains ou les Japonais. Dans la plupart des cas, le ministre du Commerce extérieur est un « *trade negotiator* », c'est un négociateur qui s'occupe de l'OMC, des relations avec la commission qui, elle-même, négocie au nom de l'Europe. Cela ne fait qu'une partie de mon travail. Le reste consiste en des « *trade promotion* », à savoir d'essayer de vendre la France et de vendre nos entreprises, ce qui est un autre métier. En Angleterre, ils ont deux ministres pour ce faire, un « *trade negotiator* » et ils viennent de nommer l'ancien président de HSBC pour la *trade promotion*. Donc, premier travail, les négociations commerciales ; deuxième travail, les grands contrats en accompagnement du

travail du Président de la République et du Premier ministre ; troisième travail, les PME et nos entreprises de taille intermédiaire.

Un mot sur le commerce international qui, vous le verrez cette année, sauf événement grave supplémentaire dans le monde arabe, nous sommes plutôt partis pour une reprise des négociations OMC et peut-être pour un atterrissage en fin d'année. Nous nous préparons à travailler très fort sur la conclusion du cycle de Doha. L'Union européenne négocie aussi un certain nombre d'accords, clés de libre échange avec le Canada, Singapour, l'Inde et nous avons une négociation en cours avec le Mercosur. Dans tous ces cas, la France ne négocie plus en direct, puisque la négociation est transférée au Commissaire de GUCHT. Mon rôle d'intermédiaire n'est pas toujours facile. Mon travail consiste à dire quelles sont les lignes rouges françaises, dans la position de négociation synthétique que Monsieur de GUCHT va prendre au nom de l'Union européenne. Mais, il décide souverainement d'harmoniser les intérêts communs de l'Union européenne.

Nous avons aussi une négociation avec la Russie, d'accession à l'OMC.

Dans l'ensemble de ces négociations, nous sommes vigilants sur un certain nombre de points sur lesquels je voudrais brièvement insister. D'abord, un mot clé : la réciprocité, que nous avons réussi à inscrire dans les documents de l'Union européenne. Il faut que dans la négociation et notamment avec les grands émergents, l'Europe, qui est le plus grand marché commercial du monde, qui est ouverte, obtienne les mêmes conditions que les autres. Ainsi, l'affaire des marchés publics : une grande compagnie chinoise – pour ne nommer personne – vend des autoroutes en Pologne avec de l'argent du contribuable européen, puisque cette société chinoise a remporté un marché public ouvert. La loi européenne dit : « Il faut ouvrir les marchés publics ». Très bien ! Mais, à tout le moins, il serait normal de demander que les entreprises européennes puissent soumissionner pour construire des autoroutes en Chine. On n'y est pas franchement ! Il en va de même pour des trains. Quand une société japonaise vend des trains ou est sur le point de signer un marché public sur une ligne de TGV en Angleterre, à partir d'un contrat de marché public qu'elle a remporté, à tout le moins, il ne serait pas anormal que les sociétés européennes comme Siemens ou Alstom puissent soumissionner pour vendre des trains au Japon. Mais, figurez-vous que les conditions sismiques au Japon sont telles que malheureusement, il est interdit aux sociétés européennes de soumissionner.

Je crois qu'il est temps que nous soyons peut-être un petit peu moins naïf et que nous comprenions que les règles du commerce international doivent être équitables. Ce n'est pas protectionniste de dire cela. Le libre-échange, ce sont des règles et des règles qui doivent valoir pour tous. Mais, croyez-moi, pour faire entendre cette question de simple bon sens, cela n'a pas été simple. Nous avons réussi à mettre ce mot de réciprocité dans les textes de l'Union européenne ; maintenant, il faut le mettre en pratique et cela crée débat. Il faut une directive. J'espère qu'un texte européen nous permettra de réagir dans de telles situations, avant l'été. Mais, tout cela demande énormément de travail et toutes nos équipes, au Trésor, au Quai d'Orsay, à Bruxelles, sont mobilisées pour avancer sur ces sujets.

La naïveté, cela concerne aussi la protection de nos secrets industriels, de nos technologies. Cela concerne la protection de la propriété intellectuelle. Là aussi, il y a des accords internationaux, de la même façon qu'il y a un accord OMC sur l'égalité de traitement en matière d'accès aux marchés publics, il existe un accord ACTA sur la propriété industrielle. Il serait bien de le voir appliqué. Chaque fois, ces négociations commerciales sont incroyablement techniques et très politiques. Les enjeux sont énormes : pour ne citer que les marchés publics, c'est 15 % du total des investissements... C'est de l'emploi dans nos usines, dans nos régions.

Ceci est le premier volet, très technique, tout à fait essentiel. Notre agenda avec les accords du libre-échange est très chargé cette année.

Un mot sur l'agriculture. Là aussi, c'est une ligne rouge absolument fondamentale. Quand on a la chance d'avoir une agriculture parmi les toutes meilleures du monde, une industrie agroalimentaire reconnue parmi les premières du monde, on la défend. Et l'accord Mercosur pose des problèmes de survie notamment à nos éleveurs et nous sommes extrêmement attentifs sur ce point, de même que je suis très attentif à promouvoir l'industrie agroalimentaire française. J'en ai fait une priorité. Pour vous donner une idée, c'est 250 000 emplois, 15 % de nos exportations. Ce n'est pas rien ! Alors, une chose est de se réjouir d'avoir obtenu – grâce à l'action du Président de la République – le fameux label UNESCO sur le patrimoine mondial de l'humanité pour la gastronomie française ; une autre est de prendre conscience qu'en dix ans, nous avons perdu le tiers de nos parts de marché. Nous sommes passés de 9 % à 6 % du marché mondial et aujourd'hui, les Allemands nous sont passés devant. J'aime bien les Allemands, ce sont nos partenaires. Je suis très admiratif de leurs machines-outils. Mais enfin, pour la gastronomie, j'ai du mal à comprendre, il y a quelque chose qui m'échappe. Enfin, cela ne m'échappe pas, parce que j'ai regardé de très près pourquoi et je sais pourquoi. Je crois surtout qu'il faut que nous soyons beaucoup plus agressifs sur les marchés à l'export et que nous pouvons être le meilleur pays en termes de gastronomie et se faire « tailler les croupières » par des marchands de pizza, de pâtes ou de jambon industriel. Il faut donc que nous soyons plus agressifs, d'où la campagne que j'ai lancée, qui s'appelle en bon français « *So French, so good* » parce que je me moque de savoir quelle langue nos consommateurs ; je veux qu'ils achètent des produits français. Et donc, nous essayons d'être extrêmement présents dans 170 salons à travers le monde, pour leur donner des véhicules commerciaux. Nous avons mobilisé tout l'appareil d'État, tout

Ubifrance, tous nos conseils commerciaux et nous essayons de faire participer le maximum de PME à cet effort parce que nos régions produisent des produits formidables, mais il faut qu'ils soient vendus.

Deuxième grand volet, les fameux « grands contrats ». Il s'agit d'Airbus, des centrales nucléaires, des centrales thermiques, de l'eau, du traitement des eaux, des trains. Et là, le gouvernement est totalement mobilisé. À tel point qu'en 2010, nous avons plutôt été assez bons. Nous avons fait 21 milliards d'euros de contrats (+ 40 % par rapport à 2009). Nous nous sommes organisés, depuis l'Élysée, avec quelque chose de très solide dans ce domaine. On a beaucoup travaillé au financement des grands contrats, devenu une zone de compétition très forte, notamment avec la Chine. Non seulement, les clients d'hier arrivent avec la technologie d'aujourd'hui, mais aussi avec le chèque et le financement. Le ministère des Finances, Bercy, le Trésor doivent donc être organisés pour avoir des solutions de crédit pour nos entreprises. Nous y travaillons. Nous sommes totalement mobilisés sur ce point, avec la politique d'assurance-crédit que nous préparons pour 2011, le ciblage sur un certain nombre de contrats stratégiques. Je ne vais rentrer dans les détails, mais nous sommes très mobilisés là-dessus.

Deuxième mobilisation, il faut que la filière à l'export soit beaucoup plus organisée. Vous avez vu ce qui s'est passé en matière nucléaire à ABU DABI. Vous avez vu aussi les décisions qui ont été prises tout récemment au Conseil de politique nucléaire. Filière par filière, des choix industriels s'imposent, de façon à rendre plus efficace notre présence et notre offre sur les marchés internationaux.

Sur les grands contrats, tout mon travail et mes déplacements sont calés par rapport au degré de maturité ou d'urgence de telle ou telle négociation, de telle ou telle visite présidentielle ou du Premier ministre. Nous travaillons vraiment en équipe sur ces sujets et donc, je vends avec d'ailleurs beaucoup de fierté – je suis très fier d'être le VRP d'un certain nombre de sujets, des barrages pour EDF, des centrales nucléaires, des Airbus la semaine dernière au Japon (les 16 premiers), j'espère le train « made in La Mecque » en Arabie Saoudite, j'en passe et des meilleures, ce sont les grands contrats très importante pour notre pays.

Enfin, les PME. C'est là qu'à mon avis, nous avons une marge de progression très importante, mais également très difficile. Quelques chiffres, en soi, indiquent ce problème. En France, ce sont les PME qui emploient le plus de personnes, pas les grands groupes. Les PME à l'export, en France, sont au nombre de 87 700, soit 90 % du nombre total d'exportateurs, mais seulement 40 % des volumes. À côté, nous avons une économie allemande qui a 400 000 PME à l'export. Nous avons donc une compression du nombre de nos PME et c'est ce qui me soucie le plus, puisque l'on retrouve ce différentiel également au niveau du volume des exports.

J'en ai parlé maintes fois à nos présidents de chambres et j'y consacre beaucoup de mon temps et de mon énergie, chaque semaine, en région, j'essaie de tenir les deux bouts de la chaîne : les voyages à l'étranger pour promouvoir les négociations ou les contrats ; les voyages en région au plus près de notre tissu économique. Le problème posé est très simple : il existe une demande internationale entre 5 et 10 % par an et une offre française en région. Le travail consiste à mettre l'offre française le plus en amont possible et de la façon la plus adaptée possible en face de cette demande. Pour cela, nous regardons de façon très systématique, la totalité de la chaîne de l'export.

La ligne d'avant est celle de l'État français, là où c'est notre métier, nos postes diplomatiques dans lesquels les conseillers commerciaux dépendent de moi, du Trésor ; c'est Ubifrance, qui est un établissement public issu de l'ancienne DREE et présent dans une cinquantaine de pays, qui fait du bon travail, une sorte de révolution copernicienne où l'on a pris les anciens fonctionnaires du ministère des Finances, que l'on a transformés en accompagnateurs et en vendeurs de PME. Cette première ligne, à laquelle nous allons adjoindre un certain nombre de chambres de commerce internationales à l'étranger, dans un certain nombre de pays – l'État ne peut pas être partout. Nous faisons un partenariat avec le secteur privé, comme au Maroc. Il y en aura d'autres. Nous essayons d'avoir une première ligne de front aussi efficace que possible, dans l'analyse de la demande, l'anticipation des besoins du pays où nous sommes, et nous regardons ensuite comment accompagner les entreprises qui vont venir de France.

Pour aller les chercher, il faut entrer dans la ligne du milieu ou les lignes arrière. C'est là que cela se complique. Parce que les lignes arrières ne dépendent plus de l'État. Elles dépendent beaucoup des Régions, parfois des Départements, parfois des villes... Il y a une multitude d'intervenants : les chambres de commerce, départementales, régionales, les Régions, les syndicats professionnels - en matière de vin, par exemple, les filières s'organisent elles-mêmes à l'export – et donc, vous avez un enchevêtrement de systèmes qui sont plus ou moins clairs, avec des réseaux comme OSÉO, des aides de la Caisse des dépôts. Et moi, j'essaie de simplifier le système, de sorte que des PME qui, en général, n'ont ni les moyens, ni la taille suffisants pour commencer à exporter, mais qui ont de bons produits, puissent être accompagnés efficacement à l'étranger. Et donc, il faut que nous arrivions à simplifier, harmoniser, mutualiser l'ensemble de ce système. J'y passe un temps infini, parce que nous sommes dans un pays gaulois. C'est ainsi !

En Allemagne, il n'y a pas besoin d'un missile, ni d'un ministre, ni d'organiser des grands discours ; les chambres de commerce régionales le font. La chambre de commerce prend en charge les entreprises, on décide d'un marché, on regroupe et on y va. C'est pareil aux États-Unis où les chambres de commerce ont un rôle très important. Le Président des États-Unis et des ministres n'interviennent que sur les très grands contrats de niveau politique. Mais, le reste suit. En France, nous avons un

problème de dissémination, de dispersion des instruments étatiques, régionaux, privés et puis, il faut bien le regretter, un esprit où on a du mal à jouer collectif. Combien de fois je vois des grands groupes qui sont très performants – regardez les chiffres aujourd’hui, le CAC 40 se porte très bien, investit à l’étranger, fait des profits et porte haut l’image de la France à l’étranger – mais combien de PME sont-elles amenées avec ? Combien d’emplois sont effectivement créés dans mon pays ? Telle est la question. C’est une question en général dérangeante... Mais, c’est une question qui va de soi en Allemagne. Un grand groupe allemand va venir avec ses PME. Un groupe coréen va venir avec des sous-traitants coréens. Un Japonais vient avec des sous-traitants japonais... En France, vous pouvez gagner un magnifique contrat et en même temps, avoir toute sorte d’intervenants japonais, chinois, locaux. Parfois, cela est nécessaire, sinon vous ne gagnez pas. Mais franchement, tous les jours, tous les jours, tous les jours, je vends du patriotisme économique, Mesdames et Messieurs. Et croyez-moi, je pèse mes mots, j’ai été ministre de l’Europe, donc je connais un tout petit peu les règles européennes, à prix et à qualité comparables, il faut acheter français. Achetez français...

(Applaudissements).

Vraiment, je compte sur vous, parce que vous êtes en première ligne. Chaque fois que vous voyez un patron – et Dieu merci, il y en a beaucoup, malgré ces déficits, nous sommes encore une fois le deuxième exportateur européen et parmi l’un des premiers investisseurs de la planète – dites-leur « où avez-vous fait fabriquer tel ou tel produit que vous vendez ? ». Vous verrez, en général, vous ne serez pas déçus du voyage. Alors, insistez, dites-leur : « Moi, je connais une entreprise, à tel endroit, qui sait faire cela, des abribus, en passant par telle pièce d’avion ou de voiture ». Vous avez peut-être vu dans la presse, je me suis un tout petit peu « fritté », l’autre jour, à Tokyo, sur le Guide Michelin. Ce n’est pas pour embêter le Guide Michelin... mais enfin, c’est vraiment un exemple. Le Japon adore la France. Il n’y a pas deux pays qui ont eu la même histoire de chevalerie. Ils ont eu le Bushidô, nous avons eu les Chevaliers. Même passion pour l’histoire et la modernité. Et ils adorent notre cuisine. D’ailleurs, nous adorons leur cuisine aussi. Ce n’est pas le sujet... Les Japonais adorent la France. Nous sommes à 1,2 %. Nous sommes inondés de barrières non-tarifaires – entre nous scandaleuses - : embargo sur la viande depuis dix ans. Je me suis battu comme un beau diable, nous avons des marges de progression, sur le plan alimentaire, au Japon, considérables dans un pays riche de 120 millions d’habitants qui aiment la France. On a la chance d’avoir un prescripteur qui fait des guides gastronomiques. Pourquoi 14 ou 15 trois étoiles à des marchands de sushis et pas au moins autant à des restaurants français au Japon avec des Japonais qui ont passé leur vie à apprendre la cuisine française et qui sont passionnés de cuisine française ? Derrière chaque plat français, il y a des produits français. Et donc, oui, moi, je me battrais sans arrêt, pendant mon CDD, pour vendre des produits français. Il n’y a pas d’histoire et tout le monde doit s’y mettre. Que l’on imprime un guide ou que l’on construise un avion ou un abribus ou je ne sais quoi, attention aux sous-traitants. Chaque fois que vous regardez les sous-traitants, vous avez des petites usines, dans nos régions, avec parfois 50 employés, 100, 200, c’est cela, le tissu économique de la France. Et pour ceux d’entre vous qui n’aimez pas les chiffres du Front national ou qui sont inquiets, les chiffres que vous trouvez en venant en France, c’est hyper simple : vous voulez lutter contre les extrêmes ? Il faut employer les gens. Employez les gens ! C’est mon obsession. Faire en sorte que ces usines tournent en région. Pour que les usines tournent en région, il faut que ces usines participent à l’effort d’exportation. C’est aussi simple que cela. Donc, je compte sur vous.

C’est mon dernier message. Je n’ai pas grand-chose d’autre à ajouter. Nous travaillons sur chacun de ces volets de façon très systématique : la négociation commerciale, les grands contrats, la chaîne export, depuis la région jusqu’à l’étranger. Nous allons partager les informations, mutualiser, mobiliser les chambres de commerce et elles le sont, faire en sorte de colocaliser tous ces services au plus près de nos entreprises. Mais, vous qui habitez à l’étranger, qui travaillez à l’étranger, bien sûr, vendez la France – mais, vous le faites ! – et ayez le réflexe, dans les relations que vous pouvez avoir avec le monde de l’entreprise, toujours, de demander à ce que l’on travaille en équipe. Essayons de faire une équipe de France de l’export qui ressemble à la Coupe du Monde de 1998 et pas à celle qui s’est jouée cet été en Afrique du Sud.

(Applaudissements).

Voilà. Je fais cela, vous l’avez compris, avec beaucoup de cœur, en y mettant 35 années d’expérience sur les relations internationales, que j’ai déclinées sous différentes casquettes. Je crois que je connais un tout petit peu le monde. Je suis très heureux de faire ce travail, parce qu’encore une fois, c’est la réalité, ce sont de vrais emplois, de vraies entreprises. On n’est pas dans les grands discours. On est dans la vraie bagarre telle qu’elle est. Et puis, j’ajoute, puisque nous travaillons aussi très activement sur ce qui se passe de l’autre côté de la Méditerranée, où je serai, la semaine prochaine, en Tunisie... Là aussi, il y a les symboles et la politique, cela est très important ; et puis surtout, il y a l’accompagnement économique.

Un chiffre – et je termine là-dessus -, la France est parmi les tous premiers acteurs dans le monde arabe. 3 000 entreprises, 300 000 fiches de paie que nous signons tous les mois. Cela représente 12 à 15 % de la totalité de notre commerce international. La stabilisation, la réussite de la transition démocratique, ce sont bien sûr des discours et de la diplomatie. Mais c’est d’abord la capacité de ces pays à stabiliser leur niveau social. Parce qu’eux aussi, ont un léger problème d’emploi. Leur point commun n’est pas seulement la religion ou la langue, mais aussi le fait que dans ces pays, entre 40 et 70 % de la population a moins de 25 ans. Le vrai défi, c’est l’emploi ; et le rôle des sociétés françaises et des autres, va être

d'accompagner la stabilité économique de ces pays. Cela est très important si nous voulons aider la transition démocratique de ces pays, il faut aider nos entreprises à y rester.

Donc, l'une de mes nouvelles missions, depuis peu, consiste à m'occuper de nos entreprises dans le monde arabe et de s'assurer qu'elles y restent et donc, de régler leurs problèmes à mesure qu'ils se développent. Et Dieu sait s'il y a des problèmes.

Je vous ai à peu près tout dit. Voyez qu'il y a du travail pendant ce CDD. J'espère laisser les choses dans un état meilleur que ce que j'ai trouvé. Mais, cela est difficile. Les chiffres sont difficiles et les causes structurelles de ces déficits ne se règlent pas comme cela, en quelques semaines. Ce sont des causes structurelles et il faut que nous nous attelions à les régler ensemble. Chacun a son rôle et les Français de l'étranger que vous représentez sont pour moi un élément majeur de ce combat pour l'export et pour la France de l'export.

Merci de votre attention.

(Applaudissements).

QUESTIONS-REponses

Monsieur le Président

Merci, Monsieur le Ministre, pour cet exposé exhaustif d'une situation qui a des points négatifs, vous l'avez dit, mais qui a également des lueurs d'espérance et d'espoir, en espérant que votre CDD soit couronné de succès.

Je donnerai la parole successivement aux représentants des différents groupes, en les priant de s'en tenir à peu près à trois minutes. Monsieur le Ministre, si vous avez un peu de temps, vous aurez l'occasion ensuite de répondre à certaines de leurs remarques.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Xavier DESPLANQUES, pour le groupe Union de la majorité.

Monsieur Xavier DESPLANQUES, membre élu de la circonscription de Tananarive

Monsieur le Ministre,

Je suis élu et opérateur dans l'Océan indien, membre du groupe RFE et je m'exprime au nom de l'Union de la majorité. D'abord, merci pour votre passion ; nous ne la découvrons pas, nous la connaissons, tant sont nombreuses vos interventions et nombreux vos déplacements à l'étranger. Notre propos, aujourd'hui, sera volontairement limité à ce que nous connaissons le mieux et que vous avez commencé à aborder à la fin de votre intervention, c'est-à-dire la PME et la PMI de droit local, qui est soit à capitaux, soit à dirigeants français à l'étranger.

Aujourd'hui, les dispositifs français d'aide et d'assistance aux PME/PMI imposent d'être domicilié en France pour bénéficier d'aides. Cette exigence nous est toujours apparue comme parfaitement discriminatoire vis-à-vis d'une grande majorité de nos entreprises installées à l'étranger, ces entreprises n'étant pas des filiales de groupes français.

Ceci posé, notre première question est la suivante : comment comptez-vous œuvrer dans votre CDD pour intégrer à l'équipe de France de l'export, ces sociétés à capitaux ou dirigeants français dans le dispositif d'aides aux PME/PMI ? Notre deuxième et simplement dernière question – et je respecterai là les instructions de notre vice-président - : beaucoup de nos sociétés sont installées aujourd'hui dans des pays considérés à risques. Le développement de l'investissement français à l'étranger passe obligatoirement par une meilleure sécurisation en cas de risque politique majeur. Les grands groupes, eux, bénéficient des accords de protection et d'encouragement réciproques des investissements qu'ils réalisent dans ces pays à l'étranger. Il est primordial, aujourd'hui, que les PME/PMI puissent également bénéficier des dispositions de ces accords. Les mouvements politiques actuels ne font que confirmer cette urgence de la mise en place d'un dispositif innovant de sécurisation des ces PME/PMI. Quelles mesures peuvent être envisagées pour ces entreprises ? Je porte ici simplement le témoignage des entreprises françaises de Madagascar qui, dans la crise de 2009, ont perdu 10 % de leurs activités en quelques jours, par incendies, pillages et autres. 10 %, 60 entreprises sur 600 ! Aucune de ces entreprises n'a pu obtenir la moindre indemnisation, sauf l'intervention extrêmement limitée, vous le savez, du comité d'indemnisation des victimes d'infraction, le CIVI. Nous espérons avoir été suffisamment brefs pour vous permettre de nous apporter les premières réponses à nos deux seules questions.

Avec nos remerciements bien sincères, Monsieur le Ministre.

(Applaudissements).

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Marc VILLARD, groupe Français du monde ADFE.

Monsieur Marc VILLARD, membre élu de la circonscription de Bangkok

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, dans un premier temps, je pensais que sans autre inconvénient que de laisser mes collègues, j'aurais pu vous resservir les propos que je tenais à Madame IDRAC il y a à peu près un an devant cette même Assemblée, tant la situation est similaire et notre commerce extérieur ne s'est guère amélioré. Nous aurions pu souligner ce que nous considérons comme les points faibles du dispositif d'appui au commerce extérieur, mais la Cour des comptes l'a fait avec plus d'acuité que nous ne saurions le faire dans son rapport annuel paru en février. Nous avons à plusieurs reprises pris connaissance de votre constat sur l'état actuel du commerce extérieur, sur l'urgence qu'il y avait à réagir, et nous avons pris connaissance de votre plan d'action. Ces mesures répondent pour l'essentiel à nos préoccupations. Nous nous devons de vous laisser le temps de les mettre en œuvre et d'en apprécier les résultats.

Permettez-moi cependant de souligner quelques points, avec l'éclairage que nous donne notre statut d'élu de terrain et plus particulièrement d'acteurs économiques de terrain, pour grand nombre d'entre nous. Vous l'avez souligné tout à l'heure, il y a beaucoup de travail à faire en amont, pour restructurer la filière export de la France. Nous ne parlerons pas des grands groupes. Je vous parlerai plutôt des PME/PMI et vu de l'étranger, il nous semble que les mesures que vous préconisez en aval, ne pourront avoir d'effet que si en amont, en France, un grand nombre de PMI sont de nouveau persuadées de la nécessité de se tourner vers l'export, pas uniquement vers les frontières de notre hexagone, mais également qu'elles se dotent et que vous les aidiez à se doter des moyens nécessaires, qu'ils soient techniques, financiers ou humains. Nous le voyons trop souvent à l'étranger, quand nous recevons dans le cadre des chambres de commerce ou quand Ubifrance reçoit des PME/PMI, elles ont des contacts intéressants quand elles sont sur le terrain et, une fois rentrées en France, elles sont reprises par la routine quotidienne qui les absorbe et il n'y a pas de suivi.

En aval, sur le terrain, nous souhaitons que le redéploiement du dispositif du commerce extérieur entre Ubifrance, les CCI françaises à l'étranger et les CCE, se fasse dans un souci de plus grande efficacité, d'optimisation de l'utilisation des fonds publics et en gardant à l'action d'Ubifrance son caractère de service public.

Nous avons pu en parler, pas plus tard qu'avant-hier avec le directeur général d'Ubifrance, Christophe LECOURTIER, que nous avons reçu devant notre commission. Il ne nous paraît pas normal qu'Ubifrance se désengage ou ne soit pas présent dans les pays qui sont difficiles, où la présence de la France est embryonnaire, à tel point qu'il ne peut pas y avoir de chambre de commerce et donc, où il n'existe pas de structure d'accueil et d'appui aux entreprises qui veulent venir.

En parallèle, nous souhaitons – partout où cela est possible – que les missions et moyens d'Ubifrance soient transférés aux chambres de commerce et d'industrie. Cela permettrait à Ubifrance de déployer ses moyens dans les pays que je citais précédemment. Alors, je sais que cette démarche est en cours. Pas nécessairement dans les pays où nous aurions espéré que cela se fasse, puisqu'il s'agit de la Jordanie, de Madagascar, du Nigéria, du Pérou, de la République démocratique du Congo, du Venezuela, qui ne sont pas parmi les pays les plus faciles. Espérons que cette démarche se poursuivra.

Je ne développerai pas les modalités souhaitables dans ces transferts. L'UCCIFE l'a fait. Je pense que vous en avez déjà été informés.

Enfin, partout où les différentes équipes cohabitent, il faut faire en sorte qu'elles travaillent ensemble et non concurrentiellement pour le bénéfice de nos entreprises. Je crois que vous avez eu il y a quelques mois, en novembre, au Vietnam, l'exemple de ce qu'une équipe de France de l'export soudée peut arriver à réaliser.

Vous le savez, Monsieur le Ministre, et cela rejoint mes premiers propos concernant nos PME/PMI, une des difficultés qu'elles rencontrent est lié à leur manque de fonds propres pour assurer leur développement, une fois installées à l'étranger. Il faut donc, comme le prévoit votre plan d'action, revoir les dispositifs proposés par OSÉO et la COFACE. Nous serons heureux de nous associer à ces réflexions, pour mieux cerner les besoins de ces PME/PMI et, comme le disait juste avant moi Xavier DESPLANQUES, tout particulièrement pour ces PME/PMI de droit local, dirigées par des Français et qui participent au développement du commerce extérieur de la France, mais dont le statut de droit local les écarte pour l'instant du dispositif d'appui au commerce extérieur.

Nous notons également avec beaucoup d'intérêt votre souci d'instaurer avec nos grands partenaires économiques, des accords de réciprocité permettant à nos entreprises de jouer sur un pied d'égalité avec les sociétés nationales de nos partenaires dans leur pays.

Je terminerai en vous disant qu'alors que l'équipe de l'export est en train de se renforcer, de la venue des conseillers du commerce extérieur de la France, nous pensons que notre Assemblée devrait être associée à cette équipe de France de l'export. J'en profite pour vous faire part d'un vœu émis par certains de nos collègues et qui sera débattu tout à l'heure – j'anticipe un peu sur l'acceptation ou non de ce vœu par notre Assemblée – que nos collègues élus à l'Assemblée des Français de l'étranger, plus particulièrement tous ceux qui s'intéressent à la chose économique, puissent être invités assez régulièrement aux réunions

des sections des conseillers du commerce extérieur dans les pays où ils exercent leurs mandats. Je pense que les échanges seraient enrichissants pour les deux parties.

Je vous remercie, Monsieur le Ministre. J'espère que nous aurons l'occasion, avant la fin de votre CDD, de vous recevoir à nouveau, pour faire avec vous un autre bilan.

(Applaudissements).

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Serge VINET, groupe Majorité présidentielle.

Monsieur Serge VINET, membre élu de la circonscription de Genève

Monsieur le Ministre,

Mesdames et Messieurs les vice-présidents,

Mesdames et Messieurs les Sénateurs et Conseillers, Chers collègues,

Qu'il me soit permis, Monsieur le Ministre, de vous remercier d'être ici ce soir à nos côtés pour votre intervention, montrant, s'il le fallait, votre détermination à remettre en ordre de bataille, le commerce extérieur qui, les indicateurs tout récemment parus nous le rappellent, reste très fragilisé.

Mes collègues et moi-même ne pouvons que nous réjouir du temps que vous consacrez généreusement aux Français de l'étranger et de votre implication notifiant tout l'intérêt que vous portez à ces milliers d'entreprises françaises à l'étranger. Ces dernières, dont le mérite est à souligner, réalisent avec beaucoup de difficultés, un travail remarquable et remarqué et à bien des égards – faut-il le préciser – générant même en métropole, bon nombre d'emplois non négligeables.

Depuis votre nouvelle affectation, en novembre dernier, vous ne vous êtes pas contenté de regarder passer les trains ; vous en avez même vendu au Kazakhstan, ces derniers jours, me semble-t-il. Nous apprécions particulièrement vos dernières prises de position à Tokyo pour la défense de nos intérêts et dans le même temps, les deux commandes majeures d'Airbus, mettant ainsi fin à la domination insolente de l'Américain Boeing qui jouissait, au pays du Soleil Levant, d'un quasi monopole historique.

Selon la tradition française bien établie, comme tout compromis voit sa conclusion autour d'une table, nous devons saluer la virulence de vos propos pour la défense et la promotion de la gastronomie française à l'étranger. J'y perçois comme une influence paternelle. Quoiqu'il en soit, la campagne « *So French, so sexy* » ne peut que crédibiliser encore plus notre gastronomie élevée au rang du patrimoine mondial de l'humanité...

Monsieur Pierre LELLOUCHE

Je n'ai pas dit « sexy », mais c'est pas mal non plus !

Monsieur Serge VINET

D'ailleurs, toujours dans la même région du monde, vous avez appelé le Japon à ouvrir ses frontières aux produits alimentaires français, condition pour que Paris soutienne la conclusion d'un accord de libre-échange entre le Japon et l'Union européenne.

Dernier exemple de vos travaux : vos entretiens avec vos homologues afghans pour faciliter l'accession des entreprises françaises à ce marché régional, qu'il s'agisse du secteur minier, agricole, ou celui des infrastructures. Il nous serait par ailleurs agréable que vous nous informiez du contenu de votre réunion avec les représentants des conseillers du commerce extérieur de la France de ce matin et des implications que nous pourrions ressentir sur le terrain, pour nos entreprises françaises implantées hors hexagone.

Enfin, lors de vos prises de fonction, vous avez annoncé une offensive digne de nos bonnes années – que les moins de vingt ans ne peuvent pas connaître – pour le soutien de l'activation des valorisations des PME. C'est à ce niveau que se concentrent nos forces et nos faiblesses, que se jouent notre balance commerciale, nos emplois et finalement, le financement de notre modèle social. 42 % de la valeur ajoutée française, 54 % des actifs, 90 % du total des entreprises exportatrices, seulement 25 % de nos exports... Bien que vos yeux – et nous le comprenons – soient fixés sur notre partenaire européen principal, ce n'est pas le seul, s'agissant de l'Allemagne, je voudrais soumettre pour conclure à votre sagacité, une réflexion au demeurant anodine et vous rendre attentif sur ce qu'est, à mon sens, le premier des maux qui plombent le commerce extérieur français. C'est l'intérieur !

Je m'explique. J'habite un pays depuis trente ans, qui s'appelle la Suisse. Quand vous prenez le train à Genève pour rejoindre la capitale fédérale Bern, deux heures vous suffisent. Chacun passe son temps comme il l'entend, mais si l'idée vous venez de lire un petit livre qui s'appelle le code du Travail, au terme de votre périple, vous aurez non seulement fini l'ouvrage, mais vous l'aurez compris. La conclusion, Monsieur le Ministre, c'est la liberté d'entreprendre. Liberté, comme nous le rappelait si bien Paul Éluard. Monsieur le Ministre, si d'aventure vous preniez la liberté de compiler parallèlement le code du Travail français et son homologue helvétique, vous verriez alors la source majeure des contraintes qui engluent notre économie et je suis certain que bon nombre de solutions vous sauteraient aux yeux.

Pour conclure, plutôt que changer les pansements, mieux vaut penser au changement !

(Applaudissements).

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean-Pierre BANSARD, pour les non-inscrits.

Monsieur Jean-Pierre BANSARD, personnalité qualifiée

Monsieur le Ministre,

Vous devez sûrement vous demander ce que je fais ici. Il est vrai, je suis à Paris et j'ai été nommé comme personnalité qualifiée par le Ministre des affaires étrangères. D'autre part, je suis très fier d'appartenir à l'Assemblée des Français de l'étranger.

Je reviens un petit peu sur la question des PME. J'ai bien étudié la question des PME et de leur exportation, pour trois raisons. La première, parce que mon premier métier était transitaire, c'est-à-dire exportateur et importateur, pendant trente ans ; la deuxième, c'est que je suis aujourd'hui le président de SOLEX et que nous exportons à travers le monde entier ; la troisième, c'est suite à la création, avant la Guerre du Golfe, de Vitrine de France. Vitrine de France, pour moi, est une des choses les plus importantes. D'abord, il faut savoir que nos entreprises ne sont pas toutes localisées à Paris. Beaucoup sont en province. Également, les hommes d'affaires étrangers, les Japonais, les Chinois, les Coréens, les Mexicains viennent à Paris et restent à Paris. Très peu d'entre eux partent en province. Cela signifie que ces hommes d'affaires ne visitent pas nos PME en province. Également, nos PME n'ont pas les moyens de venir à Paris, parce qu'il faut y prendre des bureaux, s'installer, avoir des représentants, et ils n'ont pas les moyens de le faire. Nos PME ne peuvent pas non plus aller à l'étranger. Comme le disait un interlocuteur précédent, ils vont en Chine, à Taïwan, ils essaient de vendre, passent huit jour sur place, n'aboutissent à rien en très peu de temps et reviennent en France sans avoir rien fait. Nous avons des PME exceptionnelles en province, qu'elles soient dans la faïencerie, l'informatique, la machine-outil et plein de PME ne peuvent pas explorer l'international.

À un moment donné, j'avais demandé pourquoi on ne les ferait pas venir dans une vitrine à Paris, où chacune, pour très peu d'argent, puisse être à l'endroit où arrivent les étrangers, pour que le contact se fasse immédiatement entre les hommes d'affaires étrangers et les PME françaises. Cela permettrait aux PME de ne pas dépenser d'argent, aux hommes d'affaires étrangers de venir à Paris et de se rencontrer. À l'époque, c'était un projet qui s'appelait Vitrine de France et qui avait été fait sur l'aéroport de Roissy (Roissy-CDG). La Guerre du Golfe est arrivée en 1990 ; aussi bien les ministères que l'Aéroport de Paris et tous les intervenants ou assureurs avaient suspendu le projet. Monsieur le Ministre, c'est un projet à reprendre. Si l'on veut aider nos exportations, nos petites PME, qui sont l'âme de notre vie, de notre pays, à exporter, il faut faire la conjonction des deux, des hommes d'affaires qui arrivent de l'étranger à Paris et des PME de province qui viennent à Paris.

Voilà, Monsieur le Ministre, ce que je vous suggère, c'est un maillon dans une grande chaîne des problèmes que nous rencontrons, et je suis à votre disposition, si vous souhaitez que l'on en parle.

(Applaudissements).

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Secrétaire d'État.

Monsieur Pierre LELLOUCHE

Merci beaucoup.

J'ai peu de temps, parce que j'ai un rendez-vous à Bercy à 18 heures avec le délégué à la sous-traitance, qui fait un très bon travail. Je vais quand même essayer de répondre à tous ces points rapidement.

En guise d'introduction, je voudrais dire à Monsieur Francis HUSS qui a parlé de leurs d'espairs, que bien sûr, il y a des leurs d'espairs. Je n'ai pas un discours *, j'ai un discours gaulliste. Qu'on se comprenne bien : aucune fatalité ne condamne la France à avoir des déficits à 50 milliards. Quand on connaît le talent, la créativité de nos entreprises, de nos entrepreneurs, la qualité du travail de nos ouvriers et de nos employés, on doit arriver à avoir des relations commerciales équilibrées.

L'autre jour, au Japon, j'avais invité les entreprises japonaises qui travaillent en France pour connaître leurs problèmes et savoir pourquoi elles étaient en France. Naturellement, cela ne va pas faire plaisir à mon voisin, mais les 35 heures, ils n'aiment pas trop, les charges sur la Sécurité sociale sont légèrement excessives, beaucoup plus cher qu'ailleurs ; mais ils sont là, aussi, parce qu'il y a la créativité, la recherche, l'environnement scientifique, la qualité de la main d'œuvre. Donc, bien sûr, il y a des lieux d'espoir. Nous ne sommes pas condamnés à avoir des déficits de cette ampleur. Mon travail consiste à essayer de remettre le navire dans la bonne direction. Car il existe tout un tas d'obstacles débiles, bureaucratiques que nous devons pouvoir enlever. Mon travail consiste à enlever les obstacles entre les entreprises et l'export et de les convaincre, de les amener, de leur faciliter la vie. D'autant que dès qu'elles exportent, elles gagnent plein d'argent et elles créent de la richesse, donc de l'emploi.

Deuxièmement, j'ai vu que mon sur le CDD a fait florès : je vous rassure, nous allons gagner cette élection, Monsieur VILLARD, l'année prochaine et j'ai tout à fait l'intention de rester ministre, si le président me renomme...

(Applaudissements).

CDD aujourd'hui. Détendez-vous ! Calmez-vous ! Nous allons gérer et j'attends avec beaucoup d'intérêt le début de la campagne. Simplement, je suis modeste et Républicain... De là à dire qu'il est sur le point de partir, non, détendez-vous, Monsieur VILLARD... Vous allez m'avoir et cela va continuer à dépoter...

Troisième point, Monsieur VINET, c'est « *So French, so good* », pas « *So French, so sexy* ». Quand je vendrai des soutiens-gorges, je reprendrai votre suggestion...

(Rires et applaudissements).

La réponse à la première question de Monsieur DESPLANQUES, le critère d'aide aux PME, c'est l'emploi en France. Si une PME enregistrée à l'étranger crée de l'emploi en France, elle sera éligible au même système que toutes les autres. Dites-moi combien d'emplois vous créez en France ? C'est aussi basique que cela, je serai à votre écoute, avec toutes mes équipes.

Deuxièmement, ces entreprises, nous travaillons à ce qu'elles soient éligibles à l'assurance-prospection, parce que nous avons conscience du fait que ces petites entreprises, implantées par des personnes qui se basent à l'étranger, peuvent être extrêmement utiles sur la totalité de notre économie. Donc oui, là aussi, nous sommes à votre écoute, si vous avez des suggestions, des projets, des cas à soumettre, qui sont utiles.

S'agissant de la couverture des risques, l'État français ne peut pas couvrir tous les risques. D'abord, la banque est quelque peu endettée. Je ne vais pas vous dire n'importe quoi. Lorsqu'il y a des situations de guerre de révolutions, des régimes assurantiels, il y a des assurances-risques, et nous avons immédiatement les problèmes. J'ai réuni hier nos entreprises dans le monde arabe. Il y a naturellement des problèmes de couverture de risques. L'État français ne prend en charge que ce qui est éligible en termes d'accords de protection des investissements avec le pays concerné. Il ne servirait à rien pour moi de prétendre qu'il existe des couvertures magiques. Lorsqu'elles existent, il y a les couvertures COFACE. Sinon, vous avez des accords de protection des investissements. Sinon, il faut s'assurer. Mais, le fait-du-prince, l'acte de guerre, sont des situations difficiles, qui créent des problèmes graves, parfois, surtout si l'entreprise est petite et qu'elle a du mal à tenir le paiement des échéances. Nous sommes en train de travailler là-dessus, parce que les révoltes dans le monde arabe, créent bien entendu beaucoup de difficultés pour les entreprises, qui sont soit des très grandes, soit des petites. C'est d'ailleurs un des sujets sur lesquels je vais travailler avec les autorités tunisiennes, dès la semaine prochaine, pour un certain nombre de nos entreprises.

Sur la suggestion de Monsieur BANSARD, que je ne veux pas oublier, son idée mérite d'être regardée. Cette année, je veux essayer de colocaliser la totalité des personnes qui s'occupent d'export au même endroit dans chaque région de France. Si déjà nous arrivons à cela, ce sera considérable. Parce que ce que dit Monsieur BANSARD est vrai : la plupart du temps, nous avons affaire à de petites entreprises qui ont parfois un très bon produit ou un bon savoir-faire, mais pas les moyens d'avoir des personnes qui vont aller prospecter sur les marchés, ni à Paris, ni à l'étranger. C'est la raison pour laquelle, d'ailleurs, nous avons les dispositifs d'accompagnement. Quand je dis que l'État fait le travail, nous le faisons. Nous payons les billets d'avion, nous payons l'accompagnement et nous essayons d'assurer le suivi. Pour ce faire, j'ai demandé à Ubifrance, d'entrée de jeu, de ne pas se contenter d'annoncer des chiffres en progrès – même si leur accompagnement est un vrai travail et je leur rends hommage à ce sujet. Nous accompagnons 20 000 PME à l'export chaque année et l'État assure cet accompagnement. Il nous faut maintenant nous assurer du suivi et d'objectifs qualitatifs. Monsieur VILLARD, vous avez soulevé le rapport de la Cour des comptes, que je connais. Je ne l'ai pas attendu pour fixer à mes services ce type d'objectifs. D'ailleurs, je l'ai dit à mon ami Didier MIGAUD, qui préside la Cour. Là-dessus, nous sommes en phase et nous travaillons dans cette direction. Mais, pour en revenir à ce que disait Monsieur BANSARD, sur l'accompagnement de PME, si déjà nous arrivions, en région, à avoir tout le monde au même endroit, la vie changerait. Parce que quand vous parlez à un patron de PME, la plupart du temps, il ne sait ni comment s'appelle Ubifrance, ni les services, ni les accompagnements, ni les mécanismes financiers, ni OSÉO et il a vaguement entendu parler de ces choses, mais il ne sait pas où ni qui. Je le sais, j'y vais, dans les PME. Alors, qu'est-ce que je cherche à faire ? À regrouper tout ce monde au même endroit.

Une région le fait. Ce que je veux, c'est l'efficacité et je ne fais pas d'idéologie. Je travaille avec les présidents de région. Or, 21 sur 22 sont socialistes. La semaine prochaine, j'ai un séminaire avec la totalité des présidents de Région pour essayer de mutualiser. Nous devons nous mettre ensemble et ils l'ont compris. Une région sait le faire : Nord-Pas-de-Calais. À Lille, le Président PERCHERON a mis tout le monde au même endroit : la Région, l'État, Ubifrance, les chambres de commerce, les OSÉO, les COFACE, j'en passe, il y en a toute une liste. Mais, au moins, ils sont au même endroit, ce qui fait que quand une entreprise de la région veut exporter un produit, elle a un responsable produits, un responsable export sur la zone, les mécanismes financiers et l'accompagnement. Après, on nous l'amène et ensuite, on s'en occupe. Mais, il faut mutualiser.

Alors, Monsieur VILLARD, vous avez dit qu'il faudrait que cela soit mieux fait avec les chambres de commerce à l'étranger. Je ne demande que cela. Vous êtes au Vietnam, je vous ai vu, vous savez très bien que d'un pays à l'autre, ce sont des humains. Parfois, vous avez une très bonne chambre de commerce internationale, où les personnes mettent beaucoup de cœur, ont de l'expérience ; d'autres fois, cela ressemble plus à des Rotary club. Qu'y puis-je ? Cela va dépendre de la qualité des gens, du stade de leur carrière, de leur disponibilité... parce que quand on représente un groupe ou une entreprise à l'étranger et que l'on travaille douze ou quatorze heures par jour à vendre des produits, il faut avoir le temps, ensuite, de s'occuper de la société du voisin, du type qui arrive de Paris, de lui présenter... et tout cela, à titre bénévole. Je rends hommage aux personnes qui sont dans les chambres de commerce. Mais, le côté opérationnel de ces chambres va varier d'un pays à l'autre et quand cela marche, c'est formidable. Je sais des endroits où cela marche bien ; d'autres où cela marche moins bien. C'est un peu comme les équipes de foot, comme cela dépend des humains, cela peut très bien marcher dix ans, puis chuter après. Donc, quand vous me dites : « Alors, comment allez-vous faire sur tel pays, le Venezuela, la République du Congo, etc. ? ». Nous avons un dialogue avec la chambre de commerce internationale et comme ce sont des choses sérieuses et qu'il s'agit d'une délégation de service public, nous essayons d'être sûrs que le contrat sera tenu des deux côtés. Donc, nous passons un partenariat avec des objectifs et tout cela, nous ne l'improvisons pas. Nous essayons de le faire le plus sérieusement possible. Et je peux vous assurer que nous le faisons avec beaucoup de soin, sachant que pour des raisons budgétaires, nous n'allons pas mettre de l'Ubifrance partout, nous n'en avons pas les moyens. Donc, nous essayons de mutualiser, avec les conseillers commerciaux, à qui j'ai demandé de se mobiliser. Là aussi, petite révolution, les mouvements de conseillers commerciaux, ce n'est pas ce qu'on appelle la transparence au Quai d'Orsay ou à Bercy entre les conseillers eux-mêmes, mais j'ai demandé à ce qu'ils soient évalués à 360 degrés, y compris avec un rapport des entreprises. Méga révolution... également aussi que leurs émoluments traduisent leurs résultats, parce que je veux qu'ils travaillent, qu'ils soient partie prenante de l'aventure à l'export. Il faut donc que la ligne précédente soit une ligne de combat qui anticipe la demande, qui aide la négociation et là où c'est possible que l'on essaie de mutualiser, y compris avec les régions. Parce que certaines régions ont jusqu'à deux douzaines d'ambassades à l'étranger. J'en connais. Or, au final, c'est quand même le même contribuable qui paie. Quelle utilité ? Si la région Rhône-Alpes – pour ne citer qu'elle – à Shanghai, fait mieux qu'Ubifrance, il leur faut représenter toute la France et je récupère ainsi un poste que je mets ailleurs, où nous avons personne. C'est ce que nous essayons de faire, de mapper, de dresser une carte qui soit aussi cohérente que possible par rapport à nos objectifs, pas simples et de faire travailler tout le monde ensemble. Des personnes qui ne se parlaient pas. Vous le savez. C'est quand même étonnant, ce pays, franchement. Quand vous pensez que les Italiens sont capables, à New York, d'avoir un building où il y a tous les vins italiens, tous les produits italiens et que nous, nous avons les bordeaux qui se battent contre la bourgogne, contre tel autre vin, etc., c'est ma marque, pas la tienne... Moi, je veux une bannière : le drapeau français.

(Applaudissements).

Cela est vrai. Dans les salons agroalimentaires dans lesquels je me bats, il nous faut une bannière France. La semaine dernière, à Tokyo, la bannière espagnole, l'italienne, la chinoise, et Dieu sait que nous avons travaillé à harmoniser les choses, pour la première fois. Mais, sachez que cela fait trois mois, en accord avec Bruno le Maire que nous essayons de faire travailler ensemble le ministère de l'Agriculture et Bercy pour vendre ensemble des produits agroalimentaires français. C'est cela, ma réalité.

J'ai bien l'intention d'y arriver ; j'ai besoin de votre aide ; merci de me donner un petit peu de temps pour voir si tout cela fonctionne. Mais, quand je parle à mes collègues socialistes qui sont présidents de Région, ils ont parfaitement percuté, parce qu'ils savent que c'est l'emploi dans leur région. Désormais, la loi leur donne la responsabilité de l'emploi. Nous sommes complètement dans le respect des institutions et de la décentralisation. L'État s'occupe de la partie internationale et de l'accompagnement. J'attends des Régions qu'elles fassent le travail en termes d'identification des entreprises et nous allons donner toute l'aide nécessaire. Les chiffres des douanes sont à la disposition des Régions depuis quinze jours, un mois. J'attends qu'elles colocalisent les moyens et qu'à partir de là, nous emmenions les entreprises ensemble à l'exportation, en assurant pas seulement la primo-visite, mais l'accompagnement dans le temps. Voilà le travail qui est devant nous. J'ai besoin de vous pour participer à tout cela, avec le plus d'énergie possible, mais franchement, nous ne dormons pas beaucoup, en ce moment.

Merci de votre gentillesse.

Monsieur le Président

Chers Amis,

Nous avons encore l'examen du rapport de la commission des Finances et des Affaires économiques, de trois vœux et un grand nombre d'entre nous ont d'autres engagements de réunions de groupes ou d'autres manifestations à 18 heures. Alors, s'il vous plaît, dans la mesure du possible, restez assis pour entendre notre collègue Pierre GIRAULT continuer l'examen du rapport de la commission des Finances et des Affaires économiques.

**PRESENTATION DE LA SYNTHÈSE DES TRAVAUX
DE LA COMMISSION DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES (SUITE)**

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Pierre GIRAULT, Rapporteur de la commission des Finances et des Affaires économiques.

Monsieur Pierre GIRAULT, Rapporteur de la commission des Finances et des Affaires économiques

Mes chers collègues,

Ce n'est pas facile de reprendre le fil d'un compte-rendu d'un rapport et d'une synthèse après une telle intervention, mais je dois noter que je suis ravi que certains des points que j'avais évoqués devant vous quelques minutes avant l'arrivée du Ministre, ont été repris, ce qui montre que nous collons à l'actualité.

J'en étais brièvement au survol du PowerPoint 2 qui vous avait été présenté par Monsieur le Directeur, Monsieur François SAINT-PAUL, concernant la perspective triennale. Je développais ce qui est appelé l'effet GVT, à savoir glissement, vieillesse et technicité, qui joue de façon considérable dans cette perspective. Également, le fait qu'ainsi que l'a souligné Monsieur le Ministre de RAINCOURT ce matin, la population française à l'étranger croît régulièrement de 3 à 4 % suivant les endroits. En fait, la perception de vivre à l'étranger est perçue de façon beaucoup plus forte à l'extérieur de l'Europe qu'à l'intérieur et la question se pose pour la direction, de comment suivre ? Également, un certain nombre de décisions très importantes concernant notre vie démocratique – les élections – et notamment la prévision d'élections européennes en 2014 impliquera des ressources supplémentaires et une étude budgétaire ad hoc. Enfin, l'influence de l'existence de l'Union européenne est importante. Je pensais un peu naïvement qu'à un moment, l'Europe apporterait des tas de solutions. En ce qui concerne la protection de nos intérêts, il est essentiel que notre pays les contrôle encore. Il ne peut pas tout déléguer.

La mutualisation de la procédure visa : même si des accords bilatéraux fonctionnent plutôt bien, elle n'est pas encore envisageable pour l'instant de façon unanime.

Enfin, je dois lire le résumé de l'intervention de Monsieur le Sénateur André FERRAND, vice-président du comité national des conseillers du commerce extérieur en charge de la section de l'étranger :

Alors que les conseillers du commerce extérieur de la France sont sur le point d'intégrer l'équipe de France de l'export, à notre demande et en sa qualité de vice-président du Comité national des CCEF en charge des sections à l'étranger, André FERRAND est venu nous présenter cette institution souvent mal connue de nos collègues.

L'évolution de la mission des CCEF qui initialement se limitait à un rôle de « conseil » auprès de nos responsables économiques, au fil des missions, s'est enrichie d'autres volets tels que le parrainage d'entreprises, la formation des jeunes, et le soutien aux VIE.

Monsieur le Président

Il n'est pas utile de le lire, puisque c'est affiché derrière.

Monsieur Pierre GIRAULT

Je ne pouvais pas le deviner, je n'ai pas les yeux derrière les oreilles. Vous en prenez donc connaissance...

Voilà également la mention du groupe de travail sur l'emploi/formation, qui s'est réuni :

Le groupe de travail regrette de ne pouvoir être informé en amont des orientations proposées à la commission permanente.

C'est ici une question technique de régulation.

Pour le reste, mon rapport, Monsieur le Président, s'arrête là puisque je n'étais pas présent pour le reste. Je ne peux donc ni l'assumer, ni en prendre la responsabilité.

Je vous remercie.

Monsieur le Président

Merci, Monsieur le Rapporteur général. Y a-t-il des demandes de prises de parole sur ce rapport ?

Monsieur le Président s'informe des demandes de parole. En l'absence de demande de prise de parole, Monsieur le Président indique que l'on passe à l'examen des vœux.

EXAMEN DES VŒUX DE LA COMMISSION DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Président de la commission.

Monsieur Marc VILLARD

Mon Rapporteur m'ayant annoncé qu'il ne s'associait pas à la présentation des vœux, je vais le faire. Je vous propose de commencer par le vœu n° 3.

(Murmures).

Monsieur le Président

Demandez-vous la parole ?

Monsieur le Président donne la parole à Madame Claudine SCHMID.

Madame Claudine SCHMID

Les vœux doivent être présentés par le Rapporteur et être débattus et votés en présence du Rapporteur en commission. Le Rapporteur vous a dit ce qu'il avait à vous dire.

Monsieur Marc VILLARD

Le Rapporteur était au courant des horaires et plannings de notre commission. Les membres de la commission étaient présents. Ils ont débattu des vœux qu'ils souhaitaient présenter. Ces vœux ont été votés. Je ne vois pas pourquoi on ne pourrait pas les présenter sous prétexte que le Rapporteur n'était pas là, d'autant qu'il a eu connaissance de ces vœux en temps et en heure et qu'ils ont été votés. De même, aujourd'hui, nous avons présenté un rapport qui nous a été remis assez tardivement et que la commission n'a pu ni débattre, ni voter.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Gérard MICHON.

Monsieur Gérard MICHON

Les deux problèmes sont différents. L'exposé des motifs est de la responsabilité du Rapporteur, mais de droit, ce dernier peut demander son renvoi en commission s'il estime qu'il n'a pas été impliqué dans le débat. Si l'on pense qu'il y a vice de forme, il est toujours possible d'utiliser l'artillerie lourde de la question préalable. Je pense ici que le Rapporteur souhaite le renvoi en commission. Or, le Rapporteur comme le Président, peuvent, de droit, le demander et l'obtenir, s'ils estiment que les débats de commission n'ont pas été dans les formes.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Sénateur André FERRAND.

Monsieur André FERRAND, Sénateur représentant les Français établis hors de France

Merci, Monsieur le Président.

Simplement, un tout petit point : en annexe au rapport, il y a mon intervention devant votre commission. Vous avez bien voulu m'inviter pour vous parler des conseillers du commerce extérieur. Je lis :

Alors que les conseillers du commerce extérieur de la France sont sur le point d'intégrer l'Équipe de France de l'export.

Je ne sais pas d'où l'on tient cela, mais pour moi, les conseillers du commerce extérieur font partie depuis fort longtemps de l'Équipe de France de l'export. Des conventions ont été signées d'une façon expresse. D'ailleurs, d'une manière générale, je pense qu'il n'y a pas forcément besoin de conventions pour penser que l'on fait partie de l'Équipe de France de l'export. Mais, ils ne sont pas « sur le point », ils en font partie depuis un certain temps.

(Applaudissements).

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Monsieur au Président.

Monsieur Marc VILLARD

Nous corrigerons le rapport en conséquence.

Monsieur le Président

Monsieur le Président, Monsieur le Rapporteur, mettez-vous d'accord sur la présentation ou non des vœux, ou leur renvoi en commission pour le Bureau du mois de mai ou la Session de septembre. Le règlement ne prévoit pas ce cas.

(Murmures de protestation).

Prévoit-il des cas de dissension ?

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Gérard MICHON, pour un rappel du règlement.

Monsieur Gérard MICHON

Le Rapporteur ou le Président, peuvent, de droit, demander un renvoi en commission. Cela s'est fait plusieurs fois. J'ai en mémoire la commission de l'Enseignement. Il y a trois manières de renvoyer en commission : par demande du Président, du Rapporteur ou par question préalable soutenue par dix membres de l'Assemblée. Là, il semble que le Rapporteur souhaite le renvoi en commission. Qu'il l'exprime !

Je parle sous le contrôle de ceux qui ont le texte du règlement, mais de mémoire, c'est bien le Président ou le Rapporteur, pas les deux.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Sénateur Jean-Pierre CANTEGRIT.

Monsieur Jean-Pierre CANTEGRIT, Sénateur représentant les Français établis hors de France

Je pense que le renvoi en commission en un examen ultérieur serait une très bonne chose. Pour ne rien vous cacher, je suis tout à fait contre deux de ces vœux et je pense que nous allons rentrer dans une polémique qui ne serait pas souhaitable, avec peut-être des conséquences de conflits de commission qui ne seraient pas bonnes pour notre Assemblée. Approfondissons cela. La position du Rapporteur me paraît sage. Il faut approfondir avant d'en arriver à un vote.

Monsieur Marc VILLARD

Je n'ose penser qu'il y ait connivence entre le Sénateur CANTEGRIT et notre Rapporteur, mais si le règlement prévoit...

(Murmures et applaudissements).

... qu'à la demande du Rapporteur, les vœux doivent être reportés à une date ultérieure, je ne vois pas ce que je peux faire contre cela. Je regrette simplement qu'alors que le Rapporteur savait sciemment que nous étions en réunion de travail, il n'est

pas venu ; que la commission s'est réunie avec des membres en qui nous pouvons avoir confiance. Je regrette que leur travail soit vain aujourd'hui et je vous remercie.

(Applaudissements).

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Daniel BRIGNOLI.

Monsieur Daniel BRIGNOLI

Merci, Monsieur le Président.

Je m'inquiète quand même d'un problème disciplinaire. Nous avons une commission qui se réunit. Nous avons des horaires et brusquement, nous avons un Rapporteur absent. Il doit y avoir des mesures disciplinaires et le collègue des vice-présidents devrait faire quelque chose à ce sujet. Il est inadmissible que cela se passe ainsi.

Monsieur Pierre GIRAULT

Puis-je plaider pour ma cause, Monsieur le Président ?

Monsieur le Président

Bien sûr, Monsieur le Rapporteur, vous avez toujours la parole. Vous avez toujours la possibilité de répondre aux interventions.

Monsieur Pierre GIRAULT

J'étais en train de travailler au Secrétariat et pris par des problèmes de rédaction, parce qu'il faut que vous sachiez que le système informatique actuel, en ce qui concerne les Word et les traitements de texte, en particulier pour ce rapport qui nécessite la transcription de graphes, est extrêmement difficile à traiter. J'étais bloqué. J'avais dit que je viendrais. On n'est pas venu me chercher.

(Protestations).

Attendez, je n'étais pas au bistro. Je termine, Monsieur le Président, je n'étais pas au courant de ces vœux, je les ai découverts ultérieurement. Je n'ai jamais sciemment fait quoi que ce soit, ni avec Monsieur le Sénateur CANTEGRIT. Que l'on me croie ou non, je ne prends pas la responsabilité de présenter quelque chose dans lequel je n'ai pas été impliqué, point à la ligne.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Gérard MICHON.

Monsieur Gérard MICHON

Indépendamment de ce que vient de dire Monsieur GIRAULT, il se trouve qu'il y a un vice de forme dans la mesure où, quand le Rapporteur s'absente, quelqu'un – cela peut être le Secrétaire général, mais pas nécessairement – peut être nommé à sa place. Cela n'a pas été fait. C'est donc un point disciplinaire dont le Président est responsable.

(Murmures désapprobateurs et applaudissements).

Au niveau de la forme, le Président est responsable de la discipline de sa commission. Des vœux ont été discutés sans qu'il y ait un Rapporteur ou un remplaçant. Je suis désolé, c'est ainsi et je vous précise que normalement, le Rapporteur désigne son remplaçant, qui peut être pris parmi l'ensemble des membres de la commission. Cela doit être fait. Cela fait partie de la discipline des débats de la commission, qui est de la responsabilité du Président.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Sénateur Richard YUNG.

Monsieur Richard YUNG, Sénateur représentant les Français établis hors de France

Vraiment, voulez-vous que notre Assemblée comme une Assemblée sérieuse et délibérante ? Oui ? Ne faites pas cela. Vous transformez cette Assemblée en République bananière...

(Applaudissements).

S'il y a un problème de fond, nous pouvons en discuter. Notre Assemblée est faite pour discuter de ces problèmes et j'imagine que la commission en a discuté quand les vœux concernés, les vœux qui gênent Monsieur GIRAULT sont venus en discussion. La commission en a discuté et a tranché. Alors, pourquoi retirer cette légitimité à la commission et à ces vœux ? Que Pierre GIRAULT ait été empêché, nous le regrettons, mais cela ne doit pas empêcher la commission de travailler et de présenter ses vœux au suffrage de notre Assemblée. Soyons un peu sérieux !

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Monsieur Thierry CONSIGNY.

Monsieur Thierry CONSIGNY, membre élu de la circonscription de Tokyo

Simplement sur le fond, nous avons toujours un grand souci de transparence au sein des membres du conseil d'administration de la CFE. Un rapport de mandat pour cela, serait bien mieux que de recevoir des copies de procès-verbaux. N'oubliez pas que vous nous avez élus, que nous avons un devoir de transparence. Si on venait nous voir pour un rapport de mi-mandat au lieu de faire un vœu sans venir nous consulter alors que l'on vous représente, cela me paraîtrait inadéquat. C'est tout ce que je voulais dire.

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Madame la Sénatrice Claudine LEPAGE.

Madame Claudine LEPAGE, Sénateur représentant les Français établis hors de France

Merci, Monsieur le Président.

Bien entendu, je souhaiterais que l'Assemblée se prononce sur le fond des vœux qui ont été présentés, discutés en commission, qui ont donné lieu à un débat approfondi à notre niveau. Si Monsieur le Rapporteur n'était pas là, je le déplore, mais l'ordre du jour de la commission était bien :

| Rédaction et vote des vœux

Hier après-midi.

(Applaudissements).

Monsieur le Président donne la parole à Madame Nadine FOUQUES-WEISS.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS, membre élu de la circonscription de Munich

Merci, Monsieur le Président.

Je veux simplement dire une chose qui va peut-être calmer le jeu. Je pense aussi qu'un report serait préférable, quand je vois vœu numéro 1, je constate :

| Unanimité.

Or, j'ai dû m'absenter brièvement par deux fois à la demande de l'Administration... c'est la vérité...

(Protestations).

À la demande l'Administration. Je n'ai pas voté ce vœu. Or, je constate qu'il est écrit :

| Unanimité.

Cela ne pouvait être qu'à l'unanimité des présents. Donc, je ne fais pas une intervention polémique, je précise que je n'ai pas adopté ce vœu pour la bonne raison que je n'étais pas d'accord avec la rédaction de celui-ci. Il est donc inexact de marquer unanimité.

Monsieur le Président la remercie et donne la parole à Monsieur Olivier CADIC.

Monsieur Olivier CADIC, membre élu de la circonscription de Londres

Mesdames, Messieurs, mes Chers collègues,

En fait, notre commission est venue et a également assisté à la commission des Affaires sociales. Elle a également écouté le Président de la Cour des comptes et je vois qu'il n'y a pas une ligne sur ce sujet dans le rapport. Je vois que ce rapport ne nous a pas été présenté, à nous, membres de cette commission Finances. Alors, j'aurais été ravi que nous puissions effectivement avancer sur un sujet important. Tout le monde a découvert ce rapport de la Cour des comptes. Tout le monde a pu lire qu'il y avait une absence de contrôle externe, de contrôle économique et financier et tout le monde a pu lire que la Direction de la Sécurité sociale et la Direction du Budget souhaitaient ce contrôle externe. Que la Cour des comptes souhaitait la même chose. Tout le monde a pu lire que le commissaire aux comptes avait refusé de certifier ces comptes en 2009 et 2010. Voilà ! C'est ce qui nous a touchés, interpellés et effectivement, on peut lire aussi en page 12 que :

Le conseil d'administration détermine ses orientations dans une quasi-absence de contrôle extérieur.

Mesdames, Messieurs, Alain disait :

Le pouvoir sans contrôle rend fou.

La commission des Finances, à l'unanimité, avait souhaité que nous abondions et que nous soutenions cette recommandation de la Cour des comptes. Voilà ce que la commission Finances avait voté à l'unanimité des présents. Ce serait vraiment avec un grand regret, si notre Assemblée ne pouvait pas voter ce vœu.

Merci.

(Applaudissements).

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Rapporteur général.

Monsieur Pierre GIRAULT

Sur un point important, c'est volontairement et par respect pour la commission des Affaires sociales, que je n'ai pas mentionné le fait que des membres de la commission avaient été invités, comme le reste des autres membres de l'Assemblée, à l'audition par la commission des Affaires sociales, des représentants de la Cour des comptes. C'est par respect pour eux. Je n'avais pas, à mes yeux, à me substituer au Rapporteur de la commission des Affaires sociales.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Alexandre LAURENT.

Monsieur Alexandre LAURENT

Je voudrais vous rappeler que j'ai eu la même aventure. Au cours de la commission, mon Rapporteur est parti. J'ai demandé tout de suite au vice-président de remplacer le Rapporteur pour continuer la séance. J'invoque donc un vice de forme.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Sénateur Christophe FRASSA.

Monsieur Christophe FRASSA, Sénateur représentant les Français établis hors de France

Monsieur le Président, je me bornerai à rappeler les termes de l'article 63, alinéa 2 de notre règlement, que je connais un peu pour l'avoir rédigé :

Les rapports comportent un exposé des motifs rédigé sous la responsabilité du Rapporteur général et, le cas échéant, un dispositif soumis par lui [le rapporteur général] au vote de la commission, sous la forme de propositions, d'avis, de vœux, de résolutions, de recommandations ou de motions.

Dans la mesure où ce n'est pas le Rapporteur qui les a soumis, il y a un vice de forme. La demande du Rapporteur est donc légitime, de le renvoyer à la commission.

(Applaudissements).

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Président de la commission.

Monsieur Marc VILLARD

Je me rendrai au règlement, mais j'aimerais que notre Rapporteur général précise sa pensée, parce que jusqu'à maintenant, s'il a spécifié qu'il ne souhaitait pas prendre la responsabilité de présenter les vœux, il n'a en aucune manière demandé le renvoi en commission. Je laisse donc la parole à notre Rapporteur général pour qu'il précise sa pensée.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Rapporteur général.

Monsieur Pierre GIRAULT

Il va de soi que pour la sérénité des débats, je propose que cela soit renvoyé à la session de septembre.

(Applaudissements et Huées).

Monsieur le Président

À la demande du Rapporteur, sur suggestion du Président, je pense que nous renvoyons au mois de septembre.

La séance est levée.

La séance est levée à 18 h 15.

VENDREDI 11 MARS 2011 - MATIN

La séance est ouverte à 9 h 40 sous la présidence de Monsieur Jean-Yves LECONTE, Vice-président de l'AFE.

Monsieur le Président

Je suis désolé pour le désagrément que vous ressentez maintenant. J'espère qu'il sera corrigé rapidement. Pour l'instant, les écrans ne fonctionnent pas et nous ne pouvons donc pas les faire descendre. Derrière moi, sera projeté le texte des deux côtés de la salle.

Nous commençons avec le rapport de la commission temporaire des Anciens Combattants. Je donne la parole à Monsieur Alexandre LAURENT, le Président de la commission.

Je vous remercie.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Alexandre LAURENT, Président de la commission des Anciens Combattants.

PRESENTATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION DES ANCIENS COMBATTANTS

Monsieur Alexandre LAURENT, Président de la commission des Anciens Combattants

Merci, Monsieur le Président.

Mesdames, Messieurs, chers collègues,

C'est pour moi une occasion importante de vous présenter le travail de cette commission. La commission temporaire des Anciens Combattants a dégagé, d'une part, les avancées obtenues pour les Anciens Combattants des conflits passés et, d'autre part, une réflexion est en cours pour apprécier les problèmes rencontrés par les soldats de notre nouvelle armée que l'on appelle armée professionnelle qui agit actuellement dans des pays reconnus sensibles. Je crois que tout le monde est plus ou moins au courant. Ce qui m'inquiète, c'est « le plus ou moins au courant ». Il faut savoir que lorsque nous avions l'armée de conscrits, toutes les familles s'intéressaient à ce qu'il se passait, notamment en Algérie. Par contre, nous nous rendons compte aujourd'hui qu'avec l'OPEX (les opérations extérieures), on n'est par exemple au courant de ce qu'il se passe en Afghanistan que lorsqu'il y a des morts. Il faudrait quand même sensibiliser la population en disant : « Ce sont tout de même des enfants de France, des enfants de familles françaises qui partent là-bas, parce qu'ils ont besoin de défendre, pas la patrie parce qu'elle n'était pas tellement en danger, mais des intérêts ou la démocratie ».

Dans la seconde partie de nos travaux, un tour de table a alimenté les débats. Nous avons justement voulu faire ce tour de table en fonction de ce qui vient d'être annoncé ; d'une part, ce que nous avons déjà fait, d'autre part, ce que nous voudrions faire. Le Rapporteur de la commission vous fera un exposé beaucoup plus parlant que ce que je viens de vous dire.

Je voudrais également vous dire que la résolution et la motion ont été examinées par la commission en présence du Rapporteur et du Président. En outre, en ce qui concerne l'organisation de la commission, nous avons eu un invité lundi matin et nous avons consacré le mercredi matin à ce tour de table, ainsi qu'à l'examen des vœux. Une résolution a été renvoyée au mois de septembre pour plus d'informations. Actuellement, nous n'avons à vous présenter qu'une résolution et une motion.

Je vous rends la parole, Monsieur le Président.

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Monsieur Jacques JANSON, Rapporteur de la commission des Anciens Combattants.

Monsieur Jacques JANSON, Rapporteur de la commission des Anciens Combattants

Merci, Monsieur le Président.

Puisque le Président a dévoilé les grandes lignes de notre rapport, *bis repetita*.

Chers collègues,

L'arrivée au sein de la commission temporaire des Anciens Combattants du président de la FACS, le Général Jean-Pierre BEAUCHESNE, successeur du Commandant Henry-Jean LOUSTAU, a coïncidé avec une réflexion de l'ensemble des membres de la commission sur l'avenir et le devenir de nos travaux. Cette séance de *brainstorming*, de remue-méninges, comme on dit outre-Atlantique, a consisté en un vaste tour de table – comme l'a mentionné notre Président il y a quelques instants – où chacun a pu s'exprimer.

Une parenthèse à propos de la FACS. C'est grâce à cette association, qui est membre du comité de la Flamme, que les membres de l'AFE ont le privilège de déposer chaque année une gerbe à l'Arc de triomphe. Je vous rappelle d'ailleurs que vous êtes cordialement invités à la cérémonie de ce soir, à 18 heures, cérémonie au cours de laquelle nous honorerons tous nos compatriotes de l'étranger morts pour la patrie.

Sur ce sujet, il a été proposé de fleurir également la plaque commémorative à la mémoire des Français de l'étranger morts au champ d'honneur, plaque apposée aux Invalides en septembre 2004 ; la seule plaque de cet ordre portant le nom de l'AFE dans l'hexagone et qui a pour libellé :

Ils avaient la patrie au cœur ; ils sont venus mourir pour elle.

Au-delà de ce geste patriotique, c'est aussi un moyen de s'assurer que cette plaque ne sera pas retirée, comme c'est parfois le cas des plaques tombées en déshérence, et partant dans l'oubli. Le Général Bruno CUCHE, lors de son intervention devant la commission au mois de septembre 2010, avait attiré notre attention sur ce point. Il a été suggéré d'organiser, à l'intention des membres de la commission, une visite de l'hôpital des Invalides et du Musée de la guerre. Nous vous rendrons compte de ces visites.

Nous pouvons sérier les différentes interventions entre, d'une part, les problèmes rapportés et les solutions préconisées et, d'autre part, des suggestions concernant le monde combattant.

Nous vous signalons d'abord que l'attribution de la carte du combattant pour les Français de l'étranger n'ayant pas d'attache avec la France doit se faire à l'ONACVG de Caen. Entre parenthèses, pour ceux qui ne sont pas familiers, vous constatez que dans votre rapport est inscrit :

« ONACVG »

ce qui signifie

« et victimes de guerre ».

Pour des raisons d'élocution, je mentionne simplement

« ONAC »

quand je lis le rapport.

Un nouveau logiciel, baptisé KAPTA, vient d'être créé pour gérer le paiement des retraites militaires de ceux qui ont combattu sous le drapeau français (condition d'admissibilité : 15 années et demie de service actif). Ces opérations de paiement des retraites militaires ainsi que des pensions militaires d'invalidité sont effectuées par l'ONACVG de La Rochelle. Pour de plus amples informations, veuillez consulter le site de l'ONACVG : www.onac-vg.fr.

Sur le même site, vous trouverez aussi des informations relatives à l'attribution de la Valeur militaire. Il nous a été signalé le cas d'un blessé de guerre qui n'a pas obtenu la Valeur militaire au moment des faits (il y a désormais forclusion), mais qui a pu prétendre à la Médaille militaire.

Dans certains pays, que la commission n'a pas voulu stigmatiser, l'entretien des cimetières militaires laisse parfois à désirer. Si vous souhaitez intervenir en faveur d'un de ces lieux de mémoire, vous pouvez vous adresser à *Nécropole et hauts lieux*, pôles de traitement des dossiers, organisme basé à Metz. Il s'agit d'un service décentralisé de l'ONACVG.

La commission s'inquiète de l'évolution du dossier concernant la numérisation des archives militaires et a interrogé la représentante de l'ONACVG à ce sujet.

La commission a regretté que dans certains pays l'accès aux lieux de mémoire soit limité, voire interdit. De plus, il appert qu'en Allemagne 450 tombes de militaires français sont apparemment abandonnées. Cela dit, il existe un portail de la mémoire sur le site de l'ONACVG ; ce portail inventorie les sépultures des militaires français.

L'appréciation des taux d'invalidité est un problème récurrent qui porte sur la différence d'appréciation des taux d'invalidité accordés en France et dans d'autres pays. « Vérité au deçà ; erreur au-delà ».

Qu'en est-il de l'avenir et du devenir des travaux de la commission ?

S'agissant de la *Fondation pour la mémoire de la guerre d'Algérie et des combattants du Maroc et de la Tunisie*, nous avons le plaisir de vous annoncer que nous inviterons un haut fonctionnaire de l'ONACVG pour faire le point sur ce dossier, en septembre prochain.

Sensibiliser davantage les élèves des établissements scolaires français à l'étranger sur le devoir de mémoire est un objectif des membres de la commission, mais il devrait être aussi celui de tous les membres de l'AFE.

Exemple à suivre dans les pays d'Afrique ayant eu des régiments de tirailleurs : celui du Sénégal, où depuis mai 2010, a été créée une Journée du tirailleur, avec l'inauguration d'une statue comportant un tirailleur sénégalais et un tirailleur blanc surnommés DEMBA et DUPONT.

Au sortir de la conscription, qui a monopolisé les travaux de la commission sur des dossiers tels que la dé cristallisation des retraites des combattants, naguère sous la souveraineté française, celle-ci se tourne aujourd'hui vers les nouveaux combattants de la paix dans les opérations extérieures, appartenant à ce qui est désormais une armée de métier, tout en demeurant attentive à leurs besoins et à l'obtention, pour eux, de droits similaires à leurs aînés.

Seule invitée de notre commission, dont elle est une fidèle, Madame Christel AUGUSTIN, chef du département de la Solidarité à l'ONACVG, a traité devant nous des interventions de son département en 2010.

L'ONACVG intervient chaque année en faveur de ses ressortissants de l'étranger en situation de précarité, par l'intermédiaire des ambassades et consulats de France, dans les États qui comptent un nombre significatif de ressortissants. Cette intervention passe par les Offices des Anciens Combattants conventionnés de 11 États africains et malgache et par l'Office des Anciens Combattants de Pondichéry à qui l'ONACVG accorde une subvention d'action sociale et de fonctionnement votée par le conseil d'administration.

Dans ces pays, sous la double recommandation du ministère des Affaires étrangères et européennes et des autorités de contrôle financier (ministère des Finances), une commission paritaire, associant fonctionnaires des postes consulaires – le consul, l'attaché de défense, le trésorier-payeur – et les représentants des groupements d'Anciens Combattants ainsi que les membres de l'Assemblée des Français de l'étranger ayant une voix consultative, est chargée de statuer sur les demandes d'aides financières formulées par les ressortissants, indépendamment de leur nationalité.

Il convient de souligner que lorsque la direction générale de l'ONACVG – département de la Solidarité – est interpellée au sujet de l'un de ses ressortissants en difficulté résidant dans un État où le nombre de dossiers ne justifie pas la mise en place d'une organisation *ad hoc*, l'ONACVG est néanmoins en capacité d'intervenir et se rapprocher en ce cas du consulat général de France concerné.

Au titre de l'exercice 2010, le champ des interventions sociales de l'ONACVG en faveur des ressortissants de l'étranger s'est traduit par 9 530 aides financières diligentées dans 47 pays pour un montant total de 953 000 euros. La répartition de ces aides par continent figure dans le tableau illustrant notre rapport.

Les membres de la commission ont posé trois questions thématiques à Madame AUGUSTIN ; questions dont je vous donne lecture, ainsi que les réponses qui nous ont été fournies.

Les membres de l'AFE ont demandé que soient précisés les bénéficiaires du décret n°2010-890 du 29 juillet 2010 portant attribution du bénéfice de la campagne double aux Anciens Combattants d'Afrique du Nord. Madame AUGUSTIN nous a répondu que le champ d'application du décret précité vise les personnes concernées par le code des Pensions civiles et militaires de retraite, à savoir les fonctionnaires, les militaires et les magistrats.

Les membres de l'AFE ont souhaité que nous fassions le point sur la mise en application de l'article 211 de la loi de Finances pour 2011. Le chef du département de la Solidarité de l'ONACVG a mentionné que l'article 211 de la loi de Finances pour 2011 prévoit l'alignement des pensions civiles et militaires des ressortissants de l'ancienne communauté française sur le montant des pensionnés français ; le maintien des dispositions de l'article 100 de la loi de Finances pour 2007 (qui a aligné à compter du 1^{er} janvier 2007 le montant des pensions militaires d'invalidité et des retraites du combattant sur celui des pensionnés français) et, l'extension des bénéficiaires aux orphelins. Madame AUGUSTIN a aussi précisé qu'elle n'est pas en charge de ce dossier, mais a toutefois indiqué que le dispositif mis en place et le calendrier prévu doivent permettre une mise en application dans les meilleures conditions possible.

Les membres de l'AFE ont souhaité que leur soit précisée la compétence de l'ONACVG en matière de Carte européenne de stationnement pour les personnes résidant dans un État au sein de l'espace européen. Il leur fut répondu que l'ONACVG ne peut attribuer de Carte européenne de stationnement qu'à des demandeurs résidant (ou justifiant d'une résidence même secondaire) sur le territoire français. Les ressortissants d'un autre État de l'espace européen doivent s'adresser aux autorités locales de cet État.

En terminant, permettez-nous de vous inviter, chers collègues qui n'êtes pas membres de la commission des Anciens Combattants, mais qui vous intéressez au monde combattant, à nous faire part de vos suggestions. Nous vous en remercions à l'avance.

Le rapport a été adopté à l'unanimité par la commission.

Merci.

(Applaudissements).

Monsieur le Président

Merci, Monsieur le Rapporteur.

Je vois que vous avez une résolution.

QUESTIONS-REponses

Monsieur le Président s'informe des demandes de parole. Il donne la parole à Monsieur Gilles d'AGESCY.

Monsieur Gilles d'AGESCY, membre élu de la circonscription de Rabat

Merci, Monsieur le Président.

Dans le rapport, je ne sais pas s'il n'y a pas une erreur. Il est indiqué :

| *S'agissant de la Fondation de la mémoire de la guerre d'Algérie et des combattants.*

N'est-ce que pas plutôt :

| *S'agissant de la mémoire de la guerre d'Algérie et du combat du Maroc.*

Et non pas des combattants ?

Monsieur Jacques JANSON

C'est le titre exact de la Fondation qui nous a été donné par Madame AUGUSTIN.

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Monsieur Fwad HASNAOUI.

Monsieur Fwad HASNAOUI, membre élu de la circonscription d'Alger

Lors de la commission, nous avons parlé d'une résolution relative à la proposition de faire défiler l'armée algérienne le 14 juillet 2012. Cette proposition a été votée. Je ne comprends pas pourquoi elle n'est pas mentionnée dans le rapport.

Monsieur Alexandre LAURENT

Étant donné que cette résolution a été refusée par toute la commission, nous n'avons pas à la présenter en assemblée plénière.

Monsieur Fwad HASNAOUI

Elle a été votée. Nous devons donc en principe la présenter et inscrire :

Nombre de voix contre : 17.

Il serait pertinent de la mentionner, car ceci a été discuté en commission. Il faut que nous parlions de tout ce qui a été discuté en commission. Peut-être que les membres ici présents ne le savent pas. Il faut qu'ils aient connaissance des sujets qui ont été abordés durant notre commission. C'est très important.

Monsieur Alexandre LAURENT

À l'étude des vœux et des résolutions, toute la commission était présente et nous étions tous d'accord pour passer cette résolution de façon à ne pas la présenter. Maintenant, si vous voulez que nous en parlions, je veux bien.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jacques JANSON.

Monsieur Jacques JANSON

Si je puis me permettre, cela n'a pas fait l'objet d'une annonce officielle. Nous ne pouvons donc pas commenter un non-événement. Je ne pense pas.

Monsieur Fwad HASNAOUI

Avec votre permission, Monsieur le Président, je pose un problème de fond. Il s'agit d'un point d'ordre. Des sujets discutés pendant les commissions quelles qu'elles soient ne sont-ils pas discutés en plénière ? Ce sujet faisait partie de l'ordre du jour. Je voudrais savoir si nous en parlons ou non.

Monsieur Jacques JANSON

Je comprends le problème de Monsieur HASNAOUI. Seulement, je vais vous dire une chose. À partir du moment où cette résolution a été écartée par la commission, que voulez-vous que la séance plénière fasse ? Qu'elle l'accepte ? Cela serait en contradiction avec ce que vous voulez. Nous avons décidé de ne pas en parler, parce qu'il s'agit d'un sujet sensible. Nous n'allons pas le mettre maintenant sur la place publique.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur François NICOULLAUD.

Monsieur François NICOULLAUD, personnalité qualifiée

Monsieur le Président, en effet, la résolution ayant été écartée par la commission, elle n'a pas à être présentée en plénière. Mais puisque c'est un sujet qui a manifestement été important pour la commission, il serait intéressant que la plénière soit informée de ce qu'il s'est passé en commission, du débat et du résultat du vote. Ce serait utile pour l'ensemble de l'Assemblée.

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur Jacques JANSON

En somme, nous devons en parler, sans en parler, tout en en parlant.

Monsieur le Président

Je rappelle – nous pouvons en reparler ; le Sénateur FRASSA l'a évoqué hier soir et je ferai tout à l'heure une annonce sur le sujet :

Un rapport comporte un exposé des motifs rédigé sous la responsabilité du Rapporteur général, le cas échéant, un dispositif soumis par lui au vote de la commission sous la forme de propositions, d'avis, de vœux, de résolutions, de recommandations et de motions.

À partir du moment où c'est soumis ensuite en Assemblée, vous suggérez ce qui est adopté. Le rapport est rédigé sous votre responsabilité.

Tout membre de la commission peut présenter par écrit des amendements ou des sous-amendements aux dispositifs de ce rapport. La commission se prononce sur ces propositions après en avoir entendu le ou les auteurs, l'avis du Rapporteur général et, le cas échéant, le débat contradictoire.

J'imagine que votre rapport a été soumis à la commission.

Monsieur Alexandre LAURENT

Il a été adopté à l'unanimité, tout à fait. Monsieur NICOULLAUD a raison dans la manière dont il s'est exprimé. Nous n'avons pas à soumettre le vœu, mais nous pouvons tout de même y faire allusion.

Monsieur Jacques JANSON

Je veux bien, mais d'après ce que j'ai compris des réactions dans la commission, nous n'étions pas sûrs de cet événement à venir. J'avais insisté pour dire que les grandes associations en France s'étaient émues de cette proposition. Pourtant, dans la majorité des cas, il a été répondu que nous n'étions sûrs de rien et que ce n'était pas le moment. C'est un non-événement.

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Monsieur le Sénateur Robert-Denis DEL PICCHIA.

Monsieur le Sénateur Robert-Denis DEL PICCHIA

Nous sommes en train de couper les cheveux en quatre et de vouloir à tout prix parler de quelque chose. Écoutez, mes chers collègues, nous ne pouvons pas... ou alors supprimons les commissions. À partir du moment où une commission discute de sujets et qu'elle se met d'accord pour que certains points soient proposés à l'Assemblée, ces points sont proposés à l'Assemblée. À partir du moment où la commission rejette quelque chose dont elle ne veut pas faire mention au-delà, elle fait son travail. Nous n'allons pas refaire le travail de la commission en assemblée plénière.

Deuxième point, autant que je sache, il ne s'agit pas d'une proposition officielle, de quelque chose d'officiel. Il s'agit d'une rumeur ou d'une annonce émanant d'un organisme quelconque, de presse ou autres, de quelque chose qui pourrait éventuellement se passer. L'AFE a autre chose à faire que de spéculer sur ce qui pourrait se passer ou ne pas se passer. Sans cela, parlons tout de suite des prochaines présidentielles, des prochaines législatives et spéculons sur l'avenir.

Monsieur le Président

Merci, Monsieur le Sénateur.

Monsieur le Président de la commission ou Monsieur le Rapporteur, avez-vous un mot à ajouter ?

Monsieur Jacques JANSON

Si nous commençons à parler de ce sujet, nous risquons d'avoir ici, compte tenu de la présence de certains Anciens Combattants, un vote qui irait dans le sens contraire de la commission. Je crois qu'il faut éviter de créer des troubles en cette fin de semaine. Nous allons revoir ce problème avec d'autres éclaircissements que je vais essayer de m'employer d'avoir auprès des grandes associations ou auprès des ministères concernés. Je dois vous dire que cette proposition a été faite par l'ambassadeur de France à Alger, peut-être dans une bonne intention de rapprochement. Cette bonne intention de rapprochement est également entachée d'une douleur que des Anciens Combattants d'Algérie ont subie. Même 40 ans après, cette plaie n'est toujours pas fermée.

Monsieur le Président

Monsieur le Président, je pense que nous n'allons pas redémarrer le débat sur le sujet. Je vous remercie... Excusez-moi, la résolution.

EXAMEN DES VŒUX ET RESOLUTIONS DE LA COMMISSION DES ANCIENS COMBATTANTS

Résolution n° AC/R.1/11.03

Monsieur Jacques JANSON donne lecture de la résolution n°AC/R.1/11.03 relative à l'indemnisation des orphelins de Harkis résidant dans un des pays membres de l'Union européenne

Monsieur le Président s'informe des demandes de parole. En l'absence de demande de prise de parole, Monsieur le Président met aux voix l'approbation de la résolution n° AC/R.1/11.03. Celle-ci est adoptée à l'unanimité.

Motion n°AC/M.1/11.03

Monsieur Jacques JANSON présente la motion n° AC/M.1/11.03 relative au soutien par la France des initiatives luxembourgeoises destinées à l'érection d'une stèle commémorative sur le champ de bataille de Verdun célébrant les volontaires luxembourgeois ayant servi sous le drapeau français.

Monsieur le Président

La motion a été affichée et est annexée au rapport. Il n'y a donc pas matière à débattre, à moins qu'une personne souhaite prendre la parole sur le sujet.

Messieurs les Rapporteur et Président, je vous remercie.

Monsieur Alexandre LAURENT

Merci, Monsieur le Président.

(Applaudissements).

Monsieur le Président

J'invite le Président et le Rapporteur de la commission de l'Union européenne à rejoindre la tribune et profite de cette intersession pour préciser que nous nous sommes réunis ce matin en collège des vice-présidents élargi. Nous rappelons que les présentations de rapports, dont l'exposé des motifs qui est réalisé sous responsabilité du Rapporteur, ainsi que le dispositif des vœux et motions, doivent être présentés par le Rapporteur en commission pour son adoption. Par conséquent, lorsqu'un Président et un Rapporteur se présentent à la tribune, de par le fait qu'ils sont à la tribune, ils valident ensemble, en commission, le rapport qu'ils présentent, sous la responsabilité du Rapporteur, mais avec le Président qui a pris la responsabilité des travaux de la commission, correct dans les formes et pouvant être présenté à l'Assemblée. Nous précisons cela pour éviter des situations comme celle d'hier soir. Donc, il est bien clair que lorsque le Président et le Rapporteur se présentent à la tribune, c'est que la commission a formellement adopté son rapport. Nous rappelons aussi que le mercredi après-midi – lors de nos sessions plénières – est prévu pour que le Rapporteur puisse présenter son rapport ainsi que l'exposé des motifs à l'ensemble de la commission qui en débat. Par conséquent, c'est à la suite de ceci que nous pouvons présenter un rapport en plénière et ensuite en débattre. Il n'est pas question d'avoir des Présidents et Rapporteurs de commissions qui présentent des travaux de commission et un rapport si ces opérations formelles n'ont pas été respectées. Nous demandons donc à chaque commission d'y veiller.

Je vous remercie.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Pierre GIRAUD.

Monsieur Pierre GIRAUD

Merci, Monsieur le Président.

Je suis impliqué dans cette affaire. Vous dites quelque chose d'extraordinaire qui consiste à établir un rapport technique pour le mercredi après-midi alors que les derniers documents que vous avez, vous ont été donnés la veille au soir. Je mets ici au défi quiconque de rédiger un rapport en une demi-journée, dans les circonstances que nous connaissons, avec un secrétariat tel qu'il est. Je ne jette l'opprobre à personne. Mais quand – et je ne suis d'ailleurs pas surpris – vous organisez les débats et les interventions futures, je constate aujourd'hui que le rapport de la commission de l'Enseignement sera présenté tout à l'heure. On me demande de présenter un rapport, de le faire approuver par une commission en une demi-journée. C'est tout ce que j'avais à dire, mais je voudrais quand même que ceci soit dit.

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Monsieur Jean-Pierre VILLAESCUSA, Président de la commission de l'Union européenne.

PRESENTATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION DE L'UNION EUROPEENNE

Monsieur Jean-Pierre VILLAESCUSA, Président de la commission de l'Union européenne

Merci, Monsieur le Président.

Le rapport de la commission de l'Union européenne qui va être présenté est un rapport d'étape, c'est-à-dire un rapport qui fait suite aux travaux réalisés durant toute l'année, lors des deux plénières. Cette année, nous nous sommes concentrés sur des problèmes qui seront développés par Madame SCHMID sur le transfrontalier, qui est un vaste problème. Nous avons également abordé des problèmes tels que la nouvelle réglementation de Sécurité sociale. Nous avons fait une coordination européenne en matière de sécurité conjointement avec la commission de la Sécurité. Nous nous sommes également intéressés à une coopération renforcée – c'est tout à fait nouveau – sur le divorce. Le Rapporteur vous fera le détail de tout cela.

Si les avancées semblent visibles sur le papier, en réalité, en étudiant tout cela de près, nous nous apercevons que tout est relativement limité. Nous avons l'impression que la crise financière, la crise économique, la crise diplomatique ont fait que les énergies européennes se sont concentrées d'abord sur ces sujets et que le volet social européen est resté en deçà des attentes que pouvaient avoir les citoyens de l'Union européenne qui vivent en tant qu'expatriés au sein de l'Union européenne.

Je ne voudrais pas transformer ceci en une remise d'Oscar ou de César, mais je voudrais quand même remercier l'ensemble des membres de la commission, rappelant le fait que lors des intersessions, nous ne cessons de communiquer ensemble et de travailler ensemble, ce qui facilite beaucoup les travaux finaux lorsque nous sommes ici en plénière. Bien sûr, je remercie le Rapporteur et tout particulièrement le Secrétariat général de l'Assemblée des Français de l'étranger. Vous me permettez d'avoir un remerciement particulier pour Martine RUSSET.

(Applaudissements).

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Madame Claudine SCHMID, Rapporteur de la commission de l'Union européenne.

Madame Claudine SCHMID, Rapporteur de la commission de l'Union européenne

Merci, Monsieur le Président.

Ce rapport étant un rapport d'étape, je vais vous présenter les thèmes traités durant cette année ; thèmes très proches de l'actualité européenne, plusieurs textes ayant des conséquences bénéfiques pour les citoyens européens, dans la mesure où ils simplifieront leurs démarches. Nous les avons abordés pour vous en rendre compte et vous en faciliter la compréhension.

Au cours de cette présentation, je vais vous en donner uniquement les grandes lignes et vous laisser prendre connaissance des détails lorsque vous aurez à les traiter pour nos compatriotes.

Un des thèmes abordés fut le rapport parlementaire sur la politique transfrontalière et les conséquences de ce rapport, ce qui a été mis en œuvre. Les territoires frontaliers couvrent 20 % du territoire français. La population de ce territoire est de l'ordre de 10 millions. C'est vous dire toute leur importance. Pour remédier à la perte de compétitivité de ces territoires, le Premier ministre avait demandé un rapport parlementaire sur la politique transfrontalière. En septembre, nous nous étions enquis des conclusions de ce rapport. Lors de cette session, nous avons voulu connaître les suites qui avaient été apportées. En effet, les mesures prises pourront avoir des incidences que nous souhaitons également bénéfiques pour nos compatriotes résidant de l'autre côté de la frontière française, à savoir les Français que nous représentons. Il ressort du rapport que les régions frontalières sont confrontées à une perte de compétitivité quasi-générale et que le niveau des salaires et le pouvoir d'achat y sont plus élevés et les flux d'affaires plus importants que sur l'ensemble du territoire national.

Les Parlementaires ont fait une vingtaine de propositions. Qu'en advient-il ? Pour ce qui est des trois axes principaux soulevés dans le rapport, il est envisagé de doter la France d'outils pour plus de compétitivité sur ses frontières et d'expérimenter des pôles de développement économique frontaliers qui seraient des zones économiques à statut fiscal et social spécifiques. À titre d'exemple, nous pouvons noter le lancement de l'opération d'intérêt national Alzette-Belval dans la perspective de l'aménagement ambitieux lancé du côté luxembourgeois. Il est également prévu de prendre des mesures pouvant intervenir sur la création, la croissance et la reprise des entreprises. Pour ce qui est d'améliorer les services à la population, en matière de santé, il est nécessaire d'intégrer la notion transfrontalière dans l'offre de soins en prenant, à titre d'exemple, les dispositifs mis en place à la frontière belge d'une zone organisée d'accès aux soins transfrontaliers. Pour l'emploi, il est prévu de travailler avec les acteurs de la formation continue et de la gestion des demandeurs d'emploi pour favoriser une approche transfrontalière du marché de l'emploi. Des réflexions vont également être envisagées sur les flux d'étudiants de part et d'autre de la frontière et sur la réduction des obstacles aux échanges. En ce qui concerne les télécommunications, des possibilités de mettre en place une tarification spécifique aux zones frontalières vont être recherchées. Quant aux transports, la création d'une

autorité organisatrice des transports transfrontaliers va être favorisée. En outre, dans chaque région frontalière, il y aura un correspondant du Médiateur de la République. Pour la planification du développement et de l'urbanisme, l'espace sera utilisé comme un atout avec la mise en place d'instruments fonciers et le développement d'une consultation réciproque.

Les membres de notre commission ont insisté sur les aspects culturels au sens large, base de tous les échanges entre les citoyens de pays voisins. Ils ont également soulevé la problématique des droits du travail, bien différents de part et d'autre de la frontière, pénalisant le développement de nos territoires.

L'ambassadeur, Monsieur Frédéric BASAGUREN, suggère la création d'un cercle frontalier constitué des élus, dont les parlementaires concernés et ceux de l'AFE d'une même zone frontalière qui pourrait être les référents interministériels. Un groupe actif pourrait être un facilitateur et un informateur pour le monde économique. Bien sûr, la commission approfondira cette proposition dans les semaines à venir et émettra éventuellement un vœu un septembre.

Autre point étudié durant cette session : la délivrance géographique des titres d'identité. Comme vous le savez, une demande récurrente de nos compatriotes est de pouvoir déposer une demande de documents d'identité dans une commune proche de leur domicile, pour éviter de se rendre à un consulat parfois éloigné. Plusieurs pistes sont envisagées. Des discussions, qui ne préjugent pas encore d'un accord, vont débiter. Elles aboutiraient – aboutiront, nous l'espérons – à la fin de la notion de territorialité pour les cartes d'identité et au dépôt des empreintes dans des communes allemandes. L'avenir est donc prometteur. Pour le présent, nous avons été informés que les valises itinérantes étaient arrivées et allaient être testées dans les toutes prochaines semaines.

Nous allons maintenant passer aux soins de santé transfrontaliers. Une directive sur les soins de santé vient d'être entérinée. Elle fixe le principe selon lequel les citoyens européens pourront être remboursés par leur système national pour des soins reçus dans un autre État membre – c'est-à-dire à l'étranger – à hauteur du remboursement prévu par l'État d'affiliation, c'est-à-dire, en général, leur État de résidence. Pour un traitement similaire, jusqu'à présent, pour se faire soigner à l'étranger – hors soins d'urgence – il était nécessaire d'obtenir une autorisation préalable. Cela ne sera plus le cas. Seul un formulaire sera demandé. Cependant, quelques cas nécessiteront encore une autorisation préalable. Ils sont précisés dans la directive. Je mentionnerai les traitements nécessitant un séjour de nuit à l'hôpital. Autre obligation fixée par cette directive : chaque État aura une sorte de guichet unique pour informer et orienter les patients qui envisagent de se faire soigner à l'étranger.

Concernant le règlement 883-2004, je ne développerai pas ce point aujourd'hui. Il a été traité en septembre. Je vous invite à vous reporter à la synthèse et au verbatim de cette session.

Rôle européen du Sénat. Le rôle des Parlements s'est accru avec le Traité de Lisbonne, puisque les Parlements sont désormais consultés en amont de la prise de décision. Les travaux récents de notre Assemblée ont porté sur la PAC (politique agricole commune), l'avenir de la politique de cohésion, les relations Union européenne/Suisse et la gouvernance économique de la zone euro. Nous pouvons noter que les travaux de la PAC ont été couronnés de succès. Ils ont permis d'aboutir à une déclaration commune franco-allemande, ce qui est une première. Un autre dossier a malheureusement eu une conclusion moins heureuse, dans la mesure où la Cour de justice a statué, le 8 mars – donc cette semaine – que le projet de brevet unitaire n'était pas compatible avec le droit de l'Union. Il s'agit d'un dossier très cher aux membres de la commission des Affaires européennes du Sénat et principalement à Monsieur le Sénateur Richard YUNG. Pour terminer sur ce point, nous nous sommes à nouveau enquis du devenir du rapport BARNIER sur la force européenne d'intervention en cas de catastrophe. Ce dossier est estimé comme étant prioritaire par notre commission.

Divorces transfrontaliers. Ce point est très technique et je remercie particulièrement notre collègue Marie-Claire SPARROW pour sa précieuse collaboration en commission et l'aide apportée sur ce point à la rédaction du rapport. Le règlement statuant de la législation applicable lors des divorces transfrontaliers n'avait pas pu être adopté durant la présidence française en raison du refus de la Suède, puisque ce domaine est soumis à la règle de l'unanimité. Une coopération renforcée a donc été mise en place ; 14 pays y participent : l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la Bulgarie, l'Espagne, la France, la Hongrie, et l'Italie, la Lettonie, le Luxembourg, Malte, le Portugal, la Roumanie et la Slovaquie. La volonté de ces États est d'harmoniser les règles de conflit en permettant de déterminer la loi applicable en matière de divorce et de séparation de corps afin de supprimer ce que l'on appelle une ruée vers le tribunal. Il est bien question de la loi applicable pour le prononcé du divorce et non de ses conséquences. Nous parlons des conditions permettant la fin du lien matrimonial (rupture de vie commune, faute, consentement mutuel par exemple) et non des conséquences qui en dépendent (telle que la pension alimentaire). Les conjoints peuvent désormais choisir, s'ils signent une convention, la loi applicable à leur divorce. Il faut bien entendu que cette loi ait un lien avec eux. À défaut de convention, le règlement européen prévoit la loi applicable. Les conséquences de la séparation, les aspects pécuniaires et la responsabilité parentale sont toujours régis par le règlement de 2003 dit Bruxelles 2 bis. Vous trouverez en annexe tous les documents. Les annexes n'ont pas été photocopiées, mais seront sur le site Internet de l'Assemblée.

Nous avons abordé l'initiative citoyenne. Cette initiative, qui est vraiment une grande première pour l'Europe, entrera en vigueur en janvier 2012. À compter de cette date, muni d'un million de signatures émanant de citoyens d'au moins 7 États

membres, il sera possible de demander à la Commission européenne de faire une proposition. Vous trouverez en annexe une fiche indiquant les conditions à remplir pour le dépôt d'une initiative.

La commission a également abordé la sécurité des Européens séjournant hors de l'Union européenne. Elle s'est intéressée à ce point conjointement avec la commission de la Sécurité concernant la responsabilité des autorités diplomatiques et consulaires des différents États membres à l'encontre des Européens séjournant hors de l'Union européenne. Ce point a été repris dans le rapport de la commission de la Sécurité.

Continuité de nos travaux. Durant l'intersession, la commission va suivre particulièrement deux dossiers. Le premier dossier est relatif aux conséquences pour les retraités de la dénonciation unilatérale par le Danemark de la convention fiscale qui conduit à un blocage de fait au droit à la libre circulation au sein de l'Union européenne. L'autre dossier concerne l'extension possible aux autres États de l'espace européen, de l'article L.311-9 du code de la Sécurité sociale qui permet à un assuré du régime français et résidant hors Union européenne, d'accéder au remboursement des soins de santé qu'il reçoit lors de séjour temporaires en Europe. Nous approfondirons ces deux points et celui de la proposition de Monsieur l'Ambassadeur Frédéric BASAGUREN sur la création d'un cercle frontalier pour éventuellement pour présenter des vœux en septembre.

Nous avons également vu les réponses aux vœux et à la motion votés en septembre 2010. Ils n'apportent pas de commentaire particulier.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

(Applaudissements).

Monsieur le Président

Merci, Madame le Rapporteur.

QUESTIONS-REPOSES

Monsieur le Président s'informe des demandes de parole. Il donne la parole à Monsieur Pierre GIRAUD.

Monsieur Pierre GIRAUD, membre élu de la circonscription de Luxembourg

Merci, Monsieur le Président.

En ce qui concerne les questions transfrontalières, je vois que Madame KELLER est venue vous voir. Je m'en réjouis. Madame KELLER est venue au Grand-duché de Luxembourg qui compte 75 000 transfrontaliers officiels ainsi que 10 000 à 15 000 transfrontaliers occasionnels sous contrat français, mais avec sous-traitance au Grand-duché. Madame KELLER n'a bien évidemment pas rencontré votre serviteur, ni la Chambre française de commerce, ni les conseillers du commerce extérieur. Monsieur l'Ambassadeur BASAGUREN est venu. Idem. Je sais que nous ne sommes pas grand-chose, mais enfin, pour mémoire...

Un élément important est absent de votre rapport – mais ce n'est pas de votre faute. En effet, le vrai problème des transfrontaliers est que du côté des pays amis – qui hébergent essentiellement parce que la transfrontalité est souvent, hélas de la France vers l'étranger et non pas de l'étranger vers la France – les responsables économiques et politiques dans ces pays sont quasi-unique. Au Grand-duché du Luxembourg – j'essaie de parler de ce que je sais ou du moins, j'ose l'espérer, j'ai la faiblesse de le penser – il y a un ministre de la Grande région qui est d'ailleurs le Ministre de l'intérieur. Qu'avez-vous de l'autre côté en Lorraine ? Trois départements donc, trois conseils généraux ; vous avez des villes, des maires. Vous avez ensuite le Conseil régional et, enfin, des préfets et des sous-préfets. Chacun y va de sa petite musique. Je ne plaisante pas. Sa petite musique, cela veut dire que l'on fait n'importe quoi. Ce que fait l'un ne plaît pas à l'autre qui va politiquement le détruire. Comment peut-on espérer nouer des relations sérieuses transfrontalières avec ce que Monsieur le Premier ministre luxembourgeois baptise « la Lorraine plurielle » ?

La question qui me surprend également, mais qui m'amuse, est que l'on pense à nous pour créer un comité Théodule, etc. Je veux bien, mais tant que nous n'aurons pas fait le ménage chez nous du point de vue organisationnel, je pense que les problèmes transfrontaliers demeureront importants. Cela fait 26 ans que je travaille dessus.

Merci.

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Monsieur Jean-Pierre VILLAESCUSA.

Monsieur Jean-Pierre VILLAESCUSA

Merci, Monsieur GIRAUD, pour votre intervention. Vous avez parfaitement raison de dire que quelquefois, dans les régions transfrontalières, un certain nombre de choses sont étudiées. Nous avons reçu, avec l'Ambassadeur BASAGUREN, deux responsables de la DATAR qui nous expliquant combien des travaux réalisés pendant des semaines et des mois, terminés par de magnifiques rapports certainement intelligemment, s'essoufflaient et disparaissaient pour ne plus jamais rebondir. C'est la raison pour laquelle l'Ambassadeur BASAGUREN disait : « Pour éviter tout cela, ce n'est pas un comité Théodule, mais il faut essayer de prendre les gens qui sont intéressés par le frontalier et, dans ce frontalier-là, tous ceux qui ont un pouvoir de décision et les mettre ensemble ». Il s'agit peut-être d'une solution pour éviter ce genre de choses. Ce qu'il propose également, c'est une sorte de « super préfet », c'est-à-dire pas un préfet remplaçant les autres préfets, mais qui s'ajoute aux autres et qui coordonnerait tous les préfets de la région donnée, de façon à ce que nous travaillions. Si nous nous contentons de dire que cela ne fonctionne pas et qu'il ne faut pas changer les choses, je ne vois pas comment nous pourrions améliorer les choses. Je trouve que c'est une bonne idée. Maintenant, peut-être que cela ne fonctionnera pas, mais autant essayer.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Claudine SCHMID.

Madame Claudine SCHMID

Je vous ai fait vraiment une synthèse de mon rapport. Il est difficile d'écouter et, en même temps, de lire le rapport en détail, mais j'ai parlé de cette question-là en inscrivant à la page 4 du rapport :

En matière de gouvernance, il faut, d'une part, reconsolider la chaîne qui va de l'État au niveau local et, d'autre part, renforcer la coopération au niveau interministériel et jouer la complémentarité entre les préfets et les postes diplomatiques et consulaires.

Je parle également d'un préfet coordinateur. Je n'ai pas voulu vous lire le rapport que je trouvais quelque peu technique, mais cela apparaît dans les pistes envisagées pour résoudre tous ces problèmes. Concernant ce comité que l'ambassadeur a suggéré, certes, les frontaliers. Comme je l'ai dit, nous allons étudier pour voir s'il y a de quoi présenter un vœu et voir exactement ce que nous pourrions mettre dedans. C'est pour cela que nous n'avons pas voulu, dans la précipitation, vous présenter un vœu. Nous avons préféré étudier le dossier en profondeur avant de revenir vers vous.

Monsieur le Président la remercie et donne la parole à Madame Nadine FOUQUES-WEISS.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS

Merci, Monsieur le Président.

La coopération transfrontalière pose toujours problème sur les sujets inhérents aux attributions régaliennes des États. Ainsi, s'agissant de la France, Paris doit être d'accord avec un statut particulier pour les zones frontalières, que ce soit en matière de sécurité, de coopération au niveau de la santé, etc. Il faut rapprocher Paris de ces zones frontalières d'une façon ou d'une autre, parce que tant que le problème de compétence régalienne ne sera pas résolu au niveau local, nous n'avancerons pas. C'est la raison pour laquelle tous ces magnifiques rapports ne font pas localement progresser les choses.

Cela se complique encore plus avec les nouveaux règlements en matière de santé, de coopération, avec le nouveau règlement 883 parce que tous les pays n'auront pas le même niveau de coopération. Il est encore plus important – comme vous le dites, Madame le Rapporteur – d'arriver à ce qu'il y ait une coopération directe plus rapide entre Paris et la zone frontalière en question avec l'homologue de l'autre côté de la frontière.

Je vous remercie.

Monsieur le Président

Merci, Madame FOUQUES-WEISS. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Madame le Rapporteur, Monsieur le Président souhaitez-vous ajouter quelque chose,

Monsieur Jean-Pierre VILLAESCUSA

Non.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Daniel OLLAGNIER.

Monsieur Daniel OLLAGNIER, membre élu de la circonscription de Berlin

Ai-je bien compris ? Lorsqu'un retraité qui habite, par exemple, dans un pays de l'Union européenne, se rend dans un autre pays de l'Union européenne, doit-il changer de caisse de Sécurité sociale ou ai-je mal lu ?

Madame Claudine SCHMID

S'y établit-il ou effectue-t-il uniquement un très court séjour ?

Monsieur Daniel OLLAGNIER

Il change de pays. Lorsqu'il prend sa retraite, il dit : « J'ai travaillé dans tel pays et je reviens dans mon pays d'origine » sera-t-il soumis de nouveau, par exemple, s'il rentre en France, à la caisse de Sécurité sociale ou restera-t-il attaché à sa caisse de Sécurité sociale du pays étranger ?

Madame Jean-Pierre VILLAESCUSA

Il est soumis à la caisse française, puisqu'il devient résident en France.

Monsieur Daniel OLLAGNIER

Sera-t-il automatiquement rattaché à la caisse française ? C'est cela ma question.

Madame Jean-Pierre VILLAESCUSA

Et réciproquement. Il dépend de la caisse de résidence.

Monsieur Daniel OLLAGNIER

Cela dépend de la législation locale du pays.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Pierre GIRAUD.

Monsieur Pierre GIRAUD

C'est extrêmement simple. En Europe, quand vous êtes résident, vous êtes affilié aux caisses locales. Vous ne pouvez pas passer les frontières comme cela. Certes, vous les passez librement, mais au niveau réglementaire, vous êtes affilié à la Sécurité sociale locale. Quand vous liquidez votre retraite à l'étranger, vous passez par la caisse de pensions du pays dans lequel vous êtes résident. Ensuite, les règlements se font. Le lieu de résidence est essentiel.

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Monsieur Claude CHAPAT.

Monsieur Claude CHAPAT, membre élu de la circonscription de Berlin

Merci.

Au contraire, je crois qu'il reste toujours affilié à sa caisse d'origine, mais qu'il doit passer par la caisse locale. Il transite par la caisse locale, mais il continue à être affilié à sa caisse d'origine.

Intervenant

Parle-t-on de santé ou de retraite ?

Monsieur Claude CHAPAT

De santé. En ce qui me concerne, je suis toujours à la MGEN et je suis retraité en Allemagne. Je passe par l'AOK qui est la caisse locale correspondant à la Sécurité sociale, mais je suis toujours affilié à la MGEN en France.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Nadine FOUQUES-WEISS.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS

Merci, Monsieur le Président.

C'est sur ce point. En ce qui concerne les retraités, cela dépend du nouveau règlement 883 et si les pays concernés ont tous les deux signé les annexes 4, 5 et 6, je crois. Donc, au cas par cas, il faut regarder la situation de la personne. C'est extrêmement compliqué.

Monsieur le Président

Merci pour cette précision. Souhaitez-vous ajouter quelque chose ?

Madame Claudine SCHMID

Tout ce débat montre bien l'importance que vous aurez à télécharger le rapport avec les annexes puisqu'il y a vraiment les textes.

Monsieur le Président la remercie et donne la parole à Monsieur Jean-Pierre VILLAESCUSA.

Monsieur Jean-Pierre VILLAESCUSA

Simplement pour terminer, parce que j'avais commencé à dire de façon un peu négative que les choses n'avançaient pas très vite. Il faut quand même se dire que les États disposent de 30 mois pour transposer cette directive sur les soins transfrontaliers. Elle ne sera donc jamais appliquée avant 30 mois. D'ici là, les choses auront encore bien changé et nous allons encore fonctionner sur d'autres systèmes.

Monsieur le Président

Merci.

Avez-vous quelque chose à ajouter en conclusion ?

Monsieur Jean-Pierre VILLAESCUSA

C'était la conclusion.

Monsieur le Président

Nous terminons l'examen du rapport de la commission de l'Union européenne. L'ordre du jour prévoit l'examen du rapport de la commission des Affaires sociales à 11 heures 15, soit dans une demi-heure. Pour permettre aux gens qui ne sont pas encore arrivés de nous rejoindre, je propose une pause de dix minutes. Nous recommençons à 10 heures 55 avec la commission des Affaires sociales.

Je vous remercie.

(Pause).

PRESENTATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Guy SAVERY, Président de la commission des Affaires sociales.

Monsieur Guy SAVERY, Président de la commission des Affaires sociales

Merci, Monsieur le Président.

Mes chers Collègues,

Avant de demander au Président de passer la parole à Madame LINDEMANN, Rapporteur de la commission, je souhaite vous informer que malgré de nombreuses sollicitations auprès de deux ministères, et ce avec l'aide de Madame ROUVILLE, du Secrétariat général, nous n'avons pas eu le plaisir d'entendre d'une part, les personnalités qui devaient représenter

Madame BACHELOT, Ministre en charge de la dépendance et du plan Alzheimer et d'autre part, le représentant du ministère du Budget, Monsieur BAROIN, qui nous avait donc adressé une lettre dont nous reparlerons après la lecture du rapport. Ces deux points importants, au regard de la protection sociale de nos compatriotes à l'étranger nous aurons donc très surpris. Nous ne pouvons que regretter ce manque de réaction à nos invitations et ce peu de considération pour nos travaux. Aucun message, aucune lettre pour justifier l'absence de ces personnalités compétentes. Ceci étant acté, vous pouvez, Monsieur le Président, donner la parole à notre Rapporteur.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Françoise LINDEMANN, Rapporteur de la commission des Affaires sociales.

Madame Françoise LINDEMANN, Rapporteur de la commission des Affaires sociales

Merci, Monsieur le Président.

Comme l'a dit Monsieur le Président, en ouvrant la session, il a fait le bilan des différents sujets qui devaient être abordés et qui n'avaient souvent pas reçu de réponse. Il était prévu à l'ordre du jour, le problème de la dépendance et de la maladie d'Alzheimer, l'intégration des enfants handicapés dans le système scolaire français des établissements français à l'étranger et l'assurance-vieillesse après un départ à l'étranger.

Il a été proposé de faire un bilan de tous les vœux émanant de notre commission, avec leurs réponses. À cet effet, j'ai eu hier, l'excellent travail de Monsieur Claude GIRAULT, de 1990 à 2005. Le travail est quand même bien avancé et je pense que cela peut aider tout le monde. Je signale que dans ce rapport, toutes les commissions sont intéressées. Vous pouvez consulter cela sur l'extranet de l'Assemblée. Chaque commission peut le trouver pour savoir ce qu'il s'est passé durant les dix dernières années dans notre Assemblée, ce qui est quand même assez intéressant.

Nous avons eu ensuite des intervenants : Madame Virginie BARRET, de la CNAV, du département des Relations internationales et de la Coordination. Madame BARRET nous a exposé les nouvelles dispositions quant à la réforme du régime des retraites suivant la loi du 9 novembre 2010. Je ne vous redirai pas ces dispositions ; elles figurent en annexe, ainsi que la lettre que tout le monde doit avoir reçue : c'est un papier extrêmement bien fait avec toutes les informations sur ce point. Sur la question de l'impossibilité du cumul des pensions pour les Français ayant travaillé dans différents pays, Madame BARRET nous indique qu'actuellement, certains compatriotes ne peuvent pas obtenir de la CNAV le cumul des trimestres. Ce cumul ne peut se faire qu'avec deux pays ayant signé une convention bilatérale de Sécurité sociale. Ces personnes sont donc pénalisées et n'ont pas le droit de faire valoir les trimestres ou les années travaillées dans un troisième pays. Nous allons donc travailler sur ce point, pour que les personnes puissent avoir satisfaction. Madame BARRET doit nous donner la liste des pays ayant passé convention avec la France.

Pour les retraites de réversion, comme nous étions dans les nouvelles dispositions, il n'y a pas de changement pour l'instant. Je vous ai remis en annexe également la lettre de la CNAV de décembre 2009, où vous avez ce qu'il faut faire.

Madame BARRET annonce également l'arrêt des paiements des retraites en Côte d'Ivoire. Il n'y a plus de courrier, plus de banque. Seuls les retraités ayant des comptes bancaires en France peuvent encore les recevoir, et encore, s'ils peuvent transférer l'argent en Côte d'Ivoire. C'est un des gros problèmes actuels, qui n'est pas résolu... ceux qui sont là-bas le connaissent !

Ensuite, Monsieur LÉANDRE, sous-directeur de l'expatriation, de la scolarisation et l'action sociale est venu avec son adjointe, Madame LUCAS et les rédactrices Mesdames LATOUR et SARR. Monsieur LÉANDRE nous a fait un exposé sur le vieillissement de la population française et son installation à l'étranger des retraités qui sont de plus en plus nombreux. Dorénavant, l'Administration et les familles sont donc confrontées à de nouveaux enjeux, spécialement sur la protection des personnes vulnérables présentant une altération de leurs facultés. Se pose aussi une difficulté en ce qui concerne l'application de la tutelle ou de la curatelle. Je vous ai mis également annexe les propos de Monsieur LÉANDRE. Vous aurez donc tous les pays où les retraités sont les plus nombreux, les raisons pour lesquelles ils partaient, comment et où, ainsi que cela est ressorti de l'enquête. Il est intéressant de le lire, je n'ai pas synthétisé ce papier.

Il faut quand même noter qu'au 31 décembre 2009, il y avait 1 469 629 personnes inscrites au régime mondial des Français établis hors de France, dont 149 005 âgées de plus de 65 ans, à savoir 10,14 % de cette population, quand la moyenne nationale française est de 16,65 %.

En ce qui concerne les cas particuliers d'aide sociale dans les États membres de l'Union européenne hors nouveaux États membres, et les États de l'AELE, les allocations de solidarité des personnes adultes handicapées sont supprimées pour ces pays depuis avril 2010, en application à la non-discrimination dans l'Union européenne. Dans les nouveaux pays membres de l'Europe orientale, le dispositif actuel d'allocation est maintenu avec des taux de base non relevés, mais qui à terme, seront substitués par les aides locales. La synthèse de ces instructions figure en annexe.

En septembre, une étude d'impact sera faite sur ce point. Concernant les prisonniers français à l'étranger, la commission propose de recevoir Madame Nathalie ANSEL, responsable à la sous-direction de l'Expatriation, de la Scolarité et de l'Action sociale. Un membre de la commission rappelle l'existence de l'association FIL (Français incarcérés au loin) qui s'occupe des prisonniers français incarcérés à l'étranger.

Ensuite, nous avons eu la visite de Monsieur TOUVEREY, directeur de la Caisse des Français de l'étranger et de Monsieur GOURMOND, Agent comptable de la Caisse des Français de l'étranger.

Monsieur TOUVEREY nous a fait un bilan sur la 3^{ème} catégorie aidée. Le préfinancement 7 600 000 euros a été pris en charge par la CFE avec relais par l'État de 2006 à 2010.

La mise en place de la RGPP, le désengagement de l'État a commencé et la CFE doit financer cette catégorie. Actuellement, au lieu de 50-50 % entre l'État et la CFE proposé par le Conseil d'administration de la Caisse, l'État ne verse qu'environ 1/5^{ème} de la valeur totale.

Nous avons également parlé des règles d'adhésion à la caisse de retraite via la CFE pour les Français de l'étranger depuis le 1^{er} janvier 2011. De nouvelles règles sont en place : la notion de nationalité a été supprimée ; si la personne a cotisé 5 ans à un régime obligatoire en France, elle a droit d'office à l'adhésion ; le délai de 2 ans après le départ à l'étranger est repoussé à 10 ans ; pour les Français nés à l'étranger, ils pourront adhérer dès le premier contrat de travail, ce pendant 10 ans.

Puis, nous avons eu la visite de la Cour des comptes. Je vais faire court et simple, parce que je ne voudrais pas que les polémiques recommencent... Nous avons eu Monsieur DURRLEMAN (Président de la 6^{ème} chambre), Madame LEVY-ROSENWALD (Conseiller Maître, Présidente de Section) et Monsieur BRAUNSTEIN (Conseiller Maître, Président de Section). Un contrôle de la Cour des comptes a eu lieu en 2009. Ceci représente un contrôle naturel des caisses de Sécurité Sociale. Monsieur DURRLEMAN indique que le contrôle du 22 juin 2010, dont le rapport a été publié en septembre 2010, a également concerné le CLEIS, la Caisse nationale d'assurance de l'étranger de Laval, tout comme la CFE. Ceci représente une procédure classique avec un résultat classique, sans observations spécifiques. Les constats faits sont d'ordre général sur la nature des risques gérés et sur la gestion de la caisse. La CFE a une place originale dans la protection sociale par rapport aux organismes de Sécurité Sociale et aux autres pays. Monsieur DURRLEMAN indique que la Cour des comptes laisse au Conseil d'administration de la CFE et aux autorités de tutelle, aidées par ce contrôle, la possibilité d'intervention.

Ensuite, nous avons eu Madame le Sénateur Christiane KAMMERMANN, qui nous a présenté une enquête qui est actuellement faite au niveau du Sénat sur le Médiateur (en annexe). Cela peut intéresser pas mal de personnes.

La Commission n'a pas présenté de vœu, mais trois lettres que notre Président enverra. La première est à Monsieur Pierre MAYEUR, Directeur de la CNAV, avec pour objet, l'obtention de la carte vitale pour les Français de l'étranger établis hors Union européenne, non-adhérents à la CFE. Concernant les Français de l'étranger établis hors Union Européenne, Madame SAULAIS a indiqué que cette carte vitale serait envoyée à tous. Elle est la directrice de la CPAM de l'Indre et Loir. Sa lettre est en annexe.

La deuxième est adressée à Madame Roselyne BACHELOT-NARQUIN, Ministre des solidarités et de la cohésion sociale. Nous voudrions inviter Madame le Ministre à venir nous parler de la maladie d'Alzheimer, de la dépendance et du handicap. Ce sont trois sujets très importants pour notre commission.

La troisième lettre est adressée à Monsieur Christophe PACOHIL, chef de Cabinet du ministre du Budget des Comptes Publics, de la Fonction Publique et de la réforme de l'État. Son objet est une demande d'entretien concernant l'évolution de l'aide sociale accordée par la France à ses ressortissants résidant à l'étranger et les conséquences dramatiques qui peuvent être provoquées sur le terrain.

Mon rapport est terminé. Je vous remercie.

(Applaudissements).

QUESTIONS-REponses

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Joël PICHOT.

Monsieur Joël PICHOT

Merci, Monsieur le Président.

Madame le Rapporteur, merci et félicitations pour votre rapport très clair et très ouvert.

Je voudrais poser une question concernant l'impossibilité de cumul des pensions pour des Français ayant travaillé dans différents pays et au fait que la CNAV ne retienne que les cotisations versées dans deux pays. Cette limitation est-elle d'effet législatif ou réglementaire, pour savoir sur quel point et à quel niveau il faut agir pour faire sauter ce verrou ? Merci.

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Monsieur le Président de la commission.

Monsieur Guy SAVERY

À partir du moment où nous avons eu une confirmation de ce problème, qui je le rappelle, a été soulevé par Madame VALERI, qui a informé la commission d'un arrêt de la Cour de cassation. Nous avons alors appris l'existence de ce problème. Nous ne sommes absolument pas satisfaits de savoir que parce qu'il existe des conventions bilatérales entre pays, des ressortissants français ne peuvent pas faire valider leurs trimestres, pénalisés par des textes qui ne permettent pas à la CNAV de les prendre en considération. C'est un chantier sur lequel va se pencher notre commission. C'est la raison pour laquelle nous attendons que nos travaux nous permettent d'en connaître les raisons et la manière de contourner ce texte.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Joëlle VALERI.

Madame Joëlle VALERI

Merci, Monsieur le Président.

Effectivement, j'avais eu en main le dossier d'une personne qui avait porté plainte au tribunal contre la CNAV, puisqu'on lui refusait de cumuler les avantages de sa retraite, pour un travail qu'il avait effectué en France, au Gabon et en Nouvelle-Calédonie – qui bénéficie d'une convention particulière avec la France. À ma demande, nous avons interrogé Madame BARRET sur ce point, qui a dit ne pas être informée et qu'elle allait faire passer le dossier au service juridique de la CNAV. Nous l'avons eue au téléphone pour lui demander des renseignements. En principe, nous devrions recevoir une réponse écrite dans le courant de la semaine prochaine. Je la ferai passer au Président de la commission des Affaires sociales qui la diffusera ensuite. D'après l'arrêt rendu par la Cour de cassation et par la Cour d'appel, il est bien spécifié dans l'arrêt de la Cour d'appel, qu'aucun règlement national communautaire ou international n'interdit le cumul de ces avantages. Je m'étais également entretenu de cette affaire avec Monsieur RUTI*, Président d'une association qui s'occupe des retraites africaines, qui me disait que cet état de fait était relativement récent et que par le passé, des personnes avaient cumulé les avantages d'un travail réalisé au Gabon, puis en Côte d'Ivoire ou ailleurs. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés, dès que nous aurons des nouvelles.

Monsieur le Président la remercie et donne la parole à Madame Odile SOUPISON.

Madame Odile SOUPISON

Merci, Monsieur le Président.

Ce sujet relève du champ des conventions de Sécurité sociale. Or, aucune n'est identique. Il serait intéressant de faire un inventaire de ces différentes conventions. Je vais passer le message tout à l'heure à la sous-direction de la DFAE qui traite des conventions de Sécurité sociale avec Jean-François CAZABONNE et la Direction de la Sécurité sociale, qui négocie sur le fond ces conventions. Il y a vraiment une approche à avoir sur le champ d'application en matière de retraite de chacune de ces conventions, pour voir quelle est l'ampleur des trous et de la couverture et derrière, voir ce qu'il faut renégocier. Je pense que c'est sous cet angle.

Monsieur le Président

Merci, Madame SOUPISON.

Sur ce point spécifique, je comprends que Monsieur le DHSI souhaitait intervenir. Non, après ?

Monsieur le Président donne la parole à Madame.*

Madame *

N'étant pas juriste de formation, je me permets quand même d'avoir une opinion. Ce ne sont pas tant les textes de convention qui posent problème, mais l'interprétation qui en est faite par les différentes caisses d'Assurance-maladie. Nous ne comprenons pas pourquoi cette interprétation. Nous avons posé la question de différentes manières ; j'ai demandé un avis juridique au CLES qui, effectivement, unanimement, décrète qu'on prend la partie la plus intéressante. La demande sur le terrain est en train de monter en flèche et il faut répondre de façon urgente, parce qu'en effet, avec l'augmentation des deux dernières réformes en matière de retraite, celle de 2003 et celle qui vient de passer, en tout cas au Québec, les gens recherchent les six mois, les années, même des périodes très courtes qu'ils abandonnaient autrefois, ils ne les abandonnent plus pour pouvoir toucher leur plein montant de retraite. Et il y a des dossiers qui sont en train de se monter en ce moment, donc il va y avoir des recours en justice.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Pierre GIRAULT.

Monsieur Pierre GIRAULT

Merci beaucoup.

Sur ce point, en une phrase, je trouve profondément indécent que d'un côté, les organismes acceptent les cotisations et qu'ensuite, quand on les a payés, disent : « Vous n'y avez plus droit ». C'est mon cas personnel !

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean-Pierre VILLAESCUSA.

Monsieur Guy SAVERY

Quand nous avons eu ce contact avec Madame BARRET, on nous a tout simplement opposé que cela tenait au fait qu'il n'y avait pas de convention bilatérale. Cela m'étonnerait que dans la salle, nous ne soyons pas tous d'accord, à partir du moment où un Français de l'étranger a eu une activité, en particulier salariale ou fonctionnaire, qu'il n'ait pas le droit de faire valoir une partie de sa vie active parce qu'il est passé d'un pays à un autre, cela est totalement inadmissible. Je ne vois pas quels sont les textes qui peuvent empêcher, dans le cas d'une personne qui a travaillé dix ans dans un pays, dix ans dans un autre et dix ans dans un troisième, de toucher une retraite au seul motif qu'il n'existe pas de convention bilatérale. C'est un problème de fond, de droit, voire de droit constitutionnel. Il est inadmissible que l'on puisse empêcher un Français de faire valoir les droits réels d'une activité salariale.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Alexandre LAURENT.

Monsieur Alexandre LAURENT

Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais quand même donner un peu plus de précisions en ce qui concerne l'intervention de Madame BARRET. Quand on dit que :

Actuellement, certains de nos compatriotes ayant travaillé dans plusieurs pays ne peuvent obtenir de la CNAV le cumul des trimestres.

Oui, on vient d'intervenir en ce qui concerne les pays hors Europe. Je regrette, il existe une convention européenne qui dit ceci : lorsque vous demandez votre retraite dans le pays de résidence, vous allez voir l'Administration et vous lui dites que vous prenez votre retraite. On vous demande où avez-vous travaillé dans l'espace européen. Cette caisse est capable de collecter tous les fonds pour vous donner une retraite complète, ce qui n'existe pas pour ceux qui sont hors Europe. Il y a là justement matière à réflexion vis-à-vis de cette discrimination entre des Français hors Europe et en Europe.

Monsieur Guy SAVERY

Cela sera rectifié.

Monsieur le Président donne la parole à Madame le Rapporteur.

Madame Françoise LINDEMANN

Justement, je peux rectifier en disant, sur cette question :

Concernant la possibilité du cumul des pensions pour les Français ayant travaillé dans différents pays hors Europe.

Ainsi, cela sera clair. Merci.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Brigitte SAUVAGE.

Madame Brigitte SAUVAGE

Excusez-moi, Monsieur SAVERY, on parle là vraiment de pays avec lesquels des conventions ont été signées. Quand vous ramenez la notion d'Europe, au niveau du Québec, nous avons des dossiers précis où qui impliquent la Belgique et là, on recalcule, indépendamment du droit européen, en fonction de France/Belgique, France/Québec et on choisit le plus intéressant des deux. Donc, si c'est acquis à l'intérieur de l'Europe, cette notion semble être remise pour peu qu'il y ait un pays tiers hors Europe, ce qui agrandit le problème.

Monsieur Guy SAVERY

Le problème reste entier, puisque l'exemple cité par Madame VALERI est clair. Certaines personnes ne peuvent pas bénéficier de la totalité des trimestres de travail effectués dans différents pays. Nous allons nous pencher sur ce problème.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Nadine FOUQUES-WEISS.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS

Merci, Monsieur le Président.

Je voulais juste faire un récapitulatif. Quand des personnes ont travaillé dans plusieurs pays de l'Union européenne et qu'elles demandent leur retraite, chaque caisse fait un calcul. Elle fait aussi un calcul de la retraite nationale et de la retraite communautaire. La plus avantageuse est retenue. Si ces personnes travaillent dans plusieurs endroits hors l'Union européenne, à mon sens, aucun texte ne dit que l'on ne peut pas les cumuler. Si ces personnes travaillent hors l'Union européenne dans un pays qui n'a pas de convention avec la France, alors leur temps de travail au point de vue retraite ne comptera pas et c'est donc tout l'intérêt, pour ces personnes, quand elles travaillent dans un pays hors l'Union européenne qui n'a pas de convention retraite avec la France, d'adhérer à la CFE.

Monsieur le Président

Monsieur le Président, souhaitez-vous dire quelque chose sur ce point spécifique ?

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Sénateur Jean-Pierre CANTEGRIT.

Monsieur le Sénateur Jean-Pierre CANTEGRIT

Monsieur le Président, Mes Chers Collègues,

Madame LINDEMANN, Rapporteur de la commission, a dit tout à l'heure que la commission avait reçu pendant ses travaux, le directeur de la Caisse Monsieur TOUVEREY, l'agent comptable Monsieur GOURMOND. Il me semble souhaitable que vous sachiez que suivant une doctrine constante de la Caisse des Français de l'étranger, quand un pays traverse des moments difficiles, de guerre civile, d'émeutes ou d'impossibilités de transfert – comme c'est le cas de la Côte d'Ivoire -, je parle ici de la Libye, de la Côte d'Ivoire, de l'Égypte, du Bahreïn, du Yémen et il peut y en avoir d'autres, nous prenons des mesures d'accompagnement pour que nos compatriotes ne soient pas radiés et privés d'une couverture sociale. Nous avons donc mis en place des mesures spécifiques pour les événements en cours, comme nous l'avons fait dans le passé, quand les choses sont arrivées au Liban, au Tchad ou ailleurs.

Quelles sont-elles ? En ce qui concerne la communication, une ligne téléphonique spécifique dédiée aux adhérents expatriés dans ces cinq pays a été créée. J'ai ici le numéro, tant pour la France, tant pour l'étranger. Un correspondant particulier a été

désigné, qui est chargé de centraliser toutes les demandes : mails, appels, courriers. Il s'agit en l'occurrence, au sein de la Caisse de Madame BESSE.

Une information a été faite sur le site Internet de la Caisse des Français de l'étranger. Je l'ai ici.

En ce qui concerne la gestion des dossiers, les dossiers de prestations à régler doivent être réglés avec souplesse. Ce sont les mesures d'accompagnement dont je vous parle. Il convient d'éviter au maximum les retours en cas de pièces manquantes. Si l'adhérent doit être contacté, il faut privilégier les échanges par mail. Pour toute difficulté, on consulte la direction de la Caisse. En ce qui concerne les cotisations, une suspension de sanction jusqu'au 30 juin 2011 – c'est une mesure première – va être mise en production sur tous les dossiers actifs des adhérents expatriés en Libye, Côte d'Ivoire, Égypte, Bahreïn et Yémen. Cette mesure a pour effet de différer le déclenchement des mises en demeure de radiation, pour non-paiement des cotisations. Les soins jusqu'au 31 mars 2011 pourront être réglés si les cotisations sont à jour au 31/12/2010. La situation des cinq pays concernés par ces mesures sera à nouveau examinée le 1^{er} avril 2011.

Enfin, en ce qui concerne les demandes de radiation et maintien de droits suite à radiations, un maintien de droits systématique de trois mois à compter de la date de radiation sera enregistré sur le contrat de l'adhérent, quel que soit régime d'assurance-maladie. La radiation des contrats individuels pourra intervenir à la fin du mois du retour en France. Cette règle est déjà en vigueur pour les contrats entreprise. Les demandes d'aide ponctuelle, suite à un problème de santé lié aux événements dans ces pays – c'est l'ASS que nous avons comme dans toute caisse de Sécurité sociale – seront à transmettre à Madame GAUDRY.

Monsieur le Président de la commission des Affaires sociales, je me demande si ce document ne pourrait pas être remis, en tout cas aux représentants qui sont ici dans cette salle, de Libye, de Côte d'Ivoire, d'Égypte, de Bahreïn et du Yémen.

(Applaudissements).

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Monsieur le Président de la commission.

Monsieur Guy SAVERY

Je pense qu'il n'y a aucune objection. En effet, c'est un oubli, parce que ce point a été abordé lors des travaux de la commission, non seulement par Monsieur TOUVEREY, mais également par le Sénateur CANTEGRIT. Il faut donc rajouter un paragraphe, voire un grand, sur le fait que la CFE a pris des dispositions particulières en faveur des affiliés à CFE vivant dans des pays en crise. Les membres de la commission des Affaires sociales y voient-ils une quelconque objection ? Non, nous pourrions donc rajouter ce point.

Concernant la proposition du Sénateur CANTEGRIT, je demande au Secrétariat général de répercuter cette demande. À titre personnel, je n'y vois aucun inconvénient.

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Monsieur Marc VILLARD.

Monsieur Marc VILLARD

Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais juste un éclaircissement sur les règles d'adhésion à la Caisse de retraite via la CFE pour les Français de l'étranger. Il est noté dans les nouvelles dispositions depuis janvier 2011 que les droits à l'adhésion sont ouverts s'il y a eu une cotisation de cinq ans à un régime obligatoire en France. Mais, il n'est pas indiqué s'il s'agit d'un régime obligatoire de Sécurité sociale ou un régime obligatoire de retraite. C'était ma question.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Guy SAVERY.

Monsieur Guy SAVERY

C'est une bonne question, pertinente. C'est un régime obligatoire en France, l'assurance-maladie comme la retraite. Les deux fonctionnent ensemble.

Monsieur Marc VILLARD

D'accord. Donc, quelqu'un est Français de l'étranger, qui n'a pas pour l'instant cotisé à une caisse de retraite, mais qui a été pendant tout ce temps adhérent à la CFE en maladie peut-il avoir accès à la cotisation retraite ?

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Sénateur Jean-Pierre CANTEGRIT.

Monsieur le Sénateur Jean-Pierre CANTEGRIT

Je voudrais donner satisfaction à Monsieur VILLARD. Vous posez la question de l'assurance volontaire vieillesse. Cela correspond aux décrets du 31/12/2010 et du 30/12. Les conditions d'adhésion salariés et chargés de famille à l'assurance volontaire vieillesse auprès de la Caisse des Français de l'étranger étaient jusqu'au 31 décembre 2010, liées à la nationalité française et à l'adhésion dans les deux ans, suivant le début de l'activité à l'étranger. Elles étaient identiques pour les salariés et non-salariés. Depuis le 1^{er} janvier 2011, pour adhérer à l'assurance volontaire vieillesse, la condition de nationalité est supprimée. Nos compatriotes expatriés doivent avoir été affiliés pendant cinq ans à un régime obligatoire d'assurance-maladie français. Cette condition s'applique aux salariés, non-salariés et personnes chargées de famille. Bien entendu, les personnes adhérant déjà à l'assurance volontaire vieillesse ne sont pas concernées. Par contre, important, le délai limite de deux ans est porté à dix ans à côté du début de l'activité à l'étranger.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Marc VILLARD.

Monsieur Marc VILLARD

L'adhésion pendant cinq ans à la CFE ouvre-t-elle ces mêmes droits ? Est-ce considéré comme l'adhésion pendant cinq ans à un régime en France ? Cela devient trop détaillé, nous en reparlerons.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Guy SAVERY.

Monsieur Guy SAVERY

Simplement, pour répondre à Marc VILLARD, il est prévu que pour une personne qui n'a pas adhéré au régime obligatoire, en l'occurrence, à la CFE qui est volontaire, une disposition est prise selon laquelle, toute personne qui est à l'étranger et qui n'a jamais travaillé en France, a la possibilité, pendant dix ans, d'adhérer.

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Madame Bérangère EL ANBASSI.

Madame Bérangère EL ANBASSI

La durée de cinq ans est-elle continue ou discontinue ? Peut-on envisager deux ans de cotisations en France, une mission à l'étranger de trois ans, un retour pendant deux ans, etc. ? La condition des cinq ans de cotisations obligatoires en France est-elle continue ?

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Thierry CONSIGNY.

Monsieur Thierry CONSIGNY

Juste un commentaire. On s'aperçoit de la difficulté à valider cinq ans et donc, on se dirige vers une déclaration sur l'honneur dans beaucoup de cas un peu compliqués, sachant que cinq ans, cela peut être aussi lorsqu'on est enfant, ou conjoint(e) et ayant droit. On est effectivement assuré à une caisse obligatoire. Cela donne maintenant lieu à beaucoup d'interprétations, mais je crois que l'on se dirige vers une déclaration sur l'honneur pour cette question de cinq ans, car il n'y a aucun moyen de vérifier si à 40 ans, j'étais ayant droit de mes parents. Ce serait vraiment extrêmement difficile, même pour les employeurs, de produire des certificats après 20 ou 30 ans.

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Monsieur Jean-Pierre CAPELLI.

Monsieur Jean-Pierre CAPELLI

Le fait d'appartenir à un régime de Sécurité sociale étranger dans le cadre européen entre-t-il en matière pour ces cinq ans ?

Monsieur Guy SAVERY

Je n'ai pas de réponse.

Madame Françoise LINDEMANN

Cela n'a pas été défini.

Monsieur Guy SAVERY

Bonne question, bonne réponse !

Je tiens quand même à préciser, suite à la question de Madame EL ANBASSI et l'intervention de Monsieur CONSIGNY, que les cas sont prévus. À partir du moment où vous avez cinq ans de régime obligatoire, vous pouvez adhérer. Si vous n'êtes pas dans cette catégorie, le texte prévoit que si vous êtes à l'étranger et que vous ne remplissez pas les conditions de ces fameux cinq ans, vous avez dix ans pour encore essayer de vous affilier à la caisse. Ces deux possibilités existent. Je dirais même qu'une certaine continuité est possible.

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Monsieur Olivier CADIC.

Monsieur Olivier CADIC

Merci, Monsieur le Président.

J'ai regardé dans le rapport l'intervention de Madame la Sénatrice KAMMERMANN concernant le Médiateur. Je voudrais porter à l'attention de votre commission que j'ai le cas en Angleterre d'une dame qui a pris le Médiateur en France. Cela lui a été prescrit. Elle est en Angleterre depuis trois, quatre ans et lorsqu'elle est s'adressée au ministère et à la Sécurité sociale en France en disant qu'elle voudrait pouvoir être indemnisée, avoir un traitement comme c'est le cas en France, on lui a répondu que cela n'était pas possible, qu'à partir du moment où elle était partie à l'étranger, on ne pouvait plus la prendre en charge. Bien évidemment, vous comprendrez tous que j'étais très ému, comme j'imagine que si quelqu'un s'était adressé à vous dans ce domaine, vous l'auriez été et évidemment, j'ai tout de suite alerté le consulat, Monsieur LÉANDRE, Madame la Sénatrice Joëlle GARRIAUD-MAYLAM. Quatre jours après, il y avait une question écrite sur le sujet, donc fin janvier, pour demander que les Français de l'étranger puissent avoir accès gratuitement aux soins pour les conséquences du Médiateur, s'il leur avait été prescrit en France.

Je suis très surpris et étonné, mais Madame KAMMERMANN, cela a pu vous échapper, que cette question écrite qui date de fin janvier ne soit pas évoquée dans le dossier. Découvrant cette information, j'espère que vous en serez touchée, que les membres de la commission seront également interpellés. Je vous demanderai de pouvoir reprendre la question écrite de la Sénatrice Joëlle GARRIAUD-MAYLAM, et de l'appuyer par une lettre de la commission, auprès des services de Xavier BERTRAND, pour que l'Assemblée des Français de l'étranger pèse de tout son poids pour que tous les Français de l'étranger aient les mêmes droits que les Français de France.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Guy SAVERY.

Monsieur Guy SAVERY

Cette personne fait-elle partie de la CFE ? Non. J'ai bien compris que l'intervention doit être d'ordre général, mais ce peut-être un cas étudié par la CFE.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Odile SOUPISON.

Madame Odile SOUPISON

Merci, Monsieur le Président.

Juste pour signaler à l'Assemblée que le cas de cette personne est connu. Nous sommes en train de travailler dessus. Dans le sens d'une non-discrimination entre Français de France et Français de l'étranger, nous devrions assez rapidement à l'identification du service traitant qui permettra d'offrir à cette personne ce à quoi elle a droit.

(Applaudissements).

Monsieur Guy SAVERY

Très bien. Voilà donc la réponse.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Gilles d'AGESCY.

Monsieur Gilles d'AGESCY

Merci, Monsieur le Président.

Je félicite le Président et le Secrétaire pour leur rapport et j'ai deux questions qui ont un rapport avec la CFE concernant les binationaux au Maroc.

Premièrement, les décrets entre le Maroc et la France ont-ils été signés pour le transfert des cotisations à la CFE ? Deuxièmement, une fois qu'ils le seront, va-t-on obliger les personnes à payer par rétroactivité, puisque jusqu'à ce jour, ils n'ont pas pu payer leur cotisation ? Merci.

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Madame Bérangère EL ANBASSI.

Madame Bérangère EL ANBASSI

Merci, Monsieur le Président.

Actuellement, l'État n'a pas suivi la proposition du conseil d'administration de la CFE pour partager le financement de la troisième catégorie aidée. Je pense avoir compris que la Caisse allait puiser dans son fonds de réserve. Cela m'inquiète et je me demande jusqu'à quand la Caisse pourra puiser ainsi pour financer cette mesure.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Odile SOUPISON.

Madame Odile SOUPISON

Sur la question du transfert des cotisations, le problème est réglé par un avenant à la convention de Sécurité sociale qui est dans le circuit de ratification. Je ne pensais pas être interrogée aujourd'hui sur ce point. Je le vérifie d'ici ce soir ou en tout début de semaine prochaine et je fais passer la réponse à l'ensemble de l'Assemblée. Sur le plan théorique, la question est réglée ; derrière, nous avons obligation de ratification par le Parlement.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Sénateur Jean-Pierre CANTEGRIT.

Monsieur le Sénateur Jean-Pierre CANTEGRIT

Madame, la question que vous venez de poser sur la troisième catégorie aidée me permet d'essayer de faire le point sur ce sujet extrêmement sensible, important et qui intéresse bien sûr la CFE, mais également vous tous ici présents.

Soyons concis. Vous vous souvenez que la loi de Modernisation sociale de 2002, qui était une des dernières lois du gouvernement Jospin, a mis dans son article 19, une troisième catégorie aidée. La CFE, puisant déjà dans ses réserves à hauteur de 50 millions de francs, assurait la mise en place de cette troisième catégorie aidée, c'est-à-dire que l'on installe en troisième catégorie les demandeurs qui en ont le plus besoin et qui bénéficient d'une aide de 33 1/3 pour le paiement de cette cotisation, en fournissant des dossiers qui sont examinés très attentivement par les comités consulaires d'aide sociale. La Caisse ne fait que prendre les avis qui lui sont communiqués par les consulats. Nous ne les discutons pas. Vous vous souvenez bien de tout cela.

Puis, à partir de 2006, les 50 millions de francs qui avaient été mis en place, puisés dans les réserves de la Caisse se sont terminés. C'est une ligne budgétaire du ministère des Affaires sociales – n'est-ce pas, Madame SOUPISON et Monsieur LÉANDRE – qui a fait face à cette troisième catégorie aidée. À titre d'indication, pour l'année 2010, le coût de cette aide pour la troisième catégorie aidée s'est élevé à 2,5 millions d'euros, aidant environ 10 000 personnes, soit la moitié d'adhérents.

Pour l'année 2010, je dois dire et remercier Madame SOUPISON et Monsieur LÉANDRE, car ils ont réussi, par un véritable tour de force, à payer la totalité de ces 2,5 millions d'euros. Il y avait d'abord une ligne budgétaire de 500 000 euros ; puis, par des avances qu'ils avaient faites, puis en récupérant un certain nombre de fonds, ils sont arrivés à faire face. Mais, voilà le problème posé, on nous a dit : « Attention, pour l'année 2011, on ne pourra pas faire face à la totalité de la dépense de la troisième catégorie aidée ».

Nous y venons maintenant après ce rappel rapide. Un rapport au titre de la RGPP en provenance de Matignon, a dit :

La CFE a des comptes en équilibre, des réserves. Elle pourrait donc bien faire face à la troisième catégorie aidée.

Et, circonstance aggravante – et nous avons entendu cela lundi – un rapport de la Cour des comptes a dit la même chose.

La CFE a les moyens de faire face au paiement de cette troisième catégorie aidée.

Bref, soyons clairs, dans les difficultés budgétaires que traverse actuellement le pays, que nous ne pouvons nier, on essaie de refiler le bébé de la loi de Modernisation sociale de 2002 à la CFE. Voilà le réel problème. Tout le monde a bien compris !

À partir de ce moment-là, on nous a fait réunir un conseil d'administration extraordinaire, au mois de septembre dernier et nous avons dit que nous pourrions arriver à un cofinancement de la CFE et de l'État par une ligne budgétaire du ministère des Affaires étrangères. Nous avons proposé, compte tenu des difficultés passagères du budget – nous l'espérons –, que ce cofinancement puisse être à 50 %. Immédiatement, il y a eu des réserves du côté du Gouvernement et précisément du côté du ministère des Affaires étrangères. Au début, nous n'avons pas très bien compris pourquoi. Nous avons bien compris qu'il n'y avait qu'une ligne budgétaire de 500 000 euros qui figurait pour 2 000 euros au budget, alors que le coût total de la dépense est de 2,5 millions d'euros. Et puis, Monsieur LÉANDRE a eu l'obligeance de me dire qu'ils ne savent pas exactement ce qu'ils peuvent récupérer en fin d'année, pour venir abonder cette ligne budgétaire.

Au moment du débat budgétaire de novembre dernier du ministère des Affaires étrangères, j'ai déposé un amendement pour ce cofinancement, puisque c'était déjà une belle avancée que la Caisse faisait. Le Gouvernement a fait tomber cet amendement.

Où en sommes-nous maintenant ? Pour l'année 2011, nous avons une ligne budgétaire de 498 000 euros. Nous avons eu – merci Madame SOUPISON – une avance qui nous a été faite, de l'ordre de 413 000 euros. Nous ne savons rien du reste. Autrement dit, Monsieur TOUVEREY, Directeur de la Caisse, a interrogé le Bureau du conseil d'administration qui se réunit dans une heure et lui a dit : « que devons-nous faire vis-à-vis de la troisième catégorie aidée ». Bien entendu, il nous a paru de notre devoir de dire : « Nous continuons ». Nous n'allons pas arrêter pour ces 10 000 familles, la possibilité d'adhérer à la CFE. Il y avait un accord unanime au sein du conseil d'administration et du Bureau. Donc, nous continuons la troisième catégorie aidée. Mais, en ce qui concerne son financement, les choses sont donc bien claires : nous avons 900 000 et quelques euros pour une dépense totale de 2,5 millions d'euros, donc nous ne sommes pas dans ce que le conseil d'administration a décidé, c'est-à-dire un financement moitié-moitié. Nous sommes dans un financement d'un tiers pour l'État, deux tiers pour la Caisse, à peu près, actuellement. À moins que Madame SOUPISON et Monsieur LÉANDRE puissent faire un peu mieux vers la fin de la présente année et venir abonder, comme ils l'ont fait dans le passé, par une ligne budgétaire au dernier moment, et donc diminuer cette différence.

Voilà dans quelle situation nous sommes pour la troisième catégorie aidée. 1) Le conseil d'administration et le Bureau poursuit la troisième catégorie aidée ; 2) Il est évident qu'il puise dans ses réserves pour ce faire, ce qui n'est pas logique et normal, puisqu'une loi de la République a été votée et n'est malheureusement pas appliquée. Nous espérons qu'il y ait un mieux en fin d'année, pour diminuer ce fait que nous soyons obligés de puiser dans les réserves.

Madame Béragère EL ANBASSI

Jusqu'à quand pourra-t-on le faire ? Actuellement, l'État ne verse qu'un cinquième de la part. Nous sommes à 500 000 euros, il en faudrait 2,7 millions pour l'année à venir. Jusqu'à quand la Caisse pourra-t-elle payer ? Je soutiens cette catégorie, je soutiens la Caisse des Français de l'étranger, mais nous n'allons pas pouvoir lui demander pendant un, deux, trois ans, de continuer à payer. Cela n'est pas possible ou alors, vous devrez augmenter les cotisations. Or, nous ne sommes pas d'accord pour cela.

Monsieur le Sénateur Jean-Pierre CANTEGRIT

Madame, je vous rassure, il n'est pas question d'augmenter les cotisations. J'ai écouté avec une certaine surprise un certain nombre d'éléments de la Cour des comptes, disant :

Et si la Caisse des Français de l'étranger tombait en faillite.

Mais, qui a parlé de faillite pour la CFE ? Je me tourne vers le premier vice-président, la deuxième, qu'est-ce que cette histoire de faillite ? Nous avons des réserves, des comptes en équilibre, ce qui est absolument exceptionnel dans le domaine de la Sécurité sociale et on nous dit :

Et si vous tombiez en faillite.

Et on nous dit aussi :

Et si vous agissez au sein de l'Union européenne, si des règlements vous interdisaient d'agir ?

Nous n'avons jamais eu le moindre problème au sein de l'Union européenne. Parce que nos adhérents paient leurs cotisations locales et ils considèrent donc que la Caisse est comme une mutuelle complémentaire.

Je suis en mesure de vous dire : il n'y a pas de crainte, Madame. Il n'y a pas de crainte pour cette année. Il n'y a pas de crainte pour l'année prochaine. Je ne sais pas si la Caisse pourra tenir éternellement dans cette situation, mais nous pouvons espérer aussi que les circonstances économiques vont devenir un jour meilleures et que l'État reprendra les engagements qu'il a pris par la loi de 2002. Mais, pour l'instant, nous n'avons pas de crainte à avoir.

(Applaudissements).

Monsieur le Président

Merci, Monsieur le Sénateur.

Sur les circonstances politiques, je donne la parole à Madame SOUPISON.

Madame Odile SOUPISON

Merci, Monsieur le Président.

Je voulais juste rassurer l'Assemblée. Ainsi que l'a dit hier Monsieur de RAINCOURT, il n'est pas du tout dans l'intention du ministère des Affaires étrangères de laisser tomber la troisième catégorie aidée. Le dispositif qui a été introduit en loi de Finances était effectivement destiné à introduire une certaine flexibilité compte tenu de la situation des comptes publics que tout le monde connaît. Cela étant, nous avons quand même fait connaissance de cette situation, de la difficulté que nous allions avoir en 2011 et nous avons anticipé au niveau de la DFAE pour faire en sorte qu'une première avance soit versée à la Caisse, avance pas loin d'être équivalente du montant de la dotation inscrite en loi de Finances 2011, ce qui n'a pas manqué de surprendre le contrôleur financier. Quand nous sommes allés le voir avec cette avance, il nous a demandé si nous étions devenus fous.

Une première avance a été versée de 413 000 euros. Nous avons une dotation de 498 000 euros. Sur cette dotation, une partie sert à payer le solde de l'année 2010 qui, de mémoire, est de l'ordre de 240 000 euros, puisque nous avons reçu de la Caisse il y a très peu de temps le coût exact de la troisième catégorie sur l'année 2010.

Sans pouvoir m'engager sur des chiffres aujourd'hui, puisque je n'en ai pas les moyens, et encore une fois, compte tenu du fait que l'Administration n'a pas du tout le souhait de se désengager à l'égard de nos compatriotes les plus défavorisés pour l'adhésion à la CFE, l'on peut raisonnablement penser que la participation du programme 151 au financement de la troisième catégorie aidée sera peut-être un peu supérieur au montant inscrit en loi de Finances. Quant à vous dire qu'il atteindra les 50 % évoqués en conseil d'administration, je n'ai pas les moyens aujourd'hui de le dire. Il faut que la gestion se déroule. Je dirais que c'est au fur et à mesure, à la fois des mesures de gel, de taxation, du retour en fonds libres, de l'utilisation par les postes des enveloppes de secours occasionnelles, le cumul de tout cela qui me permettra, au fil de l'année, de voir l'ampleur du geste que nous pouvons faire.

Mais, soyez assurés qu'il n'y a pas de volonté de désengagement de l'État à l'égard de cette troisième catégorie aidée.

Monsieur le Président la remercie donne la parole à Madame la Sénatrice Christiane KAMMERMANN.

Madame Christiane KAMMERMANN, Sénateur représentant les Français établis hors de France

Monsieur le Président, merci de me donner enfin cette parole, je me demandais si je pourrais l'avoir. Merci infiniment.

Mais d'abord, je voudrais remercier Madame SOUPISON pour la réponse qu'elle a donnée au sujet de cette française à l'étranger et du Médiateur. J'en profite pour la remercier pour tout, parce qu'elle a une action remarquable au sein de notre Conseil. Vous pouvez l'applaudir très fort, parce qu'elle le mérite et j'espère qu'elle restera le plus longtemps possible avec nous.

(Applaudissements).

D'autre part, Monsieur CADIC, avant de m'adresser à vous, je voudrais vous dire que j'abonde complètement dans le sens du Sénateur CANTEGRIT. Ce n'est pas parce que je suis dans la Caisse et que je suis président de la commission des Finances et de contrôle, mais parce que la Caisse est remarquable. Nous nous réunissons souvent. Nous travaillons sérieusement. Et ce n'est pas parce que la Caisse est aisée et en bonne forme qu'il faut s'inquiéter et tout le temps parler de choses désagréables. Soyez heureux d'avoir une caisse comme la Caisse des Français de l'étranger. Et espérez la garder comme elle est toujours, parce que vraiment, elle est remarquable.

En ce qui concerne le Médiateur, cher Monsieur, ce n'est pas que je n'ai pas voulu parler d'une question de Madame GARRIAUD-MAYLAM. C'est parce que ce n'est pas le sujet actuellement. Maintenant, je penserais que cela vous intéresserait d'avoir le rapport de Xavier BERTRAND dont j'ai fait un résumé, dont vous disposez. Mais, nous sommes en plein travail. Je fais partie de la commission d'enquête. Je ne peux pas vous dire le travail que cela concerne. Nous recevons les laboratoires, les grands médecins de France, les grands patrons. Vraiment, c'est un grand travail. L'Assemblée également n'a pas fini et nous n'aurons pas fini demain. Alors, une question de Madame GARRIAUD-MAYLAM, elle est certainement très intéressante, mais ce n'est pas le sujet aujourd'hui. Dans ce rapport, je ne vous ai pas parlé de moi non plus, de ce que l'on dit, nous n'en avons pas le droit. Nous attendons le résultat des enquêtes. Ce sont des enquêtes extrêmement précises, les plus précises possible. Ce que nous faisons est très triste, très dur. Quand on pense qu'il y a peut-être 2 000 morts et que Monsieur SERVIER est allé à l'Assemblée en disant qu'il y en avait probablement 4 ou 5... Et j'apprends par la radio que Monsieur SERVIER veut payer les personnes qui sont malheureusement atteintes et qui peuvent peut-être mourir demain ou après-demain. Donc, Monsieur, c'est quelque chose de sérieux !

Je vous remercie.

(Applaudissements).

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Olivier CADIC.

Monsieur Olivier CADIC

Madame la Sénatrice,

Loin de moi de vouloir mettre en cause, si c'est que vous avez pu comprendre de ma remarque, et de porter quelque commentaire négatif sur votre action. Au contraire, j'avais bien dit que cette question avait pu échapper, comme elle était liée au Médiateur, au sujet et aux Français de l'étranger, il était important pour moi de le signaler. Cela étant, je trouve qu'en effet, cette question a bien été traitée, parce que c'est quelque chose de très important. Je n'avais pas la volonté de critiquer votre action.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Guy SAVERY.

Monsieur Guy SAVERY

D'abord, je voudrais remercier mon ami Gilles d'AGESCY. Nous ne nous sommes pas concertés, concernant la ratification de l'accord entre la France et le Maroc sur la Sécurité sociale et en particulier sur le protocole annexe qui a été signé afin de permettre aux binationaux de pouvoir enfin transférer leurs cotisations sociales hors direction de la CFE ou pour l'assurance-vieillesse, d'autant plus que j'étais à l'origine de cette affaire depuis 2003. Ce fut un combat permanent qui n'a abouti qu'en 2007. Je crois avoir déjà parlé de ce problème et je remercie une nouvelle fois le ministère des Affaires étrangères et surtout, Madame SOUPISON, qui a été très grande aide, pour pouvoir faire évoluer ce dossier. Il est inquiétant que cette signature qui a eu lieu en novembre 2007 à Marrakech n'a pu être ratifiée qu'en 2011.

Ma question est donc très simple : Madame SOUPISON, puisque vous êtes habitée aux conventions bilatérales, d'après les informations que j'ai pu obtenir de l'ambassade, il semblerait que les ratifications aient eu lieu dans les deux pays. Quelle est la procédure une fois que cela est ratifié par le Parlement ? Comment mettre en place des mesures suite à ratifications officielles.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Odile SOUPISON.

Madame Odile SOUPISON

Merci, Monsieur le Président.

Sur la question des procédures de ratification, je n'ai pas suivi les derniers développements, donc je ne savais pas si les deux procédures des deux côtés étaient bouclées. Derrière, doit suivre un décret de publication de la loi de ratification. Je

vérifie où en est la procédure. Si les deux ratifications sont faites de chaque côté de la Méditerranée, cela doit pouvoir aller vite. Je vous fais passer l'information, si possible d'ici ce soir.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Président de la commission pour une conclusion des travaux de la commission.

Monsieur Guy SAVERY

Je remercie l'ensemble des personnes ici présentes.

Monsieur le Président

Merci beaucoup.

Avant de nous séparer, vous avez probablement appris le décès de Monsieur Claude CAVASINO, qui a été membre de notre Assemblée durant trois mandats consécutifs. Je vous propose une minute de silence en son honneur.

(Minute de silence).

Merci.

La séance est levée. Nous nous retrouverons cet après-midi, sous la présidence de Madame Denise REVERS-HADDAD, pour la présentation du rapport de la commission des Affaires culturelles, de l'Enseignement et de l'Audiovisuel. Je vous remercie.

VENDREDI 11 MARS 2011 – APRES-MIDI

La séance est ouverte à 14 h 30, sous la présidence de Madame Denise REVERS-HADDA, Vice-présidente de l'AFE.

Madame la Présidente

J'ouvre la séance par la présentation du rapport de la commission des Affaires culturelles, de l'Enseignement et de l'Audiovisuel.

PRESENTATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES, DE L'ENSEIGNEMENT ET DE L'AUDIOVISUEL

Monsieur John MAC COLL, Président de la commission des Affaires culturelles, de l'Enseignement et de l'Audiovisuel

Merci, Madame la Présidente.

Chers Collègues, Chers Amis, tout d'abord, mes remerciements d'usage.

Mais, je dois dire que ce ne sont pas des paroles en l'air. D'abord, mes remerciements aux membres de la commission. Je le dis profondément, qui par leur assiduité et leur active participation à nos travaux, ont permis une grande qualité dans nos débats avec les personnalités invitées. Des remerciements à notre Rapporteur général, Dominique DEPRIESTER, qui a maintenant bien pris la mesure de sa tâche et avec qui le Président de cette commission entretient de très bonnes relations de travail et d'amitié. Et à l'administratrice de notre commission, Martine RUSSET, que je remercie pour son efficacité et sa réactivité dans l'organisation de nos travaux.

En dépit des contraintes de temps, nous avons réussi à couvrir, lors de cette session, les trois thèmes directeurs de notre commission : l'enseignement français à l'étranger, les affaires culturelles et l'audiovisuel. Sur chacun de ces fronts, des changements radicaux vont bon train, d'où le programme fourni, avec l'audition, pour l'enseignement français à l'étranger, de la directrice de l'Agence, Anne-Marie DESCOTES et Monsieur MASSIN : le bilan sur l'enseignement français à l'étranger, un point sur le dispositif d'aide à la scolarité, en soutien et en concertation avec nos amis de la commission de la Sécurité. Là encore, je pense que ce n'est pas la première fois que nous le faisons et cela ne sera pas la dernière. Nous avons été l'une des premières commissions à le faire, avec l'Union européenne à l'époque, mais nous sommes toujours prêts à faire des réunions communes avec nos amis d'autres commissions.

Nous avons couvert le problème de la sécurité des établissements scolaires à l'étranger, la mise en place de l'EPIC Campus France, l'introduction du label « France Éducation » comme enseignement du français à l'étranger, avec Monsieur Jean-Paul REBAUD ; pour les affaires culturelles, bien sûr, l'installation de l'Institut français avec Madame Sylvianne TARSOT-GILERY ; pour l'audiovisuel, un éclairage très intéressant sur l'audiovisuel extérieur de la France par Monsieur Michel BOYON, qui est président du CSA.

Après ces auditions, quatre résolutions vous sont présentées, axées encouragements aux bacheliers français venant du réseau de l'AEFE dans les universités françaises, orientation, simplification des procédures et leur accueil, l'indemnité spécifique de vie locale (ISVL), l'immobilier pour le réseau de l'AEFE et le nombre de titulaires dans le réseau de l'AEFE face à un développement de l'Agence.

Notre commission peut se féliciter que la Haute administration, avec qui nous avons des échanges fructueux ait toujours répondu fidèle à nos invitations et soit ouverte à nos propositions dans le cadre de la politique de réformes menée par le Gouvernement. Des avancées perceptibles sont à noter et j'ose penser que la compétence et la crédibilité de notre Assemblée y ont contribué.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Monsieur Dominique DEPRIESTER, Rapporteur de la commission des Affaires culturelles, de l'Enseignement et de l'Audiovisuel.

Monsieur Dominique DEPRIESTER, Rapporteur de la commission des Affaires culturelles, de l'Enseignement et de l'Audiovisuel

Merci, Madame la Présidente.

Depuis la remise du dernier rapport en mars 2010, l'actualité de notre commission a été marquée par la création de trois opérateurs au mois de juillet dernier : Institut français, Campus France et France Expertise internationale, trois opérateurs au service de notre action extérieur.

Le rapport va s'appuyer assez largement sur la présentation de ces nouveaux opérateurs. Mais tout d'abord, un point assez détaillé sur l'état du réseau français à l'étranger, son dispositif d'aide à la scolarisation et sur l'audiovisuel.

Sur le réseau d'enseignement français à l'étranger, quelques données pour montrer aujourd'hui le périmètre de ce réseau. En septembre 2010, le réseau est constitué de 473 établissements, donc 15 de plus que l'année précédente (établissements homologués). Le nombre d'élèves a également crû de manière assez importante, puisque l'on scolarise à présent plus de 290 000 élèves, dont 38 % d'élèves français, avec une augmentation de plus de 9 000 élèves sur une année, dont 4 000 Français. Les résultats au baccalauréat ont également augmenté en pourcentage de réussite cette année : 94 % de réussite en moyenne mondiale. C'est donc un réseau extrêmement dynamique, avec des effectifs qui augmentent, qui montrent son attractivité et d'une excellente qualité pédagogique.

Cette année a été marquée par les crises politiques qui ont agité certaines régions du monde, auxquelles l'AEFE a dû faire face : la Côte d'Ivoire au moment des vacances de Noël, avec une ouverture retardée de l'établissement ; puis, la Tunisie où tous les établissements ont rouvert ; l'Égypte où le lycée est également rouvert depuis le 27 février. Enfin, la Libye où le lycée est actuellement fermé. Les enseignants ont été évacués.

Nous avons évoqué spécifiquement la question de sécurité avec la commission de la Sécurité. L'AEFE a mis en place une cellule de crise en liaison avec le Centre de crise du Quai d'Orsay et a également élaboré un protocole d'action pour organiser l'évacuation de ses personnels. Elle étudie également les aménagements à prévoir pour augmenter le niveau de sécurité de certains établissements : essentiellement des modifications sur les enceintes des établissements, mise en place vidéosurveillance ou de gardiennage. Le coût a été chiffré aux alentours de 5 millions d'euros. La commission suivra avec beaucoup d'attention l'évolution de ce dossier.

Depuis trois ans, l'Agence réfléchit à son avenir. Elle a mis en place un plan d'orientation stratégique au printemps dernier. Ce plan est constitué de trois axes principaux : la qualité de l'offre pédagogique, la modernisation du réseau et l'amélioration de son pilotage. Des éléments concrets démontrent de la mise en œuvre de ce plan, dès cette année : développement de la politique des langues, nouvelles technologies dans le réseau, par exemple.

À propos de la RGPP, l'AEFE également a poursuivi la réforme de son fonctionnement. Vous en verrez le détail évoqué dans le rapport. Certains points sont à traiter, telles que la question immobilière, la certification des comptes, par exemple.

À propos des moyens de l'Agence pour cette année, le budget de l'AEFE est en fait celui de la structure centrale, des services centraux, agrégé avec les budgets des établissements en gestion directe. La structure AEFE est donc gérée, d'une part par des subventions de l'État qui correspondent à deux programmes : le programme 185 rayonnement culturel et scientifique, pour un montant de 415 millions d'euros ; le programme 151 sur les aides à la scolarisation, pour une centaine de millions d'euros.

N'oublions pas que l'AEFE dispose de ressources propres. Elles correspondent cette année à 23 % de ce budget (frais de scolarité reversés des établissements vers la structure centrale pour la rémunération des personnels et 6 % de la totalité des frais de scolarité alloués pour les questions immobilières et le paiement des cotisations patronales de retraite de ses détachés). Cette part des ressources propres est en augmentation importante depuis quelques années : + 30 % entre 2009 et 2011.

Nous sommes donc très heureux de voir que la subvention de l'État est confirmée pour les trois prochaines années. Cependant, il faut prendre garde, parce que dans le même temps, il y a encore un alourdissement des charges qui vont peser sur ce réseau, par exemple l'augmentation des cotisations patronales pour ces personnels (3 % environ, soit 10 millions d'euros supplémentaires pour l'Agence), ainsi qu'une problématique liée à l'immobilier car depuis décembre, l'Agence ne peut plus recourir à l'emprunt pour financer sa politique immobilière.

Au niveau de l'immobilier, la réforme domaniale des biens de l'État va conduire l'État à remettre en dotation à l'AFE l'ensemble des établissements en gestion directe dans un délai de cinq ans. L'Agence a élaboré un plan précis, qui est un schéma pluriannuel de stratégie immobilière, pour permettre de rationaliser l'utilisation de ces bâtiments. Elle chiffre aujourd'hui les besoins financiers à 50 millions d'euros par an pendant cinq à dix ans, pour assurer la mise à niveau de ces établissements et la construction de bâtiments supplémentaires pour accueillir les élèves supplémentaires.

Donc, en plus de la contribution de 6 % prélevée sur les frais de scolarité, l'AEFE pouvait recourir à l'emprunt pour financer sa politique immobilière. Ainsi, l'AEFE prenait un emprunt, mais localement, c'était bien les établissements, à travers les droits d'écolage, qui remboursaient les traites de l'emprunt.

Lors de la loi de Programmation de finances publiques votées en décembre 2010, tous les opérateurs de l'État, dorénavant, n'ont plus accès à ce type de financement, privant dans la foulée l'AEFE de telles ressources. La commission a adopté une résolution pour permettre à l'Agence de recourir de nouveau à cet emprunt. Une dotation budgétaire du ministère devrait permettre de poursuivre les travaux en cours, notamment à Bruxelles, Berlin et Hamann.

Autre difficulté sur le réseau AEFE : le nombre de personnels titulaires. Le nouveau plan d'orientation stratégique fixait à 50 % le pourcentage de titulaires nécessaire pour avoir un enseignement de qualité pédagogique. Ce nombre va entrer en contraste avec la mise en place d'un strict plafond d'emploi, puisque le nombre d'emploi de résidents titulaires est désormais figé à l'AEFE. Alors, si l'on veut ouvrir de nouvelles classes, de nouveaux établissements, il faudra le faire par redéploiement de ces postes au sein du réseau, donc évidemment, pour l'instant, des endroits où le taux de titulaires est assez important. Mais, cela laisse prévoir des difficultés qui vont rapidement apparaître. La commission s'est émue de cette situation et proposera une résolution dans ce sens.

Enfin, dernier point qui nous semble important à traiter, la situation des personnels, l'évolution de l'indemnité spécifique de vie locale. C'est une indemnité qui est versée à tous les personnels résidents. Elle a pour objectif de compenser les différences de niveau de vie entre la vie en France et les pays où résident les enseignants, en prenant en compte les particularités locales en matière de coût de la vie. L'enveloppe est plafonnée à 15 % de ce qui aurait été versé si ces personnels avaient été expatriés. La redistribution ne peut donc se faire qu'à périmètre constant, soit à l'intérieur de cette même enveloppe entre les différents pays. L'année passée, la situation en termes d'inflation dans certaines régions du monde, de faiblesse de l'euro, a fait en sorte qu'une réévaluation correspondante aux besoins n'est plus possible, ce qui entraîne des situations extrêmement difficiles, dans certains cas, pour les personnels, ainsi que des inquiétudes sur le recrutement futur de personnels résidents.

Voilà pour un point sur le réseau.

Il faut noter une nouveauté s'agissant de l'enseignement français à l'étranger : la mise en place d'un nouveau dispositif ou labellisation. Un label a été créé, France Éducation, qui correspond à un point du plan de développement de l'enseignement français. Le public visé par la mise en place de ce label est à la fois étranger, binational, français qui, tout en souhaitant maintenir ses enfants dans un système d'enseignement local, veut cependant leur faire bénéficier des valeurs éducatives et d'une pédagogie à la française. Cela pourrait intéresser des établissements locaux, nationaux, qui vont recevoir ces classes labellisées et qui enseignent les programmes nationaux, mais qui voudraient s'ouvrir à l'international, en s'adossant au système éducatif français. Le label sera délivré par le ministère des Affaires étrangères, après tenue d'une commission interministérielle entre l'Éducation nationale et les Affaires étrangères et après instruction par les services de l'ambassade. Les conditions de labellisation des filières dans des écoles primaires, collèges ou lycées sont donc un enseignement renforcé de l'étude de la langue française, la mise en place d'au moins deux langues en discipline non linguistique enseignées en français, la présence – c'est un gage de qualité – d'au moins un enseignant français titulaire par degré (primaire et secondaire), une qualification des enseignants qui interviennent, la mise en place d'un plan de formation, la présentation des élèves aux certifications de français langue étrangère DELF et DALF et enfin, de créer dans l'établissement un environnement francophone. C'est là que seront bien utiles les coopérations qui ont été ouvertes avec le CNED, TV5 Monde par exemple. L'idée, c'est vraiment de répondre à une demande nouvelle d'éducation, qui soit bien autre chose que l'homologation, qui est parfois considérée comme quelque chose de trop lourd à mettre en place, en termes de personnels et de programme du ministère de l'Éducation nationale.

Les enseignants qui interviendraient dans ces filières labellisées seraient détachés directement auprès des établissements ou issus du programme d'échange d'enseignants Jules Verne. Ces premières filières pourraient être mises en place dès la rentrée prochaine dans certains pays. Pour la commission, cela correspond à un réel besoin, notamment de nos communautés françaises et binationales qui sont peut-être parfois même un peu éloignées des grands établissements de l'AEFE, mais qui ne peuvent pas se substituer à l'homologation. C'est bien autre chose. Elles posent le problème également du recrutement et du statut des personnels qui seront employés.

Un point sur l'aide à la scolarisation. J'ai reproduit dans le rapport une série de documents. Je vais aller relativement vite. Sur la campagne écoulée 2010-2011, une des caractéristiques est qu'elle n'est toujours pas close, en raison d'un nombre de recours extrêmement important qui ont été faits après la commission nationale des bourses de décembre. Des dossiers hors commission parviennent encore à l'Agence. Cela illustre la très forte pression qui s'exerce sur ce dispositif. Cela n'arrivait jamais auparavant. Le nombre de demandes de bourse augmente beaucoup plus faiblement que les années précédentes (4,4 % cette année, contre 7,5 % l'année précédente). Le nombre de boursier progresse lui aussi plus faiblement. Le ralentissement de l'augmentation est à expliquer par, d'une part, la mise en place de nouvelles mesures de régulation en 2010, qui ont augmenté le pourcentage de rejet des dossiers ou baissé les quotités d'un certain nombre de familles ; autre fait nouveau, la non-

inscription à l'école au mois de septembre, de familles qui avaient pourtant bénéficié de bourses (6 %), voire des quotités de 100 %. C'est quelque chose qu'il faudra certainement étudier davantage.

Enfin, chose mécanique et tout à fait logique, la baisse du nombre de demandes au lycée, compensée par les prises en charge.

S'agissant des prises en charge, l'attraction est toujours plus forte (+ 14,7 % de demandes cette année). Même dans les classes de terminale, où le dispositif est pourtant en place depuis trois ans, leur nombre est en augmentation de 16,3 %. Le nombre d'attribution augmente lui aussi fortement (+ 21,6 %). À noter que l'exécution du budget 2010 correspond aux prévisions qui avaient été faites par l'AEFE, ce qui semble montrer que le modèle d'évolution de prévision d'augmentation à la fois des effectifs et des frais de scolarité s'avère juste.

Pour l'année scolaire 2010-2011, les boursiers représentent 72,4 % des élèves aidés, les prises en charge 27,6 % (erreur dans le rapport).

S'agissant de la campagne à venir, la dotation 2011 s'élève à 119 millions d'euros, en augmentation de 10,3 % par rapport à cette année. Cette action d'aide à la scolarisation est désormais découpée en deux sous-actions dans la loi de Finances : une ligne budgétaire consacrée aux bourses scolaires et une autre consacrée à la prise en charge. Le cadre réglementaire est inchangé pour les pays du rythme Sud. Par contre, deux nouvelles dispositions pour les pays du rythme Nord : tout d'abord, on revient à la situation antérieure, qui était de faire en sorte qu'une famille qui était concernée à la fois par le dispositif de prise en charge et de bourse, nous allons revenir à un calcul des droits de bourse scolaire tenant compte des frais de scolarité parascolaires de tous les enfants et non plus seulement des enfants boursiers. Enfin, il faut noter la suppression des arrondis de quotité théorique. En matière de prise en charge, le décret de plafonnement éventuel de la prise en charge est actuellement à la signature. Il n'est toujours pas publié. Je rappelle que le bureau de l'AEFE, saisi d'un avis sur le projet, avait demandé un plafonnement des frais des scolarités 2009-2010, ainsi qu'un ajustement dans les pays à forte inflation.

Un petit tableau reprend les données en termes de perspectives, avec cette année, l'explication de la projection avec les augmentations d'effectifs prévus et du coût moyen des bourses. Si nous mettons à la fois en regard les dotations budgétaires prévues pour 2011, 2012 et 2013 avec les coûts estimés, le différentiel s'accroît et la mesure avec ces dotations budgétaires actuelles n'est pas financée.

Les incertitudes qui pèsent sur le système : il y a à la fois l'évolution des effectifs des élèves français, la fluctuation des parités (ainsi, l'effet de change a coûté 3,5 millions d'euros l'année passée), les crises économiques ou politiques traversées par de nombreux pays et l'augmentation des frais de scolarité. À noter également l'augmentation de la charge de travail actuelle pour ces dispositifs. Ainsi, à la fois les moyens humains affectés au dispositif d'aide et la question des moyens budgétaires sont un vrai souci.

La commission s'est interrogée sur la pertinence du coefficient k qui fixe la part que les familles doivent consacrer au paiement des frais de scolarité, ainsi que sur un plafonnement éventuel des loyers. Elle attire également l'attention sur la situation de certains fonctionnaires exclus du système d'aide à la scolarité.

Le point suivant est la naissance de l'Institut français, créé par la loi du 27 juillet 2010. Il s'agit d'un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) placé sous la tutelle unique du ministère des Affaires étrangères. Un décret prit le 30 décembre en précise le contour. L'Institut français se substitue à CulturesFrance. Il reprend son activité, plus un périmètre élargi. L'ambition est d'en faire un outil efficace au service de notre diplomatie culturelle d'influence. Les missions de l'Institut sont définies conjointement avec le ministère de la Culture : la promotion des échanges artistiques, la promotion et la diffusion de la création intellectuelle française à l'étranger (débat d'idées), la promotion du patrimoine cinématographique et le soutien aux cinématographies du Sud, la promotion de la langue française, la promotion et le dialogue des cultures par l'organisation de saisons, d'années, des festivals ; le renforcement de la mobilité des créateurs, avec la mise en place de résidences d'artistes ; le renforcement des coréalizations et coproductions avec les collectivités territoriales françaises ; la promotion de la diversité culturelle et la compréhension mutuelle entre les sociétés européennes et enfin, la formation de suivi de carrière des agents.

Au niveau de l'organisation, l'Institut français anime et gère le réseau. Il émet par exemple un avis sur la programmation des activités culturelles des établissements. Pour exercer sa mission, l'Institut fait appel au réseau diplomatique à l'étranger, sous l'autorité des chefs de missions diplomatiques et/ou aux établissements culturels. Les alliances françaises, associations de droit privé, n'entrent pas dans le périmètre de l'Institut français, mais des liens sont renforcés, tant au niveau parisien que local. Le personnel de ce nouvel opérateur sera l'agrégation des personnels qui travaillaient auparavant à CulturesFrance, avec les personnes qui, au MAE, étaient en charge de l'action culturelle, des personnels en provenance du ministère de l'Éducation nationale et du ministère de la Culture également. À noter que dès 2012, s'y ajouteront les personnels du réseau (SCAC, centres et instituts) qui seront entrés dans la phase d'expérimentation du rattachement de l'Institut aux centres dans les différents pays. À terme, si l'expérimentation se révèle positive, la phase d'essai sera de trois ans, mais l'ensemble des personnels du réseau sera intégré dans la nouvelle structure.

Le budget de cette année est de 44,8 millions d'euros (dont 81 % en provenance du ministère des Affaires étrangères, 3,5 % du ministère de la Culture, le reste de ressources propres). 13 pays sont entrés dans la phase d'expérimentation de rattachement. Une évaluation annuelle aura lieu pour décider du rattachement global ou pas en trois ans. La commission a porté l'attention sur le soin apporté à la qualité de la programmation culturelle et son adaptation au public visé. Sur le statut des personnels, en particulier les recrutés locaux et également, l'hétérogénéité des situations locales qui pourraient parfois rendre difficile l'intégration dans un opérateur unique de droit privé français.

La situation de l'audiovisuel extérieur. Une rencontre extrêmement intéressante avec Monsieur Michel BOYON, Président du Conseil supérieur de l'audiovisuel (autorité administrative qui garantit la liberté de communication audiovisuelle en France). Le Président du CSA nous a parlé assez librement de sa vision de la holding Audiovisuel Extérieur de la France, qui regroupe France 24 (chaîne d'informations), RFI (Radio d'information francophone) et sa filiale arabophone Monte-Carlo Doualiya et TV5 Monde, avec lequel nous avons d'autres partenaires. Monsieur le Président du CSA doute que la réforme de 2007 ait été bonne, malgré le nombre important de rapports préliminaires à sa mise en œuvre. Selon lui, il existe un grand nombre d'obstacles à une intégration réussie entre les différents média. Tout d'abord, le métier de la radio et le métier de la télé sont vraiment deux métiers très différents, ce qui rend difficile le passage d'une activité à l'autre et la logique même des chaînes est très différente, puisque TV5 Monde est une chaîne francophone généraliste, alors que France 24 est une chaîne d'informations, qui diffuse également en anglais et en langue arabe. Donc, un manque de cohérence entre les différents objets de cette intégration. Il reproche aussi à France 24 de manquer sa cible à cause d'une ligne éditoriale peu claire, puisque France 24 est une télévision conçue pour être la voix de la France, une « CNN à la française ». Or, ses programmes sont parfois franco-français et donc, manquent la cible des décideurs étrangers.

À propos des difficultés de gouvernance de la holding, le CSA n'est pas intervenu pour l'instant, car les conflits n'ont pas de répercussions sur l'antenne et son président nous assure que si c'était le cas, le CSA ne manquerait pas d'intervenir. Donc, pour lui, l'architecture de la loi qui réorganise l'audiovisuel extérieur ne peut pas être définitive dans ces conditions, à moins d'une mise en place extrêmement rapide de synergies entre les différentes filiales.

Au mois de septembre, nous étions intéressés à TV5 Monde et son développement multimédia. TV5 Monde se développe sur Internet, avec la création de sites dédiés, notamment une chaîne pour enfants, une chaîne Internet dédiée à l'Afrique. Parfois, ces chaînes sont géobloquées, à savoir que l'on ne peut accéder par Internet aux programmes pour des problèmes de droits de diffusion, de distribution, mais que par contre, les centres, instituts, etc., peuvent débloquent ponctuellement leur réseau pour pouvoir l'utiliser dans des séquences pédagogiques, par exemple. Cette politique de diffusion sur les différents supports, comme la politique active de sous-titrage semblent porter leurs fruits, puisqu'aujourd'hui 215 millions de foyers reçoivent la chaîne (en progression de 4 %), particulièrement de la zone Asie-Pacifique. Donc, une chaîne un peu à part, résolument au service de la francophonie.

Nous avons ensuite reçu Canal Overseas, un partenaire un peu atypique et méconnu du paysage audiovisuel français à l'extérieur. Cette filiale du groupe Canal Plus est chargée de la diffusion à l'international et à l'Outre-mer. C'est-à-dire qu'elle édite des bouquets, les envoie sur les satellites et en assure la commercialisation. Dans ces bouquets, il y a des chaînes francophones ; c'est à ce titre que la société est un acteur de notre dispositif audiovisuel extérieur.

Un autre opérateur voit également le jour. Nous allons traiter de la mobilité des étudiants et de la mobilité professionnelle. Cette mobilité est de la compétence de l'enseignement, puisque c'est bien la formation et sa validation qui permettent de pouvoir exporter les travailleurs à l'étranger. Un nouvel opérateur a donc été créé cet été, dans la même loi que celle qui crée l'Institut français. Il s'agit de Campus France, en charge de la mobilité des étudiants vers la France. Ce nouvel opérateur est issu de la fusion de trois entités distinctes : l'ancien groupement d'intérêt public, l'association Egide et des activités internationales du Centre national des œuvres universitaires et sociales. Ces structures assuraient auparavant des missions complémentaires liées à l'attraction et à l'accueil des étudiants étrangers (promotion du système d'enseignement supérieur français, gestion des mobilités et gestion des bourses). Le nouvel opérateur a pour ambition d'assurer une meilleure visibilité de notre système d'enseignement supérieur et d'accroître son attractivité, un des enjeux de la compétitivité de notre pays au niveau mondial. Actuellement la France accueille environ 270 000 étudiants étrangers ; seuls 10 % sont boursiers.

La tutelle de ce nouvel opérateur sera assurée conjointement par le ministère des Affaires étrangères et européennes et le ministère chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Comme le prévoyait la loi du 27 juillet, un rapport doit être remis par le gouvernement avant le 1^{er} juin 2011 aux commissions permanentes compétentes de l'Assemblée nationale et du Sénat sur l'intégration des activités internationales du CNOUS au nouvel EPIC. Sa préparation a été confiée à une mission conjointe.

Les missions du nouvel opérateur sont la valorisation et la promotion à l'étranger du système d'enseignement supérieur et de formation professionnelle français ; l'accueil des étudiants et chercheurs étrangers, y compris l'aide à la délivrance des visas et l'hébergement ; la gestion de bourses, de stages et d'autres programmes de mobilité ; la promotion et le développement de

l'enseignement supérieur dispensé au moyen des nouvelles technologies de l'information et de la communication. L'intégration semble cependant rencontrer quelques difficultés dues aux différences d'histoire, de culture et de modes de financements.

La commission signale à quel point les démarches administratives sont actuellement lourdes comparées à celles d'autres systèmes d'enseignement supérieur étrangers, ce qui décourage certains étudiants et pointe l'hétérogénéité du réseau des antennes Campus France dans le monde. Nous avons donc adopté une résolution pour faciliter l'accès à l'enseignement supérieur français des élèves français du réseau de l'AEFE.

La mobilité professionnelle exige une reconnaissance des diplômes et des formations professionnelles. En France, le CIEP est en charge de cette mission (certification des diplômes et attestations de comparabilité). Il s'agit d'un établissement public administratif, relai français du réseau ENIC – NARIC, réseau international de 55 agences d'informations sur l'exercice des professions réglementaires et sur les procédures et reconnaissances des diplômes. Pour l'année 2009, le centre ENIC - NARIC a traité 12 514 dossiers individuels. Il a donc une activité certaine. Pour nous, Français de l'étranger, cela peut être aussi un point de contact ou d'entrée, puisqu'ils peuvent nous renseigner sur les formalités d'équivalence dans les autres pays membres ou permettre d'entrer en contact avec un correspondant du réseau.

Voilà pour le corps du rapport.

Madame la Présidente

Merci, Monsieur le Rapporteur.

QUESTIONS-REponses

Madame la Présidente donne la parole à Madame Claudine SCHMID.

Madame Claudine SCHMID

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Rapporteur, je vous remercie pour ce rapport complet. Il appelle de ma part plusieurs réflexions qui sont plutôt des compléments que vous pourrez peut-être intégrer dans vos réflexions futures.

Vous avez parlé de l'évolution nécessaire de l'indemnité spécifique de vie locale. Je voudrais savoir s'il serait possible de s'intéresser à l'avantage familial, car il semble qu'un décret dise que par enfant, l'avantage familial doit être au moins égal au coût de la scolarité dans le pays de résidence. Or, cela ne semble pas être le cas, au moins dans un pays.

L'autre point concerne les modalités d'attribution du label. J'ai bien compris qu'il ne s'agissait pas d'un enseignement français, mais d'un enseignement du français. Dans les points, il y aurait la présentation des élèves aux certifications de langue française DELF et DALF. Qu'en est-il de l'autorisation des Français de passer ces examens ? Est-ce officiel que des Français puissent passer le DELF et le DALF ? Quid de la réflexion qui avait été entamée sur une labellisation d'établissement d'enseignement français, purement qualitative et qui permettrait aux élèves une passerelle avec les établissements du réseau ? Nous en avons parlé à plusieurs reprises, avons évoqué cette possibilité. Cette labellisation s'est transformée maintenant en labellisation d'enseignement du français, peut-être donc cela n'est-il plus d'actualité. Avez-vous des nouvelles en la matière ? Sinon, il revient à l'Agence de répondre.

Je vous remercie.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur le Président de la commission.

Monsieur John MAC COLL

Madame SCHMID, nous avons bien pris note de vos remarques. Nous allons chercher les réponses à ces questions. Sur le dernier point, nous n'avons pas de nouvelle. Nous poserons la question à l'Agence.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur François NICOULLAUD.

Monsieur François NICOULLAUD

Merci beaucoup.

Ma première question concerne le label qui serait décerné à certains établissements. J'ai bien vu les conditions qui étaient affichées. Un point m'inquiète un peu, l'idée que les personnels de l'Éducation nationale qui iraient dans ces établissements labellisés seraient détachés directement auprès de ces établissements. Dit ainsi, c'est un peu inquiétant, dans la mesure où nous pouvons imaginer que ces personnels seront un peu lâchés dans la nature, sans aucun support logistique. Mais, j'imagine que l'on a réfléchi à tout cela. Un éclaircissement serait bienvenu à ce sujet.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Jean-Paul REBAUD.

Monsieur Jean-Paul REBAUD, Sous-directeur de la diversité linguistique et du français au MAEE

Pour ce qui est du statut des personnels, le détachement direct est une position administrative. Il ne s'agit évidemment pas de lâcher ces enseignants dans la nature. Il s'agit au contraire de les encadrer pédagogiquement, institutionnellement, dans la création d'une filière d'enseignement qui ressemble beaucoup à ce que nous faisons déjà dans les filières bilingues dans certains pays, partout à travers le monde. Il s'agit donc bien de mieux encadrer ces enseignants français qui obtiendraient un détachement, et seraient encadrés sur place par le poste diplomatique et ici à Paris par l'AEFE.

Monsieur François NICOULLAUD

Merci beaucoup. C'est bien la réponse que j'espérais.

Ma deuxième question concerne Campus France, qui regroupe trois entités, dont le CNOUS ou plus exactement, la partie internationale des activités du CNOUS. Je crois comprendre que l'affaire n'est pas encore réglée, que l'entité n'est pas encore créée, faute précisément, avec l'arrivée des compétences antérieurement dévolues au CNOUS, de ses crédits, car il s'agit d'une activité déficitaire. Où en est-on ?

Monsieur Dominique DEPRIESTER

Je peux répondre sur ce point. Une date buttoir est fixée au 31 décembre 2011. Actuellement, une mission conjointe entre le MAE et le MESR pour lever des inquiétudes sur le modèle économique de Campus France, qui devra en effet gérer des activités qui étaient auparavant subventionnées en partie. Le rapport est attendu pour la fin du mois.

Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Monsieur Olivier CADIC.

Monsieur Olivier CADIC

Tout d'abord, merci, Monsieur le Rapporteur, pour la qualité de ce rapport toujours étonnante.

Par rapport au label France, il répond vraiment à une attente, puisque 70 % des enfants français à l'étranger n'ont pas accès à l'enseignement français. Ce n'est pas quelque chose qui doit remplacer l'enseignement français à l'étranger, mais bien venir en complément, puisqu'on ne pourra pas faire des écoles françaises dans les toutes les villes du monde, nous le comprenons bien.

Ce label France n'est pas un enseignement du français, mais il s'agit d'enseigner deux disciplines non linguistiques en français. C'est donc plutôt un outil pour développer le bilingue à l'étranger. Je crois que c'est vraiment l'orientation d'avenir. Dans dix ans, vingt ans, parce qu'un jour, quelqu'un comme Monsieur REBAUD était là, nous aurons certainement un grand réseau de bilingue qui, je l'espère, ne nous coûtera pas grand-chose au niveau de nos finances publiques.

J'en arrive donc au deuxième point, nos finances publiques et le financement problématique de l'immobilier. J'avais fait circuler à tout le monde le projet de compte-rendu du conseil d'administration de l'AEFE. Ce point a été évoqué par Madame la Directrice. Je lui ai dit combien, moi, j'étais satisfait de cette décision. À Londres, nous avons en place un trust immobilier qui permet de financer les nouvelles écoles françaises à Londres. Avoir cette permission pourrait permettre de renforcer le travail local, dans le cadre du plan école, de l'équipe en place. Pour certains cas, la directrice a répondu que cela fonctionnait. Dans d'autres endroits, cela serait plus compliqué. Nous en avons parlé avec Monsieur le Président, je pense qu'il serait bien que nous ayons une réflexion sur ce sujet, pour voir comment prendre en compte ces décisions. Il ne faut pas oublier que nos finances publiques sont en difficultés, nous ne pouvons pas emprunter éternellement.

Madame la Présidente le remercie et donne la parole au président de la commission.

Monsieur John MAC COLL

Merci, Madame la Présidente.

Je suis tout à fait preneur de cette initiative et des bonnes idées. Moi-même ayant créé un lycée dans un grand pays anglophone, il est vrai qu'il faut essayer d'innover, vu l'impact des finances publiques notamment. Cela n'empêche pas le fait que l'Agence doit avoir, quand même, quelque part, un budget adéquat pour financer les rénovations et certaines constructions. Ici, la NEF joue tout son rôle.

Madame la Présidente donne la parole au Rapporteur de la commission.

Monsieur Dominique DEPRIESTER

À propos de l'immobilier, nous souhaitons que le recours à l'emprunt soit possible, parce que la notion de fondation, etc., ne l'est pas dans tous les pays du monde. Je crois aussi qu'une des particularités de ces emprunts est qu'ils ne pèsent pas sur l'État, puisque les frais de scolarité paient les traites liées. Quant à savoir s'il est juste ou non que les parents d'élèves financent des bâtiments qui vont ensuite revenir à l'État, c'est une autre question !

Madame la Présidente donne la parole à Madame Joëlle VALERI.

Madame Joëlle VALERI

Merci, Madame la Présidente.

Je voulais revenir sur le décret de plafonnement éventuel de la prise en charge, pour savoir si le montant a été arrêté. Je constate que dans les évolutions des attributions de bourses que globalement, le montant de prise en charge en 2007-2008 était à 2 500 euros, contre 3 200 aujourd'hui.

Madame la Présidente donne la parole au Rapporteur de la commission.

Monsieur Dominique DEPRIESTER

Le décret avec le plafonnement 2007-2008 avait été signé par Madame le Ministre ALLIOT-MARIE. Il n'avait pas encore été signé par le ministère du Budget. Avec le changement de ministre, nous sommes revenus au point de départ.

Monsieur John MAC COLL

Il me semble que Monsieur de RAINCOURT a mentionné hier que nous en restions au niveau de 2007-2008.

Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Madame la Sénatrice Monique CERISIER BEN GUIGA.

Madame la Sénatrice Monique CERISIER BEN GUIGA

Sur ce point, je voudrais dire que le haut de la page 16 n'est pas rédigé d'une façon qui corresponde aux propos du ministre. On nous parle d'un décret de plafonnement éventuel de la prise en charge. Or, le décret n'est pas éventuel, mais en cours de signature. D'autre part, on rappelle seulement ce que le bureau de l'AFE avait décidé, à savoir demander un plafonnement aux frais de scolarité de 2009-2010, mais je crois qu'il ne faut pas induire les lecteurs de ce rapport en erreur. Le ministre a clairement dit que pour des raisons financières, nous en resterions à 2007-2008. Il vaudrait donc mieux le rédiger clairement.

Mis à part cela, je tiens à ajouter que ce rapport est excellent. Contrairement à Monsieur CADIC, je ne suis pas du tout étonnée, parce que quand on a un excellent rapporteur, on a aussi un excellent rapport.

(Applaudissements).

Madame la Présidente la remercie et donne la parole à Madame la Sénatrice Claudine LEPAGE.

Madame la Sénatrice Claudine LEPAGE

Merci.

Je ne peux que confirmer, le rapport est absolument excellent, mais ce n'est pas pour cela que j'ai pris la parole.

Je voulais revenir sur les écoles labellisées et la possibilité de recruter des enseignants en détachement direct et des enseignants dans le cadre du programme Jules Vernes. Pour ce qui concerne ces enseignants en détachement direct, n'entrent-ils pas dans le plafond d'emploi, ce qui risquerait de poser problème ?

Deuxièmement, nous sommes bien sûr informés des difficultés toujours plus grandes pour obtenir un détachement, compte tenu des suppressions d'emploi à l'Éducation nationale. Cela ne va-t-il pas poser un problème ?

Pour ce qui concerne les enseignants qui partent pour une année, peut-être deux au maximum, dans le cadre du programme Jules Vernes, la mobilité des enseignants est une bonne chose, mais rester un an ou deux dans un pays n'est-il pas insuffisant pour créer une dynamique et pour la continuité des équipes pédagogiques ?

Mon deuxième concerne l'AEFE et plus particulièrement RFI. RFI est en danger. Il s'agit d'un moyen d'information important et pour rencontrer souvent ses journalistes, je peux vous dire qu'ils sont très inquiets sur leur avenir et sur celui de leur structure. Ainsi, ils doivent quitter les locaux de Radio France pour aménager dans des locaux qui appartiennent au Crédit Suisse à Issy-les-Moulineaux. D'après eux, les bâtiments sont en mauvais état. Il faut donc les remettre aux normes, ce qui va coûter très cher et comme ils sont sans doute mauvaise langue – mais je ne prête qu'une oreille distraite aux rumeurs – Monsieur de POUZILHAC aurait des liens avec le Crédit Suisse. Mais, je le répète, ce sont sûrement des rumeurs auxquelles je ne prête aucune attention.

Je reviens à mon sujet : l'avenir de RFI est menacé et je ne crois pas que nous devions l'omettre.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur John MAC COLL.

Monsieur John MAC COLL

Nous sommes organisés pour nous concentrer sur certains thèmes, certains problèmes. Nous ne sommes pas responsables de RFI ou de son avenir. Je crois me souvenir qu'en ce qui concerne RFI, nous avons travaillé sur certaines résolutions, sur les problèmes rencontrés à l'époque, mais nous n'allons pas revenir constamment sur RFI. Monsieur BOYON est venu nous voir pour nous parler de l'audiovisuel extérieur de la France... il avait évoqué certains problèmes.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Francis NIZET.

Monsieur Francis NIZET, membre élu de la circonscription de Tokyo

J'aimerais m'adresser au collègue des vice-présidents, Madame la vice-précédente, pour attirer l'attention de la précédente oratrice qui, je crois, contrevient, si ce n'est au texte du règlement intérieur – je ne suis pas un exégète du texte – en tout cas à l'esprit de notre Assemblée, qui veut que l'on ne porte pas diffamation à l'endroit de quelqu'un sur le fait de rumeurs.

(Applaudissements).

À l'heure où nous sommes en train de nous poser la question d'un code de Déontologie quant au fonctionnement de notre Assemblée, cette remarque me semble tout à fait déplacée, Madame la Sénatrice, si je puis me permettre.

Merci.

(Applaudissements).

Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Monsieur le Rapporteur.

Monsieur Dominique DEPRIESTER

À propos des détachés directs dans le plafond d'emploi, nous pouvons poser la question à Monsieur REBAUD. En commission, nous nous sommes inquiétés du problème du remplacement tous les un ou deux ans des postes Jules Vernes. On nous a assuré que cela serait possible, que les établissements avaient des structures suffisamment importantes où une continuité de l'enseignement serait assurée. Cela fait partie des points sur lesquels la commission a vraiment apporté un éclairage.

Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Monsieur Marc BILLON.

Monsieur Marc BILLON, membre élu de la circonscription de Chicago

Merci, Madame la Présidente.

Ma question est relative à la dégressivité des subventions Flamme. Je voudrais mentionner la situation des associations Flamme aux États-Unis. Ces associations américaines se sont vu intimer, en fin de semaine dernière, de réduire le montant de leur demande de subvention Flamme pour 2011-2012. Des informations qui m'ont été communiquées, il semble que l'Association Flamme de Boston a refusé de réduire le montant de sa demande de subventions. D'autres associations auraient accepté. Dans un contexte où le nombre d'enfants participant au programme Flamme continue d'augmenter aux États-Unis, cet ordre de réduire les montants demandés semble très surprenant, pour ne pas dire indécent. Aussi, il semble qu'en 2009 et 2010, aucune mention du fait que la dégressivité ne prenait pas en compte la montée en charge des programmes ne figurait dans les instructions officielles.

Pourriez-vous nous donner quelques informations sur ces demandes faites aux associations ? Je vous en remercie.

Madame la Présidente donne la parole au Président de la commission.

Monsieur John MAC COLL

D'abord, en ce qui concerne le programme Flamme, on doit quand même apprécier le fait que le budget de ce programme a été doublé. Qu'il n'arrive pas à faire face à la demande est un autre problème. L'Agence doit le résoudre. N'oublions pas qu'un programme Flamme est limité dans le temps et doit théoriquement être dégressif.

Madame la Présidente donne la parole à

Monsieur *

Je voulais vous dire toujours un peu la même chose : nous avons un nouveau Ministre des affaires étrangères. Il est très sensible à ce genre de problèmes. Entre autres le problème Flamme qui prend de plus en plus d'importance. Nous pouvons donc espérer, sur le sujet, avoir un peu plus d'argent.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Jean-Yves LECONTE.

Monsieur Jean-Yves LECONTE

Je pense que c'est un problème essentiel qui vient d'être soulevé. On ne peut se contenter de dire qu'il y a plus d'argent. Dans la mesure où il ne s'agit pas de subventionner des associations pour qu'elles démontrent qu'elles n'ont pas besoin de subventions, mais de donner des subventions pour que des associations puissent vivre et se développer. Donc, lorsque les besoins exprimés se développent, il importe que cela puisse suivre. De la même manière, si des associations ont réellement besoin de ces subventions publiques pour pouvoir se développer et qu'au bout de cinq ans, elles sont invitées à changer d'association qui déposent la demande pour que cela soit formellement recevable, ou alors elles n'ont plus de subventions, cela n'est pas logique non plus. Je comprends bien que dans les contraintes actuelles de l'agence, avoir des subventions publiques pour permettre de développer de nouvelles initiatives qui ont besoin d'aides publiques et d'engagements tous les ans soit problématique. Toutefois, on ne peut se contenter de voir un budget qui ait simplement vocation à aider des associations qui démontrent qu'elles n'ont pas besoin de subventions publiques. Il est essentiel de bien accepter l'idée que des pays et des associations ont besoin d'être plus aidées lorsqu'elles démontrent qu'elles prennent une ampleur différente ; dans d'autres pays, sans subventions publiques, les associations meurent.

D'autre part, à partir du moment où l'idée n'est pas nécessairement de créer des écoles, mais de faire des choses après l'école lorsque les élèves sont scolarisés dans l'enseignement du pays d'accueil, il est aussi important d'arriver à donner des perspectives en termes de coopération éducative, là où les besoins s'expriment. C'est-à-dire qu'il est probablement plus important de travailler, même si c'est l'AEFE qui pilote, de répondre par une multiplication des coopérations éducatives, là où effectivement, il y a des besoins qui s'expriment et qui démontrent qu'il y a besoin de bilinguisme, de classes bilingues et il faut que tout ceci puisse être développé en bonne harmonie pour assurer la pérennité des réponses aux besoins. Or, ce n'est pas du tout la manière dont cela se passe actuellement.

Madame la Présidente

Je reviens sur les détachements et donne la parole à Monsieur Jean-Paul REBAUD.

Monsieur Jean-Paul REBAUD

Pour ce qui est des détachements directs, ces enseignants qui sont intégrés dans le label France Éducation, ils ne seront pas dans le plafond d'emploi de l'AEFE parce qu'ils seront directement rémunérés par les établissements d'accueil. Pour ce qui est de la rotativité de ceux qui seraient dans ces établissements labellisés au titre du programme Jules Verne, ce programme de mobilité enseignante lancé par le ministère de l'Éducation nationale il y a maintenant deux ans prévoit des séjours à l'étranger pour une ou deux années, nous pouvons estimer que cela implique une rotativité importante. Nous envisageons avec nos collègues du ministère de l'Éducation nationale, qui sont très intéressés par le développement du label France Éducation, de proposer des enseignants du programme Jules Verne que dans des établissements extrêmement structurés, un peu sur le modèle des universités qui accueillent chaque année des professeurs associés qui restent en général une année universitaire. Dans un établissement extrêmement structuré, cette rotativité ne pose pas de problème. En tout cas, c'est notre analyse.

Pour les détachements, là aussi, il existe un accord concernant les détachements directs d'enseignants titulaires du MEN dans le cadre du développement du label France Éducation. Cet accord a eu lieu au plus au niveau entre les cabinets des deux ministres (Affaires étrangères et Éducation nationale) il y a quelques semaines. Le MEN est confronté aux réductions de postes, mais son engagement est bien de pouvoir mettre à disposition, quand cela sera demandé, des enseignants nécessaires pour le développement du label. Nous prévoyons donc cent établissements labellisés dans un délai encore à définir. Un ou deux enseignants par établissement labellisé, cela en fait 200 ou 300, ce n'est pas non plus une impossibilité absolue pour le MEN.

Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Madame Marie-Hélène PONTVIANNE.

Madame Marie-Hélène PONTVIANNE, membre élu de la circonscription de Mexico

Merci, Madame la Présidente.

Je voulais féliciter le Rapporteur de son rapport, Madame BEN GUIGA l'a fait ; et demander des explications sur le programme Jules Verne, mais Monsieur REBAUD vient d'y répondre. J'ai donc juste un petit point : des écoles se créent au Mexique en ce moment, susceptibles d'être intéressées par le label. Les dossiers de demande de label sont-ils à déposer, comme pour le programme Flamme, directement à l'ambassade ou à l'AEFE ?

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Jean-Paul REBAUD.

Monsieur Jean-Paul REBAUD

Ce sera le même mécanisme que pour le programme Flamme : une instruction par le poste diplomatique et une gestion ensuite par l'AEFE. L'AEFE instruit le dossier pour une commission interministérielle qui statue comme pour l'homologation.

Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Monsieur Jean-Daniel CHAOUI.

Monsieur Jean-Daniel CHAOUI, membre élu de la circonscription de Tananarive

Merci, Madame la Présidente.

Je voudrais intervenir sur la question de l'évolution du réseau AEFE et sur les conséquences du plafonnement d'emploi sur l'ensemble du réseau, sur le cas de Madagascar. Je ne serai pas trop long, mais je voudrais quand même informer l'Assemblée que l'AEFE a pris la décision de fermer une partie de lycée d'un établissement et de déconventionner deux petites écoles primaires. Ceci n'est que le début d'autres fermetures annoncées. Les arguments qui ont été présentés sont fortement contestés par l'ensemble de la communauté éducative à Madagascar. Notre avis est que ceci cache d'abord les difficultés de l'AEFE qui, face au plafonnement d'emploi, récupère des postes à un endroit pour les développer ailleurs. Ceci est bien entendu de la responsabilité de l'Agence.

Pour nous, deux points sont difficilement acceptables. D'abord, a priori, nous avons les garanties que rien ne bougerait sur le réseau de Madagascar avant 2013. Or, cet engagement n'a pas été respecté, mais des décisions ont été prises, que nous considérons précipitées et brutales.

Le deuxième point qui nous dérange beaucoup, est que tout ceci a été fait dans une absence complète de concertation avec les élus AFE, qui n'ont pas du tout été informés ou concertés sur ce sujet, ainsi qu'avec la communauté éducative française. Nous demandons à l'instance de l'AFE de suspendre ces décisions et d'ouvrir un dialogue avec l'ensemble des acteurs éducatifs et les élus à Madagascar.

Je souhaitais vous apporter cette information, parce que le malaise est très important à Madagascar par rapport au réseau, et s'ajoute au malaise que j'avais exposé lors de la dernière session, par rapport au réseau consulaire. À Madagascar, en conséquence, nous faisons l'analyse d'un désengagement manifeste qui nous touche.

Madame la Présidente donne la parole à Madame Anne-Marie DESCOTES, Directrice de l'AEFE.

Madame Anne-Marie DESCOTES, Directrice de l'AEFE

Je voudrais vous dire d'abord de manière générale que pour les raisons que j'ai exposées extrêmement clairement lors de mes précédentes interventions et de nouveau cette semaine, il y a un maintien à niveau des moyens de l'État. Cela veut donc dire, dans un réseau qui accueille chaque année plus d'élèves, forcément moins d'argent pour tous. Qu'on l'appelle désengagement ou autrement, c'est un fait et donc, l'AEFE est contrainte de faire un certain nombre de choix. Il était absolument clair – et je le dis en présence du représentant de la DGM – que l'AEFE, qui a un conseil d'administration, un plan d'orientation stratégique, ne fait pas ces choix seule. Elle ne se le permettrait pas et tout cela est fait en concertation avec la tutelle et en pleine connaissance de causes. En l'occurrence, s'agissant de Madagascar, y compris du cabinet du Ministre d'État.

Je dois également souligner que s'agissant de Madagascar comme d'autres parties du monde, les choses n'arrivent pas brutalement, même si la décision en elle-même, à un moment donné, de fermer le niveau lycée dans un établissement apparaît comme une décision brutale et qui soulève une très grande émotion. Je le comprends et ce n'est pas une décision facile à prendre. En l'occurrence, dans ce cas précis, c'est la suite d'un processus engagé en 2007. J'ai recueilli auprès de plusieurs interlocuteurs, la confirmation que les interrogations sur la persistance ou la pertinence d'un lycée notamment à Fianarantsoa, se posait depuis bien avant mon arrivée à l'Agence. C'est donc une question dans les esprits depuis bien longtemps.

Sur le terrain, nous avons fait plusieurs missions depuis 2007. En tout état de cause, la question a été très clairement évoquée avec les parents sur place dès le mois de novembre 2010. Je comprends bien que cela suscite de l'émotion, mais je ne voudrais pas laisser dire que nous faisons les choses sans en parler.

Je tiens à souligner que l'aide de l'État sur l'île reste quand même de l'ordre de 20 millions d'euros, ce qui est tout à fait considérable.

Ensuite, je voudrais indiquer qu'à un moment donné, les décisions sont difficiles à prendre. Elles ont été prises avec une réflexion sur un accompagnement extrêmement sérieux et des compensations très solides – et vous le savez – beaucoup plus solides que le système actuel, en termes de qualité pédagogique. Il faut vraiment réfléchir à ce que l'on veut, entre le maintien d'une structure de proximité pour un nombre d'élèves extrêmement réduit et la possibilité pour des élèves d'être accueillis dans un internat d'excellence, sur un site de très grande qualité, avec des installations sportives et des activités périscolaires de très haut niveau par rapport au reste du réseau, comparé aux prestations et à l'offre pédagogique que nous sommes en mesure d'offrir dans un établissement qui, au niveau du lycée, toutes classes confondues, ne dépasse pas 60 élèves.

Il est impossible de mettre en place la réforme du lycée dans des conditions satisfaisantes avec un nombre d'élèves aussi restreint. Ce serait mentir de dire que nous avons les moyens de maintenir les structures en état. Nous devons rationaliser et regrouper pour faire en sorte d'avoir des offres de qualité partout. Encore une fois, je connais bien les contraintes spécifiques à Madagascar : nous ne sommes pas en mesure de répondre aux exigences des familles en termes de nombre de structures et en respectant ce souhait de proximité. En ce qui concerne le niveau du lycée, notre offre de compensation est très grande qualité.

Mais, j'ai bien entendu ce que vous nous dites et en attendant de voir les évolutions qui pourront intervenir, les discussions doivent reprendre. Puisque nous avons un nouveau ministre, sans doute sera-t-il important d'avoir une validation de certaines options auprès de lui avant d'avancer plus loin. La concertation se poursuivra, ainsi que les projets immobiliers qui ont été exposés en concertation sur place il n'y a pas plus d'une semaine. Une nouvelle mission de l'Agence se rendra sur place pour reparler de tous ces sujets.

Madame la Présidente

Merci, Madame DESCOTES.

Sur ce sujet, Monsieur CHAOUI, il y a une question écrite à laquelle l'Agence a répondu.

Monsieur Jean-Daniel CHAOUI

Je respecte ce que dit Madame DESCOTES, mais ceci est très largement contesté.

Madame la Présidente donne la parole à Marie-Hélène BEYE.

Madame Marie-Hélène BEYE, membre élu de la circonscription de Bamako

Je reviens sur le problème de la labellisation des établissements. Je vois dans le document que le label est financé par l'établissement bénéficiaire et fait l'objet d'un versement d'une cotisation annuelle. Sur quelle base cette cotisation va-t-elle fixée ? A-t-on une idée de son ordre de grandeur ? Ensuite, un établissement peut-il déposer une demande de labellisation dès maintenant ? Les services compétents des ambassades sont-ils bien informés de ce qu'elle va être ? J'ai eu l'occasion d'en parler il y a cinq ou six mois ; cela n'avait pas l'air d'être bien connu.

Merci.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Jean-Paul REBAUD.

Monsieur Jean-Paul REBAUD

Pour ce qui est du financement de ce label, le principe est clair : les établissements qui souhaitent obtenir ce label financent toutes les obligations liées à ce label, précisées dans un cahier des charges, en particulier la rémunération complète des enseignants français titulaires du MEN détachés auprès d'eux.

Il y a effectivement aussi le versement d'une cotisation annuelle, à la fois sur le plan symbolique, mais également pour permettre à l'AEFE, qui en sera l'opérateur, d'organiser les opérations d'audit régulières et de formation des enseignants associés à ce label et au maintien de la qualité qu'il représentera.

Concernant votre deuxième question, tout a été sous embargo puisque c'est le Ministre d'État qui présentera ce plan. Il est prévu qu'il le présente lors d'une communication en Conseil des ministres et ensuite, d'une opération de promotion conférence de presse. Nous avons commencé à informer nos agents dès l'été dernier sur le travail que nous menions dans un groupe de travail qui réunissait tous les acteurs parisiens concernés par la création de ce label. Dès que le label sera officialisé – et il ne peut l'être que par le Ministre d'État – les personnels en seront complètement et tous informés.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur le Sénateur Christian COINTAT.

Monsieur Christian COINTAT, Sénateur représentant les Français établis hors de France

Madame la Présidente, mes Chers Collègues,

Comme beaucoup d'orateurs précédents, je trouve effectivement le rapport excellent. J'approuve également et tout au moins, je reconnais la qualité du travail de l'Agence qui, avec peu de moyens, arrive à faire beaucoup, même si je n'approuve pas toujours la politique suivie.

Mais, il y a un mais et peut-être les politiques sont-ils comme des journalistes, ne s'intéressent qu'à ce qui ne marche pas, je reste sur ma faim ! Et je suis un peu déçu, je ne vous le cache pas, par le dispositif de vote qui nous est soumis. En effet, je voterai sans état d'âme les vœux qui nous sont proposés. Mais, ils me semblent relever de domaines relativement secondaires et peuvent laisser croire, par un tel rapport, que tout va bien. Il n'y a pas de problèmes. Quelques petites questions à régler, comme cela... Pourtant, il me semblait qu'il y avait quand même – nous l'avons évoqué tout à l'heure, mais je n'ai pas vu de vœu dans ce sens – le problème du niveau de la prise en charge. Personnellement, la référence 2007-2008 est intolérable. C'est revenir en arrière par rapport à ce que nous avions cette année.

(Applaudissements).

Donc, j'aurais aimé qu'il y ait un texte que je puisse voter allègrement et ce n'est pas le cas. En voyant ce rapport, l'on peut croire qu'il n'y a aucun problème de frais d'écologie pour les classes moyennes. Tout va bien ! Je ne sais pas, j'ai entendu, je vois, quand je vais à l'étranger, que beaucoup de familles ne peuvent pas payer les frais d'écologie et ne remplissent pas les conditions pour avoir des bourses. Je ne sais pas, je pense que cela méritait un effort de notre part. Je ne vois rien sur la place du réseau par rapport à l'ensemble du système d'enseignement français. Car, après tout, les écoles sont françaises, même si elles ont un statut un peu particulier. On aurait peut-être pu creuser davantage pour avoir des participations croisées ou autres de la part d'autres opérateurs que le MAE qui, comme chacun le sait, a le lustre, mais pas l'argent. Je n'ai rien vu !

Et puis, le point, le dernier parmi d'autres – je ne vais pas tous les citer – je pensais quand même que l'Assemblée allait réagir au fait que, contrairement à toutes les traditions nationales, dans un pays démocratique, qui depuis 2003 reconnaît qu'il faut décentraliser l'organisation du pays, ce soit une commission nationale, composée essentiellement de fonctionnaires qui décide de l'octroi des bourses. Partout, ce sont les élus locaux qui le font.

Alors, voyez, Chers Collègues, j'aimerais bien que nous soyons véritablement – vous, les conseillers – entièrement des élus locaux et non pas entièrement des élus délocalisés.

(Applaudissements).

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Pierre GIRAULT.

Monsieur Pierre GIRAULT

Merci, Madame la Présidente.

Permettez au quart de débiles et aux demi-analphabètes de pouvoir s'exprimer. À défaut de savoir lire et écrire, comme me l'ont dit un certain nombre de personnes ici, je sais à peu près compter et je lis une chose importante, à mon avis, c'est la constitution de Campus France. J'ai entendu encore que ceci devait être déficitaire. C'est un EPIC, il y a donc le mot « commercial », notion qui pour moi, fait appel à la notion d'équilibre financier. Alors, je me tourne vers les autres pays où les campus universitaires gagnent leur vie correctement et sont en équilibre à Heidelberg, Louvain, Saint-Gall, Genève, London School of economics, etc. Mais en France, on part du principe que l'on devra perdre de l'argent, que cela sera déficitaire, etc. En plus, je constate qu'il y aura deux patrons, cela signifie qu'il n'y en aura aucun et que l'on fera n'importe quoi, comme d'habitude.

(Applaudissements).

Madame la Présidente

Nous allons maintenant passer à l'examen des résolutions et à leur vote.

EXAMEN DES RESOLUTIONS DE LA COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES, DE L'ENSEIGNEMENT ET DE L'AUDIOVISUEL

Résolution n° EN/1/3/11

Monsieur Dominique DEPRIESTER donne lecture de la résolution n° EN/1/3/11 relative à l'Accueil des bacheliers français du réseau de l'AEFE.

Madame la Présidente s'informe des demandes de parole. En l'absence de demande de prise de parole, Madame la Présidente met aux voix la résolution n° EN/1/3/11. Celle-ci est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° EN/2/3/11

Monsieur Dominique DEPRIESTER donne lecture de la résolution n° EN/2/3/11 relative à l'indemnité spécifique de vie locale.

Madame la Présidente s'informe des demandes de parole. En l'absence de demande de prise de parole, Madame la Présidente met aux voix la résolution n° EN/2/3/11. Celle-ci est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° EN/3/3/11

Monsieur Dominique DEPRIESTER donne lecture de la résolution n° EN/3/3/11 relative à l'immobilier du réseau de l'AEFE – état des lieux et financement.

Madame la Présidente s'informe des demandes de parole. En l'absence de demande de prise de parole, Madame la Présidente met aux voix la résolution n° EN/3/3/11. Celle-ci est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° EN/4/3/11

Monsieur Dominique DEPRIESTER donne lecture de la résolution n° EN/4/3/11 relative aux personnels titulaires dans le réseau AEFÉ.

Madame la Présidente s'informe des demandes de parole. En l'absence de demande de prise de parole, Madame la Présidente met aux voix la résolution n° EN/4/3/11. Celle-ci est adoptée à l'unanimité moins une abstention.

Madame la Présidente

Je remercie le Président et le Rapporteur de la commission. Nous allons immédiatement passer à la synthèse des questions orales.

(Applaudissements).

SEANCE DES QUESTIONS ORALES ET D'ACTUALITE**QUESTIONS ORALES**

Question orale n°1 de Monsieur Jean-Marie LANGLET, membre élu de la circonscription électorale de Berlin, relative à l'utilisation par l'AFE du réseau de vidéoconférences de l'AEFE.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Jean-Marie LANGLET.

Monsieur Jean-Marie LANGLET, membre élu de la circonscription de BERLIN

Merci, Madame la Présidente.

J'aurais deux remarques. Je ne comprends pas très bien, concernant l'AFE, qu'il y ait un principe de non-respect de la neutralité. Ma deuxième remarque : on n'a pas répondu à ma deuxième question.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur le Secrétaire général.

Monsieur Denis FRANÇOIS

La réponse au deuxième alinéa est liée à la précédente.

Monsieur Jean-Marie LANGLET

Je répète ma première remarque : je voudrais que l'on m'explique, concernant l'AFE, où il n'y aurait pas de respect de neutralité.

Madame la Présidente donne la parole à Madame Anne-Marie DESCOTES.

Madame Anne-Marie DESCOTES

Pardonnez-moi, Madame la Présidente, je ne suis pas sûre de bien saisir la question. Je ne vois pas ce qui gêne dans la réponse. L'auteur de la question peut-il préciser ?

Monsieur Jean-Marie LANGLET

À ma connaissance, l'AFE est un organe neutre.

Madame Anne-Marie DESCOTES

Ce n'était pas forcément le but de cette installation, comme vous pouvez l'imaginer, de gagner de l'argent. Pour l'instant, ces dispositifs sont encore en cours d'installation. Nous avons de grandes ambitions pour eux et, je dirais, attendons de voir comment ils vont pouvoir être utilisés sur le terrain par les équipes à des fins pédagogiques d'abord, de discussion budgétaire, d'information des familles et des élèves sur les parcours et l'orientation. Nous avons aussi la prétention de faciliter et d'éviter à nos inspecteurs des missions sur les réformes en cours et l'organisation de séminaires de formation. Nous avons déjà toute une palette d'idées pour l'utilisation de ces visioconférences. Ensuite, sur la possibilité de les louer, nous l'explorerons, bien évidemment, dans le respect de ces principes. Tout dépendra de l'activité pour laquelle nous devrions les mettre à disposition comme vous le suggérez.

Monsieur Jean-Marie LANGLET

Je vous remercie de votre réponse.

Madame la Présidente indique que l'on passe à la question n°2.

Question orale n°2 de Monsieur Francis NIZET, membre élu de la circonscription électorale de Tokyo relative aux stages en situation pour lauréats de concours du CAPES et de l'agrégation.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Francis NIZET.

Monsieur Francis NIZET

Merci, Madame la Présidente. Je suis relativement satisfait par la réponse, puisqu'elle offre une certaine forme de souplesse quant à proposer aux recrutés locaux des établissements de l'AEFE de pouvoir passer le stage en situation après qu'ils aient été lauréats des concours de l'Éducation nationale. Mais, il faudrait la même souplesse pour la première catégorie évoquée dans ma question. En tout cas, c'est un premier pas tout à fait encourageant.

Madame la Présidente indique que l'on passe à la question n°3.

Question orale n°3 de Madame Radya RAHAL, membre élu de la circonscription électorale d'Alger, relative aux bourses scolaires.

Madame la Présidente donne la parole à Madame Radya RAHAL.

Madame Radya RAHAL, membre élu de la circonscription d'Alger.

Madame la Présidente, je vous remercie. J'ai posé une question qui était l'application de l'instruction 2.7.1.1 alinéa 3, qui prévoit que les frais couverts pour tous les boursiers sont les fournitures et matériels scolaires. Vous me parlez de création, quand je vous demande application. Donc, vous n'avez pas répondu à ma question.

Madame la Présidente donne la parole à Madame Anne-Marie DESCOTES.

Madame Anne-Marie DESCOTES

Je crois qu'en rappelant d'où vient la création et le fait qu'elle ressorte de la responsabilité de l'établissement, la suite qui en découle me semble être de nature à répondre à votre question. C'est-à-dire que dès lors qu'il y a ce fait générateur, ensuite ces frais peuvent être portés sur des fiches de tarif réglementaire, avec validation par l'agence et à ce moment-là, il peut y avoir une prise en charge. C'est ainsi que je le lis, mais je ne suis pas familière de cet alinéa et donc, je peux essayer de voir avec le service de l'aide à la scolarité, s'il peut apporter une réponse plus claire à votre question.

Madame Radya RAHAL

Oui, s'il vous plaît, parce que le formulaire de demande de bourses prévoit les fournitures et manuels scolaires dits « frais d'entretien » dans la demande. Toutes les personnes le cochent et aucune famille ne perçoit les fonds pour cette bourse d'entretien. Donc, application simple de l'instruction, je vous remercie.

Madame la Présidente la remercie et indique que l'on passe à la question n°4.

Question orale n°4 de Madame Claudine SCHMID, membre élu de la circonscription de Genève, relative à la contribution des établissements à la rémunération des expatriés.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Claudine SCHMID.

Madame la Sénatrice Claudine SCHMID

Merci, Madame la Présidente.

Madame la Directrice, je viendrai sur votre phrase :

Elle constituerait un parallélisme avec la contribution demandée aux établissements à la rémunération des personnels résidants.

J'ai bien noté le conditionnel de « elle constituerait », mais concernant « un parallélisme avec la contribution demandée aux établissements », est-ce que cela voudrait dire que ce serait une contribution supplémentaire pour les établissements et, par voie de conséquence, une augmentation de frais d'écologie, auquel cas, je demanderai à la commission et au Président de la commission de l'Enseignement et à son Rapporteur, d'être bienveillants vis-à-vis de ce problème lors d'une prochaine session.

Je vous remercie.

Madame Anne-Marie DESCOTES

Je rappelle que cette idée fait partie des conclusions de l'audit RGPP auquel l'Agence a été soumise l'année dernière. Cela figure dans les conclusions qui ont été retenues et signées de Messieurs FAUGÈRE et GUÉANT, au titre de la contribution à la RGPP. Nous avons fait en sorte que cela soit une possibilité à explorer. Nous avons expliqué que c'était quelque chose qui serait tout à fait nouveau dans le réseau. Je pense que l'idée des auteurs du rapport RGPP d'introduire cette proposition venait du fait qu'ils ont eu connaissance de projets tout à fait particuliers dans le réseau, où il apparaît que les partenaires auxquels nous nous adressons posent l'exigence non seulement des titulaires, mais des titulaires expatriés, en disant qu'ils sont prêts à en assumer la charge. C'est dans ce cadre que cette proposition est née. Pour ma part, je ne pense pas qu'elle puisse être généralisée, mais nous ne pouvons pas exclure qu'elle puisse exister. Elle a été posée à titre exploratoire.

Madame la Présidente indique que l'on passe à la question n°5.

Question orale n°5 de Madame Claire-Marie JADOT, membre élu de la circonscription électorale de Toronto, relative aux commissions d'affectation dans les établissements du réseau relative au JAPD et à l'identifiant.

Madame la Présidente donne la parole à Madame Claire-Marie JADOT.

Madame Claire-Marie JADOT, membre élu de la circonscription de Toronto

Je suis heureuse de la réponse qui m'a été donnée. Seulement, en 2012, nous avons déjà un horizon très chargé, j'espère que cela sera possible.

Madame la Présidente indique que l'on passe à la question n°6.

Question orale n°6 de Monsieur Jacques JANSON, membre élu de la circonscription électorale de Toronto, relative à la demande de revalorisation des indemnités des consuls honoraires

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Jacques JANSON.

Monsieur Jacques JANSON

Je suis satisfait de la réponse de l'Administration, mais j'aimerais une précision sur une phrase. Il est dit que :

Les consuls honoraires peuvent conserver une partie des recettes de chancellerie qu'ils encaissent.

Pouvez-vous être plus précis en termes de pourcentages ? Merci.

Madame la Présidente donne la parole à Madame Odile SOUPISON.

Madame Odile SOUPISON

Merci, Madame la Présidente. Cette possibilité est effectivement prévue dans le statut des consuls honoraires. J'avoue que je n'ai pas l'information sur moi, quant au montant de ce qui est conservé par les consuls honoraires. Cela n'est pas une somme énorme, mais je ferai passer l'information à l'Assemblée.

J'ai eu l'honneur de rencontrer notre nouveau directeur Europe ce matin. J'ai eu l'information sur les compléments de

Madame la Présidente indique que l'on passe à la question n°7.

Question orale n°7 de Madame Sophie FERRAND-HAZARD, membre élu de la circonscription électorale de Johannesburg, relative aux valises mobiles.

Madame la Présidente donne la parole à Madame Sophie FERRAND-HAZARD.

Madame Sophie FERRAND-HAZARD, membre élu de la circonscription de Johannesburg

Merci, Madame la Présidente. Je suis satisfaite de la réponse que j'ai reçue. Simplement, je voudrais insister sur le fait que la ville de Durban devrait être bénéficiaire de postes de station mobile lorsque la liste des pays sera établie. Merci.

Madame la Présidente indique que l'on passe à la question n°8.

Question orale n°8 de Madame Claudine LEPAGE, Sénateur représentant les Français établis hors de France, relative à l'égalité de tous les Français devant le PACS.

Madame la Présidente donne la parole à Madame la Sénatrice Claudine LEPAGE.

Madame la Sénatrice Claudine LEPAGE

Merci, Madame la Présidente. Je suis satisfaite de la réponse dans la mesure où elle est claire. Je crois que je pourrai répondre clairement aux compatriotes qui me posent la question, même si je ne suis pas d'accord sur le fond.

Madame la Présidente indique que l'on passe à la question n°9.

Question orale n°9 de Madame Bérangère EL ANBASSI, membre élu de la circonscription électorale de Rabat, relative à la nomination des consuls honoraires.

Madame la Présidente donne la parole à Madame Bérangère EL ANBASSI.

Madame Bérangère EL ANBASSI

Je ne suis pas satisfaite de la réponse, puisqu'au-delà de la remise en cause de la place des conseillers au sein des postes, je regrette que le sens de ma question ait été déformé. Dans la question, je propose de solliciter, de consulter, d'informer les conseillers lors des nominations d'un consul honoraire. Le rédacteur de la réponse emploie des expressions telles que « en toute indépendance », « sourd aux pressions de » et je suis vraiment déçue que la DFAE puisse prêter de telles intentions aux conseillers. J'ose espérer que l'ensemble des élus ici présents ne se livrent pas à de telles pratiques. Merci.

Madame la Présidente donne la parole à Madame Odile SOUPISON.

Madame Odile SOUPISON

Merci, Madame la Présidente. Je connais volontiers que la formulation que j'ai relue tout à l'heure, juste avant la séance est peut-être un petit peu « raide » et que dans la pratique, je ne souhaite pas que la situation en soit ainsi. Toutes mes excuses.

Madame la Présidente indique que l'on passe à la question n°10.

Question orale n°10 de Madame Martine SCHOEPPNER, membre élu de la circonscription électorale de Munich, relative au recensement en ligne.

Madame la Présidente donne la parole à Madame Martine SCHOEPPNER.

Madame Martine SCHOEPPNER

Je suggérerais qu'il y ait une incitation. Les jeunes que nous sommes en train de recenser sont déjà inscrits au registre. Nous les connaissons, ce sont ceux qui vont passer de 15 à 16 ans, etc. Je voulais suggérer qu'il y ait une incitation, pour ceux qui ne sont pas inscrits au registre, que l'on puisse signaler que cela relève d'une obligation légale sur le site du ministère – puisque nous avons des jeunes qui vont quand même sur le site sans être inscrits au registre – et puis peut-être, que cela soit dit dans les lycées, parce que certains élèves ne sont pas forcément inscrits au registre, mais sont dans les lycées français.

Madame la Présidente donne la parole à Madame Odile SOUPISON.

Madame Odile SOUPISON

Merci, Madame la Présidente. Je prends note de votre remarque, mais j'avoue que je suis un peu surprise par le fait que des élèves soient inscrits dans des établissements français sans être inscrits au registre.

Madame Martine SCHOEPPNER

Dans ma circonscription, nous avons des écoles européennes avec la section française.

Madame Odile SOUPISON

Je prends note de votre remarque.

Question orale n°11 de Madame Martine SCHOEPPNER, membre élu de la circonscription électorale de Munich, relative au projet INES de signature électronique par la CNIS.

Madame la Présidente donne la parole à Madame Martine SCHOEPPNER.

Madame Martine SCHOEPPNER

Je voulais simplement rappeler que nous avons eu ce projet à une époque.

Madame la Présidente indique que l'on passe à la question n°12.

Question orale n°12 de Monsieur Franck BARRAT, membre élu de la circonscription électorale de San Francisco, relative aux prochaines élections des députés des Français de l'étranger.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur *, en l'absence de Monsieur BARRAT.*

Monsieur *

Je reprends la question. Nous prenons acte de la réponse.

Madame la Présidente indique que l'on passe à la question n°13.

Question orale n°13 de Monsieur le Sénateur Richard YUNG, Sénateur représentant les Français établis hors de France, relative aux règlements des enlèvements illicites d'enfants.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur le Sénateur Richard YUNG.

Monsieur le Sénateur Richard YUNG

Merci. Je remercie la DFAE de la réponse. Je reconnais et je souligne les efforts qu'elle fait sur ces questions douloureuses que sont les enlèvements d'enfants, dans tous les sens du terme, dans différents pays. Nombreux sont les conseillers confrontés à ces situations. Avec ce qui a été fait pour le Japon en particulier, et qui devra d'ailleurs continuer à être fait, je crois que nous avançons dans la bonne voie. Je pense qu'il faudra aussi – et l'on pourra compléter la réponse – y inclure les difficiles relations que nous avons avec l'Allemagne sur ces questions. Il ne s'agit pas à proprement parler d'enlèvements, mais de décisions de justices très souvent défavorables aux parents français en Allemagne. Le nouvel accord qui vient de rentrer en vigueur entre la France et l'Allemagne sur les questions de séparation permettra peut-être d'avancer. Mais, je pense que nous aurons à continuer à pousser à la roue.

Merci.

Madame la Présidente indique que l'on passe à la question n°14.

Question orale n°14 de Madame Claudine LEPAGE, Sénatrice représentant les Français établis hors de France, relative aux justificatifs à fournir par les retraités établis à l'étranger.

Madame la Présidente donne la parole à Madame la Sénatrice Claudine LEPAGE.

Madame la Sénatrice Claudine LEPAGE

Merci, Madame la Présidente.

En effet, dans le cas de la réforme des retraites, nous avons introduit un amendement au Sénat pour réduire la fréquence de présentation des certificats de vie. Notre amendement n'a pas été retenu, mais dans certains pays, il est nécessaire de présenter un certificat de vie tous les trois mois. Cela pose d'énormes problèmes, ne serait-ce qu'à cause des délais postaux. Le certificat de vie arrive trop tard ; la retraite est suspendue et ces personnes se trouvent dans des situations très compliquées. L'idée serait alors de pouvoir envoyer par un clic le certificat de vie. Pour ceux qui ne disposent pas d'un poste informatique à la maison, de le faire par les consulats. Tel était le but de la question.

Madame la Présidente indique que l'on passe à la question n°15.

Question orale n°15 de Madame Bérangère EL ANBASSI, membre élu de la circonscription électorale de Rabat, relative au Plan Alzheimer et à la dépendance.

Madame la Présidente donne la parole à Madame Bérangère EL ANBASSI.

Madame Bérangère EL ANBASSI

Simplement pour continuer à encourager nos collègues de la commission Affaires sociales de continuer à se pencher sur le problème de la dépendance et des personnes en perte d'autonomie à l'étranger. Merci.

Madame la Présidente le remercie et indique que l'on passe à la question n°16.

Question orale n°16 de Madame Françoise MENSAH, membres élus de la circonscription électorale de Lomé, relative à la gestion des fonds alloués aux CCPAS.

Madame la Présidente donne la parole à Madame Françoise MENSAH.

Madame Françoise MENSAH, membre élu de la circonscription de Lomé

La réponse me convient tout à fait, mais j'aurais aimé qu'il y ait une exhortation auprès des consuls, pour qu'ils consultent plus souvent les élus qui ont une parfaite connaissance du terrain.

Madame la Présidente et indique que l'on passe à la question n°17.

Question orale n°17 de Monsieur Philippe LOISEAU, membre élu de la circonscription électorale de Berlin, relative à l'aide à l'emploi et à la formation en Europe.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Philippe LOISEAU.

Monsieur Philippe LOISEAU

Merci, Madame la Présidente.

Je remercie la DFAE pour sa réponse très argumentée, encore que je m'interroge sur l'avant-dernier paragraphe qui fait référence au déclin éventuel observé d'associations ou de structures d'aide à l'emploi et à la formation pour nos compatriotes.

Une question subsidiaire : la commission permanente est-elle seulement consultée comme cela est indiqué ou a-t-elle un pouvoir délibératif.

Madame la Présidente donne la parole à Madame Odile SOUPISON.

Madame Odile SOUPISON

Merci, Madame la Présidente.

La commission permanente a un pouvoir délibératif sur l'attribution des subventions. Elle se réunit mardi prochain après-midi, me semble-t-il et elle examine la situation de chaque poste concerné.

Madame la Présidente indique que l'on passe à la question n°18.

Question orale n°18 de Monsieur Jacques JANSON, membre élu de la circonscription électorale de Toronto, relative aux formations des Conseillers AFE dispensées par le MAEE.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Jacques JANSON.

Monsieur Jacques JANSON

Je vous remercie de votre réponse, dont je suis satisfait.

Madame la Présidente le remercie et indique que l'on passe à la question n°19.

Question orale n°19 de Monsieur Jean-Louis MAINGUY, membre élu de la circonscription électorale de Beyrouth, relative au stage en situation pour lauréats de concours du CAPES et de l'agrégation

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Jean-Louis MAINGUY.

Monsieur Jean-Louis MAINGUY

Merci, Madame la Présidente.

Pas de réponse, pas de réaction de ma part, sinon, un souhait, d'avoir la réponse le plus rapidement possible. Merci.

Madame la Présidente le remercie et indique que l'on passe à la question n°20.

Question orale n°20 de Madame Claire-Marie JADOT, membre élu de la circonscription électorale de Toronto, relative aux critères et procédures sur lesquels se fondent l'action de la France à l'étranger.

Madame la Présidente donne la parole à Madame Claire Marie JADOT.

Madame Claire-Marie JADOT

Je remercie la DGM de sa réponse. J'avoue que jusqu'à maintenant, le service culturel du consulat n'a jamais travaillé en coopération avec moi. J'entends donc partager votre réponse avec mon consul général.

Madame la Présidente indique que l'on passe à la question n°21.

Question orale n°21 de Monsieur Richard YUNG, Sénateur représentant les Français établis hors de France, relative aux impôts versés par les Français fiscalement non résidents.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur le Sénateur Richard YUNG.

Monsieur le Sénateur Richard YUNG

Merci, Madame.

Je vous étonnerai si je vous disais que la réponse me paraît satisfaisante. Je comprends bien les difficultés juridiques et techniques que cela pose, puisque l'information sur la nationalité n'existe pas en tant que telle dans les fichiers du centre des impôts des non résidents. Mais, je pense qu'il y a d'autres façons d'appréhender la part des recettes fiscales du CNIR qui viennent de ressortissants français installés à l'étranger. On peut par exemple procéder par sondages. Alors, je vais reprendre ma question, que je poserai dans le cadre des questions du Sénat à Madame LAGARDE. Au fond, cela n'était pas mon intention, mais la question devient encore plus d'actualité, puisqu'on est en train de préparer une exit tax pour les Français qui iraient s'installer à l'étranger, on dit « pour des raisons fiscales », mais allez donc savoir si telle est la vraie raison. Les recettes du Centre des impôts vont donc augmenter d'autant. Raison de plus pour avoir une idée claire de ce dont on parle.

Madame la Présidente le remercie et indique que l'on passe à la question n°22.

Question orale n°22 de Monsieur Francis NIZET, membre élu de la circonscription électorale de Tokyo, relative à l'image déplorable donnée à l'arrivée aux voyageurs de Roissy 1

Madame la Présidente donne la parole à Madame la Sénatrice MONIQUE CERISIER BEN GUIGA.

Madame la Sénatrice Monique CERISIER BEN GUIGA

Je crois que nous sommes nombreux ici à constater que Roissy, dans de nombreux terminaux, offre une image déplorable. Cela commence avec le contrôle de la Police des frontières, où l'une d'entre nous me signalait que le matin de son arrivée, il y

avait en tout et pour tout un agent pour je ne sais combien d'avions qui arrivaient. J'en ai été la victime plusieurs fois. Je pense que nous sommes très nombreux et j'ai toujours reçu des réponses complètement lénifiantes... Il y a aussi de gros problèmes pour la détaxation. Je ne suis pas du tout concernée, mais j'ai vu que les personnes qui veulent se faire détaxer des produits à Roissy ont les plus grandes difficultés à trouver un guichet ouvert. En effet, dans certains terminaux, pour les taxis, c'est la foire d'empoigne. On veut faire de Roissy un des halls les plus importants de l'Union européenne, mais rien n'est fait pour cela et toutes les réponses sont dilatoires ou lénifiantes. Vraiment, je pense que notre Assemblée est suffisamment nombreuse pour protester là-dessus.

(Applaudissements).

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Pierre GIRAULT.

Monsieur Pierre GIRAULT

Une fois n'est pas coutume, je suis entièrement d'accord avec Madame la Sénatrice BEN GUIGA.

Ceci posé, il faut savoir – et beaucoup ne le savent pas – que tout le commerce qui est généré en France par celles et ceux qui viennent rendre visite à notre pays est du commerce extérieur et qu'une partie du commerce extérieur est le tourisme. Et cela, on ne le sait pas trop, encore, en France. À titre anecdotique, je voudrais dire que le premier mot qu'un certain nombre d'étrangers apprennent en français est le mot « grève » !

(Murmures).

Madame la Présidente indique que l'on passe à la question n°23.

Question orale n°23 de Monsieur Philippe LOISEAU, membre élu de la circonscription électorale de Berlin, relative à l'audiovisuel extérieur français : l'avenir des fréquences de RFI en Allemagne.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Philippe LOISEAU.

Monsieur Philippe LOISEAU

Merci, Madame la Présidente.

Je suis peu satisfait de la réponse concernant la démarche faite par RFI auprès de l'autorité d'attribution des fréquences hertziennes à Berlin. Je constate qu'on emploie le passé composé. Naturellement, RFI a toujours entretenu d'excellentes relations avec le MABB. Qu'en est-il aujourd'hui, quand on pense que la dernière initiative de la radio publique date de décembre 2009. Si j'avais une fréquence à défendre, je prendrais sans doute les devants, avant d'attendre d'être lancé par mon cocontractant. Au niveau du contrat, je voudrais informer l'Assemblée des Français de l'étranger par la même chose, que la langue allemande, dans le contrat, est considérée comme un fondement de l'autorisation de fréquence.

Madame la Présidente indique que l'on passe à la question n°24.

Question orale n°24 de Madame Nadine FOUQUES-WEISS, membre élu de la circonscription électorale de Munich, relative à la reconnaissance des diplômes dans l'Union Européenne.

Madame la Présidente donne la parole à Madame Nadine FOUQUES-WEISS.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS

Merci, Madame la Présidente.

Je suis à moitié satisfaite par la réponse. Je voudrais savoir pourquoi, lors d'un stage à l'étranger, un interne doit avoir validé au moins quatre stages de formation et que ce n'est pas possible de le faire au moment où l'interne pense que cela lui paraît le plus opportun. Je vous remercie.

Madame la Présidente

Passons maintenant aux questions d'actualité.

QUESTIONS D'ACTUALITE**Question d'actualité n°1 de Madame Marie-Hélène BEYE, membre élu de la circonscription électorale de Bamako, relative à la CCPEFP.**

Madame la Présidente donne la parole à Madame Marie-Hélène BEYE.

Madame Marie-Hélène BEYE

Merci, Madame la Présidente.

Je ne peux pas dire que je me contente de la réponse, parce qu'elle tient en deux lignes en disant que l'on ne peut pas me répondre. Mais, je pense qu'on aurait pu répondre à la première question où je soulignais qu'en 2009, il y avait 37 comités consulaires pour l'emploi et la formation professionnelle à travers le monde, avec un budget de 2,2 millions d'euros et 41 bourses pour l'emploi et la formation professionnelle.

Ma question était : combien de comités en 2011 ? Avec quel budget et combien de bourses ? Je ne pense pas qu'il faille attendre le 15 mars pour avoir la réponse.

Sur la nécessité de donner des pleins temps à des agents qui donnent pleinement satisfaction dans les comités d'emploi et de formation professionnelle, cela est très important pour les raisons que je développe et que je ne vais pas reprendre. Je pose donc la question de savoir si notre intérêt est de travailler à la formation de ceux qui en ont besoin ou de continuer à donner des aides misérables d'assistance qui ne résolvent pas les problèmes de fond.

(Applaudissements).

Madame la Présidente donne la parole à Madame Odile SOUPISON.

Madame Odile SOUPISON

Merci, Madame la Présidente.

Je suis un peu embêtée de confirmer la réponse qui est apportée, tout simplement parce que le rôle de la commission permanente qui se réunit la semaine prochaine, mardi après-midi, est bien effectivement d'examiner la situation de 2010 et d'en faire un bilan, puis de voir, au vu des crédits disponibles, ce que l'on fait pour 2011. Cela veut dire qu'il peut y avoir, selon les propositions des postes, selon le bilan qui est tiré de tel ou tel comité emploi, des propositions de suppressions, de créations. Des décisions doivent être prises sur les stages. L'Administration ne peut donc pas, aujourd'hui, anticiper de ce que dira la commission permanente mardi.

En revanche, il y aura un compte-rendu de cette commission permanente, qui sera sous le contrôle d'Etienne LÉANDRE, diffusé assez rapidement, d'ici la fin du mois.

Madame la Présidente la remercie donne la parole à Madame Marie-Hélène BEYE.

Madame Marie-Hélène BEYE

Je me suis sans doute mal exprimée. J'aurais du demander combien de comités en 2010, effectivement, parce que 2011, c'est encore un peu tôt. À défaut, on aurait pu me dire :

| En 2010, il y avait tant de comités.

Madame la Présidente donne la parole à Madame Odile SOUPISON.

Madame Odile SOUPISON

Je pense que cette information a été diffusée à l'ensemble des élus après la commission permanente de mars 2010. Peut-être quelqu'un pourra-t-il me l'apporter ? Personne ne l'a.

Madame la Présidente indique que l'on passe à la question n°2.

Question d'actualité n°2 de Monsieur François NICOULLAUD, personnalité qualifiée, et de Madame Martine DJEDIDI, membre élu de la circonscription électorale de Tunis, relative à l'évacuation en Libye.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur François NICOULLAUD.

Monsieur François NICOULLAUD

Merci Madame.

Cette question est en fait posée par Martine DJEDIDI et moi-même. Il faudrait que cela soit rectifié au procès-verbal...

Nous souhaiterions tous les deux remercier l'Administration pour la rapidité et la précision de sa réponse. Je souhaiterais deux petits éclairages sur le sort des personnes rapatriées de Libye. Tout d'abord, qu'en est-il de l'école française à Tripoli ? Quel est son statut ? Quel est son sort aujourd'hui ? Fonctionne-t-elle encore ?

Ma deuxième question porte sur les personnels de recrutement local qui, je le comprends, sont hébergés à l'hôtel en attendant leur admission au CEFR de Vaujours. L'hôtel donne un sentiment de précarité. Pourquoi ne peut-on les admettre à Vaujours ? Vaujours est-il plein ? Devront-ils attendre longtemps à l'hôtel que Vaujours se libère ? Nous souhaiterions avoir sur ce point des assurances que ces personnels soient bien pris en charge. Je ne suis pas trop inquiet. Je fais confiance à l'Administration, mais on voit très bien que ce sont des personnels fragiles. Il ne faudrait pas qu'ils soient les victimes des aléas de la grande politique. Or, l'on voit très bien que le jour où ils pourront revenir tranquillement avec leur famille à Tripoli n'est peut-être pas tout à fait près. Nous avons un devoir de solidarité à l'égard de ces personnels en particulier.

Madame la Présidente donne la parole à Madame Brigitte SAUVAGE.

Madame Brigitte SAUVAGE

C'est dans la suite de la question numéro 1.

Madame la Présidente

Madame, s'il vous plaît, nous allons avant répondre à Monsieur NICOULLAUD.

Madame la Présidente donne la parole à Madame Anne-Marie DESCOTES.

Madame Anne-Marie DESCOTES

En ce qui concerne notre établissement en Libye, il s'agit d'un établissement conventionné avec l'AEFE et l'AMLF. Ce dernier est à ce titre responsable des personnels recrutés locaux. Pour les autres personnels, nous en avons la charge. Comme je l'ai expliqué, l'école est bien évidemment fermée, comme l'ambassade. Elle ne fonctionne plus. Les personnels ont été rapatriés tous, pour les titulaires, dans la nuit du 24 février. L'AEFE était là pour les accueillir avec leurs familles et les diriger soit vers un hôtel, soit leur donner un billet de train ou d'avion pour qu'ils se rendent dans leur famille en province. En ce qui concerne ces 16 personnels titulaires, 3 expatriés et 13 résidents, ils sont donc placés en position de congé administratif. Après la date de congé administratif, les expatriés, depuis quelques jours, se trouvent en position d'appel spécial ; pour les résidents, nous considérons qu'ils sont en prolongation de congés. Aussi longtemps que possible nous avons additionné les congés, puis, lorsque la période sera terminée, il leur appartiendra de nous dire ce qu'ils souhaitent faire. Ils pourront bien sûr être réintégrés à l'Éducation nationale. Si l'école devait rouvrir dans les prochains mois, ils auraient bien évidemment priorité pour reprendre leur poste, sans être obligés d'attendre d'avoir effectué au moins deux ou trois ans en France.

Je crois que tout cela est sous contrôle.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur le Secrétaire général.

Monsieur Denis FRANÇOIS

Simplement, vous n'avez pas la réponse sur écran parce qu'elle nous est arrivée quelques minutes avant la séance. Vous aurez bien entendu l'intégralité de la réponse du CDC sur le site Internet.

Madame la Présidente donne la parole à Madame Brigitte SAUVAGE, sur la question numéro 1.

Madame Brigitte SAUVAGE

C'est à propos du compte-rendu de la commission du 15 mars. La seule fois où j'ai eu le compte-rendu de la commission nationale, c'est parce que j'avais représenté Français du monde sur la commission nationale. À ma connaissance, nous n'avons pas accès, mais j'aimerais que vous nous confirmiez que tous les élus avons accès au compte-rendu de la commission nationale.

Je vous en remercie.

Madame la Présidente donne la parole à Madame Odile SOUPISON.

Madame Odile SOUPISON

Merci, Madame la Présidente.

Sur la diffusion du compte-rendu, j'ai peut-être été effectivement trop rapide tout à l'heure. Dans la quinzaine qui suit, que ce soit pour le CCPAS ou pour l'emploi, il y a diffusion auprès des membres de la commission et de tous les postes. Mais, dans notre esprit, cela voulait dire rediffusion. Des éléments figurent dans le rapport du Directeur, en page 60, s'agissant de ce qui est diffusé au mois de mars sur l'emploi et l'aide sociale. Au moment de la diffusion, nous pouvons peut-être faire un tir un peu plus large, le cas échéant.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur François NICOULLAUD.

Monsieur François NICOULLAUD

Simplement, si Monsieur le Directeur voulait bien répondre à ma question sur l'accueil des personnes recrutées locales à Vaujours. Les difficultés seront-elles résolues ? Je vous remercie par avance de votre réponse.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur le Directeur.

Monsieur François SAINT-PAUL, Directeur des Français de l'étranger et de l'Administration consulaire

Merci.

C'est une question que la DRH est en train de traiter avec le CDC. Nous sommes aussi en liaison avec le CEFR à ce propos. Nous avons effectivement le souci de les traiter de la meilleure façon.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur François NICOULLAUD.

Monsieur François NICOULLAUD

Excusez-moi, Monsieur le Directeur, je suis un peu inquiet de cette réponse, qui ne me semble pas suffisamment précise. J'espère que ce n'est que tout à fait provisoire. Soyez assurés de notre vigilance à l'égard de ce dossier. Il ne faudrait pas que ces personnels fragiles soient un peu les victimes de la grande politique et des circonstances.

Merci beaucoup.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur le Directeur.

Monsieur François SAINT-PAUL

Je partage tout à fait votre avis.

Madame la Présidente indique que l'on passe à la question n°3.

Question d'actualité n°3 de Madame Daphna POZNANSKI, membre élu de la circonscription électorale de Tel-Aviv, relative aux commissions administratives.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Jean-Pierre CAPELLI.

Monsieur Jean-Pierre CAPELLI

Madame SOUPISON, je crois que vous connaissez bien cette question, puisque nous avons eu l'occasion de parler de ces commissions administratives. Je vous laisse le soin d'argumenter un peu plus dessus. Ce que vous avez répondu ne donne rien de nouveau. C'est une réponse un peu formelle...

Madame la Présidente donne la parole à Madame Odile SOUPISON.

Madame Odile SOUPISON

Merci, Madame la Présidente.

Je vais tenter. L'Administration a été amenée à mettre à jour fin décembre 2010, un décret de décembre 2005, qui tirait la conclusion de l'évolution du réseau diplomatique et consulaire et notamment de la transformation de consulats de « plein exercice » en consulats à « gestion simplifiée ». Or, dès lors qu'un consulat est à gestion simplifiée, il n'a plus les moyens en effectifs pour assurer la gestion pleine et entière de sa liste électorale, ni l'ensemble des opérations électorales d'envoi de matériel électoral au moment d'une élection. Le décret qui a été pris au mois de décembre 2010 est un décret de routine administrative, qui a consisté à tirer les conclusions des évolutions qui étaient intervenues, notamment sur l'année et demie qui avait précédé, avec la transformation de quelques postes consulaires.

Je n'ai pas le texte avec moi, mais de mémoire, il s'agit de Moncton et Haïfa. D'où l'origine de ce texte qui, je le reconnais, a au niveau d'une commission administrative, notamment celle de Tel Aviv, soulevé quelques émois. C'est donc de facto la commission administrative du poste de rattachement qui est compétente pour examiner la liste électorale des deux circonscriptions électorales. Sachant que la commission administrative se borne à faire des propositions pour la commission électorale, laquelle s'est réunie le 28 février.

Dans la pratique, cela ne veut pas dire que l'on prise les membres de la commission administrative des moyens de connaître le terrain, l'électeur qui se situe dans le poste à gestion simplifiée. Parce que nous avons indiqué les lignes directrices qui ont été données à tous les postes diplomatiques et consulaires, et dont vous avez copie au mois de juin, à travers une note qui reprenait les instructions que nous avons données à l'ensemble des postes sur la mise à jour des listes électorales. Dans cette note, nous faisons état du recours à ce que l'on a appelé « un réseau de notoriété », c'est-à-dire l'obligation, pour le chef de poste et les membres de la commission administrative, d'aller ramifier au plus près de l'électeur dans les circonscriptions, à partir des relais de la communauté française (relais que sont les élus, les consuls honoraires, les établissements scolaires, les associations représentatives de Français, etc.) pour s'assurer que telle et telle personne est bien encore dans la circonscription.

Dans ce schéma, le poste à gestion simplifiée qui n'a plus les moyens de gérer sa liste électorale continue cependant à être un relais dans ce dispositif et donc, doit aider le poste de rattachement, en l'occurrence Haïfa par rapport à Tel Aviv, Montréal par rapport à Moncton, pour permettre une meilleure connaissance de l'électeur. Il n'y a donc absolument pas de perte de matière, mais la conclusion qui a été tirée en 2010, comme elle l'avait été en 2005 exactement de la même façon, que quand un consulat devient à gestion simplifiée et qu'il perd les deux tiers de ses effectifs, il ne pourra pas gérer efficacement sa liste électorale et organiser des opérations électorales. C'est donc dans l'intérêt de l'électeur, pour donner les moyens d'une meilleure connaissance de l'électorat.

Maintenant, si effectivement, rien n'interdit le chef de poste qui préside la commission administrative au moment du départ d'un des membres, pour une raison x ou y, de proposer comme remplaçant, quelqu'un issu de la circonscription consulaire du poste rattaché. C'est une initiative du chef de poste, soumise ensuite à l'avis des élus, puis de l'Assemblée.

Madame la Présidente la remercie et donne la parole à Monsieur Jean-Pierre CAPELLI.

Monsieur Jean-Pierre CAPELLI

Merci, Madame, mais sur la dernière partie de la question, ne pourrait-on se projeter dans l'avenir ? Malgré le rappel que vous avez fait sur les réseaux, il me semble qu'à chaque fois, nous avons une énorme difficulté avec ces commissions

administratives. Ne faudrait-il pas les élargir un peu en termes de nombre de membres ? Je sais que la concertation avec les élus a commencé. Je pense qu'il faut réfléchir à l'avenir et se simplifier le travail. Merci.

Madame la Présidente donne la parole à Madame Odile SOUPISON.

Madame Odile SOUPISON

Merci, Madame la Présidente.

Pourquoi pas un élargissement ? Cela signifie une modification de la loi Organique de 1976, qui limite à 4 le nombre de membres. L'Administration s'en tient aux dispositions législatives existantes.

Madame la Présidente

Merci à Madame SOUPISON et à Madame DESCOTES de sa présence, des renseignements et toutes les réponses aux questions.

EN FORMATION DE BUREAU

Sous la présidence de Monsieur Francis HUSS, Vice-Président de l'AFE.

PROJET D'ORDRE DU JOUR DU BUREAU DE MAI 2011

Monsieur le Président

Bonsoir à tout le monde.

Avant de parler du programme des prochaines réunions, je voudrais rappeler qu'il est impératif qu'un grand nombre d'entre-nous soit à la cérémonie de l'Arc de Triomphe pour le ravivage de la flamme et le dépôt de gerbe au nom de l'Assemblée. La cérémonie commencera à 18 heures 30, mais vous connaissez les militaires, ils insistent pour que nous soyons présents à 18 heures. Vous avez le temps d'y aller, mais n'oubliez pas, c'est important.

Nous devons étudier et parler du projet d'ordre du jour des prochaines réunions : le Bureau des 20 et 21 mai ; le collège des vice-présidents élargi aux présidents de commission et de groupe souhaite que nous fassions le point sur les échéances électorales, en invitant la personne responsable de l'organisation des élections au ministère de l'Intérieur, pour une audition conjointe avec la Direction des Français de l'étranger – je suppose Madame SOUPISON. Et également faire un point sur un autre thème important, la Sécurité, avec ses implications dans les postes et, à ce moment-là, inviter le Secrétaire général du ministère à parler, ainsi que Monsieur MOSTURA.

Je dois vous informer également des prochaines réunions. La réunion de septembre, vraisemblablement commencera le 26 septembre, si les élections sénatoriales commencent le 25 septembre. Nos réunions en séance plénière auraient donc lieu du 26 septembre au 1^{er} octobre. Traditionnellement, c'est toujours autour du 25 septembre que se déroulent les élections sénatoriales. Le Bureau de décembre se réunira les 16 et 17 décembre, avant le week-end de Noël, qui commence le 24 décembre.

Enfin, je dois vous informer d'un changement de commission. Madame CARON, actuellement membre de la commission des Affaires sociales souhaite rejoindre la commission de l'Union européenne. Rien ne s'y oppose. Elle peut donc rentrer à la commission de l'Union européenne.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean-Jacques RATEAU.

Monsieur Jean-Jacques RATEAU, membre élu de la circonscription de Bruxelles

Chaque fois que je le peux, j'essaie de participer à la cérémonie qui a lieu à l'Arc de Triomphe. Cela étant, Monsieur le Président, serait-il possible d'éviter que ce soit la dernière manifestation de notre Assemblée générale, parce que beaucoup d'entre nous sommes pressés de partir vers nos résidences en France ou l'étranger ?

Merci beaucoup.

Monsieur le Président

La fixation de la date dépend essentiellement des autorités militaires. Nous avons souhaité avoir la priorité dans cette cérémonie. Nous aurions pu l'avoir mercredi, mais nous n'aurions pas été prioritaires. Donc, afin que l'Assemblée des Français de l'étranger ait tout sa place, il était préférable que cela se fasse le vendredi soir.

Rendez-vous à l'Arc de Triomphe à 18 heures ou au mois de mai pour le Bureau de mai.

La séance est levée à 17 h 00.